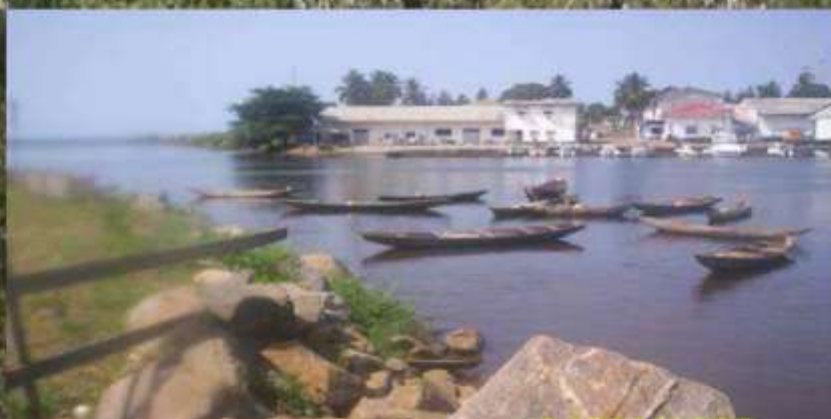


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION DE LA NATURE (MINEP)**

RAPPORT FINAL

TEXTE PRINCIPAL



MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC) POUR LA REGION DE KRIBI-CAMPO AU CAMEROUN

Présentée par:

ENVI-REP CAMEROON



Environment and Resource
Protection Cameroon

Mai 2011

Table des matières

Liste des Acronymes	8
Sommaire	13
Chapitre I. Introduction	17
I.1 LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES	17
I.2 LE CONTEXTE DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES DANS LA REGION DE KIRIBI-CAMPO	18
I.3 OBJECTIF	19
I.4 TACHES DEVOLUES A ENVI-REP CAMEROUN	19
Chapitre II. Le Cadre Institutionnel et Reglementaire pour le Développement Durable de la Zone Côtière de Kribi-Campo	21
II.1 LE CONTEXTE	21
II.2 CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE AU CAMEROUN	26
II.2.1 Principaux Instruments institutionnels	26
II.2.2 La Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan (MEAO)	28
II.2.3 Autres institutions et organismes locaux intervenant dans la gestion de la zone côtière	29
II.2.4 Dispositions Institutionnelles pour la mise en œuvre réussie de la gestion intégrée dans la région côtière de Kribi-Campo au Cameroun	31
II.2.5 Mise en place du Comité Directeur de Projet (CDP)	33
II.2.6 Rôle et responsabilités de chaque partie prenante	36
II.3 CADRE REGLEMENTAIRE	36
II.3.1 Cadre réglementaire général pour le développement côtier durable	36
Error! Bookmark not defined.	36
Chapitre III. Environnement Naturel de la Zone Côtière de Kribi-Campo	45
III.1 Définition des Limites de la Zone Côtière	45
Error! Bookmark not defined.	45
III.2 Définition des Limites du Site du Projet	45
III.3 Climat, Hydrologie et Conditions Océanographiques dans la Région de Kribi-Campo	45
III.4 HABITATS COTIERS, BIODIVERSITE ET ESPECES MENACEES	47
III.4.1 Habitats côtiers	47
III.4.2 Espèces vulnérables	50
III.4.3 Sites Archéologiques	51
III.4.4 Ecosystèmes fragiles à protéger	51
III.5 ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	51

III.5.1	Introduction	51
III.5.2	Activités socio-économiques	52
Chapitre IV.	Discussions et Analyse des Problèmes Clés dans la Région Côtière de Kribi Campo	60
IV.1	ANALYSE DES PRINCIPAUX CONFLITS DANS LA ZONE COTIERE DE KRIBI-CAMPO	60
IV.2	ANALYSE DES PROBLEMES SECTORIELS	64
IV.2.1	Dégradation des habitats côtiers/érosion côtière	64
IV.2.2	Surexploitation des ressources halieutiques	64
IV.2.3	surexploitation de la faune sauvage	64
IV.2.4	Surexploitation du bois de grume	65
IV.2.5	planification inadéquate de l'occupation des sols	65
IV.2.6	Mauvaise organisation d'un secteur de tourisme en plein essor	65
IV.2.7	Pollutions	65
IV.3	ANALYSES DES PROBLEMES TRANSECTORIELS	69
IV.3.1	Capacités institutionnelles et humaines limitées	69
IV.3.2	Mécanismes de communication et de sensibilisation inefficaces	69
IV.3.3	Cadre juridique inopérant	70
IV.3.4	Faible appui au secteur associatif	70
IV.3.5	Marginalisation des communautés locales	70
IV.3.6	Faible développement des activités rurales	71
IV.3.7	Gestion de ressources côtière et marine dans la région côtière de Kribi-Campo	73
IV.4	ENVIRONNEMENT ET EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE COTIERE DE KRIBI-CAMPO	77
IV.4.1	Types d'environnement	77
Chapitre V.	Vision, Découpage et Accord de Patenariat pour la Gestion Durable de la Zone Côtière Kribi Campo au Cameroun	81
V.1	LA VISION	81
V.2	DECOUPAGE EN ZONES	82
V.3	ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA GESTION COTIERE INTEGREE ET DURABLE DE LA REGION DE KRIBI-CAMPO AU CAMEROUN (S-ICM-KCAC)	84
Chapitre VI.	Plans ou Programmes Sectoriels de Gestion dans la Zone Côtière de Kribi Campo au Cameroun	87
VI.1	INTRODUCTION	87
VI.2	GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE CAPACITE : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE, SENSIBILISATION, EDUCATION ET FORMATION DANS LE CADRE DU GIZC DE LA ZONE COTIERE DE KRIBI-CAMPO	87
VI.2.1.	Introduction et contexte	87
VI.2.2	Besoins en Renforcement de Capacités	89

VI.3	PROGRAMME DE GESTION DU PARC NATIONAL DE CAMPO MA'AN	91
VI.3.1.	Introduction	91
VI.3.2.	Programme de Gestion	92
VI.3.3.	Recherche et Suivi	96
VI.3.4.	Administration et finance	97
VI.4	PLAN DE GESTION DES PECHEES	98
VI.4.1.	Introduction	98
VI.4.2.	Aperçu du secteur des pêches dans la région de Kribi- Campo	99
VI.4.3.	Les instruments institutionnels et juridiques pour la gestion du secteur de la pêche	105
VI.4.4.	Identification des problèmes	107
VI.4.5.	Mesures de gestion actuelles	108
VI.4.6.	Fixer des objectifs pour la gestion de la pêche de Kribi-Campo	112
VI.4.7.	Plan de gestion des pêches pour la zone côtière de Kribi-Campo	114
VI.5	GESTION DU TOURISME DANS LA REGION COTIERE DE KRIBI CAMPO	118
VI.5.1.	Introduction	118
VI.5.2.	Le cadre institutionnel et juridique pour la gestion du tourisme durable	118
VI.5.3.	Identification des problèmes	120
VI.5.4.	La gestion du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo	120
VI.6	LES POLLUTIONS	124
VI.6.1.	Introduction	124
VI.6.2.	Gestion de la Pollution au Cameroun	124
VI.6.3.	L'identification des problèmes	127
VI.6.4.	Gestion de la pollution dans la région de Kribi Campo	127
VI.7	GESTION DE LA MANGROVE, DE LA FORET ET DE LA FAUNE DANS LA ZONE COTIERE DE KRIBI-CAMPO	130
VI.7.1.	Introduction	130
VI.7.2.	Cadre institutionnel et juridique pour la gestion durable des mangroves, des forêts côtières et de la faune dans la zone côtière de Kribi Campo	130
VI.7.3.	L'identification des problèmes	134
VI.7.4.	La gestion durable des mangroves, des forêts côtières et de la faune dans la zone de Kribi Campo.....	134
VI.8	CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET GESTION DES RISQUES NATURELS	139
VI.8.1.	Introduction	139
VI.8.2.	Cadre institutionnel et juridique	139
VI.8.3.	Gestion des risques naturels	140
VI.9	DEVELOPPEMENT COTIER ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	142
VI.9.1.	Introduction	142
VI.9.2.	Instruments Institutionnels et Juridiques	142

VI.9.3.	Identification des Problèmes	143
VI.9.4.	Le développement côtier et le plan d'aménagement territorial pour la région côtière de Kribi Campo	144
VI.10	GESTION DES CONFLITS DANS LA REGION DE KRIBI CAMPO	148
VI.10.1.	Contexte et justification	148
VI.10.2.	Résultats attendus	148
VI.10.3.	Les actions prioritaires pour la gestion des conflits	148
VI.11	GESTION DE LA BIODIVERSITE DANS LA ZONE COTIERE KRIBI-CAMPO	150
VI.11.1.	Introduction	150
VI.11.2.	La collaboration et la coopération étendue	151
VI.11.3.	Identification du PASNB pour la région côtière de Kribi Campo	151
VI.11.4.	Les instruments juridiques internationaux ayant un impact direct sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans la région côtière de Kribi Campo	151
VI.11.5.	Dispositions Institutionnelles	153
VI.11.6.	Identification des problèmes	153
VI.11.7.	Plan d'action pour la gestion de la biodiversité dans la zone côtière Kribi-Campo	154
VI.12	MICRO-PROJETS	160
VI.12.1.	Conditions et Critères d'Evaluation	160
VI.12.2.	Sélection de micro-projets	160
VI.12.3.	La mise en œuvre des micro-projets sélectionnés	162
VI.12.4.	Les leçons tirées de la mise en œuvre des micro-projets	173
Chapitre VII.	Plan de Gestion Intégrée de la Région Côtière de Kribi Campo au Cameroun	175
VII.1	INTRODUCTION	175
VII.2	LE PLAN DE GESTION INTEGRE DE LA ZONE COTIERE (PLAN DE GIZC)	175
VII.2.1.	Le Plan de GIZC et le Plan National d'Action pour la gestion de la zone côtière (PNA)	175
VII.2.2.	Principaux éléments du plan de GIZC	176
VII.2.3.	Le cofinancement national pour la mise en œuvre du plan de GIZC	176
VII.3	RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DU PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE DE KRIBI CAMPO	189
VII.4	RAPPORT DE L'ATELIER DE PRESENTATION DU PLAN DE GIZC AUX AGENCES D'APPUI ET AUX DONATEURS	191
VII.4.1.	Introduction et contexte	191
VII.4.2.	Méthodologie	192
VII.4.3.	La Réunion	192
Chapitre VIII.	Elaboration d'Indicateurs de Suivi et Evaluation (SE)	196

VIII.1 INTRODUCTION ET DEFINITIONS	196
VIII.1.1. Définitions	196
VIII.1.2. Le rôle des indicateurs dans le suivi	197
VIII.1.3. Le rôle des indicateurs dans l'évaluation	197
VIII.1.4. Caractéristiques d'un bon Indicateur	198
VIII.1.5. Cadres d'évaluation des Programmes/projets de GIZC	198
VIII.2 PERSPECTIVES	217
Bibliographie	218

Liste des Figures

Figure 1 :	Carte de la Zone Côtière du Cameroun	22
Figure 2 :	Principales préoccupations environnementales et Actions Sectorielles Requises	25
Figure 3 :	Dispositions Institutionnelles pour la mise en œuvre réussie de la gestion intégrée dans la région côtière de Kribi-Campo au Cameroun	35
Figure 4 :	Carte Montrant la Délimitation du Site du Projet	46
Figure 5 :	Évaluation Environnementale et Socio-Economique de la Région Côtière de Kribi – Campo	80
Figure 6 :	Vision des parties prenantes locales pour la GIZC de Kribi-Campo	81
Figure 7 :	Découpage montrant les Zones Spécifiques de la Zone Côtière de Kribi-Campo	83
Figure 8 :	Exemple de Diagramme PPEIR appliqué à l'Environnement Marin (EEA, 2000) Error! Bookmark not defined.	200

Liste des Tableaux

Tableau 1:	Population de la Zone Côtière du Cameroun	23
Tableau 2:	Principales Institutions intervenant dans la Gestion durable de la Zone Côtière de Kribi-Campo	32
Tableau 3:	Les Membres du Comité Directeur de GIZC du Cameroun	34
Tableau 4:	Rôle et responsabilités de chaque partie prenante	37
Tableau 5:	Instruments Juridiques de la Gestion des Zones côtières et les Amendements Proposés	40
Tableau 6:	Caractéristiques des Principaux Fleuves de la Région Côtière de Kribi Campo	46
Tableau 7:	Données sur la Température de Surface et la Salinité dans les Eaux Côtières du Cameroun (Krakstad et Autres. 2006)	47
Tableau 8:	Indicateurs et Données Socio-Economiques du Cameroun	52
Tableau 9:	Population de la Région côtière de Kribi-Campo (Recensement de 2005) ..	53

Tableau 10:	Distribution des Ménages Selon les Principaux Secteurs d'Activité	53
Tableau 11:	Les Principaux Projets de Développement Conçus / exécutés pour la Région de Kribi-Campo	57
Tableau 12:	Opportunités et Potentialités pour Micro-Projets	58
Tableau 13:	Analyse des Principaux Conflicts dans la Zone Côtière de Kribi-Campo	61
Tableau 14:	Analyse des problèmes sectoriels dans la zone côtière de Kribi-Campo	66
Tableau 15:	Analyse des problèmes transectoriels dans la zone côtière de Kribi-Campo	71
Tableau 16:	Impacts des activités de pêche	74
Tableau 17:	Impacts de l'Exploitation Des Tortues Marines	74
Tableau 18:	Impacts positifs et négatifs des activités touristiques dans la zone côtière de Kribi-Campo	76
Tableau 19:	Impacts des Activités Forestières	77
Tableau 20:	Analyse de la Biodiversité dans la Région Côtière de Kribi Campo	78
Tableau 21:	Nombre d'acteurs du secteur des pêches dans la région de Kribi-Campo	99
Tableau 22:	Résumé de la biomasse pour les principales espèces (2004-2006)	104
Tableau 23:	Matrice des problèmes de la pêche à Kribi-Campo	107
Tableau 24:	Plan de gestion des pêches pour la zone de Kribi-Campo	115
Tableau 25:	Résumé des institutions clés impliquées dans la gestion du tourisme	119
Tableau 26:	Plan d'action touristique pour la région côtière de Kribi Campo	115
Tableau 27:	Résumé des institutions clés impliquées dans la gestion de la pollution au Cameroun	124
Tableau 28:	Plan d'action de lutte contre la pollution pour la région côtière de Kribi Campo	128
Tableau 29:	Principales Institutions Impliquées dans la Gestion Durable de la Mangrove, de la Forêt côtière et de la Faune dans la zone côtière de Kribi Campo au Cameroun	124
Tableau 30:	Plan d'action pour la gestion durable des mangroves, des forêts côtières, et de la faune dans la région de Kribi-Campo	136
Tableau 31:	Gestion des risques naturels dans la zone côtière de Kribi Campo au Cameroun	141
Tableau 32:	Développement côtier et plan d'aménagement territorial pour la région de Kribi Campo	145
Tableau 33:	Actions prioritaires pour la gestion des conflits dans la région côtière de Kribi Campo	149
Tableau 34:	Plan d'action prioritaire pour la gestion de la biodiversité dans la zone côtière Kribi-Campo au Cameroun	155
Tableau 35:	Critères d'évaluation des propositions de micro-projets	160
Tableau 36:	Résultats des Analyses d'échantillons de Sol	170
Tableau 37:	Évaluation du Micro Projet de Tourisme Durable sur le Littoral	172
Tableau 38:	Plan de Gestion Intégrée pour la Région de Kribi-Campo au Cameroun	177

Tableau 39:	Domaines d'intérêt des Donateurs	195
Tableau 40:	Fiche d'Indicateurs de GIZC pour la zone de Kribi-Campo au Cameroun ...	201

Liste des Acronymes

ACEFA	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMP	Aire Marine Protégée
AQUASOL	Aquaculture et Solidarité
BAD	Banque Africaine de Développement
BCSAP	Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche
BM	Banque Mondiale
BRD	By Catch Reduction Device (dispositif de réduction des prises accessoires)
CARPE	Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDP	Comité Directeur de Projet
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CERECOMA	Centre de Recherches sur l'Ecosystème Marin
CICG	Commission Intérimaire du Courant de Guinée
CIE	Comité Interministériel pour l'Environnement
CNCEDD	Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable
CNPC	Conseil National pour la Protection Civile
CNSP	Corps National des Sapeurs-Pompiers
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COOPEL	Coopérative des Pêcheurs de Londji
COPACE	Comité des Pêches de l'Atlantique Centre Est
COREP	Comité Régional des Pêches du Golfe de <i>Guinée</i>
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company (Société Camerounaise de Transport d'Hydrocarbures)
CPUE	Capture Par Unité d'Effort de Pêche
CRC	Croix-Rouge Camerounaise
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons
DIRPEC	Direction des Pêches
DUTP	Droits d'Usage Territoriaux dans les Pêcheries
EIE	Étude d'Impact Environnemental
EMA	Environnement m'Accompagne (NGO)
ENVI-REP	Environment and Resource Protection (NGO)
FAO	Organisation des Nations Unies l'alimentation et l'agriculture

FEDEC	Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FICR	Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge
GEF	Global Environment Facility (voir FEM)
GEM-CG	Grand Ecosystème Marin du Courant Guinée
GESAMP	Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environment Protection (Groupe d'Experts sur les Aspects Scientifiques de la Protection du Milieu Marin)
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
GIRMAC	Programme pour la Gestion Intégrée des Ressources Côtières et Marines
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
GTS	Guinean Trawling Survey
HCR	Haut-Commissariat des Réfugiés
HEVECAM	Hévéa Cameroun
INC	Institut National de Cartographie
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IUU	Illicit, Undeclared and Unregulated (relative to fisheries) (pêche illicite, non déclarée et non réglementée)
MAEL	Mission d'Aménagement et d'Etudes du Littoral
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Etudes des Terrains Urbains
MEAO	Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des affaires sociales
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINCOM	Ministère du Commerce
MINCULT	Ministère de la Culture
MINDAF	Ministère de domaine et des Affaires Foncières
MINDEF	Ministère de la Défense
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEF	Ministère des Forêts et Environnement (ancien)
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et du Développement territorial
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Elevage
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes)
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINIMINT	Ministère de l'Industrie, des Mines et de la Technologie
MINMEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie

MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINT	Ministère des Transports
MINTOUR	Ministère du Tourisme
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MTR	Revue à Mi-Parcours
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NESDF	Fonds national de développement pour l'environnement durable
OBC	Organisation à Base Communautaire
ODINAFRICA	Réseau de Données et d'Information pour l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONR	Observatoire National des Risques
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyenne Entreprise
PADPAM	Projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale Maritime
PADREL	Programme d'Appui au Développement Régional et Local
PAENC	Programme d'Appui à l'Elevage Non-Conventionnel
PAIJA	Programme d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs
PAJER-U	Projet d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAPVCC	Projet d'Appui à la Protection du Verger Cacao Café
PARETFOP	Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et Professionnel
PAS	Programme d'Action Stratégique
PDFP	Programme de Développement de la Filière Porcine
PDPV	Programme de Développement des Palmeraies Villageoises
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGP	Plan de Gestion des Pêches
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Le Premier ministre
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMRFFLP	Projet de Microcrédit Rotatif en Faveur des Femmes pour la Lutte contre la Pauvreté
PNA	Plan National d'Action
PNAFM	Programme National d'Appui à la Filière Maïs
PNCM	Parc National de Campo Ma'an

PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNDRT	Programme National de Développement des Racines et Tubercules
PNGE	Plan National de Gestion Environnementale
PNPCGR	Programme National de Prévention des Catastrophes et de Gestion des Risques
PNSB	Plan National Stratégique de la Biodiversité
PNSO	Programme National de Soutien aux Orphelins
PNUD	Programme de développement des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNVBF	Programme National de Valorisation des Bas-Fonds
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
PPP	Partenariat secteurs Public / secteur Privé
PRCM	Programme régional pour la conservation de la zone côtière et marine d'Afrique de l'Ouest
PRECESSE	Projet de Renforcement des Capacités Environnementales et Sociales pour le Secteur de l'Energie
PRFP	Programme de Relance de la Filière Plantain
PRVC	Projet de Régénération du Verger de Cacao
PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement
QI	Quota Individuel
SADEC	Communauté de Développement et Economique de l'Afrique du Sud
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SCS	Suivi, Contrôle et surveillance
SE	Suivi et Evaluation
S-ICM-KCAC	Sustainable Integrated Coastal Management of the Kribi Campo Area in Cameroon
SNH	Société Nationale d'Hydrocarbures
SNV	Service Néerlandais des Volontaires
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
TED	Turtle Exclusion Device (Dispositif d'exclusion des tortues)
TJB	Tonneau de Jauge Brute
UFA	Unit Forestière d'Aménagement
UICN	Union internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nation Organization for Education, Science and Culture (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
URC	Unité Régionale de Coordination
VMS	Vessel Monitoring System (Système de surveillance des navires)
WCMC	World Conservation and Monitoring Centre
WIJMA	Société d'exploitation forestière
WOPA	Women Promotion and Assistance (ONG)

Sommaire

La gestion des zones côtières a suscité au cours des dix dernières années, un intérêt considérable et obtenu une place de choix dans les débats internationaux relatifs à la CNUED de 1992 tenue à Rio De Janeiro, au Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable de 2002 et à la mise en œuvre du chapitre 17 de l'Agenda 21.

Dans la région de Kribi Campo, le tourisme, les activités pétrolières et gazières, la pêche, l'agro-industrie ainsi que les infrastructures sont en pleine expansion. Les menaces dues aux activités de développement économique sont croissantes du fait de l'implantation de nombreux projets de développement tels que la construction d'hôtels, la planification d'un projet de port en eau profonde dans le Grand Batanga, la plateforme d'exploitation pétrolière à Ebome. La zone est truffée d'habitats sensibles et de zones riches en biodiversité (Parc National de Campo Ma'an par exemple). Les effets de l'activité humaine dans la région côtière de Kribi-Campo, tels que décrits par des études précédentes, couplées au changement climatique global, ont une pression continue sur les environnements côtiers. Il s'y développe aussi des conflits d'intérêt résultant de la pression foncière et des besoins en ressources côtières. Il est donc important de réglementer l'accès et le contrôle des ressources.

Pour gérer durablement ces tendances, le gouvernement du Cameroun a décidé que son projet de démonstration porte sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). La zone choisie est la zone côtière de Kribi-Campo qui longue d'environ 150 km sur la côte atlantique.

Le but du projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) est de "Combattre la Baisse des Ressources Halieutiques et la Dégradation des Zones côtières dans le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée par des Actions Écosystémiques Régionales". La région du GEM-CG s'étend de la Guinée Bissau au nord, à l'Angola au sud. Pour encourager la coopération régionale, les pays du GEM-CG ont établi la Commission Intérimaire du Courant de Guinée (CICG) dont l'Unité Régionale de Coordination (URC) est à Accra, Ghana. Les principales parties au projet de démonstration du Cameroun sont : l'URC, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) du Cameroun, les experts nationaux, les partenaires locaux dont la civile de société (O.N.G, associations etc.), les industries, les chefferies traditionnelles, les exploitants forestiers, les municipalités et les organisations locales de développement tels que la Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan (MEAO).

L'objectif global du projet est d'aider le gouvernement du Cameroun dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) à partir de la démonstration sur le site de Kribi-Campo.

Le chapitre un définit le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières comme "un processus continu et dynamique qui fédère les intérêts du gouvernement et des communautés, de la science et de la gestion, sectoriels et publics, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan intégré pour la protection et le développement de l'écosystème côtier et de ses ressources" (GESAMP, 1996) ¹.

Le chapitre deux situe et décrit sommairement la zone côtière du Cameroun, et identifie les problèmes clés suivants dans la zone du projet:

¹ GESAMP, 1996. La Contribution de la science à la gestion intégrée des aires côtières, GESAMP Reports and Studies No 61

(i) la Pollution ; (ii) Exploitation non durable des ressources côtières (halieutiques et autres); (iii) la Dégradation de qualité de l'eau ; (iv) Dégradation des côtes et le déboisement des mangroves; (v) l'inadéquation du cadre institutionnel et juridique ; (vi) les conflits entre les usagers; (vii) l'information et les contraintes économiques et financières ; (viii) la Pauvreté. Les problèmes les plus courants de la gestion de la zone côtière de Kribi-Campo font partie des problèmes principaux identifiés par l'analyse diagnostique transfrontalière (ADT) du document de projet régional. Ce chapitre met également en exergue, les institutions et les instruments stratégiques mis en place par le gouvernement, qui sont directement ou indirectement lié à la gestion des zones côtières, la mise en place du Comité Directeur de Projet (CDP) approuvé par le gouvernement. Le mandat du PSC comprend : la Programmation ; (ii) la planification ; (iii) le Suivi et l'évaluation des activités du projet ; (iv) Diffusion des résultats.

Le chapitre trois définit les limites de la zone côtière en général et précise celles de la zone du projet. Il décrit le climat, l'hydrologie et les conditions océanographiques dans la zone de projet, les habitats côtiers, la biodiversité, les espèces vulnérables et menacées, les sites archéologiques, les écosystèmes fragiles qui ont besoin de protection et les activités socio-économiques : agriculture, pêche, tourisme, exploitations des forêts et de la faune, extraction de sable, activités industrielles et portuaires. Les industries principales sont l'exploitation et le transport de pétrole avec l'oléoduc Tchad-Cameroun dont le terminal est dans les eaux maritimes de Kribi, les activités commerciales et les projets de développement (il y a plus de 30 projets en cours ou prévus dans la zone). Les opportunités dans la zone sont principalement liées à la pêche, au tourisme, à l'agriculture, à l'industrie et à l'artisanat.

Le chapitre quatre traite de l'analyse de la chaîne causale des principaux problèmes de Kribi-Campo, et de la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, les principaux problèmes sectoriels et préoccupations transectorielles tels que :

Problèmes sectoriels : (i) la dégradation d'habitats côtiers, l'érosion côtière en particulier ; (ii) la surexploitation des ressources halieutiques ; (iii) la surexploitation de la faune ; (iv) l'exploitation forestière abusive; (v) politique foncière inadéquate ; (vi) la mauvaise organisation d'un tourisme en plein essor et (vii) la pollution.

les préoccupations transectorielles : (i) l'insuffisance des capacités institutionnelles et des ressources humaines ; (ii) l'insuffisance des mécanismes de communication et de sensibilisation ; (iii) le cadre juridique non opérationnel ; (iv) faible appui aux associations (ONG) ; (v) le faible développement des activités rurales ; (vi) la marginalisation des communautés locales ; (vii) le manque de coordination inter sectorielle ; (viii) la mauvaise priorité pour le développement côtier et (ix) le changement climatique.

Le chapitre quatre évalue également l'environnement et la socio-économie de la région de Kribi-Campo.

Le chapitre cinq explique la vision de la GIZC de la région de Kribi-Campo et de sa division en zones. Cette vision porte essentiellement sur "l'accès équitable aux ressources côtières et leur exploitation durable au profit des générations présente et future". La région de Kribi-Campo a été subdivisée en quatre zones principales comme suit :

La Zone I : Le bord de mer allant du fleuve Lokoundjé au nord de Grand Batanga, comprenant la ZEE, la ville de Kribi et la zone allant du trait de côte à 5 à 10 kilomètres

à l'intérieur des terres ; les activités : le tourisme en expansion, la pêche, le développement urbain, le commerce et le transport

La Zone II : Du sud de Grand Batanga au sud de Lolabe comprenant la ZEE, le site du port en eau profonde et la zone allant du trait de côte à 5 à 10 kilomètres à l'intérieur des terres ; les activités : le projet du port en eau profonde et le port minéralier pour l'exportation du fer ; la pêche, le tourisme, l'exploitation pétrolière.

La Zone III : du sud de Lolabe à Campo (fleuve Ntem) comprenant la ZEE, le parc national de Campo Ma'an et elle est caractérisée par une riche biodiversité; elle représente un site potentiel pour le futur parc marin national ; les activités sont le tourisme, la pêche et la chasse.

La Zone IV : elle commence après le front de mer, inclut la forêt, les plantations de SACAPALM et de HEVECAM et la zone partant de 5 à 10 kilomètres du trait de côte à 60 kilomètres à l'intérieur des terres ; cette zone inclut des plantations de SOCAPALM et de HEVECAM ; UFA No 09-026 et UFA No 09-025 avec 25.516 ha et 88.276 ha respectivement ; les activités sont l'agriculture traditionnelle, les activités agro-industrielles, la chasse, l'exploitation forestière.

Ce chapitre présente également l'accord de partenariat pour la gestion côtière intégrée durable de la région de Kribi-Campo au Cameroun (S-ICM-KCAC) conclu lors de l'atelier des parties prenantes en mars 2010.

Le chapitre six développe des plans ou des programmes sectoriels de gestion pour :(i) la Gouvernance et le développement des capacités, (ii) la gestion du parc national de Campo Ma'an, (iii) les pêches, (iv) le tourisme, (v) la pollution, (vi) les mangroves, la flore et la faune côtières, (vii) le changement climatique, les risques et catastrophes naturelles, (viii) le développement côtier et le foncier, (ix) les conflits et (x) la biodiversité ; il identifie des micro-projets. Des 10 propositions de micro-projets reçues, le CDP a, avec transparence et équité, retenu ce qui suit :(i) la création d'une unité familiale de production de crevette, (ii) la pisciculture associée à l'aviculture; (iii) la vulgarisation de la myciculture ; (iv) la collecte et la gestion d'huiles usagées (v) la promotion du tourisme durable dans la région côtière de Kribi-Campo. Les projets de production de crevettes, de myciculture et celui qui couple l'aviculture à la pisciculture ont été mis en œuvre avec succès. Des leçons importantes ont été tirée de la mise en œuvre des micro-projets :(i) la faible capacité des communautés ou des institutions locales; (ii) l'amélioration du partenariat secteur public - secteur privé ; (iii) les visites de terrain aux promoteurs de projet doivent faire partie des critères de sélection des projets ; (iv) le couplage des projets devrait favoriser leur synergie; (v) ils doivent permettre aux organisations locales de s'affirmer ; (vi) ils doivent offrir la chance aux Organisations à base communautaire d'évoluer vers des petites et moyennes entreprises ; (vii) la rentabilité d'une mise en œuvre efficace ; (viii) le contrôle adéquat et transparent des fonds ; (ix) le processus de mise en œuvre et la qualité du produit final ; (x) la formation et le transfert des technologies sont meilleurs "in situ".

Le chapitre sept développe le Plan entier de GIZC avec les composantes suivants dans l'ordre de priorité :(a) Gestion des pêches ; (b) planification du développement côtier et de l'exploitation foncière ; (c) Contrôle de la pollution et la gestion des déchets ; (d) la Gestion des mangroves, de la flore et de la faune côtières ; (e) la Gestion du tourisme ; (f) la Gestion des risques et des catastrophes naturelles et (G) la Gouvernance et le développement des capacités. Le Chapitre sept rapporte également la réunion organisée

dans à Kribi le 23 novembre 2010 au cours de laquelle le Plan entier de GIZC a été adopté par le comité interministériel. Ce chapitre rend également compte de la table ronde des donateurs organisée à Yaoundé le 5 avril 2011. Au cours de cette dernière réunion, chaque donateur a clairement indiqué quelles activités il est disposé à financer pendant la mise en œuvre du plan de GIZC.

Enfin **le chapitre huit** traite des indicateurs de suivi et d'évaluation avec une matrice détaillée basée sur les 7 composantes du plan de GIZC.

Chapitre I. Introduction

I.1 La Gestion Intégrée des Zones Côtières

La gestion des zones côtières a suscité au cours des dix dernières années, un intérêt considérable et obtenu une place de choix dans les débats internationaux relatifs à la CNUED de 1992 tenue à Rio De Janeiro, au Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable de 2002 et à la mise en œuvre du chapitre 17 de l'Agenda 21.

La gestion côtière est la complexe interaction des lois, des programmes et des efforts d'évaluation des écarts et de prise de décision sur le mode d'exploitation, de préservation et d'évaluation des ressources et des opportunités de la zone côtière ; en tant que société, comment voulons-nous que nos côtes fonctionnent, à quoi voulons-nous qu'elles ressemblent, et quelles infrastructures voulons-nous qu'elles abritent? La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) vise à résoudre de telles questions pour en tirer des avantages économiques et éthiques. Les avantages éthiques comprennent le développement durable, la promotion de l'équité sociale (par la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes) et la préservation des exploitations traditionnelles des ressources côtières. Les avantages économiques découlent de l'approche intégrée de la gestion qui aboutit à des coûts réduits comparés à ceux de la gestion sectorielle. Une bonne planification induit aussi une réduction de coût.

Le développement durable se définit comme tout développement qui satisfait aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins (la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1987)

Mais qu'est-ce la Gestion Intégrée des Zones Côtières ? Parmi de nombreuses définitions, nous adopterons la suivante :

“Un processus continu et dynamique qui fédère les intérêts du gouvernement et des communautés, de la science et de la gestion, des secteurs privés et publics, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan intégré pour la protection et le développement de l'écosystème côtier et de ses ressources” (GESAMP, 1996)²

La GIZC se définit donc comme un processus itératif et collectif qui doit être coordonné avec une approche multidisciplinaire suivant un chronogramme non linéaire. Plusieurs catégories d'acteurs sont impliquées dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières. C'est donc un processus où plusieurs types d'intégrations sont définis :

- intégration entre la terre et la mer
- intégration intersectorielles prenant en compte les droits d'exploitation et de préservation, les intérêts sectoriels commerciaux et d'exploitation ludiques, etc. (intégration horizontale)
- intégration entre les autorités au plan national et local, et la participation publique (intégration verticale)

² GESAMP, 1996. La Contribution de la science à la gestion intégrée des aires côtières, GESAMP Reports and Studies No 61

Les principes suivants sous-tendent la politique dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières :

Un Patrimoine national : La côte doit être perçue comme patrimoine national, avec des droits publics d'exploitation des ressources côtières et le devoir cette exploitation se fasse de façon durable au profit des générations présente et future.

Le Développement économique : les opportunités côtières de développement économique doivent être optimisées pour satisfaire les besoins de la société et favoriser le bien-être des communautés côtières.

L'Équité Sociale: La gestion côtière doit garantir à toutes les personnes, y compris de futures générations, les droits à la dignité, à l'égalité et à la liberté.

L'Intégrité écologique: La diversité, la santé et la productivité des écosystèmes côtiers doivent être entretenues et au besoin, restaurées.

L'Holisme: La côte doit être traitée comme un système entier et indivisible, en prenant en compte les corrélations entre les usagers et les écosystèmes côtiers, et entre la terre, la mer et l'air.

La Prévention de risques: La gestion côtière doit avoir une approche de prévention de risque.

La Responsabilité: La gestion côtière est une responsabilité partagée. Chacun doit assumer les conséquences de ses actes, y compris les réparations financières des dommages.

Le Devoir de préservation: Tous, personnes et organisations, doivent agir avec soin afin d'éviter d'endommager l'environnement côtier et les ressources côtières.

L'Intégration et la participation: La gestion côtière doit adopter une approche intégrée, participative, inclusive et transparente.

La Gouvernance coopérative: des partenariats secteur public, secteur privé et société civile doivent être établis afin de garantir la coresponsabilité et la participation effective de toutes les parties prenantes.

I.2 Le contexte de la Gestion Intégrée des Zones Côtières dans la région de Kribi-Campo

Dans la région de Kribi Campo, le tourisme, les activités pétrolières et gazières, la pêche, l'agro-industrie ainsi que les infrastructures sont en pleine expansion. Les menaces dues aux activités de développement économique sont croissantes du fait de l'implantation de nombreux projets de développement tels que la construction d'hôtels, la planification d'un projet de port en eau profonde dans le Grand Batanga, la plateforme d'exploitation pétrolière à Ebome. La zone est truffée d'habitats sensibles et de zones riches en biodiversité (Parc National de Campo Ma'an par exemple). Les effets de l'activité humaine dans la région côtière de Kribi-Campo, tels que décrits par des études précédentes, couplées au changement climatique global, ont une pression continue sur les environnements côtiers. Il s'y développe aussi des conflits d'intérêt résultant de la pression foncière et des besoins en ressources côtières. Il est donc important de réglementer l'accès et le contrôle des ressources.

Pour gérer durablement ces tendances, le gouvernement du Cameroun a décidé que son projet de démonstration porte sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Le

choix s'est porté sur la zone côtière de Kribi-Campo, longue d'environ 150 km sur la côte atlantique.

Le but du projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) est de "Combattre la Baisse des Ressources Halieutiques et la Dégradation des Zones côtières dans le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée par des Actions Ecosystémiques Régionales". La région du GEM-CG s'étend de la Guinée Bissau au nord, à l'Angola au sud.

Pour encourager la coopération régionale, les pays du GEM-CG ont établi la Commission Intérimaire du Courant de Guinée (CICG) dont l'Unité Régionale de Coordination (URC) est à Accra au Ghana.

Les principales parties au projet de démonstration du Cameroun sont : la Commission Intérimaire du Courant de Guinée, l'URC du Projet GEM-CG, le Service de Passation des Marchés de l'ONUDI à Vienne, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) du Cameroun, les experts nationaux, les partenaires locaux dont la civile de société (O.N.G, associations etc.), les industries, les chefferies traditionnelles, les exploitants forestiers, les municipalités et les organisations locales de développement tels que la Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan (MEAO).

I.3 Objectif

L'objectif global du projet est d'aider le gouvernement du Cameroun dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) à partir de la démonstration sur le site de Kribi-Campo.

I.4 Les Tâches dévolues à Envi-Rep Cameroun

Les tâches suivantes sont dévolues à Envi-Rep Cameroun

1. Constituer le Comité Directeur du Projet (CDP) et initier un processus de large participation impliquant le pouvoir public, la société civile, les communautés locales pour l'adoption de la liste des problèmes clés identifiées dans l'analyse précédente, proposer des perspectives et s'accorder sur la participation de chaque partie prenante pour la résolution de ces problèmes.
2. Mettre à jour/réviser les principaux documents de base la Gestion Intégrée des Zones Côtières, y compris la subdivision de la zone, les plans de gestion sectorielle (par exemple le plan de gestion du parc national de Campo Ma'an), les amendements nécessaires au cadre réglementaire local, la définition des rôles et responsabilités des parties prenantes et le plan d'action prioritaire comprenant des propositions pour les micro-projets, etc., et formaliser l'accord intersectoriel de coordination.
3. Préparer et faire adopter le plan entier de GIZC comprenant l'identification et la mise en œuvre des micro-projets de démonstration prioritaires adoptés par le Comité Directeur de Projet (CDP) et la CI-CG/ONUDI.
4. Faciliter la tenue d'une réunion du secteur privé et de partenaires au développement pour susciter des donateurs pour la mise en œuvre des micro-projets additionnels ou des activités du Plan d'Action Prioritaire (PAP)
5. Développer les indicateurs de Suivi et d'Evaluation (SE)

6. Soumettre un rapport complet à la CICG/ONUDI.

Le premier rapport d'étape rapporte l'établissement du Comité Directeur de Projet (CDP), l'élaboration d'un cadre institutionnel ainsi que l'initiation d'un processus de large participation impliquant les pouvoirs publics, la société civile et les communautés locales. Ce processus a débattu des questions clés identifiées dans l'étude de faisabilité et arrêté les suivantes :

(i) Les questions transversales:

- l'insuffisance des capacités institutionnelles locales,
- le faible niveau de développement des activités en milieu rural
- la marginalisation des communautés locales
- l'insuffisance des mécanismes de communication et de sensibilisation ;
- le cadre juridique non opérationnel
- le faible appui aux associations (ONG)
- le manque de coordination inter sectorielle
- la mauvaise priorité pour le développement côtier
- l'insuffisance des capacités humaines
- le changement climatique et les conflits

(ii) Les questions sectorielles:

- la dégradation d'habitats côtiers/érosion côtière
- la surexploitation des ressources halieutiques
- la surexploitation de la faune
- l'exploitation forestière abusive
- la pollution
- l'inadéquation de la politique foncière
- la mauvaise organisation d'un tourisme en plein essor

Le deuxième rapport d'étape traite de la mise à jour/réforme des principaux documents de base de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, notamment en ce qui concerne la gestion sectorielle, de la révision du cadre réglementaire local et du plan d'action prioritaire (micro-projets, etc.).

Le troisième rapport d'étape rend compte de la réunion organisée les 22 et 23 novembre 2010 pour la validation et l'adoption du plan complet de GIZC pour la zone de Kribi-Campo et les résultats ainsi que leçons tirées de la mise en œuvre des micro-projets.

En plus de l'information contenue dans le troisième rapport d'étape, ce quatrième rapporte la réunion organisée le 5 d'avril 2011 entre le secteur privé et les partenaires au développement pour susciter des donateurs pour la mise en œuvre des micro-projets additionnels et les activités des composantes du plan de GIZC

Chapitre II. Le Cadre Institutionnel et Règlementaire pour le Développement Durable de la Zone Côtière de Kribi-Campo

II.1 Le Contexte

La République du Cameroun est un pays de l'Afrique Centrale situé au milieu du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG), dans la baie du Biafra. Elle a une superficie de 475412 kilomètres carrés et une population d'environ 18 millions d'habitants (recensement de 2005). La zone côtière du Cameroun est ouverte sur l'Océan Atlantique avec un littoral environ de 402km (Sayer et autres, 1992). Ce littoral s'étend entre les latitudes 2°20'N aux frontières de la Guinée Equatoriale et 4°40'N aux frontières du Nigéria. Il est situé entre les longitudes 8°15'E et 9°30'E et se subdivise en trois zones principales (figure 1). La zone du projet GIZC est la « zone sud » qui s'étend du fleuve Nyong au fleuve Ntem dans la région de Campo. Les zones côtières sont généralement régies par l'interaction entre la terre et la mer, et sont caractérisées par une forte productivité et une riche biodiversité. L'urbanisation et l'exploitation des ressources côtières causent la dégradation de l'environnement côtier – et la région côtière de Kribi-Limbe du Cameroun ne déroge pas à la règle.

La zone côtière est le centre nerveux industriel du pays, car il héberge environ 80% des industries du pays (Angwe et Gabche, 1997) et Douala, principal port maritime et capitale économique du pays y est située. Plus de 95 % des industries côtières sont situées dans la région de Kribi-Limbe. En raison de la nature et de la variété des activités économiques, cette région connaît le plus développement le plus rapide du Cameroun, attirant de plus en plus personnes d'autres parties du pays. Cette zone est donc fortement urbanisée avec des sites de fort peuplement à Douala, Buea, Tiko, Edea, Limbe, Kribi, Muyuka etc...

Ces sept villes situées dans la région de Kribi-Limbe, représentent 95% de toute la population de la zone côtière (tableau 1). Cette forte augmentation de populations urbaines a provoqué l'augmentation des activités terrestres telles que l'agriculture, et les activités pour la satisfaction des besoins et les stratégies pour faire face à ces croissances démographiques, qui sont souvent et techniquement difficiles à contrôler.

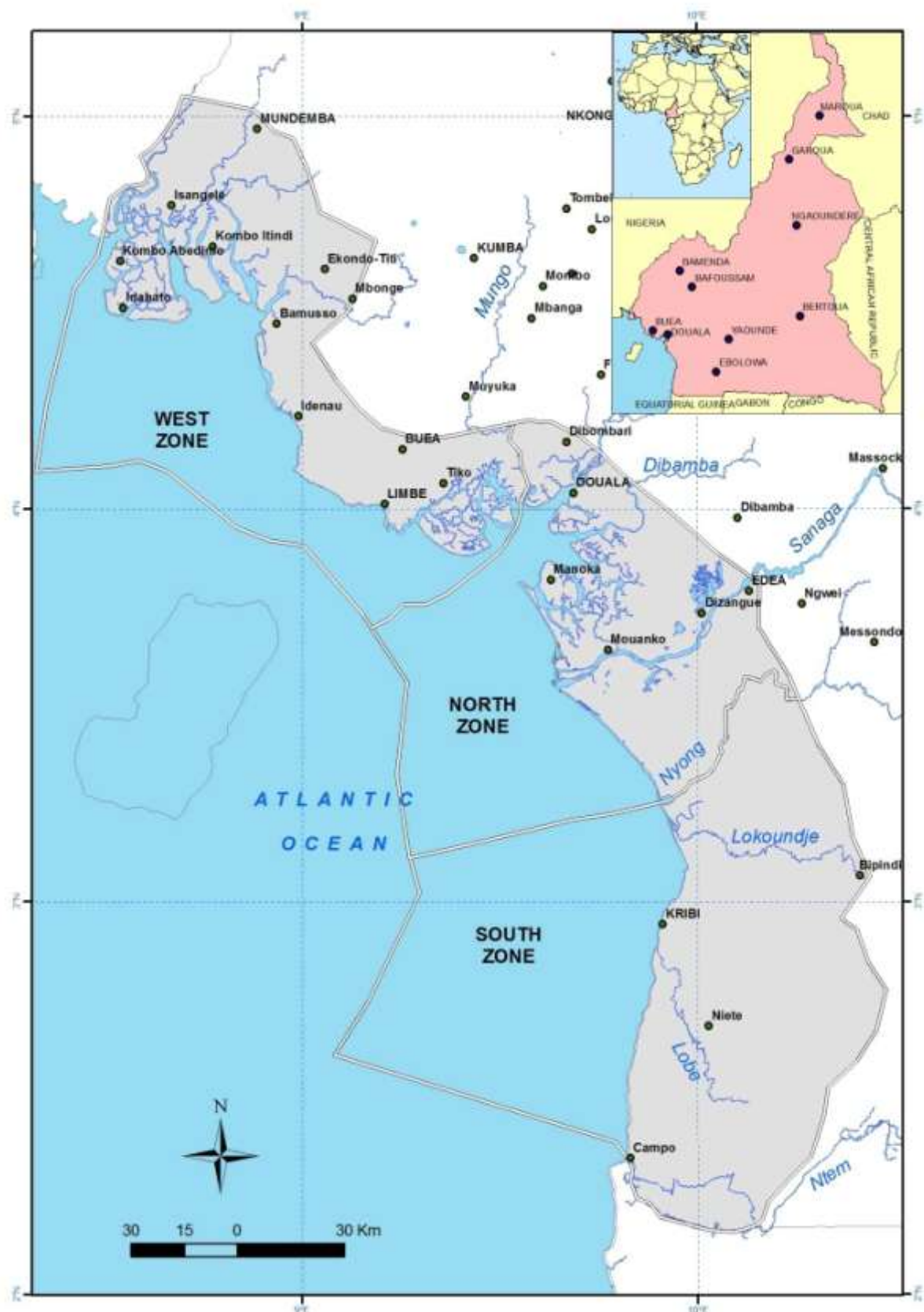


FIGURE 1: Carte de la Zone Côtière du Cameroun (NGOUANET, 2010)

Tableau 1 : Population de la Zone Côtière du Cameroun

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	2005	2025	2050
REGION SUD	634655	953208	1322496
NIETE	23921	35928	49847
BIPINDI	14118	21204	29419
CAMPO	6923	10398	14426
KRIBI	93246	140049	194306
REGION DU LITTORAL	2510263	3812832	5289984
DIBOMBARI	17141	26035	36122
DIZANGUE	17086	25952	36006
EDEA	88481	134394	186460
MOUANKO	9162	13916	19307
DOUALA 1	223214	339039	470388
DOUALA 2	261407	397050	550874
DOUALA 3	646347	981735	1362075
DOUALA 4	250626	380675	528155
DOUALA 5	544919	827676	1148331
MANOKA	5464	8299	11515
REGION DU SUD OUEST	1316079	1985850	2755200
BUEA	131325	198158	274928
COTE OUEST (IDENAU)	12725	19201	26640
LIMBE	118210	178369	247472
TIKO	117884	177877	246789
MBONGE	115692	174569	242200
BAMUSSO	19230	29016	40258
EKONDO -TITI	56503	85258	118289
DIKOME BALUE	13364	20165	27977
IDABATO	3482	5254	7290
ISANGELE	3476	5245	7277
KOMBO ABEDIMO	2146	3238	4493
KOMBO ITINDI	2958	4463	6193
MUNDEMBA	14385	21706	30115
TOKO	7035	10615	14728

Sources: résultats du recensement de 2005

Les activités maritimes sont substantielles dans cette zone. C'est le cas par exemple du transport, de la prospection et le forage pétroliers offshore, les activités portuaires à Douala etc... De grosses entreprises agro-industrielles pratiquant des cultures de rente à grande échelle sont installées dans la région de Kribi-Limbe. L'on peut y citer CDC, DELMONTE, HEVECAM, SOCAPALM, PAMOL, SAFACAM, la FERME SUISSE, SPNP, SBM etc... Ces compagnies cultivent entre autres, le palmier à huile, l'hévéa, la banane, le thé, etc...

Bon nombre d'industries se sont développées dans la région de Kribi-Limbe. Ce sont principalement des industries alimentaires, chimiques, textiles, métallurgiques, et pétrolières. L'unique raffinerie de pétrole du Cameroun, la SONARA, est située au cap Limboh près de Limbe. Cette raffinerie est au cœur d'une pléiade d'activités dans le secteur pétrolier, qui associées aux activités touristiques (de nombreuses plages et hôtels balnéaires), contribuent considérablement au dynamisme et à la vitalité de la zone côtière. Le pipeline Tchad-Cameroun tant attendu, traversera cette région jusqu'au terminal pétrolier offshore dans la région de Kribi. Ces activités produisent des déchets qui dégradent l'environnement. Les problèmes liés à la gestion de la zone côtière de Kribi-Limbe les plus récurrents sont :

- La pollution
- L'exploitation non durable des ressources côtières et de la pêche
- La dégradation de la qualité de l'eau
- L'érosion côtière et la destruction des mangroves
- L'insuffisance du cadre institutionnel et juridique
- Les conflits entre les utilisateurs
- L'insuffisance de l'information et les contraintes économiques et financières
- La pauvreté

Les problèmes les plus courants de la gestion de la zone côtière de Kribi-Campo font partie des problèmes principaux identifiés par l'analyse diagnostique transfrontalière (ADT) du document de projet régional. Ils sont analysés et discutés au chapitre 4. Les principales préoccupations environnementales nécessitant des actions sont récapitulées dans la Figure 2.

Les autorités camerounaises sont conscientes de l'efficacité de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) comme "système dynamique avec une stratégie coordonnée de gestion des ressources environnementales, des capacités socio-culturelles et institutionnelles pour la préservation, l'accroissement et l'exploitation durable des ressources côtières", et sont désireuses d'appliquer ce principe à la région côtière de Kribi-Campo. Le Profil National du Cameroun révèle que cette région de Kribi-Campo a besoin d'une intervention urgente.

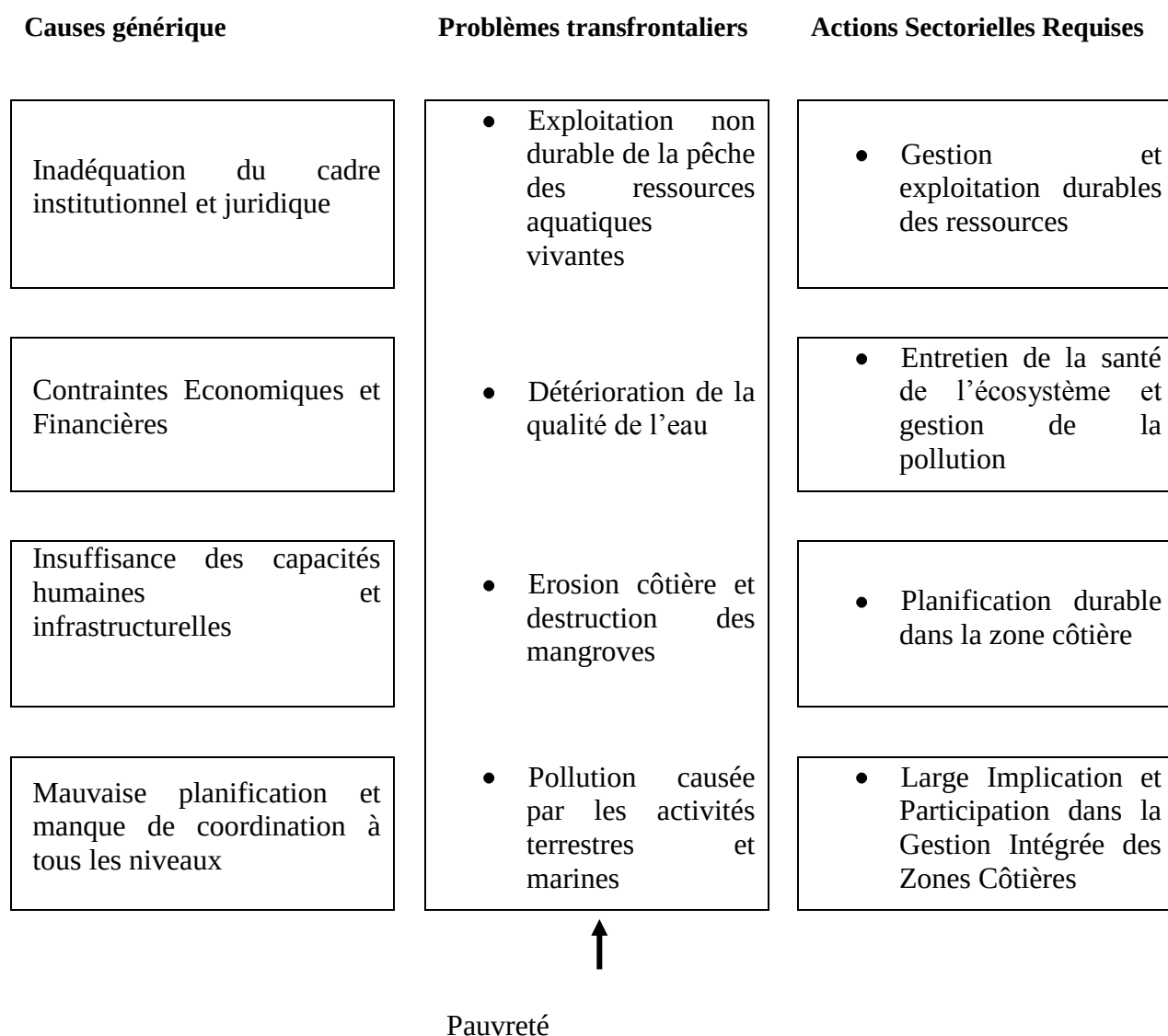


Figure 2 : Principales préoccupations environnementales et Actions Sectorielles Requises

Le cadre institutionnel et réglementaire de la région côtière de Kribi Campo est très complexe à cause de la nature de la région où les activités terrestres et marines interagissent et s'influencent mutuellement. En général, les activités terrestres telles que l'exploitation forestière, le reboisement, l'agriculture, l'agro-industrie, l'urbanisation, le tourisme et les activités marines telles que le transport, l'exploitation pétrolière et la navigation sont régies par des réglementations nationales différentes; il arrive que quelques réglementations d'activités marines soient inspirées par des conventions internationales telles que la convention POLMAR 78. Mais la Gestion Intégrée des Zones Côtières requière la mise en place d'un cadre réglementaire et de mécanismes institutionnels de coordination pour l'efficacité des actions.

Au Cameroun, cette situation a créé une pléthore d'institutions intervenant à différents niveaux (national, régional et local). Dans certains cas, des organismes internationaux sont impliqués grâce à des accords signés. Le cadre réglementaire national, regorge aussi d'une flopée de lois, de décrets et d'ordonnances qui régulent l'accès et l'exploitation d'espaces côtiers et maritimes ainsi que leurs ressources.

Du fait de cette complexité, la région côtière de Kribi-Campo fait face aux problèmes suivants:

- Constructions non contrôlées et non planifiées
- Occupation anarchique du bord de mer
- Des problèmes écologiques liés à l'activité humaine et aux phénomènes naturels et au changement climatique
- Les conflits pour le contrôle des ressources côtières et marines
- Les conflits de compétence entre les différents organismes gouvernementaux
- Les conflits fonciers
- Les difficultés d'exécution du plan-cadre de développement urbain de la ville de Kribi
- La marginalisation croissante des communautés locales en dépit de la disponibilité et de l'abondance de ressources dans la région de Kribi-Campo
- Le faible niveau d'implication de la société civile dans le développement côtier et les prises de décision

Le gouvernement du Cameroun a eu plusieurs initiatives de mise en œuvre d'une stratégie cohérente de gestion durable de la zone côtière. Ces initiatives sont:

- L'Agence d'Etude et de Gestion des Zones Côtières (AEGZC) qui a été créée dans les années 80. En 1985, cet établissement a élaboré un plan-cadre de développement de la ville de Kribi qui n'a pas été exécuté.
- Le besoin d'un outil cohérent pour le développement de la zone côtière de Kribi-Campo s'est matérialisé dans les années 90 avec le décret présidentiel créant la Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan (MEAO). Le rôle de la MEAO est d'élaborer et de soumettre un plan-cadre de développement pour le département de l'océan dont fait partie la zone côtière de Kribi-Campo
- La constitution du 18 janvier 1996 prévoit la décentralisation à deux niveaux de l'Etat au Cameroun : la région et le département.

II.2 Cadre Institutionnel pour la Gestion Durable de la Zone Côtière au Cameroun

II.2.1 Principaux Instruments institutionnels

Nombre d'instruments et de stratégies, directement ou indirectement liés à la gestion de la zone côtière, ont été élaborés par le gouvernement :

- Le DSRP : le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
- Le SDRADDT : le Plan-Cadre Régional de Développement et de Gestion

- Le MPPNCM : Plan de Gestion du Parc National de Campo Ma'an
- Le FESP : le Programme pour la Forêt de l'Environnement
- Le KCCZMSTD : Gestion de la zone côtière de Kribi-Campo pour le développement durable du tourisme

Lorsque le Cameroun a accédé au statut de pays pauvre très endetté, il lui a été demandé d'élaborer un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). C'était un acquis majeur car il est aujourd'hui admis qu'il constitue un cadre de référence pour tous les projets traitant de développement durable. Cette stratégie nationale est censée cadrer avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Plan d'Action Environnementale du NEPAD. Ce document intègre en bien de points, la GIZC. Le Plan-Cadre Régional de Développement et de Gestion approuvé en 2002 se justifie par :

- L'absence d'un cadre pour la planification et développement des infrastructures
- L'existence des nombreuses disparités régionales
- Le besoin de rompre avec la "navigation à vue"

Le Plan-Cadre Régional de Développement et de Gestion donne les orientations de base en matière de développement régional, d'environnement et de développement durable

Un autre document important pour la gestion durable des zones côtières était le Plan de Gestion du Parc National de Campo Ma'an (MPPNCM). Le plan de gestion du parc national de Campo Ma'an et de ses environs est le cadre stratégique pour l'exécution des initiatives de conservation, et la promotion des activités durables d'exploitation à l'intérieur et à la périphérie du parc. Elaboré entre 1999 et 2005 par un processus de large consultation des parties prenantes à la gestion du parc et de ses environs, ce plan de gestion du parc a été conçu dans l'esprit des réformes juridiques visant l'optimisation de la participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles (lois de 1994 -1996 sur l'exploitation des ressources), et des réformes administratives exigeant que mise en place des aires protégées (par le développement d'une vision de la biodiversité) reflètent la diversité biologique du Cameroun (le Programme pour la Forêt de l'Environnement). La séparation du ministère en charge de l'environnement et des forêts en 2 ministères distincts traduit aussi cette vision institutionnelle de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'objectif du plan de gestion est d'« assurer la protection de la diversité biologique du parc national de Campo-Ma'an et de ses environs dans un cadre programmé d'exploitation des terres et de gestion durable des ressources forestières et de la faune. Pour atteindre cet objectif, 5 programmes de gestion seront mis en œuvre sur le cycle de vie de cinq ans (2006 - 2010) du plan de gestion :

1. Un programme de gestion administrative et financière qui a pour objectif principal le renforcement de la capacité de la direction de la conservation du parc national de Campo-Ma'an ;
2. Un programme de protection pour la préservation durable la biodiversité du parc ;
3. Un programme de cogestion et d'écodéveloppement visant la mise en place de mécanismes de gestion participative et d'initiatives de d'écotourisme durable ainsi que des activités socio-économiques alternatives ;

4. Un programme de recherche et de suivi écologique qui ciblera des espèces types et étudiera la dynamique démographique et les tendances socio-économiques ;
5. Un programme de gestion transfrontalière qui facilitera l'harmonisation des efforts de conservation entre les parcs nationaux adjacents de Campo-Ma'an (Cameroun) et de Rio Campo (Guinée Equatoriale) et qui renforcera de ce fait, la capacité à lever des fonds pour les activités communes.

Le Programme pour la Forêt de l'Environnement (FESP), créé en 2004 est chargé de coordonner toute la politique nationale en matière environnementale et forestière. Le FESP est une approche programmatique qui vise à renforcer le cadre institutionnel pour la gestion durable des ressources forestières et de la faune du Cameroun et pour assurer la contribution significative du secteur à l'économie nationale, au développement local et à la réduction de pauvreté. Les objectifs généraux de FESP sont les suivants:

- Objectif général: la conservation, la gestion et l'exploitation durables des ressources forestières et de la faune pour satisfaire les besoins locaux, nationaux, régionaux et globaux des générations présentes et futures ;
- Objectif de développement (au niveau des populations bénéficiaires): l'amélioration soutenue des conditions de vie des populations environnantes par la gestion durable des écosystèmes forestiers;
- Objectif du Programme : permettre aux parties prenantes de gérer durablement les ressources forestières et la faune afin de perpétuer les fonctions économiques, écologiques et sociales de l'ensemble des écosystèmes forestiers du Cameroun.

Le FESP se structure en 5 composantes liées, qui fournissent ensemble une stratégie complète sur dix ans pour la conservation de la forêt et la gestion environnementale au Cameroun. Ces composantes sont :

Composante 1 : Gestion environnementale des activités de forêt ;

Composante 2 : Gestion des forêts et valorisation des produits forestiers ;

Composante 3 : Conservation de la biodiversité et valorisation de la faune ;

Composante 4 : Gestion Communautaire des ressources forestières et de la faune ;

Composante 5 : Renforcement des institutions, formation et recherche

Le programme de Gestion de la zone côtière de Kribi-Campo pour le développement durable du tourisme (KCCZMSTD) est une initiative récente. Elle vient des municipalités de Kribi et de Campo. C'était un processus participatif complet qui a fait impliquer les parties prenantes d'un grand nombre de secteurs locaux. Le document a été approuvé en 2005 par le Ministère du Développement du Territoire, de l'Economie et du Plan (MINEPAT) et visait la mise en place d'une coordination inter-municipalité pour un tourisme durable. A ce jour, rien n'a été fait.

II.2.2 La Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan (MEAO)

Cet établissement a été créé par le Décret Présidentiel N° 99/195 du 10 septembre 1999, complété par la loi N° 99/016 du 22 décembre 1999. La MEAO est le fruit de la volonté politique d'organiser et de décentraliser le développement. C'est un

établissement public avec autonomie de fonctionnement mais subventionné par l'état. La MEAO est chargée des études de mise en œuvre et des tâches indiquées dans son décret, notamment:

- la conception et la planification du développement du Département de l'Océan. Ceci est demeuré à ce jour au niveau de l'information.
- la projection du Département à l'horizon 2015-2025 dans le cadre d'un plan-cadre de développement durable.
- Effectuer des études de faisabilités à présenter au gouvernement pour accélérer le développement intégré du Département de l'Océan.
- Organiser et assurer l'installation harmonieuse des projets gouvernementaux dans ses domaines d'intervention
- Identifier, inventorier et préserver les ressources du sol, du sous-sol, de l'océan, touristiques et environnementales
- Assurer le suivi et l'application des procédures d'exploitation des domaines terrestres et maritimes public dans le Département.
- Participer à l'exécution des principaux projets sociaux, économiques et culturels actuellement en cours ou à venir.
- Recueillir toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission, auprès des services publics et des communautés locales ainsi que des entreprises privées.
- Recevoir, analyser, synthétiser et exploiter les rapports économiques, sociaux et culturels et autres documents des services publics ou parapublics et des entreprises privées installés dans sa juridiction.
- Recevoir et gérer les financements des études de faisabilité pour le développement harmonieux et effectif de sa juridiction
- Rédiger et soumettre au gouvernement, les textes organiques pour la création d'une société publique de développement régional en lieu et place de l'autorité

Les résultats attendus de la MEAO sont :

- Présenter au gouvernement dans un délai de deux ans, un rapport général sur un plan d'action approprié pour le développement du Département de l'Océan
- Concevoir les nouveaux outils de gestion pour le développement local, en termes de méthodes, de structures, de concepts et de budgets

En plus de ces instruments et organismes, de nombreux ministères interviennent dans la gestion de la zone côtière. Le tableau 2 récapitule les rôles et responsabilités des principaux organismes et institutions intervenant dans la gestion de la zone côtière au Cameroun.

II.2.3 Autres institutions et organismes locaux intervenant dans la gestion de la zone côtière

Il y a beaucoup d'autres institutions et organismes impliqués dans la gestion de la zone côtière au Cameroun et en particulier dans la région côtière de Kribi-Campo. Les plus importants sont :

- La Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM). La MIDEPECAM fournit l'appui financier et technique pour le développement de la pêche artisanale maritime au Cameroun
- Le Programme de Développement Intégré de la Côte Atlantique (PDICA)
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP)
- L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) avec le Centre spécialisé de Recherches sur l'Ecosystème Marin (CERECOMA) basé à Kribi et le Centre de Recherches Spécialisés pour la Pêche et l'Océanographie située à Limbe, dans la Région du Sud-Ouest. L'IRAD est une structure opérationnelle de recherches sous tutelle du Ministère la Recherche Scientifique et l'Innovation

Les principales Organisations Non Gouvernementales locales ou internationales travaillant dans la zone côtière de Kribi-Campo sont :

- i) SNV : Programme de renforcement de capacité en tourisme durable dans la région de Kribi- Campo
- ii) UICN : Union Internationale pour la Conservation de Nature
- iii) WWF : Le Fonds mondial pour la faune sauvage
- iv) CODEPAM : Comité de Développement de la Pêche et de l'Agriculture de Mbeka
- v) OPEL : l'Organisation des Pêcheurs de Lolabe
- vi) OPENWA : Organisation des Pêcheurs de ONGye-Wamie
- vii) CDDM : Le Comité de Développement du Débarcadère de Mboamanga
- viii) CDDN : Le Comité de Développement du Débarcadère de ONGye
- ix) CECOPAK : le Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Kribi
- x) PATHBEL: Promoteurs du tourisme, de la pêche et d'activités environnementales des Chutes de lobe
- xi) EBOTOUR : Association d'Ecotourisme d'Ebodjé
- xii) BANABA LOHOVE : Groupe de pêcheurs maritimes artisanaux

Le gouvernement du Cameroun est également partie prenante à de nombreux processus régionaux qui visent la gestion durable des ressources côtières, notamment:

- CEFDHAC : Conférence des Ecosystèmes de la Forêt Dense et Humide de l'Afrique Centrale
- CARPE : Programme de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
- COMIFAC : Conférence des Ministres responsable de la Forêt de l'Afrique Centrale
- ECOFAC : Écosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale
- MAB : Homme et biosphère

- OCFA : Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
- PAFT : Programme d'Action pour la Forêt Tropicale
- RAPAC : Réseau des Aires Protégées de l'Afrique Centrale
- RAM : Réseau Africain pour la conservation des Mangroves

En dépit de la présence de ces nombreux organismes et institutions, la région côtière de Kribi-Campo ne décolle pas vraiment et les problèmes de gestion existent toujours à tous les niveaux.

II.2.4 Dispositions Institutionnelles pour la mise en œuvre réussie de la gestion intégrée dans la région côtière de Kribi-Campo au Cameroun

Pour une mise en œuvre réussie de la gestion intégrée de la zone côtière de Kribi-Campo, les dispositions institutionnelles suivantes ont été arrêtées (Figure 3)

Tableau 2 : Principales Institutions intervenant dans la Gestion durable de la Zone Côtière de Kribi-Campo

Institutions/organisation/organisme/ministère	Rôle et Responsabilité dans le développement durable
Présidence	Promulgation des lois votées par le parlement. Elle accompagne la politique gouvernementale par les décrets relatifs à la gestion côtière. Elle met en place et organise des structures administratives aux rôles bien établis pour la gestion côtière et marine
Assemblée Nationale	Ratifie les conventions et les traités internationaux relatifs aux questions côtières auxquels le Cameroun est signataire
Organismes de coordination	
i. Le Comité Interministériel pour l'Environnement (CIE)	Assure et coordonne la participation de tous les ministères dans la gestion de l'environnement côtier et marin et de ses ressources
ii. Le Comité consultatif national pour l'environnement et le développement durable	Fournit une plateforme appropriée pour l'approche participative efficace de la gestion des zones côtières et marines
iii. Le Programme pour la Forêt de l'Environnement (FESP)	Consacré au développement intégré harmonieux de la forêt, la faune et l'environnement, il est responsable de la gestion des aires protégées et de la mise en œuvre de leurs plans de gestion
iv. Le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (NESDF)	Créé par la loi-cadre de l'environnement de 1996; c'est la structure de financement de la mise en œuvre du Plan National de Gestion Environnemental (PNGE)
Ministères Clés	
i) Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	La gestion et la coordination des activités relatives à l'environnement. Coordonne les comités Interministériels/ multisectoriels établis au sein du MINEP sur les politiques de protection de l'environnement
ii) Ministère de la forêt et de la Faune (MINFOF)	responsable de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation de la politique nationale sur la forêt et la faune ; coordonne la gestion et la conservation des forêts du domaine national
iii) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	Élaboration et conduite de la politique gouvernementale en matière agricole et de développement rural
iv) Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	Responsable de l'élaboration du cadre général pour les programmes de développement à moyen et long termes, de la préparation des plans d'investissement et de la promotion des investissements publics, de la coordination de tous les projets de

	planification au niveau local et national
v) Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINMEE)	Coordonne la politique nationale de production, de transport et de distribution l'eau et de l'énergie
vi) ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries animales (MINEPIA)	Assure la gestion, la conservation et le développement de la pêche et de l'élevage
vii) Ministère des Domaines et des Affaires Foncières (MINDAF)	Conception, exécution et évaluation de la politique de propriété foncière nationale, propose le cadre réglementaire du foncier, protection et émission des titres fonciers et conçoit des plans cadastraux
viii) Ministère l'Urbanisation et du Logement	Responsable de l'amélioration de l'habitat et de l'urbanisation, de la conservation des propriétés et des écosystèmes naturels, élaboration et exécution de la politique nationale d'urbanisation et du logement assure l'enlèvement, la collecte et la gestion des déchets urbains
ix) Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)	Responsable de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et d'innovation à travers des structures opérationnelles de recherches
x) Ministère des transports (MINTRANS)	Coordonne le développement des transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens
xi) Ministère des finances et du Budget (MINFIB)	Collecte les impôts, prépare le cadre d'exécution du budget national
xii) Ministère du tourisme (MINTOUR)	Élaboration de la politique nationale en matière de tourisme
xiii) Ministère des travaux publics (MINTP)	Prépare, planifie et assure le suivi des travaux publics
xiv) Ministère de la défense (MINDEF)	Assure la sécurité du territoire national, des côtes et des eaux territoriales
xv) Ministère de la Communication (MINCOM)	Collecte et diffusion d'informations sur des questions liées au développement côtier
xvi) Ministère des relations extérieures (MINREX)	responsable des conventions, traités et protocoles internationaux sur l'environnement et le développement y compris celui des aires marines et côtières
xvii) Ministère des mines, de l'industrie et du développement Technologique (MINMIDT)	Responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de développement minier, industriel et technologique

II.2.5 Mise en place du Comité Directeur de Projet (CDP)

Un comité directeur de projet (CDP) de 15 membres a aussi été mis en place (tableau 3) à l'issue d'un processus de large participation lors d'un atelier national réunissant toutes les parties prenantes nationales. Son mandat consiste en :

- (i) La programmation
- (ii) La planification
- (iii) Le suivi et l'évaluation des activités de projet
- (iv) La diffusion des résultats

Il a été convenu que les réunions du CDP soient présidées par le représentant local du ministère l'administration territoriale et de la décentralisation, et que le secrétariat soit tenu par le représentant local du ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP). Le CDP se réunira après de deux mois de consultations et deux fois par mois sur toute la durée du projet.

Tableau 3 : Les Membres du Comité Directeur de GIZC du Cameroun

Type ou qualité de membres	Nombre de sièges	Observations
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation MINATD	3	MINATD: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation y compris un haut cadre du Département de l'océan, un représentant élu des 4 sous départements (celui de Lokoundjé) un représentant élu des 4 maires (celui de Kribi)
Représentations locales des Ministères techniques: MINEP; MINFOF MINDAF; MINTOUR MINRESI; MINEPIA	6	MINEP: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature MINFOF: Ministère de la forêt et de la Faune MINDAF: Ministère des Domaines et des Affaires Foncières MINTOUR: Ministère du Tourisme MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation MINEPIA ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries animales
Direction Technique Transe-sectorielle Locale	1	Représentant du MINEPAT: Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
Local Development Authority	1	Représentant de la Mission d'Etude et d'Aménagement de l'Océan (MEAO)
Représentant de la Chefferie et des autorités coutumières	1	Chief JAHENGUE Jean Pierre a été élu par ses pairs pour les représenter au Comité Directeur
Représentant des ONG et Associations	1	L'association COOPEL a été choisie par ses paires pour représenter la société civile au Comité Directeur
Représentant des Industries Locales et des sociétés agro-industrielles	1	La société SOCAPALM : Société des Palmeraies du Cameroun
Représentant des Exploitants forestiers	1	La Société WIJMA
Total	15	

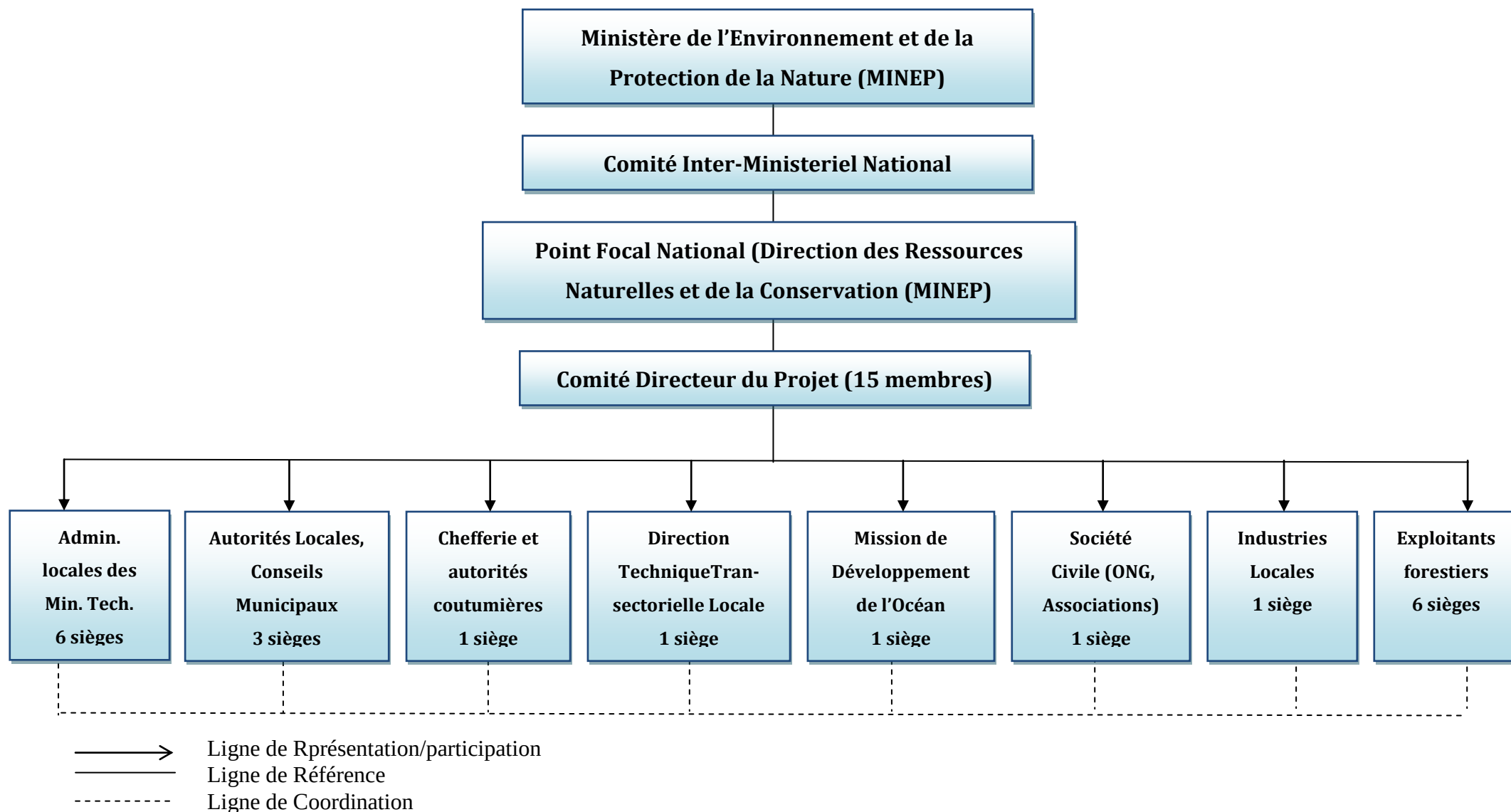


Figure 3 : Dispositions Institutionnelles pour la mise en œuvre réussie de la gestion intégrée dans la région côtière de Kribi-Campo au Cameroun

II.2.6 Rôle et responsabilités de chaque partie prenante

Pour assurer le bon déroulement des activités du projet, les rôles et responsabilités de chaque partie prenante ont été identifiés et arrêtés (Tableau 4). En plus de ces rôles et responsabilités, chaque partie prenante devrait continuer à assumer ses responsabilités ordinaires pendant l'exécution du projet ; par exemple les chefs traditionnels devraient continuer à sensibiliser leurs populations sur l'importance du projet et leur amener à se l'approprier ; les ministères techniques locaux devraient continuer à jouer leurs rôles et assumer leurs responsabilités pendant l'exécution de projet.

Les deux groupes pionniers suivants, qui ont déjà quelques activités liées à la gestion intégrée des zones côtières ont été identifiés et cooptés par l'atelier :

- (i) COOPEL : Coopérative des Pêcheurs de Londji, une Organisation à base communautaire
- (ii) ENVIRONNEMENT M'ACCOMPAGNE: une ONG active dans la gestion de la pollution et la restauration des mangroves

II.3 Cadre réglementaire

II.3.1 Cadre réglementaire général pour le développement côtier durable

Le Cameroun, signataire de nombreuses conventions et accords internationaux sur la gestion durable des zones côtières, a l'obligation de préserver son environnement côtier et ses ressources. Le Cameroun a ratifié de nombreuses conventions sur la gestion durable des zones côtières mais éprouve toujours quelques difficultés à les mettre en œuvre. L'intérêt croissant pour les questions environnementales et la prise de conscience de ce que la surexploitation des ressources naturelles pourrait compromettre l'avenir, font de la gestion environnementale, une priorité pour l'Afrique.

Tableau 4 : Rôle et responsabilités de chaque partie prenante

Rôle et responsabilités	point focal	Parties Prenantes							Comité Directeur du Projet
	national (MINEP)	Administrations Locales des Ministères Techniques	Autorités Locales, Conseils Municipaux	Chefferie et autorités coutumières	Direction Technique Trans-sectorielle Locale	Mission de Développement de l'Océan	Société Civile (ONG, Associations)	Industries Locales et Exploitants forestiers	
Définir une vision commune		X	X	X	X	X	X	X	
Assurer une Coordination effective et harmonieuse sur le terrain	X	X							X
élaboration de Micro-projets		X	X	X	X	X	X	X	
Trouver le financement pour la mise en œuvre des micro-projets	X			X			X	X	
Suivi et évaluation									X
Validation des Micro-projets	X								X
mise en œuvre des micro-projets			X	X	X	X	X	X	
Supervision générale	X								
Communication et diffusion de l'information	X								X

L'effort du Cameroun pour conserver et gérer de façon durable son l'environnement côtier et marin est traduit par :

- i) Le Plan National de Gestion Environnementale (PNGE) adopté en 1996 qui a identifié les zones côtières et marines comme zone écologiques fragiles nécessitant une protection intégrale par la gestion durable de leurs ressources. Pour la zone côtière et marine, le PNGE adopte les stratégies suivantes :
 - Prévention et Contrôle de la pollution (de source terrestre et marine);
 - Contrôle de l'érosion;
 - Renforcement des capacités en matière de gestion des écosystèmes marins et côtiers
 - Intégration des instruments légaux internationaux et régionaux
 - ii) La Loi No. 96/12 du 5 août 1996 sur le cadre environnemental. Cette loi contient des mécanismes, des directives ainsi que des dispositions stratégiques pour la gestion sectorielle et transectorielle et la protection de l'environnement côtier, la gestion des ressources côtières et le développement durable. Le cadre réglementaire de l'environnement édicte les mécanismes adéquats d'évaluation des impacts sur l'environnement (chapitre 1) ; des installations classées (section 2) ; de la protection des bassins versants (chapitre 3), des eaux intérieures et des zones humides (article 25), de la protection de la côte et des eaux marines (section 3), de la protection du sol et du sous-sol (section4)
 - iii) La Loi No. 94/01 de janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche définit les parcs et les réserves naturelles. En son article 30 sur les forêts communales, cette loi donne la possibilité aux conseils locaux d'émettre des titres fonciers restreints sur une forêt. Cette mesure importante est un outil précieux pour les conseils locaux qui doivent relever le défi de réduire la pression foncière afin de programmer le développement des infrastructures sans contraintes
 - iv) La loi No. 99/006 du 14 avril 1998 sur l'activité touristique et son décret d'application N° 99/443/PM du 25 mars 1999 définissent la création d'une Commission technique nationale responsable d'autoriser les nouvelles installations touristiques. Elle autorise en son article 49 la création agences communales de tourisme.
 - v) Loi No. 96/14 du 05 août 1996 règlementant le transport des hydrocarbures liquides ou gazeux des pays voisins, par le pipeline traversant le territoire national
 - vi) Le décret No. 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de conduite d'étude d'impact environnemental
 - vii) La Décision N° 6069/MINTP 08mars 2005 fixant les différentes catégories d'activités dont la mise en œuvre est soumise à une étude d'impact environnemental préalable
 - viii) Loi No. 98/005 du 14 avril 1998 sur le régime de l'eau
- Cette loi régissant la gestion environnementale et la protection de la santé publique a un lien direct avec le régime de l'eau ; Elle insiste sur :
- La Protection de l'eau contre des polluants

- La préservation des ressources en eau et de la qualité de l'eau pour la consommation humaine
 - des sanctions en cas d'infraction
- ix) La Loi No. 62-07 du 31 mars 1962 sur le négoce maritime avec ses amendements (loi No. 63/17 du 19 juin 1963, loi No. 67-lf-25 du 30 novembre 1967)
- x) La Loi No. 64-LF-3 du 6 avril 1964 sur le régime des minerais et son décret d'application No. 68/DF-224 du 6 avril 1964
- xi) Le Décret No. 77/528 du 23 décembre 1977 réglementant le stockage et la distribution des produits pétroliers
- xii) La Loi No. 83/16 du 21 juillet 1983 régissant les actions de la police dans la zone portuaire
- xiii) La Loi No. 89/027 du 29 décembre 1989 sur les déchets toxiques et produits dangereux
- xiv) L'Ordonnance No. 90/001 du 29 janvier 1990 sur le régime des zones franches industrielles et son texte d'application No. 51/MINDIC/IGI du 28 septembre 1990
- xv) La Loi No. 98/021 du 24 décembre 1998 portant sur l'organisation de la zone portuaire et ses décrets d'application, organisant et créant les ports autonomes de Douala, de Limbe, de Kribi et de Garoua

L'application de ces instruments a été entravée ou retardée par plusieurs facteurs tels :

- un cadre juridique incomplet
- des textes de loi inadéquats
- les insuffisances des instruments de régulation
- Manque de logistique pour l'application de la loi
- Insuffisance des capacités humaines et financières
- Faiblesse des appuis extérieurs

Il est urgent de réviser et mettre à jour la législation nationale sur la gestion des zones côtières. Pour une gestion réussie des zones côtières dans la région de Kribi-Campo, le Tableau 5 donne la liste de divers instruments nationaux, les lacunes identifiées, le rôle de l'administration, le rôle des autres parties prenantes et les amendements proposés

Tableau 5 :

Instruments Juridiques de la Gestion des Zones côtières et les Amendements Proposés

Règlementation	Contenu principal de la réglementation	Responsabilités de l'Administration/ gouvernement	Responsabilités des autres parties prenantes	Insuffisances identifiées	amendements proposés
Loi-cadre environnementale nationale, No. 96/12 du 5 août 1996	- Le Comité interministériel pour l'environnement - La Commission consultative nationale pour l'environnement et le développement durable (NACESD) - Fonds national pour l'environnement et le développement durable (NFESD) - Protection de l'atmosphère - Protection les eaux continentales et des bassins versants - Protection du littoral et des eaux maritimes - Protection de la nature et de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques.	Élaboration des textes d'application pour l'exécution et le suivi	Application des mesures selon les normes	- Les services décentralisés ne sont pas associés, alors qu'ils sont à la base sur le terrain - Manque de textes d'application - Manque de textes d'application spécifique à la protection de la biodiversité	- Inviter les responsables des services décentralisés aux réunions d'évaluation des études d'impact environnemental conduits par les opérateurs économiques dans leurs régions - publication des textes d'application précisant les modalités d'utilisation de ces fonds - publication des textes d'application sur la protection des zones côtières et marines
Plan National de Gestion Environnementale (NEMP) adopté en 1996	Identifie des écosystèmes marins et côtiers comme zones écologiques très fragiles nécessitant protection	mise en place conditions d'exécution du plan	Entièrement impliqué et Participe à la mise en œuvre	- Aucun plan spécifique pour l'exploitation des mangroves - aucune attention spécifique n'est prêtée aux activités touristiques et aux installations récréatives côtières	- Révision pour inclure les mangroves - Inclure le tourisme et les installations récréatives côtières

Règlementation	Contenu principal de la réglementation	Responsabilités de l'Administration/ gouvernement	Responsabilités des autres parties prenantes	Insuffisances identifiées	amendements proposés
Loi No. 94/01 de janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche	- Gestion et conservation des ressources halieutiques : interdit l'utilisation de filets à petites mailles - Mariculture et pisciculture - Création d'entreprises de pêches - Infrastructures et sanctions - Protection de zones communes pour la pêche artisanale (3miles nautiques) - Interdit l'usage de moyens dangereux pour la pêche tels que les explosifs	Validation et supervision des actions	Information et participation lors de la mise en œuvre	- Inefficacité du contrôle et mise en œuvre inefficaces des aires protégées ainsi que de la lutte contre la pollution - Les tailles de filet ne sont pas définies pour les espèces - les problèmes de suivi ne sont pas clarifiés - aucune mention spécifique sur les mangroves. Les périodes de repos biologique ne sont pas indiquées	- inclure des stratégies de gestion et les périodes de repos biologiques - préciser les tailles de filet pour chaque espèce exploitée - Mettre en place un programme de suivi et d'évaluation
Ordonnance No. 62/OF/30 du 31 Mars 1962 portant Code de la Marine Marchande	- Transport des produits inflammables, explosifs ou dangereux - Interdit la pêche avec les explosifs ou produits dangereux	- Assurer la mise en œuvre et le suivi	Information et participation lors de la mise en œuvre	- Mesures de contrôle inefficaces	Renforcer les Mesures de contrôle
La loi No. 64/DF/162 du 26 mai 1964 fixant les modalités d'exploration, d'exploitation, et de transport d'hydrocarbures gazeux ou liquides	- l'exploration pétrolière et gazière - Transport du pétrole et du gaz par pipelines - Fixation des modalités d'explorations minières et pétrolières sur le territoire national	- Assurer la mise en œuvre et le suivi	Information et participation lors de la mise en œuvre	- Aucune mention faite de la protection de l'environnement lors de la prospection et le forage pétrolier - Les responsabilités ne sont pas situées en cas d'accident	- Prendre en compte la protection de l'environnement dans le texte d'application - Préciser les responsabilités de chaque partie prenante dans le texte d'application

Règlementation	Contenu principal de la réglementation	Responsabilités de l'Administration/ gouvernement	Responsabilités des autres parties prenantes	Insuffisances identifiées	amendements proposés
La Loi No. 64-LF-3 du 6 avril 1964 complétée par la loi No. 78/14 du 29 Décembre 1978 portant le régime des minerais	- Exploration et exploitation par les compagnies pétrolières	- Assurer la mise en œuvre et le suivi	Information et participation lors de la mise en œuvre	- Application inefficace - Aucune mention sur la protection de l'environnement dans l'exploitation des ressources minières	- Renforcer l'application - Inclure dans le texte d'application les mesures à prendre pour la protection de de l'environnement lors de l'exploitation de minerais
Loi No. 83/16 du 21 juillet 1983 régissant l'inspection dans la zone portuaire	Prévention des incendies et la pollution des eaux et définition des amendes aux contraventions	- Assurer la mise en œuvre et le suivi	Information et participation lors de la mise en œuvre	- trop générique pour les problèmes de pollution	Edicter un texte spécifique pour l'environnement marin
La Loi No. 89/027 du 29 décembre 1989 sur les déchets toxiques et produits dangereux	- Interdire l'introduction de déchets toxiques sur le territoire national - Considérer comme déchet toxique : tout déchet contenant des substances inflammables, explosives, radioactives - Faire obligation aux entreprises de déclarer le volume et la nature de leurs déchets toxiques et de procéder à leur élimination	- Assurer la mise en œuvre et le suivi	Information et participation lors de la mise en œuvre	- trop générique - aucune mesure pour le suivi et le contrôle des déclarations des entreprises	- Edicter un texte spécifique pour l'environnement marin - Inclure les mesures pour le suivi et le contrôle des déclarations des entreprises sur leurs déchets
Loi No. 78-23 du 29 Décembre 1978 sur la protection des parcs nationaux	Considère comme infraction la pollution de l'eau et l'introduction d'espèces exotiques	- Assurer la mise en œuvre et le suivi	Information et participation lors de la mise en œuvre	La responsabilité de la population n'est pas clairement définie dans le texte	La participation des populations locales doit être prise en compte dans le texte d'application

Règlementation	Contenu principal de la réglementation	Responsabilités de l'Administration/ gouvernement	Responsabilités des autres parties prenantes	Insuffisances identifiées	amendements proposés
Convention d'Abidjan de 1981 sur la coopération pour la protection et le développement des environnements côtiers et marins en Afrique de l'ouest et du centre et son protocole ratifié en 1983		Prendre les mesures pour la protection des environnements côtiers et marins contre la pollution et autres dégradations d'origine humaine	Négocier le statut d'observateur pour la société civile		
Convention d'Alger de 1968 sur la nature et la préservation des ressources naturelles		Etablir les mécanismes de coopération avec les autres pays	Négocier le statut d'observateur pour la société civile		
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation et le suivi transfrontalier des déchets toxiques		- Etablir les mécanismes de coopération avec les autres pays - Proposer les sanctions en cas d'infraction	Etre capable de comprendre l'urgence et d'informer à temps les autorités compétentes		

Les amendements au cadre réglementaire national permettront les actions suivantes :

- Edicter une réglementation spéciale pour les écosystèmes fragiles tels que les estuaires et les mangroves
- Mise à jour et application des réglementations pertinentes existantes de lutte contre la dégradation de l'environnement ou la perte de la biodiversité
- Renforcement du programme d'évaluation des impacts sur l'environnement
- Suivi et cartographie des zones à risques
- Restauration des zones altérées par le reboisement
- Sensibilisation sur les questions environnementales et sur la nécessité de préserver et d'exploiter durablement les ressources naturelles
- Obtenir les financements conséquents ou mettre en place les mécanismes efficace de financement pour appuyer les programmes / activités qui font la promotion d'un environnement sain et l'exploitation durable des ressources
- Promouvoir la recherche et la collecte des données dans le cadre de la gestion des zones côtières

Chapitre III. Environnement Naturel de la Zone Côtière de Kribi-Campo

III.1 Définition des Limites de la Zone Côtière

La zone côtière ici est définie comme la zone qui part du front de mer jusqu'à 60 kilomètres à l'intérieur des terres et s'étend à 200 miles nautiques en mer. Les limites continentales sont illustrées par une ligne hypothétique tracée du nord au sud qui traverse : Mundemba, Dibombari, Edéa et Bipindi (le schéma 3). Cette ligne traverse les régions du sud-ouest, du littoral et du sud. Le plateau continental est d'environ 10.600km² avec une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'environ 15,400km². Tous les écosystèmes aquatiques de cette plaine côtière de l'Océan atlantique sont dans ces limites, notamment : océan, forêts côtières, deltas, dunes de sable, mangroves, fleuves côtiers, estuaires, baies, lacs, plages et côtes boueuses. Le bassin versant fluvial est d'environ 2.7 x 10⁵ kilomètres² avec le Sanaga qui y contribue le plus en sédiments (2.8 x 10² kilomètres³/ an).

III.2 Définition des Limites du Site du Projet

Le site du projet est localisé dans la zone sud de la zone côtière tel que décrit sur la figure1. Pour délimiter le site du projet, deux critères ont été utilisés : la distance du littoral à l'hinterland qui ne devrait pas excéder 60 kilomètres (MINEF-UNIDO, 1999) et quelques composants principaux de l'environnement physique. Par exemple, la zone est délimitée au nord par le fleuve de Lokoundjé et au sud par le fleuve de Ntem (figure 4) qui joue le rôle de frontière internationale entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale. A l'est, le haut relief qui va de l'île de Djipikar à Bipindi avec des altitudes atteignant 800 m par endroits peut être considéré comme une barrière physique importante contre l'influence marine. La ligne délimitant le bassin versant ou la limite des petits fleuves côtiers, qui sont situés à environ cinquante ou soixante kilomètres du littoral a été choisie comme limite.

III.3 Climat, Hydrologie et Conditions Océanographiques dans la Région de Kribi- Campo

La région de Kribi Campo a un climat de type équatorial soumis à l'influence marine. Ce climat est déterminé par la dynamique du Front Intertropical (FIT). La mousson est la principale source de pluie dans la région. Kribi reçoit en moyenne 2900 mm de pluie en 204 jours. On y distingue quatre saisons: une grande saison de pluie, de mi-Août à Novembre, une petite saison de pluie, de Mars à Juin, une grande saison sèche, de Décembre à mi-mars et une petite saison sèche, de Juin à mi-Août

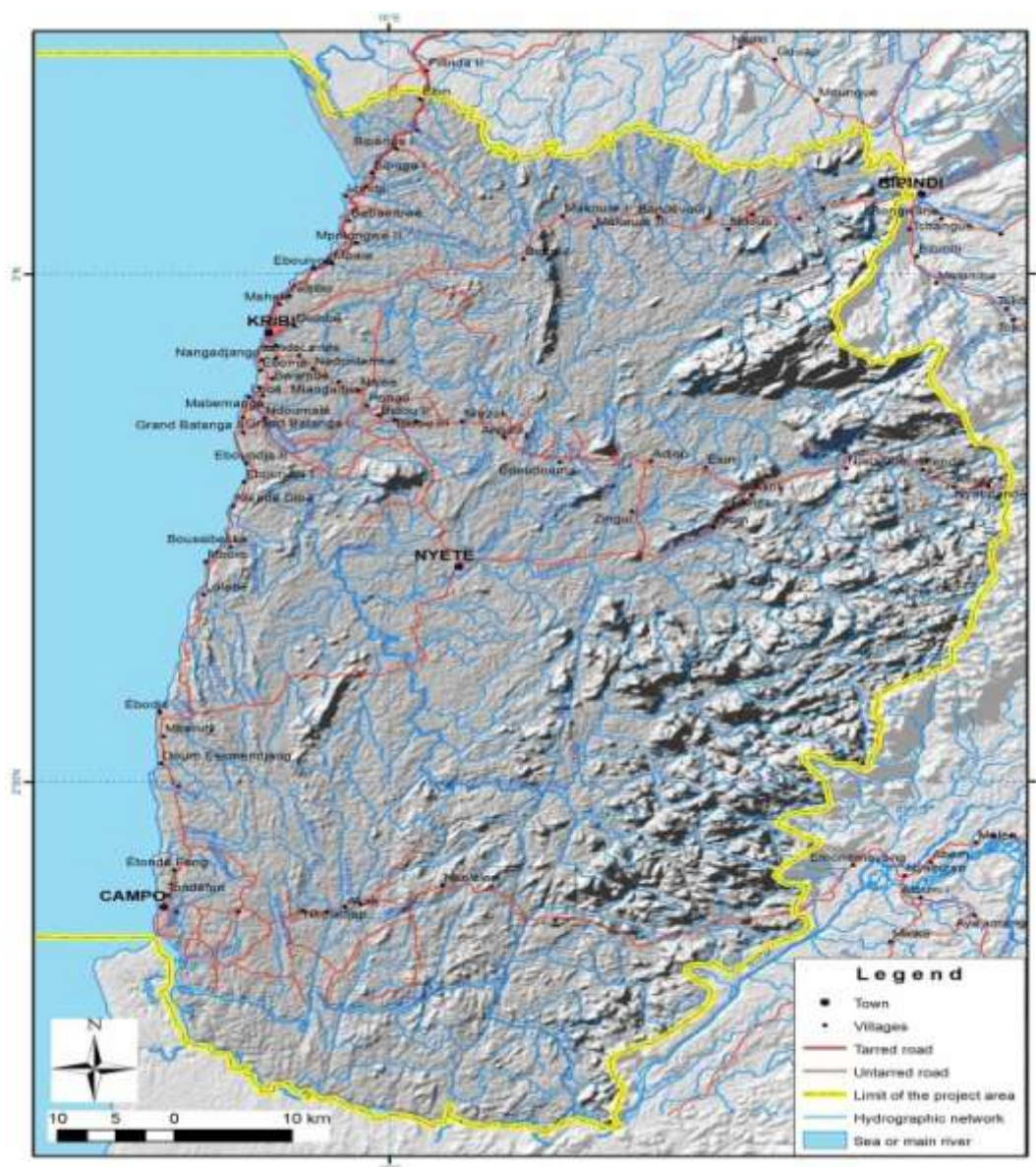


Figure 4: Carte Montrant la Délimitation du Site du Projet

La température moyenne de Kribi est d'environ 25°C. Cette valeur peut monter à 28°C en saison sèche avec un pic à 31.5°C en Mars. Les vents sont faibles (de 0.5 à 2m/s).

Le réseau hydrographique est dense avec des bassins versants de petits fleuves avec des criques et des rapides rocaillieux et de petites chutes. Les caractéristiques des principaux fleuves sont données dans le Tableau 6.

Tableau 6: Caractéristiques des Principaux Fleuves de la Région Côtière de Kribi Campo

Fleuve	Longueur	Bassin versant (Km2)	Débit moyen (m3/s)	Plus basse moyenne d'eau (m3/s)	Ecoulement moyen (m3/s)	Ecoulements les plus hauts enregistrés (m3/s)
Nyong	800	14 000	2.8X109	-	376	-
Lokoundjé	216	1150	28.2	3.3	118	220 (1976)
Kienké	130	1435	49.2	7.8	177	228 (1966)
Lobe	130	2305	102	8.3	390	564(1976)
Ntem	460	18100	276	50	764	1318(1971)

Source: Olivery, 1986

Les marées sont semi journalières avec des moyennes entre 1.8 et 2.8m. Elles peuvent atteindre 2 à 4m sur la côte ouverte (Bird et Schwartz, cité dans CSIR, 2002).

Les courants dans la baie du Biafra au large du Cameroun sont généralement assez faibles et constituent une zone de convergence entre le Courant de Guinée déferlant de l'est les courants de surface remontant du sud vers le nord. Les mesures des courants au large du Cameroun indiquent une convergence de courants de surface au large de l'estuaire du Cameroun et d'un flot d'eaux de surface dirigé sud-ouest vers la baie du Biafra

La crête de vagues sont orientées nord-est et sont diffractées par l'île de Bioko avant d'atteindre les côtes de Kribi. Les mesures au sud de la côte du Cameroun qui inclut la région de Kribi-Campo indiquent des bosses en provenance de l'ouest, avec des amplitudes d'onde plus élevées pendant la saison des pluies. Des pics de hauteurs de vagues ont été enregistrés entre 2.65 et 3m (sur 5 ans) et entre 2.8 et 3.25m (sur 10 ans) (CSIR, 2002). Les vagues locales sont petites. Pendant la saison sèche, les conditions océanographiques sont plus stables que pendant les saisons des pluies. Les températures de surface sont généralement au-dessus de 25°C et la salinité est toujours basse. Les données récemment collectées (Tableau 7) au cours de la croisière du Dr. Fridjof Nansen le long de la côte du Cameroun donne des températures de surface de 28.4°C à Campo et de 28.6°C à Kribi (Krakstad et autres, 2006). Pour la même période, les salinités enregistrées sont de 31 et 32 ppt.

Tableau 7: Données sur la Température de Surface et la Salinité dans les Eaux Côtières du Cameroun (Krakstad et Autres. 2006)

Site	2004		2005		2006	
	Température (°C)	Salinité (ppt)	Température (°C)	Salinité (ppt)	Température (°C)	Salinité (ppt)
Limbe	27.5	23	26.8	19	28.8	28
Estuaire du Wouri	27.4	23	27.2	17	29.2	23
Kribi	27.2	27	27.4	30	28.6	31
Campo	27.2	30	27.3	34	28.4	32

III.4 Habitats Côtiers, Biodiversité et Espèces Menacées

La zone côtière du Cameroun est caractérisée par divers habitats tels que des lagunes, des plages, des baies, des mangroves/estuaires, des forêts côtières en contre-bas. Ces habitats sont identifiés dans la région de Kribi-Campo. Cette région est très riche en biodiversité et abrite un des plus importants parcs nationaux du pays, le parc national de Campo Ma'an

III.4.1 Habitats côtiers

Les habitats côtiers incluent des plages, de petites lagunes, des estuaires, des mangroves et des forêts côtières.

3.4.1.1. Les plages et les éléments du fond

La plage est composée d'une longue partie sablonneuse avec quelques affleurements rocheux de l'embouchure du fleuve Lokoundjé à la baie de Londji. Le reste du littoral de la région de Kribi-Campo est caractérisé par de longues étendues de plages droites et

sinueuses alternées d'affleurements. Les cours d'eau et les fleuves, situés dans ces affleurements, coulent vers de petites lagunes qui se déversent dans les baies pendant les marées hautes. Les sédiments du fond marin se composent d'un mélange de sable partiellement siliceux ou calcifié, de boue, de sable boueux, de vase et probablement d'un peu de corail. Il y a des dépôts fins de boue et de vase dans les estuaires de tous les fleuves.

3.4.1.2. Les Estuaires

Bien qu'il y ait quatre fleuves (Lokoundjé, Kienké, Lobe et Ntem) qui drainent la côte, seuls le Lokoundjé et le Ntem ont les estuaires étendus. Le fleuve lobe débouche directement en mer par une chute d'eau (Chute du Lobe). La diversité dans les estuaires est déterminée en grande partie par le phytoplancton et la production primaire associée, ainsi que des apports de carbone organique sous forme de débris de mangroves et de tout autre débris végétal (Gabche et Autres. Cité dans CSIR, 2002) dans l'estuaire de Ntem. Le Ntem a également un estuaire étendu qui a été constitué par des dépôts de grandes quantités de sable, de vase et d'argile dans l'environnement côtier sur plusieurs millénaires. Les interactions entre le fleuve et la houle ont créé des criques, des bancs de boue et des îles majoritairement peuplées de *Rhizophora racemosa* avec quelques *R. harrisonii* (Afa, 1986) dans l'estuaire de Ntem.

3.4.1.3. Mangroves

Toutes les six espèces de mangroves du Golfe de Guinée sont trouvées au Cameroun. Il s'agit de *Rhizophora mangle*, *R. Harrisonii* and *R. Racemosa*, *Avicennia germinans* et *A. Africana*, *Leguncularia racemosa*, *Conocarpus erecta* (Annon, 1992). 80 % de la mangrove de la région de Kribi Campo de Kribi se trouve dans l'estuaire du Ntem. Le Ntem a une proportion beaucoup plus grande de la série régressive de *Rhizophora* et de *Pandanus* ou *Acrosticum* qui couvrent environ 1769.35 ha (CSIR, 2002). L'estuaire de Lokoundjé a un taux élevé de mangrove mixte (*Rhizophora* et autres espèces associées de mangroves) indiquant une grande présence d'eau douce dans la région, et couvre environ 469.36 ha (CSIR, 2002). Les autres plantes présentes dans la mangrove de l'estuaire de Ntem sont : *Hibiscus tiliaceus*, *Dalbergia acastaphyllum* et *Drepanocarpus lunatus*, les palmiers et un nombre d'espèces de la forêt côtière.

3.4.1.4. Forêts côtières

La zone de Campo de Kribi fait partie de la région des forêts côtières équatoriales atlantiques (MINEF, 1977). Elle a beaucoup de lianes dont un inventaire est fait dans Tropenbos/MINEF/SNV, (2002). La région de Campo est dominée par les forêts primaires en contre-bas riches en *Caesalpinioideae*, *Calpocalyx heitzii* et *Sacoglottis gabonensis*, végétation unique et typique de la région. La région de Ma'an Campo abrite également une grande variété d'habitats variant de la végétation côtière du bord de mer à la forêt de montagne à environ 1100 m d'altitude. Les principaux types de végétation trouvés dans la région et ses environs sont :

- Les forêts primaires en contre-bas riches en *Caesalpinioideae*, *Calpocalyx heitzii* et *Sacoglottis gabonensis*. Cette végétation unique au Cameroun et n'existe que dans la région de Campo entre 50 et 200 m au dessus du niveau de la mer (Letouzey, 1985; Thomas & Thomas, 1993; Tchouto et autres, 2004). Elle est caractérisée par l'abondance de *Caesalpinioideae*, de *Calpocalyx heitzii* et de *Sacoglottis gabonensis*.

- Les forêts primaires en contre-bas riches en *Caesalpinioideae*, *Sacoglottis gabonensis* et d'autres espèces côtières. En général, cette végétation est rencontrée le long des côtes et dans les Massifs des Mamelles, du Mont d'Eléphant, de Nyete et Lobe entre 50 et 350 m au dessus du niveau de la mer. Elle est caractérisée par l'abondance de *Caesalpinioideae* et d'autres espèces côtières dont le *Sacoglottis gabonensis* est le plus représentatif.
- Les forêts côtières riches en *Sacoglottis gabonensis* : Ces forêts sont principalement trouvées le long de la côte entre Kribi et Campo à des altitudes entre 10 et 100 m au-dessus du niveau de la mer. Elles sont caractérisées par l'occurrence fréquente du *Sacoglottis gabonensis* en association avec trois autres espèces tels que *Coula edulis*, *Cynometra hankei*, *Lophira alata*, *Ochthocosmus calothyrsus* et *Pycnanthus angolensis*. Ce type de forêt est fortement affecté par les activités humaines telles que l'agriculture, la construction immobilière et de routes, et l'urbanisation. Les forêts de ce type encore vierges sont rares, malgré que apparitions éparses dans quelques régions.
- Les forêts côtières riches en *Calpocalyx heitzii* et *Sacoglottis gabonensis* : Ce type de végétation se rencontre dans la région de Campo entre 0 et 100 m au-dessus du niveau de la mer et représente une zone transitoire où les forêts primaires riches en *Caesalpinioideae*, *Calpocalyx heitzii* et *Sacoglottis gabonensis* s'entremêlent à la forêt côtière. En conséquence, elle contient beaucoup plus d'espèces côtières et beaucoup moins de *Caesalpinioideae* que la dernière citée.

3.4.1.5. Lagunes côtières

La côte ici est truffée de nombreux petits fleuves et cours d'eau qui débouchent sur de petites lagunes de barrières de sable. On y dénombre une vingtaine de petites lagunes (CSIR, 2002). Ces habitats ne sont pas de véritables lagunes. Ils sont saisonniers et voient transiter de grands volumes d'eau à chaque cycle de marée toute l'année. Un bon exemple est celui de la rivière Londji s'écoule vers la baie de Londji. La plupart de ces lagunes sont bordées d'une végétation mixte de mangrove d'eau douce et d'eau salée, de forêts de dune ou de forêts de plage. Ces écosystèmes sont fortement sensibles aux déversements de pétrole

3.4.1.6 Végétations côtières sur les plages arénacées

Elle se rencontre le long du littoral entre Kribi et Campo, abritant une ceinture de treillis herbacé pauvre en espèces. Les lais sont dominés par l'*Ipomea pes-caprae* spp. *Brasiliensis* typique du littoral atlantique. La partie marine entourant cette formation est riche en espèces d'arbre marin tel que *Termeinalia catappa*, *Syzygium guineense* var. *littorale*, *Phoenix reclinata*, *Chrysobalanus icaco* spp. *icaco*, *Manilkara obovata*, *Calophyllum inophyllum*, *Carapa procera* and *Cocos nucifera*

3.4.1.7 Forêts de marais et forêts inondées de façon saisonnière

On les trouve dans toute la région de Ma'an Campo le long des fleuves, dans les bassins des fleuves et les criques, dans les zones qui sont inondées de façon permanente ou de façon saisonnière. Nombre d'espèces ont des racines aériennes ou de respiration qui donnent un aspect remarquable à cette végétation lorsqu'elles se combinent avec l'architecture peu commune d'autre espèces telle que le *Lasiomorpha senegalensis*, une aracée épineuse géante, le *Ficus vogeliana* avec ses longues infrutescences

flagelliformes et le très épineux *Pandanus*. Les espèces de forêts côtières apparaissent, en général, de façon saisonnière sur les roches exposées le long des berges inondées elles aussi, de façon saisonnière.

III.4.2 Espèces vulnérables

3.4.2.1. Faunes marines et terrestres

Environ 80 espèces de grands et petits mammifères sont trouvées dans la région du Parc National de Campo Ma'an, d'entre lesquelles, 23 espèces sont considérées comme menacées ou vulnérables (IUCN, 2004 ; Matthews Et Matthews, 2000, Vivien, 1991). En outre, cette région abrite près de la moitié de toutes les espèces de mammifères rencontrées au Cameroun et deux-tiers de celles trouvées dans la forêt dense. Cette région constitue également une zone importante pour la conservation des primates avec 18 espèces dont 5 des 9 espèces vulnérables de primates trouvées au Cameroun. Les espèces en danger incluent l'éléphant des forêts *Loxodonta africana cyclotis*, le chimpanzé *Pantroglydotes*, le gorille *Gorilla gorilla gorilla* et la géante loutre *Potamogale velox*. Il y a au rang des espèces vulnérables le léopard *Panthera pardus*, le Mandrill *Mandrillus sphinx*, le colobe noir *Colobus satanas*, la loutre à col tacheté *Lutra maculicollis*, le lamantin africain *Trichechus senegalensis* et le crocodile nain *Osteolaemus tetraspis*.

Le Parc National de Campo Ma'an et ses environs, la zone côtière y compris, renferment 122 espèces de reptiles, dont six nouvelles espèces (Chiro, 2000), 80 espèces d'amphibiens dont la vulnérable grenouille Goliath (*Conraua Goliath*), trois espèces menacées de crocodiles (crocodile africain à longue gueule : *Crocodylus cataphractus*, le crocodile du Nil *Crocodylus niloticus*, le crocodile nain africain *Osteolaemus tetraspis*) et quatre espèces de tortues en danger (la Tortue Hawksbill *Eretmochelys imbricata*, la Tortue Leatherback *Dermochelys coriacea*, la tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue Olive Ridley *Lepidochelys olivacea*). Ces quatre espèces de tortues marines sont en danger et doivent être protégées puisque les plages sont pour elles, des lieux de frai (WWF, 2005; IUCN, 1995).

Environ 249 espèces différentes de poissons sont connues de la région du Parc National de Campo Ma'an et la zone côtière. De ces espèces, il y en a quatre qui sont endémiques et 08 que l'on ne trouve que dans la région (Djama, 2001). Les études d'Ornithologie effectuées par Languy et Demey (2000), Anye et autres (2001), Yana et autres (2001) et Anye (2002) ont confirmé la présence de 302 espèces d'oiseaux dont 24 sont rares ou en danger et 168 qui sont partiellement ou entièrement confinées à la forêt de type guinéo-congolaise. En outre, un bon nombre de ces espèces d'oiseaux font partie de l'ICBP. Selon l'ICBP/IUCN deux des espèces rencontrées dans la région sont considérés en danger ou vulnérables. Ce sont le picatharte à tête rouge *Picathartes oreas* et le Tisserin de Bates *Ploceus batesi*. La zone côtière fournit des habitats pour un certain nombre d'oiseaux migrants. Les habitats humides tels que les fleuves, les rivières, les marais et les estuaires abritent beaucoup d'espèces d'oiseaux menacées par le développement industriel galopant. Vingt-huit espèces de chauve-souris sont présentes dans la région, avec deux qui sont endémiques au Cameroun, le *Nycteris major* et le *Hipposiderus curtus*. Sept espèces d'écureuils volants et trois espèces de pangolins dont le vulnérable pangolin géant *Manis gigantea* (Thomas et Thomas, 1993).

3.4.2.2. Richesse et diversité floristiques

La région de Campo-Ma'an est reconnue comme un important site dans le foyer d'endémisme Guinéo-Congolais (White, 1983 ; Gartlan 1989 ; Davis et autres, 1994). Il est caractérisé par une flore, riche et variée avec plus de 2297 espèces de plantes, les fougères vasculaires et assimilées appartenant à 851 genres et 155 familles. La région comprend environ 114 espèces endémiques de plantes, dont 29 sont confinées à la région, 29 se retrouvant aussi dans le sud-ouest du Cameroun et 56 autres dans d'autres régions du Cameroun (Thouto et autres, 2004). Une explication pour cet endémisme élevé, pour cette richesse et le modèle structuré de la végétation, pourrait en partie découler du fait que la région fait partie d'une série de forêts tropicales, identifiées comme refuges en Afrique centrale (Hamilton, 1982 ; White, 1983 ; Maley, 1987 & 1989 ; Sosef, 1994 et 1996). Les modèles de distribution des espèces à hautes priorités dans l'échelle de conservation, ont montré une concentration élevée de ces espèces dans le parc national situé entre l'île de Dipikar et la région d'Ebianemeyong-Akom II. D'autres zones de concentration élevée d'espèces endémiques ont été identifiées en dehors du parc, dans la zone côtière et dans les régions telles que le Mont d'Eléphant et le Massif des Mamelles. Malheureusement, ces zones qui abritent 17 espèces fortement endémiques ne sont pas incluses dans le parc sont beaucoup affectées par les activités humaines.

III.4.3 Sites Archéologiques

Dans la région de Kribi Campo, il y a environ 50 sites archéologiques repartis sur plusieurs zones : Nko'Elon, Campo Ma'an National Park, Nlende-Dibe, Eboundja, Melabe, Bwendjo (Bouandjo), Ebodje, Bissoubiliga (Boussebiliga), Lolabel, Lolabe II, Lolabe III, Lohengue, Etonde Fang,

III.4.4 Ecosystèmes fragiles à protéger

Dans la zone d'étude, les écosystèmes de mangroves ne sont pas assez développés et sont principalement situés le long du Nyong, du Lokoundje et des estuaires du fleuve Ntem. Ces mangroves sont des sites d'alevinage pour beaucoup d'espèces de poissons et abritent également deux espèces d'antilopes : *Cercus euryceros* (bongo) et *Tragelaphus spekei* (statunga)

III.5 Environnement Socio-Economique

III.5.1 Introduction

Les écosystèmes côtiers et marins du Cameroun et d'autres régions du Courant de Guinée sont le lieu de plusieurs activités socio-économiques telles que la pêche, l'exploitation pétrolière, l'industrie, les activités portuaires et agricoles ; extraction de sable et de minerais. Ces caractéristiques anthropiques sont conformes à la dynamique des caractéristiques naturelles de la zone tels que les catastrophes naturelles, l'hydrodynamique, les vents, les marées. Ceci crée des écosystèmes en général très productifs, avec de bon potentiels de développement socio-économique. Cet environnement côtier et ses ressources sont sous forte pression de facteurs naturels (éruptions volcaniques du mont Cameroun dont la plus récente date du 25 mai 1999, érosion côtière, etc.), humains et des activités de développement. Tirer meilleur durablement meilleur parti de tout ceci dépend d'une excellente gestion environnementale de la production et la diversité des ressources. Celles-ci impliquent qu'une valeur ajoutée soit appliquée à la production (aliments et autres) et au tourisme.

Le tableau 8 donne les indicateurs généraux et socio-économiques de la zone côtière de la République du Cameroun.

Tableau 8 : Indicateurs et Données Socio-Economiques du Cameroun

Indicateurs	Cameroun
Capitale politique	Yaoundé
Longueur de la zone côtière (km)	402
Superficie du plateau continental (km ²)	10600
Superficie de la ZEE (km ²)	15400
Superficie du pays (km ²)	475,4
Population Totale (2005)	18879 301
Taux de croissance (2009) (%)	2,19
Densité de population (hab./km ²)	33
Taux d'urbanisation (2009) (%)	57
Espérance de vie (2009) (années)	53,69
Taux de mortalité infantile (2009) (‰)	63,34
Taux d'alphabétisation (2009) (%)	67,9
PIB (2009) (Million \$)	21820
PIB/habitant (2009) (\$)	2 300
PIB / secteur d'activité :	
• Agriculture	19,8
• Industrie	29,7
• Services	50,4
Population sans accès à l'eau potable en 2007 (%)	70
Indice de pauvreté (%)	30,7
Population avec \$2/ jour (%)	57,7
Indicateur De Développement Humain (IDH) -2007	0,523
Poids de la dette en 2009 (in% GDP)	13,4

Sources : Cameroon Factbook; Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD, 2009)

III.5.2 Activités socio-économiques

3.5.3.1. Population et groupes sociaux

Les groupes socioculturels de la zone d'étude sont classés en 7 groupes ethniques différents :

- Bulu, principalement fermiers et chasseurs, entre Kribi et Mefo
- Ntoundou, principalement fermiers et chasseurs, entre Mefo et Mvi'ilimengalé,
- Batanga et Yassa, populations côtières, principalement pêcheur, entre Kribi et Campo;
- Mabéa, fermiers, chasseurs, pêcheurs établis dans le village de Mabiogo près de grand Batanga
- Mvae, peuples de la forêt, chasseurs, agriculteurs et pêcheurs entre Bouandjo et Itonde Fang dans la région de Kribi - Campo, et entre Akak et Mvi'ilimengalé
- Bagyéli (pygmées) populations traditionnellement nomades. Elles vivent de la chasse et de la cueillette.

Le Tableau 9 donne la structure de la population dans la région d'étude entre les deux recensements nationaux effectués en 1987 et en 2005. La population de la région

d'étude est essentiellement rurale excepté la région de Kribi où elle est urbaine à 64.3 %

Tableau 9 : Population de la Région côtière de Kribi-Campo (Recensement de 2005)

Entité administrative	hommes	femmes	Total	% de la population urbaine	Taux d'hommes (%)
Kribi	47 057	46 189	93 246	64.3	118
Campo	3 485	3 438	6 923	36.0	101
Niete	12 554	11 367	23 921	03.4	110
Total Région côtière de Kribi -Campo			124 090		

Généralement, le secteur a une faible densité de population d'environ 10 habitants par km² et est peu peuplée avec la plupart des personnes vivant autour de Kribi, le long de la côte, et dans les campements de HEVECAM, SOCAPALM et HFC (ERE Développement, 2002; de Kam et al., 2002). En plus des groupes ethniques principaux mentionnés ci-dessus, il y a des résidents originaires d'autres régions du Cameroun et de la Guinée Equatoriale employés des compagnies de bois de construction et les plantations agro-industrielles. Les pygmées Bakola sont principalement des chasseurs forestiers, bien qu'ils semblent être en cours de sédentarisation (Annaud et Carrière, 2000). Ils vivent en petits nombres et dépendent la plupart du temps de la forêt pour leur vie. Leur style de vie est sérieusement menacé par les activités de déboisement en cours. Les Batanga, les Mabea, et les Yassa sont la plupart du temps trouvés dans de petits villages de pêcheurs le long de la côte entre Kribi et Campo. Ils comptent la plupart du temps sur la mer pour leur vie et sont principalement pêcheurs. Les Mvae, les Ntumu et les Bulu sont principalement des fermiers, des chasseurs et des forestiers.

3.5.3.2. Principales Activités humaines

i) Agriculture

Dans la zone d'étude, il y a l'agriculture traditionnelle et industrielle ; l'agriculture est l'activité principale (tableau 10) et est la plupart du temps pratiquée dans l'hinterland.

Tableau 10 : Distribution des Ménages Selon les Principaux Secteurs d'Activité (%)

Secteur d'activité	Zone côtière	zone Agro industrielle	Hinterland
Agriculture	31.00	8.70	72.00
Pêche	29.60	5.80	2.10
Chasse	2.00	0.00	12.10
Artisanat	1.80	1.45	1.40
Commerce	14.80	10.14	5.00
Fonction publique	9.26	1.00	5.00
Agro-industrie	0.00	68.10	0.00
Autre	11.60	4.50	1.40
Total	100	100	100

Source: MEAO, 2003

L'agriculture traditionnelle est caractérisée par les méthodes de culture traditionnelles où la coupe à la machette et la brûlure sont largement pratiquées. Les cultures principales sont le manioc, la banane et la patate douce. Les rendements sont en deçà des normes. Cela est dû aux techniques agricoles inadéquates, au manque de moyens, à l'exode rural et à la faiblesse de l'investissement dans le secteur. C'est dommage que la disponibilité de la terre ne constitue pas une opportunité pour l'économie locale. Déclin de l'agriculture traditionnelle parce que les anciennes terres de cultures sont vendues par les communautés locales aux citadins à la recherche de terre à acheter. Partout dans la zone, les gens se plaignent de la réduction des cocoteraies qui constituent une culture de rente importante. Il est évident que ceci est une question importante car la production de coco constitue une source de diversification du revenu et un moyen de protection des côtes et de stabilisation du paysage et du littoral.

La zone d'étude est dominée par les cultures de rente telles que l'hévéa, le palmier à huile et le cacao. Deux importantes compagnies agro industrielles opèrent dans la région : HEVECAM et SOCAPALM qui occupaient respectivement 14.259 et 33.220 ha en 2001. Elles ont des projets d'extension de ces plantations. HEVECAM peut produire 40.000 tonnes de caoutchouc sec par an et emploie 5250 ouvriers disséminés dans 17 villages regroupant plus de 28.000 personnes ; HEVECAM est le troisième employeur national après le gouvernement du Cameroun et la Compagnie de Développement du Cameroun (CDC) basée dans la région du sud-ouest.

SOCAPALM est spécialisé dans la culture de palmiers à huile et la production d'huile de palme. En 2002, SOCAPALM avait 385 responsables chargés d'encadrer plus de 5750 personnes. Récemment toute la superficie occupée par SOCAPALM s'est accrue à 20.000 ha dont 8.000 sont effectivement plantés pour une production annuelle de 120.000 tonnes de palmistes qui transformés donnent 26.000 tonnes d'huile de palme (MINEP, 2005)

ii) Pêche

La pêche en mer est la principale activité rurale dans la région côtière de Kribi- Campo. Les groupes ethniques de pêcheurs sont en général situés autour de Kribi, de Londji, de Campo et d'Ebodje. Dans cette région, il y a 8 importants débarcadères qui sont : Lokoundjé, Dikobe, Londji, Nzamie, ONGy-Wamie, Mboamanga, Ebodje et Campo plage. Comparé à toute la zone côtière où les étrangers représentent plus de 80% de la population de pêcheurs, les pêcheurs locaux comptent pour plus de 70% dans la zone d'étude (Folack et Njifonjou, 1995). Du fleuve Nyong au fleuve Ntem environ 54 camps ou villages de pêcheurs ont été répertoriés pendant l'étude conjointe du MINRESI et MINEPIA en 1995 (Folack et Njifonjou, 1995). Il est regrettable que les données alors obtenues n'aient jamais été mises à jour. Il est urgent de mettre à jour cette information. Batanga et Iyassa annoncent des revenus annuels d'activité de pêche variant entre 180.000 à 1.600 000 FCFA par an et par personne

iii) Exploitation du bois en grume

L'exploitation de bois en grume est l'activité économique principale dans la région et est dominée par deux grandes entreprises qui sont "La Forestière de Campo" (HFC) et Wijma (GWZ). HFC est opérationnel depuis 1966 et possède une scierie et des installations portuaires à Ipono près de Campo. D'autres compagnies telles que Wijma et CFK ont également des scieries. La production de billes est d'environ 39250 m³/an et plus de 135000 m³ des bois sciés sont produits par an. Les billes de bois coupées dans

la région fournissent environ 115 millions de FCFA/an (\$ 201.754) aux communautés locales concernées et créent environ 1000 emplois directs qui représentent des salaires d'environ 1 milliard de FCFA/an (\$ 1.8 millions) (ERE Développement, 2002 ; de Kam et autres, 2002). Les concessions forestières représentent environ 31.4% de la région. Pendant les 40 dernières années, la partie du sud-ouest du parc national et la zone côtière ont, au moins deux fois, fait l'objet d'un découpage et d'attributions de parcelles.

iv) Produits forestiers non ligneux (PFNL)

La région de Campo-Ma'an a environ 250 PFNL (Tchouto et autres, 2002 non publiés). Ces produits de forêt font partie intégrale de l'économie rurale, et contribuent à tous les aspects de la vie rurale, fournissant la nourriture, le combustible, le matériau de construction, la médecine, le matériau d'artisanat, d'autres articles à usage ménager, les plantes ornementales et horticoles. Les PFNL sont en général, prélevés pour la consommation locale, mais les populations locales ne comptent pas dessus comme source de revenu. Jusqu'ici la collecte de PFNL a peu ou pas d'effet sur la forêt de Campo-Ma'an et son écosystème (Tchouto et autres, 2002 non publiés).

v) Tourisme

L'activité touristique dans la région se résume essentiellement au tourisme de plage et d'affaires, au tourisme culturel et à l'écotourisme. La chaude température de l'eau mer est autre condition intéressante pour le tourisme de plage. Les sites touristiques suivants sont identifiés dans la région :

- Le Parc National de Campo-Ma'an
- La Réserve de Lokoundjé-Nyong
- Les Plages de sable de Londji, de Batanga grand, d'Ebodjé, de Lolabe et de Campo
- Zone de frai des tortues marines d'Ebodjé (entre Mbendji et Bekolobe)
- Les Chutes de lobe
- Le Rocher de Loup
- Les cavernes de Nko Elon
- Les campements de pygmées disséminés le long de la côte entre Kribi et Campo
- Forêt Sacrée du peuple Yassa (Mbonde et Likodo)

D'autres sites touristiques sont les estuaires du Lokoundje et du Ntem, le rocher mystérieux de Guap, la cathédrale allemande et le phare de Mbouamanga

vi) Chasse

La chasse est l'une des activités économiques importantes dans la région. Il y a trois types principaux de chasse :

- Chasse traditionnelle à petite échelle: elle est pratiquée par les populations locales, notamment les pygmées qui utilisent comme techniques de chasse les pièges, le filet et l'arc
- Chasse formelle autorisée

- Chasse illégale

La chasse a lieu toute l'année avec une période de pointe pendant la saison des pluies. L'étude conduite dans le parc du Campo Ma'an (SEDA, 1992) a montré qu'un chasseur professionnel avec un fusil peut gagner jusqu'à 500.000 FCFA par an et un petit chasseur sans fusil environ 260.000 FCFA. Il y a environ 1900 chasseurs professionnels à Kribi et dans ses environnements et 740 dans la région de Campo (MEAO, 2003)

vii) Extraction de sable

Il y a une activité mineure dans la région et est pratiquée autour des grandes villes comme Kribi où il y a une demande élevée en matériaux de construction. Les sites d'extraction les plus actifs sont : L'embouchure du Kienké, Bondadoué, les plages de Nzou dans la région de Kribi. D'autres sites d'extraction de sable sont identifiés autour du Campo. Cette activité n'est pas autorisée, mais la réalité est que, sans moyens de coercition, l'exploitation illégale de sable continue sur ces sites.

viii) Activités industrielles

La zone est caractérisée par une intense activité pétrolière (exploration et production). C'est dans les eaux maritimes de Kribi qu'est situé le terminal pétrolier de COTCO qui reçoit du pétrole brut de la République du Tchad par un pipeline d'environ 890km de long. La société COTCO possède les infrastructures suivantes dans la région de Kribi :

- Une station de réduction de pression installée à Talla dans la région de Kribi
- Un pipeline immergé de 11km
- Un pipeline terrestre reliant Kribi au Tchad (890km)
- Un terminal pétrolier flottant (TPF) situé en mer à environ 11km du littoral

D'octobre 2003 à novembre 2005, 20,5 millions de baril de pétrole brut ont été exportés du TPF par 148 bateaux. La compagnie PERENCO a une plateforme de production de pétrole brut à Ebome, situé au sud de Kribi et une opération de forage en cours à Ebodjé. PERENCO aussi de lancer un projet appelé Sanaga Sud pour développer l'exploitation des réserves de gaz situées en mer à 10km au nord-ouest de Kribi ; ceci fournira du gaz à la compagnie électricité AES-SONEL pour produire de l'électricité à partir de sa centrale électrique installée à Kribi

ix) Activités portuaires

Kribi a un petit port estuaire situé à l'estuaire de Kienke avec 250m de quai pour l'exportation de billes de bois seulement. Récemment un débarcadère moderne pour la pêche artisanale a été construit avec l'aide du gouvernement japonais en l'association avec le gouvernement du Cameroun. Le bois est également exporté du port de Campo. En raison de l'accès difficile au port de Kribi, les bateaux jettent leur ancre à 2 à 3 kilomètres d'en mer. De 1994 à 2004, le port de Kribi a importé environ 1098 tonnes et a exporté 894608 tonnes de marchandises pour un bilan financier de 2.21 milliards.

3.5.3.3. Infrastructure

i) Infrastructure routière et aéroports

Il y a un aéroport à Kribi qui est en construction et un dans le Campo à Ipono ; il y a une petite piste d'atterrissage qui peut recevoir de petits avions. La voirie est très pauvre :

- Kribi-Campo: 75km praticable en toutes saisons
- Kribi-Nieté: 50km non praticable en saison des pluies
- Kribi-Edéa: 106km
- Kribi-SOCAPALM: 12km

Les voies d'eau sont aussi utilisées pour le transport notamment les fleuves Ntem, Nyong, Lokoundjé et l'Océan Atlantique. Kribi seul a une voirie d'environ 41.41km dont 15.9 kilomètres sont bitumés. L'eau potable à Kribi est traitée à partir du fleuve de Kienké.

ii) **Energie, eau et télécommunications**

Parmi les trois localités principales (Kribi, Campo et Nieté), Kribi est mieux lotie en ce qui concerne l'énergie, l'eau et la communication. Campo et Nieté sont mal équipés. Pour le traitement à l'eau, Kribi a un château d'une capacité de 400m³ dont seulement 60% sont utilisés en saison sèche. Certains quartiers de Kribi ont connu de graves pénuries d'eau. En énergie, Kribi reçoit de 30000 volts repartis entre environ 37 convertisseurs de 2000 kilowatts chacun. Moins de 40% des ménages dispose de l'électricité. Le réseau téléphonique fixe a 1200 abonnés et environ 250 lignes encore disponibles. Il y a trois compagnies de téléphonie dans le secteur : MTN, ORANGE et CAMTEL.

3.5.3.4. **Activités commerciales**

En raison de la mauvaise voirie, les échanges et la communication sont faibles dans la région côtière de Kribi Campo. L'activité commerciale est limitée à de petites entreprises parce que le pouvoir d'achat est très faible dans la région. Seules connaissent le succès, les petites activités commerciales sur les sites d'activités telles que l'exploitation forestière, l'entretien de chaussées

3.5.3.5. **Les Principaux Projets de Développement Conçus / exécutés pour la**

Région côtière de Kribi-Campo

Le tableau 11 donne la liste et le statut de projets dans la région de Kribi-Campo. Les principaux projets de développement dans la région sont généralement dans le secteur de l'éducation et de l'agriculture. Le projet intitulé gestion de la zone côtière de Kribi-Campo pour un tourisme durable a été lancé par les trois municipalités (Kribi rural, Kribi urbain et Campo). Ce projet a été approuvé par le ministère de l'économie, du plan et du développement (MINEPAT) depuis 2004 et un Bureau de l'Organisation Inter Communale pour le tourisme qui devrait l'être, n'est pas encore créé. L'analyse de ces projets pour en faire le lien avec la GIZC actuelle sera lors de l'élaboration du Plan Complet de GIZC.

Tableau 11: Les Principaux Projets de Développement Conçus / exécutés pour la Région de Kribi-Campo

N°	Titre du projet	Secteur	Statut
01	Programme d'appui à la création et au développement de petites et moyennes entreprises pour la transformation et la conservation des produits de consommation locale (PACD/PME)	Industrie	En cours
02	Programme national de soutien aux orphelins (PNSO)	Social	En cours
03	Programme National de Développement Participatif (PNDP)	social	En cours
04	Programme national de Vulgarisation de la Recherche Agricole (PNVRA)	agriculture	En cours

05	Programme de Développement Intégré de la Côte Atlantique	Transectoriel	Prévu
06	Programme national d'appui au développement régional et local (PADREL)	Transectoriel	En cours
07	Programme national pour l'élimination de l'analphabétisme	Education	En cours
08	Programme national sur le développement des racines et des tubercules (PNDRT)	Agriculture	En cours
09	Programme de développement du Palmier Villageois (PDPV)	Agriculture	En cours
10	Programme de Relance de la Filière plantain (PRFP)	Agriculture	En cours
11	Programme National de Valorisation des Bas-Fonds (PNVBF)	Agriculture	En cours
12	Programme National d'Appui à la Filière Maïs (PNAFM)	Agriculture	En cours
13	Programme de réforme du secteur de l'engrais secondaire	Agriculture	En cours
14	Programme d'Appui à l'Initiative Jeunes Agriculteurs (PAIJA)	Agriculture	En cours
15	Programme de Développement de la filière porcine (PDFP)	Agriculture	En cours
16	Programme d'Appui à l'Elevage non-conventionnel (PAENC)	Elevage	En cours
17	Projet plantations de palmiers à huile (PPP)	Agriculture	En cours
18	Projet pour la Régénération du Verger de Coco (PRVC)	Agriculture	En cours
19	Projet d'Appui à la Protection du Verger de Café et Cacao (PAPVCC)	Agriculture	En cours
20	Projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale Maritime (PADPAM)	pêche	En cours
21	Projet de micro-crédit Rotatif en Faveur des Femmes pour la Lutte contre la Pauvreté (PMRFFLP)	Social	En cours
22	Projet d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U)	social	En cours
23	Inscription des Chutes du Lobe au Patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO	Culture	En cours
24	Projet sur le Tourisme Durable	Tourisme	Prévu
25	Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (PARETFOP)	Education	En cours
26	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI)	Emploi	En cours
27	Conservation des tortues marines dans la région de Kribi	Conservation et Recherche	En cours
28	Projet de développement de l'île de Djipikar	Tourisme	En cours
29	Projet d'appui à la conservation de la biodiversité du Parc National de Campo Ma'an et ses environs	Biodiversité et Conservation	En cours
30	Projet Mangrove	Conservation	En cours
31	Projet ODINAFRICA	Recherche	En cours
32	Suivi de la qualité des eaux côtières du Cameroun	Recherche	Achevé en Décembre 2009
33	Projet de Port en eaux profonde	Industrie	Prévu
34	Construction d'une station d'essence à Mpolongwe près de Kribi	Industrie/Energie	Prévu
35	Construction d'une usine de Gaz à Bipaga I	Industrie/Energie	Prévu
36	Construction du chemin de fer Mbalam-Kribi-Edéa	Industrie/transport	Prévu
37	Construction d'une huilerie au sud de Kribi	Industrie	Prévu
38	Construction d'une usine d'engrais chimiques	Industrie	Prévu
39	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitation Familiales Agropastorales (ACEFA)	Elevage agriculture	En cours
40	Exploitation des Produits forestiers autres que le bois en grume	Foresterie	En cours
41	Création d'un marché de poissons à Londji	Commerce	Prévu

3.5.3.6. Opportunités dans la zone côtière de Kribi-Campo

Le Tableau12 donne les la liste des opportunités dans la région côtière de Kribi- Campo

Tableau 12: Opportunités et Potentialités pour Micro-Projets

SECTEUR	OPPORTUNITES	Potentialités pour Micro-Projets
PÊCHE	• Un marché de poissons moderne • production de matériel de pêche • conservation du	• Construction d'un marché de poissons moderne à Londji • Construction d'une unité de fabrication de matériel de pêche tels que les pirogues, les filets, le plomb, les flotteurs, etc. • Création d'unité de fumage de poisson dans les villages de pêcheurs.

	poisson	
TOURISME	• Développement et valorisation des sites touristiques • richesse culturelle	• Création d'un camp modern de tourisme à Londji et Ebodjé • Construction d'un hôtel moderne à CAMPO • Restauration des sites de mangroves dégradés • Création de bassins pour les bébés de tortues marines à Ebodjé • Revalorisation de la culture locale
FINANCE	MICRO –FINANCE	Créer de micro finances spécifiques pour la population rurale locale
EDUCATION	Formation de la jeunesse et des populations locales dans la région de Kribi-Campo	Création d'un centre de formation professionnelle aux métiers de la pêche, renforcer les capacités des populations locales aux techniques, de pêche, d'aquiculture et d'agriculture
INDUSTRIE	Création d'emplois	• Promotion de l'emploi • Création d'une unité de recyclage de déchets solides
AGRICULTURE	• Production de fruits et légumes • Transformation	• Créer de vergers autour de la ville de Kribi • Promotion de petits producteurs agricoles • Création d'unité de production/transformation alimentaire • Création d'unité de production d'aliments pour bétail
ELEVAGE	• Exploitation des zones marécageuses • élevage	• Création d'étangs aquacoles • Création d'unité d'élevage d'escargots, de crevettes, d'agoutis, etc.
ARTISANAT	Valorisation des Produits forestiers autres que le bois en grume	• Création de centres de formation aux métiers de l'artisanat
ENVIRONNEMENT	Intense activités pétrolières	Création d'une unité de traitement et de recyclage des huiles usagées
COMMERCE	Echanges transfrontaliers	Construction d'un marché international à Campo Plage

Chapitre IV. Discussions et Analyse des Problèmes Clés dans la Région Côtière de Kribi Campo

IV.1 Analyse des Principaux Conflits dans la Zone Côtière de Kribi-Campo

De nombreux conflits ont été identifiés dans la région côtière de Kribi-Campo lors des premières phases. Le tableau 13 donne les détails de ces conflits. Dans cette région, les conflits majeurs sont entre :

- Pêcheurs industriels et les pêcheurs artisanaux
- Populations locales et les compagnies agro-industrielles, notamment HEVECAM et SOCAPALM autour des régions de Bidou et de Nieté
- Populations vivant autour du parc national de Campo Ma'an et la direction du parc
- Populations de pygmées et Bantou sur le foncier
- Les compagnies pétrolières telles que COTCO et PERENCO, et les populations locales et les conseils locaux.
- Petits opérateurs de plage et les propriétaires terriens
- Les ministères techniques et les autorités locales
- Populations locales et exploitants forestiers
- Propriétaires Particuliers de terrains en bordure de mer.

Dans le Tableau 13 les questions suivantes sont analysées et discutées:

- Nature et parties en conflit
- Origine et cause des conflits
- Autorité ou administration concernée ou compétente
- Instrument juridique applicable
- Méthodes actuelles de résolution des conflits
- Freins au succès des méthodes actuelles
- Outil efficace de résolution à appliquer proposé
- Autres suggestions pour surmonter la question des conflits dans la région

Ces conflits sont toujours aggravés parce que les parties en conflit n'ont pas les mêmes capacités. Certains de ces conflits existent parce que les parties en conflit ne comprennent pas certains processus naturels ou ignorent les cadres réglementaires existants. Il y a un besoin pressant de sensibiliser la population locale sur les lois et les réglementations existantes et d'installer une coordination et un mécanisme efficace de coordination des administrations locales avec la clarification du rôle et des responsabilités de chacune

Tableau 13. Analyse des Principaux Conflits dans la Zone Côtière de Kribi-Campo

Nature et parties en conflits	Origine et cause des conflits	Autorité ou administration concernée	Instrument juridique applicable	Méthodes actuelles de résolution des conflits	Freins au succès des méthodes actuelles	Outil efficace de résolution à appliquer proposé	Autres suggestions
Conflits fonciers entre Pygmées/Bantu	• Modernisation des pygmées (changer de style de vie) ; • création des zones protégées, • compagnies agro industrielles • région agricole bantoue occupée par des pygmées	MINATD MINFOF MINDAF MINDUH	• loi sur la protection des populations autochtones • loi agraire • code forestier, • droit coutumier	• méthode de réclamation (la politique d'influence par arguments juridiques sur la résolution des problèmes de pygmées ; • Reconnaissance du droit des pygmées à la terre	• Manque de moyens financiers • manque de sensibilisation et faible mobilisation des acteurs • Problèmes d'incompréhension entre les bénéficiaires	• Effectuer les études monographiques (identification, étude de cas) • faire des pygmées les acteurs principaux des négociations • Lobbying	• Entreprendre des médiations nationales et internationales (recherchant des alliances au niveau international, régional et sous régional)
Populations locales /compagnies Agro-industrielles (HEVECAM, SOCAPALM)	• Occupation des terres des populations locales du fait de l'extension des plantations • Dépossession des terres sans compensation proportionnée • pollution olfactive par les eaux usées • non-participation de ces compagnies au développement local	MINADER MINEP MINIMDT MINFOF MINEE	• code de l'environnement • code forestier • loi sur les installations classées • loi sur le régime de l'eau	• plaintes des populations locales • Grievs des populations locales adressés au préfet au sujet de l'occupation de terres agricoles	• Les intérêts des agro industries sont protégés par l'administration au détriment des préoccupations des populations locales • les populations locales ne sont pas consultées dans les prises de décision • absence de dialogue entre les populations et les compagnies agro industrielles	• Implication des populations locales dans les prises de décision • Implication des ONG et associations dans la résolution des conflits;	• Mettre en place un cadre propice au dialogue entre les populations locales et les compagnies agro industrielles

Nature et parties en conflits	Origine et cause des conflits	Autorité ou administration concernée	Instrument juridique applicable	Méthodes actuelles de résolution des conflits	Freins au succès des méthodes actuelles	Outil efficace de résolution à appliquer proposé	Autres suggestions
Populations locales / Compagnies pétrolières (COTCO, PERENCO)	• pollution de la mer et des plages par les hydrocarbures • Destruction des habitats écologiques • Réduction des ressources vivantes • Non-implication des compagnies pétrolières dans le développement socio-économique	MINEPIA MINEP MINIMDT MINEE MINTOUR MINTRANS	• code de l'environnement • loi sur les installations classées • Code Pétrolier • Convention MARPOL • Convention ORPC ; • Code des pêches	• plaintes contre les compagnies pétrolières ;	• Absence de plateforme de coopération entre les compagnies pétrolières et les populations locales	• Le gouvernement doit créer un cadre local de dialogue entre les compagnies pétrolières et les populations locales	• Contribution régulière des compagnies pétrolières au développement socio-économique
Populations locales /réserve de Campo Ma'an	• Réduction de l'espace vital pour les populations f locales • Destruction des cultures par la faune protégée	MINEP MINFOF MINADER MINDAF MINATD MINTOUR MINAS MINCULTURE	• code de l'environnement • code forestier • loi de protection des minorités • Loi foncière sur l'indemnisation des cultures et des biens • Code du tourisme	Le projet du Campo Ma'an a été mis en place lors de la création du parc, pour emmener les populations locales à adopter un nouveau comportement, pour financer des micro-projets et renforcer les capacités par la redynamisation des organisations de la société civile	• Manque d'argent • Échec du projet qui a péché par sa mauvaise planification et mise en œuvre inadéquate • Défaut d'implication des bénéficiaires à tous les niveaux de prise de décision.	• Finalisation des projets inachevés • Sensibilisation et implication permanente des bénéficiaires • Application de toutes les recommandations du plan de gestion du parc	• Créer des forêts communautaires autour du parc pour le délimiter tel que prévu par le plan de gestion du parc
Pêcheurs industriels et les pêcheurs artisanaux	• Non-respect par les chalutiers, des zones réservées à la pêche artisanale • Destruction du matériel de pêche artisanale	MINEPIA Marine Marchande	• Code des pêches • réglementation	• plaintes des pêcheurs artisanaux	• manque de transparence et d'objectivité dans le traitement des plaintes • Dossiers des pêcheurs	• Suivi des activités de pêche industrielle	• Organiser le secteur des pêches (artisanales et industrielles) • Soutenir le secteur

Nature et parties en conflits	Origine et cause des conflits	Autorité ou administration concernée	Instrument juridique applicable	Méthodes actuelles de résolution des conflits	Freins au succès des méthodes actuelles	Outil efficace de résolution à appliquer proposé	Autres suggestions
Petits opérateurs de plage et les propriétaires terriens	- Développement d'activités touristiques par les petits opérateurs sur des portions de plages - Interdiction faite par les propriétaires terriens et les hôteliers d'activités touristiques	MINDAF MINATD MINTOUR MINEP	- code de l'environnement - Code foncier ; - Code du tourisme - Loi régissant les collectivités locales décentralisées	Néant	- Absence de dialogue entre les parties - Intimidation des petits opérateurs par les propriétaires terriens - Laxisme du gouvernement sur les manquements à la loi	- Sensibilisation des parties prenantes - Mise en place de projets d'écotourisme par la valorisation de portions de plage propice à l'activité touristique	Entente entre les acteurs
Les ministères techniques et les autorités locales MINEP/MINFOF MINIMDT/MINEP MINEE/MINEP MINDAF/CUK MINEPIA/MARINE MERCHANT MINDAF/MINATD MINDAF/MINTOUR MEAO/-CUK MINEPAT/MEAO	Conflits de compétences entre administrations	Cabinet du Premier Ministre	- code de l'environnement - code forestier - code foncier - code des pêches - loi sur les collectivités locale décentralisées	Dialogue	- Manque de synergie dans l'action - Leadership et intérêts	Action conjointe sur le terrain	Développement de synergies entre les départements ministériels à tous les niveaux
Populations locales et exploitants forestiers	- Non-respect des limites des permis par les exploitants forestiers - Pollution de l'air et des eaux de surface par la poussière de bois émise par les scieries et par les autres déchets	- MINFOF - MINEP - MINEE	- code l'environnement - code forestier - code de l'eau	plaintes des populations locales	- manque d'intermédiation entre populations locales et les compagnies concernées - Intimidation des populations par l'administration	Création d'un cadre de dialogue entre les populations locales et les compagnies concernées	Implication Active des ministères techniques dans la résolution des problèmes posés par les populations

IV.2 Analyse des problèmes sectoriels

Les principaux problèmes sectoriels ont été analysés par le groupe 2 le premier jour et les résultats des discussions consignés Tableau 6 sont essentiellement liés à :

- La dégradation des habitats côtiers, en particulier l'érosion côtière,
- La surexploitation des ressources halieutiques,
- La surexploitation de la faune sauvage,
- La surexploitation du bois et l'exploitation non contrôlée des produits forestiers autres que le bois en grume,
- L'inadéquation de la planification de l'occupation des sols,
- La mauvaise organisation d'un secteur de tourisme en plein essor
- Les pollutions,

IV.2.1 Dégradation des habitats côtiers/érosion côtière,

La région de Kribi-Campo est caractérisée par la dégradation accélérée de l'habitat côtier, due essentiellement aux activités humaines (extraction de sable et de gravier, hôtel et toutes autres constructions d'infrastructure, habitations, coupe d'arbres dans les mangroves et destruction de couverture végétale) mais aussi au réchauffement climatique global (élévation rapide du niveau de la mer, érosion côtière). L'insuffisance de la planification et du contrôle des habitations le long du bord de mer conduisent à l'enlaidissement de la plage et du paysage et donc à réduction des activités touristiques.

IV.2.2 Surexploitation des ressources halieutiques

Les ressources halieutiques sont surexploitées dans la région côtière de Kribi-Campo du fait de mauvaises pratiques de pêche (utilisation de filets à petites mailles non-autorisés, pêche dans les zones d'alevinage telles que les estuaires). La pêche dans les estuaires n'est pas réglementée. Il y a par contre une législation qui définit la taille des mailles de filets pour la pêche maritime artisanale. Tout ceci conduit à la baisse des revenus des pêcheurs, la baisse de la productivité de la pêche, donc à l'aggravation de la pauvreté. Le Tableau 13 nous en donne les détails.

IV.2.3 surexploitation de la faune sauvage

La pauvreté endémique a poussé les communautés locales à une consommation effrénée et non durable de la faune sauvage. Aujourd'hui, la chasse pour la viande de brousse est un moyen important de subsistance pour les ouvriers locaux appauvris et les immigrés. Le marché pour la viande de brousse est très grand. Les mouvements non contrôlés frontaliers avec la Guinée Equatoriale induisent un braconnage transfrontalier. En outre la forte demande en viande de brousse dans les cités urbaines a conduit à la croissance de la chasse commerciale dans la région. Ils y a de forts indices (par exemple l'absence de certaines espèces sur le marché) que la faune sauvage a diminué de façon alarmante dans les zones près des villages (plan de gestion du parc national de Campo Ma'an, 2002). La population locale est toujours en négociation avec les autorités locales sur la distinction entre l'utilisation de la faune sauvage pour la consommation locale (ce qui est autorisée) et son utilisation pour à des fins commerciales (qui est interdite ou strictement restreinte). Cette incompréhension est à la base de nombreux conflits entre la direction du parc et la population locale.

IV.2.4 Surexploitation du bois de grume

Il y a une surexploitation industrielle du bois de grume parce que la plupart des exploitants forestiers ne respectent pas leurs quotas. Les efforts du gouvernement pour le contrôle de ces faits étaient ont conduit à la création des UFA, mais beaucoup d'exploitants ont contourné ces restrictions en s'installant dans des régions dont l'accès aux permis étaient aisé. En outre le gouvernement a mis en place les forêts communautaires gérées par les populations locales elles-mêmes. Cette stratégie reconnaît le droit des communautés locales au partage des revenus de l'exploitation des forêts. Plus de 10 ans Après 10 années d'existence des lois régissant l'exploitation la forêt et des UFA, des incompréhensions et conflits existent toujours entre le gouvernement, les populations locales et les exploitants forestiers. Il y a également une exploitation illégale de bois de grume par les fermiers ou la population locale en dépit des contrôles effectués par le personnel du MINFOF dans les régions. L'exploitation forestière contribue très peu à l'essor économique local du fait de la mauvaise gestion de ses revenus.

IV.2.5 planification Inadéquate de l'occupation des sols

De nombreux problèmes ou conflits sont liés à l'inadéquate planification de l'occupation des sols dans la région de Kribi -Campo. Les frontières du parc national de Campo Ma'an empiètent sur les terres exploitées par les fermiers locaux. Le territoire de certains villages tels qu'Onoyong dans la région de Ma'an, se retrouve maintenant dans le parc, alors que dans d'autres cas, il a été réduit par la mise en place de concession forestière à la lisière de la zone protégée. En outre, la majeure partie de la population vivant aux alentours du parc ignore ses frontières. Il y a également le conflit direct entre HEVECAM et le gouvernement lié à l'empiètement de leur domaine sur le parc. Le même problème existe dans les zones urbaines mais avec d'autres acteurs comme rapporté dans le Tableau 5.

IV.2.6 Mauvaise organisation d'un secteur de tourisme en plein essor

Le tourisme est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide dans la région côtière de Kribi-Campo. On y distingue deux catégories principales : les puissants opérateurs de tourisme et les petites initiatives de tourisme. Les constructions des hôtels et autres infrastructures ne sont pas bien planifiées et n'obéissent pas au plan directeur d'urbanisme. La plupart d'hôtels sont concentrées dans la zone urbaine de Kribi. Aucun système de contrôle et d'organisation de ce secteur n'est en place. Il est nécessaire de mettre en place d'un code local de tourisme et d'un système de planification, d'identification des sites d'implantation et de construction des infrastructures touristiques. La bande de terre de 50m de profondeur le long de la côte est normalement du domaine réservé de l'Etat il est interdit de construire, mais cette règle n'est pas respectée.

IV.2.7 Pollutions

La pollution est un problème important dans la région côtière de Kribi-Campo étant donné qu'il y a deux grandes compagnies agro industrielles et qu'elle abrite le terminal du pipeline Tchad-Cameroun avec un réservoir flottant dans les eaux côtières du Cameroun pour recevoir le pétrole brut de la République du Tchad. Ceci constitue un gros risque de pollution par hydrocarbures et autres sources pour la région. Les détails de l'analyse de cette question sont donnés dans le Tableau 14

Tableau 14 : Analyse des problèmes sectoriels dans la zone côtière de Kribi-Campo

Problème	Causes Immédiates	Secteur d'Activité	Causes profondes	Institution Compétente /responsable	Règlementation à appliquer	Effectivité de la réglementation	Impacts
1) dégradation d'habitats côtiers	• Réchauffement global • Extraction de sable • Destruction de la végétation côtière	• Phénomène naturel • Mines • Agriculture • Urbanisation	• Changements naturels des courants marins et du littoral • élévation du niveau de la mer • Application insatisfaisante des lois • Mauvaise Planification de l'occupation des sols • Pénurie de terres • Manque d'études d'impact • Manque de contrôle	MINEP MINFOF MINDAF MINRESI		• Difficultés dans l'application des lois	• perte de l'esthétique des plages • Réduction du trait de côte • Baisse de l'activité touristique • Aggravation de la pauvreté • Perte des plages • Réduction du couvert végétal et perte de la biodiversité • Perte des filtres à carbone et dégagement de carbone dans l'atmosphère • perte d'espèces migratrices du fait de l'utilisation de leurs habitats et de la modification de leurs parcours
2) surexploitation des ressources halieutiques	• augmentation des efforts de pêche • méthodes et moyens de Pêche inadéquats	• Pêche	• Forte demande locale en poissons • Manque de moyens de subsistance alternatifs • coutumes • méconnaissance de la durabilité des stocks • non-respect de la réglementation des pêches • défaut de capacités à la gestion des pêches • défaut de moyens alternatifs de pêche convenables • Faible implication des parties prenantes • Pauvreté • Coût élevé des poissons sur le marché	MINEPIA MINEP Marine Marchande	• Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche	• Application insuffisante des lois	• Aggravation de la pauvreté • Baisse des prises de pêche

Problème	Causes Immédiates	Secteur d'Activité	Causes profondes	Institution Compétente /responsable	Règlementation à appliquer	Effectivité de la réglementation	Impacts
surexploitation de la faune sauvage	- faibles revenus des populations locales - Manque d'autres sources de protéines - braconnage	Chasse	- Pauvreté aggravée - Manque d'alternatives - Mauvaises pratiques de chasse	MINFOF	Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche	Application insuffisante de la loi	Perte de biodiversité et disparition de certaines espèces
Surexploitation du bois de grume	- non-respect des quotas par les exploitants forestiers - coupe excessive du bois dans les mangroves - exploitation inadéquate des forêts communautaires	Industrie forestière	- Prix élevé des essences de bois - Manque de coordination des activités d'exploitation - Non application des lois	MINFOF MINEP MINRESI MINADER	Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche	Application insuffisante de la loi et de la réglementation	- Perte de biodiversité - Perte d'habitats écologiques - Désertification - Augmentation des gaz à effet de serre
3) Pollutions	- Décharge de déchets/ d'effluents agro-industriels, domestiques et industriels - Déversements des bateaux / plateformes offshore - Déversement de déchets liquides dans l'environnement	- Agriculture, - Industrie, - Urbanisation, et activités domestiques	- Absence d'un plan de traitement de déchets - Non-respect de la législation - Croissance démographique - Développement industriel et mauvais procédés - Coût élevé des techniques de traitement - Pauvreté - Défaut d'éducation et de sensibilisation - Manque de volonté politique - Non-respect de la Convention PoMar - Absence de systèmes de collecte de déchets sur les plages - Absences de toilettes sur les plages	MINEP MINIMIDT MINSANTE MINEPIA MINADER MINDAF	- Code de l'environnement - Code minier - Convention MARPOL	- Application insuffisante de la loi et de la réglementation - Manque de moyens pour le suivi de terrain	- risques accrus pour la santé humaine - Dégradation des sols - Modification de la structure communautaire - Perte de ressources halieutiques - Perte d'atouts touristiques et ludiques - Baisse d'approvisionnement en eau potable - Productivité agricole réduite

Problème	Causes Immédiates	Secteur d'Activité	Causes profondes	Institution Compétente /responsable	Règlementation à appliquer	Effectivité de la réglementation	Impacts
4) Planification et occupation inadéquates des sols	- Occupation non contrôlée du domaine public - vente anarchique et illégale de terrains		- raréfaction des terres - absence de plan de sécurisation des terres et de développement urbain - faible capacité de gestion - non application du code foncier - absence de contrôle - absence de sensibilisation sur les questions foncières	MINDAF MINATD MINDUH MINTP	code foncier	Application insuffisante de la loi et de la réglementation	- Occupation de zones à risque - Inondation, glissements de terrain - conflits fonciers
5) mauvaise organisation d'un secteur touristique en plein essor	- Inaccessibilité à certains sites touristiques par manque de voies d'accès - sites non développés - absence d'office du tourisme	Tourisme	- Cadre juridique insuffisant - Timide promotion du tourisme - Absence d'agences de tourisme - Allocation financière insuffisante du gouvernement	MINTOUR MINATD	Loi N°98/004 du 16 Avril 1998	Application insuffisante de la loi et de la réglementation	- Activité touristique réduite - Baisse des revenus d'activités touristiques - Mauvaise publicité pour le pays - Réduction du nombre de touristes - Perte des possibilités d'emploi

IV.3 Analyses de problèmes transectoriels

Les principaux problèmes transectoriels ont été analysés par le groupe 3 le premier jour et les résultats des discussions consignés Tableau 15 sont essentiellement liés à:

- Capacités institutionnelles et humaines limitées
- Mécanismes de communication et de sensibilisation inefficaces
- Cadre juridique inopérant
- Faible appui au secteur associatif (ONG)
- Faible développement des activités rurales
- Marginalisation des communautés locales
- Manque de coordination entre les secteurs
- Faible priorité pour le développement côtier
- Changements climatiques

IV.3.1 Capacités institutionnelles et humaines limitées

En plus du MINEP est chargé des questions environnementales, d'autres institutions telles que le MINEPIA, le MINTOUR, le MINADT, le MINFOF, et le MINRESI interviennent dans la gestion des zones côtières et marines. Malheureusement, les moyens financiers, matériel et humains font défaut manque. Il y a un besoin de former le personnel la haute administration. Les autres contraintes sont le manque d'informations ou la dispersion des actions. La mise en place d'un comité interministériel pour l'environnement est la première étape à la mise en place d'un mécanisme de coordination national efficace. Au niveau local, beaucoup d'actions sont effectuées sans tenir compte des conclusions d'EIE préliminaires. Les capacités techniques actuellement disponibles au niveau national et local sont très limitées. Le ministère de la recherche scientifique et de l'innovation(MINRESI) a peu de structures telles que CERECOMA et SRHOL situés respectivement à Kribi et Limbe. Ces deux établissements sont chargés de la recherche scientifique et l'innovation en matière de gestion côtière et marine. Ces deux établissements clés pour la gestion des zones côtières au Cameroun sont confrontés depuis dix ans au problème critique d'insuffisance de ressources humaines. De nombreux chercheurs sont soit décédés, soit à la retraite ou encore expatriés sans être remplacés. Il est urgent de recruter de nouveaux personnels. Les résultats de la recherche sont utilisés par d'autres administrations telles que le MINEPIA, le MINFOF, le MINTOUR, le MINDAF etc... Le gouvernement a fait l'effort d'envoyer des chercheurs en formation à l'étranger mais ceux-ci restent dans leur pays d'accueil après leur formation. La formation en sciences marines n'est pas évidente au niveau local. Il y a des universités comme Yaoundé I et Buea qui ont des formations diplômantes en environnement; La formation n'est pas planifiée. Il faut urgemment élaborer un programme annuel de formation en matière de gestion de zones côtières.

IV.3.2 Mécanismes de communication et de sensibilisation inefficaces

L'introduction de l'information, la sensibilisation et la communication au Cameroun comme support à la politique environnementale pour le développement humain durable est récente. Actuellement, la documentation, les médias et les moyens de communication sont encore limités pour un usage efficace dans la gestion des zones côtières et marines; ceci est vrai tant au niveau national que local. Les populations locales devraient être sensibilisées et informées de toutes les actions de développement menées dans leurs régions comme la région de Kribi - Campo. Il y a aussi le manque de leadership institutionnel au plan local capable de faire de

bons comptes rendus d'ateliers. Bien que des efforts soient faits par les media privés, il reste encore beaucoup à faire au gouvernement au niveau local, surtout dans la zone côtière de Kribi-Campo.

IV.3.3 Cadre juridique inopérant

Le code forestier de 1994 qui régit la forêt, la faune sauvage et la pêche, ses décrets d'application et le code de l'environnement de 1996 ont établi un cadre politique et stratégique pour la gestion de forêt et la protection de l'environnement. La politique forestière et le code forestier de 1994 témoignent de la bonne volonté du gouvernement du Cameroun d'améliorer la participation des communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières et de la faune sauvage. Jusqu'ici, la majeure partie des textes d'application manquent à ces législations (les lois ne sont pas en vigueur) pour leur application efficace. La plupart des législations sur l'environnement sont seulement normatives ; les dommages causés à l'environnement y sont communs, sans précision de sanctions pour ceux qui les enfreignent. En outre, le mécanisme pour la gestion paritaire du Campo Ma'an TOU n'est encore élaboré ni organisé. Il en résulte, le désintéressement des populations locales des activités de conservation. Les gardes forestiers jouent un rôle important dans la protection du parc et de ses environs. Malheureusement certains d'entre eux ne sont pas recrutés dans les services publics et leur statut n'est pas clairement défini. En outre, il y a une collaboration faible et un conflit de compétence entre le personnel local de contrôle du MINFOF et les services de la conservation, ce qui freine l'action du système de contrôle. Les services de la conservation et les services locaux du MINFOF souffrent du manque de personnel, d'équipements et de la nécessaire logistique pour le contrôle efficace et la gestion appropriée du TOU. Depuis sa création, le TOU (parc y compris) a été en grande partie subventionné par le concours financier de donateurs, de la coopération et des projets qui ont assumé la plupart des dépenses d'investissement et même une partie charge de fonctionnement. Le budget de l'Etat est souvent très limité et difficile à mobiliser.

IV.3.4 Faible appui au secteur associatif

La dernière décennie, a connu une floraison d'associations (O.N.G) pour la protection de l'environnement dans le pays. Elles sont constituées de membres de divers groupes de la société : chefferies traditionnelles, jeunesses, femmes, fonctionnaires, personnes retraitées, fermiers, étudiants, personnes sans emploi, etc... La plupart de ces associations effectuent des actions volontaires de sensibilisation, de nettoyage, de reboisement et n'ont aucun appui du gouvernement. Elles ont besoin de l'appui du gouvernement et d'autres potentiels donateurs pour leur organisation et fonctionnement.

IV.3.5 Marginalisation des communautés locales

Les peuples Bakola/Bagyéli (pygmées) en marge de la société du fait de mauvaises politiques d'intégration, sont en conflit avec les communautés bantoues qui leur nient leurs droits sur les forêts, ses ressources et les terres cultivables autour des plantations agro industrielles de HEVECAM et de SOCAPALM. Ils sont menacés par les immigrés qui ont occupé leurs territoires. Il y a en outre un conflit avec le parc national de Campo Ma'an dû à la compréhension de la définition de la chasse de subsistance (tolérée) et de la chasse commerciale (interdite). La prédominance des forêts communautaires sous contrôle des groupes bantous aggrave la question d'accès à la terre pour les Bagyéli et les fragilise davantage.

IV.3.6 Faible développement des activités rurales

Dans la région de Kribi-Campo, les activités rurales (chasse, pêche, agriculture) sont l'occupation principale de la majorité de la population. La plupart de ces activités sont pour la subsistance et pour l'approvisionnement en poissons frais à de grandes villes comme Yaoundé et Douala. La pêche artisanale est mal organisée et reçoit peu appui du gouvernement. (mauvais contrôle, manque de ressources humaines et de moyens financiers). Le MIDEPECAM (La Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime) a été créée avec pour mandat de mener des actions pour soutenir la pêche maritime artisanale, en leur fournissant le matériel et financement à de meilleurs coûts; mais cet établissement n'est pas opérationnel actuellement en raison de la mauvaise gestion (les fonds alloués par le gouvernement à la création de cette organisation n'étaient pas bien gérés parce que la plupart de pêcheurs qui ont obtenu les prêts n'ont pas remboursé, les crédits étant accordés de façon complaisante).

Tableau 15 : Analyse des problèmes transectoriels dans la zone côtière de Kribi-Campo

Problèmes	causes immédiates	causes profondes	institution Compétente	Cadre juridique à appliquer	Efficacité du cadre juridique	Impacts
Capacité limitée des institutions concernées	- manque de moyens - manque de dialogue et de coordination - Instabilité des institutions (par exemple : MINEF qui est devenu MINFOF et MINEP)	- Pression politique et internationale - faible Organisation	MINEP (point focal) MINEPIA, MINFOF, MINTOUR, ...	- Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche - Code Pétrolier - Code minier - Code de l'environnement - Code de l'eau	Efficacité limitée puisque les textes d'application sont insuffisants ou même n'existent dans certains cas	- dégradation continue de l'environnement - pauvreté galopante - conflits sociaux et institutionnels
faible développement des activités rurales	- insuffisances des structures d'encadrement et de récréation de la jeunesse - incapacité des acteurs à jouer leur rôle - isolement	- La population ne se rend pas compte des problèmes de développement - Manque de sensibilisation continue des parties prenantes - Manque d'initiatives locales - Ignorance des populations locales	MINADER (point focal), MINEPIA /MINRESI	- DSRP, DSDR (Document de Développement Stratégique) - Cameroun Vision à l'horizon 2035 - PSFE (Programme sectoriel pour la Forêt et l'environnement et)	Efficacité mitigée	- Sous-développement du secteur rural - Pauvreté grandissante - Le chômage
Marginalisation des communautés locales	- absence de représentants de certains établissements au niveau local - Manque de sensibilisation - Insuffisance du renforcement de capacité	- Des populations ne sont pas intéressées aux biens publics - Faible niveau d'éducation	MINAS (point focal), MINATD, MINEP, MINEPIA, MINTOUR	- Constitution du Cameroun - Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination - Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche	Inefficacité dans l'application des lois	- Population marginalisée - Population apathique - Création des conflits entre les institutions et les populations - Sous-développement - Dégradation de l'environnement

Problèmes	causes immédiates	causes profondes	institution Compétente	Cadre juridique à appliquer	Efficacité du cadre juridique	Impacts
cadre juridique Inopérant	• Législation inachevée • Application insuffisante • Dialogue insuffisant entre parties prenantes • Non implication de toutes les parties prenantes lors de l'élaboration des lois	• Interposition d'acteurs multiples qui appliquent diverses politiques	MINATD (point focal), administrations techniques Sectorielles (MINEP, MINEPIA, MINTOUR,...)	• La plupart des lois concernant l'environnement	• Efficacité limitée	• installation des désordres • Dégradation de la nature et de l'environnement • Violation des textes • Développement non durable
mauvais mécanisme de communication et de sensibilisation	• Ignorance du Principe 10 de Rio • Accès difficile aux media pour les populations de Kribi-Campo • Structures spécialisées de sensibilisation insuffisantes • Faibles moyens financiers, matériels et humains des structures locales	• Conscience insuffisante sur l'importance sensibilisation de la population du pays profond	MINEP (point focal), MINCOM, MINATD, etc.	• Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche • Convention sur la diversité biologique (CDB)	• Efficacité mitigée	• Gestion non durable de la zone côtière • Ignorance de droits et devoirs des acteurs • Pauvreté • chômage • Manque d'initiatives
Appui faible au monde associatif	• Suspicion entre association et même au sein des associations • méconnaissance des donateurs et d'autres structures de financement par les associations	• Manque de mesures d'encouragement dans le secteur	MINEP (point focal), MINFOF, MINEPIA, MINEPAT	• Code de l'environnement • Loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur la création et le fonctionnement des associations	• A améliorer	• Fragilité des associations • Le Cameroun n'a pas su tirer partie des appuis internationaux attirés par ce secteur; • Faible amélioration des moyens de subsistance des populations
Manque de coordination entre les secteurs	• Multitude d'acteurs et d'intérêts dans la région côtière de Kribi-Campo	• Richesse particulière de la région	MINEP et autres ministères sectoriels	• Aucuns textes ou réglementations	• néant	• Manque de coordination • Actions dispersées • Populations laissées à elles-mêmes • Retard dans le développement économique
Basse priorité pour le développement de côtes	• mauvaise perception de l'importance économique des zones côtières • La connaissance insuffisante sur l'inventaire quantitatif des ressources	• Manque de politique spécifique sur la gestion côtière	MINEP (point focal), MINDEF, MINTRANS, MINEPIA	• Code de l'environnement • Loi No. 94/01 du 20 janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche • Cameroun Vision à l'horizon 2035 • Convention d'Abidjan	• Efficacité mitigée	• Gestion non durable de la zone côtière • Retard dans le développement économique • pauvreté

Problèmes	causes immédiates	causes profondes	institution Compétente	Cadre juridique à appliquer	Efficacité du cadre juridique	Impacts
Insuffisance des ressources humaines	- Manque d'intérêt pour la gestion côtière intégrée - Perte de compétences - Manque de formation professionnelle	Le manque d'informations de et de mesures d'encouragement aux études portant sur la zone côtière	MINEP (point focal), MINESUP, MINRESI, UNIDO, BM et autres partenaires	PSFE	Efficacité mitigée	- Perte de compétences - Inertie des ressources humaines existantes - Non accomplissement des objectifs visés - Dégradation continue de l'environnement
changements Climatiques	Réchauffement dû aux gaz à effet de serre	- Activités humaines - Phénomène naturel	MINEP (focal point), MINFOF, MINADER, MINIMIDT, MINEPIA, MINEE, MINTRANS	- convention Cadre de l'ONU sur les changements climatiques - Convention sur la diversité biologique - Convention sur la désertification	Efficacité mitigée	- Conflit dans la gestion de ressource - dégradation de l'environnement - menace sur la sécurité alimentaire - Obstacle au développement économique

IV.3.7 Gestion de ressources côtière et marine dans la région côtière de Kribi-Campo

Le deuxième jour, de nouveaux groupes ont été constitués pour réfléchir aux questions de gestion de ressources et de conservation de la biodiversité. Les résultats de ces groupes discutés en plénière sont relatés dans les paragraphes

4.3.7.1. La Pêche

Les activités de pêche dans la région de Campo de Kribi ont des impacts environnementaux, économiques et sociaux comme le montre le Tableau 16. Des activités de pêche sont influencées par d'autres activités telles que l'extraction de sable et de gravier et le déboisement des mangroves, qui causent aussi la réduction de la faune côtière marine. Le développement du tourisme influe aussi sur la pêche avec la pêche sportive. Les principaux problèmes de la pêche dans la région de Kribi-Campo sont l'accès aux ressources et le contrôle et la réglementation. L'accès aux ressources est limité par le manque de moyens des pêcheurs et les conflits entre les industriels et le artisanaux. Il n'y a aucun respect du cadre juridique en place et aucun programme de contrôle local n'existe. Les actions suivantes proposées devraient être prises:

- Etude de nouveaux sites de pêche
- Suivi et contrôle des techniques de pêche
- Formation à la méthodologie d'installation des DCP (Dispositif de Concentration de Poissons) dans la région de Kribi
- Formation du personnel local au suivi, au contrôle et à la collecte de données statistiques de pêche
- Formation du personnel local sur l'utilisation des DCP

Tableau 16 : Impacts des activités de pêche

Niveau d'impact	Nature de l'impact	Causes de l'impact	Stratégie de la Solution de Gestion	Efficacité de la Stratégie de la Solution de Gestion
Environnemental	• Perte de faune marine et côtière • Disparition d'espèces telles que les tortues marines	• surpêche • Usage de mauvaises méthodes de pêche • Non-respect de la loi en vigueur	• Motorisation des canoës de la pêche et usage de DCP • Interdiction de l'usage de mauvaises méthodes de pêche	• Solution adaptative mais pas encore appliquée • solution adaptative applicable
Economique	• croissance des revenus des pêcheurs • Réduction des importations de poissons et produits de mer	• Motorisation des canoës de la pêche et usage de nouvelles techniques de pêche • Augmentation des prises	Aucune solution	Aucune solution
Social	• Meilleure sécurité alimentaire • Amélioration des conditions de vie des pêcheurs • Conflit entre pêcheurs sur les zones de pêche	• Augmentation continue des prises • Absence de sensibilisation et de coopération entre pêcheurs		

4.3.7.2. Exploitation des espèces menacées de tortues marines

La zone côtière de Kribi-Campo est une zone importante dans la région de l'Afrique centrale avec des plages où les tortues marines qui viennent pondre leurs œufs, en particulier la plage d'Ebodje située à environ 50 kilomètres de la ville de Kribi et à 25 kilomètres de Campo. Les tortues marines sont prises accidentellement ou volontairement par les pêcheurs locaux. L'exploitation des tortues marines pour leur viande a des impacts environnementaux, économiques et sociaux qui sont présentés dans le Tableau 17. L'exploitation des tortues marines est fortement liée au tourisme (la carapace de tortue marine est un produit de tourisme). Pour les pêcheurs, l'exploitation de la tortue marine est une source additionnelle de revenu. Cette exploitation est aussi liée à l'élevage en tant que source alternative de protéines animales.

Tableau 17: Impacts de l'Exploitation Des Tortues Marines

Braconnage de Tortues marines	Nature de l'impact	Causes de l'impact	Stratégie de la Solution de Gestion	Efficacité de la Stratégie de la Solution de Gestion
Environnemental	• Diminution accélérée de la population de tortues marines • menace sérieuse au renouvellement des stocks	• non satisfaction des besoins en protéines animales	• Création d'un parc marin • Mise en place d'un programme de suivi	• Solution adaptative en cours

Braconnage de Tortues marines	Nature de l'impact	Causes de l'impact	Stratégie de la Solution de Gestion	Efficacité de la Stratégie de la Solution de Gestion
Economique	• Préférence de la chair de tortue • Accroissement des revenus par la vente de viande de tortue	• La viande de tortue est meilleur marché que la viande de poissons ou de bœuf	• information sur le tourisme • Construction d'infrastructures d'accueil touristiques	• Solution adaptative en cours
Social	• Beaucoup de jeunes sont intéressés par la protection des tortues marines et ont besoin de l'appui des autorités locales	• Beaucoup de jeunes arrêtent l'école au niveau secondaire ou primaire et n'ont aucune qualification et sont livrés à leurs propres sorts	• Formation des guides à la gestion des sites pour l'écotourisme dans la perspective de création d'emploi	• Solution adaptative en cours

4.3.7.3. Tourisme

Le tourisme est une des activités les plus florissantes dans la région côtière de Kribi-Campo. En 2008, 23 600 touristes nationaux et internationaux ont visité la région. En 2009, ce nombre était de 24 865. La région de Kribi Campo a une capacité hôtelière d'accueil de 1052 chambres avec 1208 lits à Kribi 62 à Campo. Cette distribution est inégale car tous les hôtels sont dans la zone urbaine de Kribi; Il n'y a pas d'hôtels classés à Campo et ses environs. Les infrastructures sont inadéquates et tendent à ternir l'image ou la beauté du paysage côtier. Le nombre de touristes augmente également, mais au niveau local ; les revenus de l'activité touristique sont très bas et il y a peu de possibilités d'emploi. Normalement, l'activité de tourisme est une source de devises pour le pays et de revenu pour les populations. Le tourisme a des impacts positifs et négatifs comme le montre le Tableau 18. Les impacts positifs demeurent très faibles et ne sont pas vraiment perçus par la majorité des populations locales. Le développement du tourisme est tributaire de l'amélioration des routes et des moyens de transport. Le tourisme est également lié à la forêt et à la mer. Les forêts constituent un potentiel touristique ; la plage et la biodiversité constituent le potentiel élevé de tourisme dans la région de Kribi-Campo. Les activités de tourisme sont également liées à la pêche/agriculture puisque le tourisme peut stimuler la production locale parce que les touristes ont un pouvoir d'achat élevé et représentent souvent de bons clients pour les pêcheurs. Le marché de poissons peut alors devenir un nouveau moyen de promotion des produits agricoles locaux ou de la pêche. Pour la gestion durable du tourisme dans la zone côtière de Kribi Campo, les actions suivantes sont proposées:

- Développement de la politique et d'un schéma directeur local pour le secteur de tourisme qui s'intègrent dans le plan directeur national. Ce plan devrait être validé au niveau local et mis en application avec le renforcement des capacités des structures responsables locales
- Mise à jour de la réglementation, élaboration d'un code local de tourisme (l'accent devrait être mis sur l'organisation de ce secteur) et renforcement de la législation existante.
- Pour tout nouveau projet de tourisme, une EIE devrait être imposée. La conception des infrastructures touristiques devrait respecter l'esthétique du paysage. La délimitation d'une zone comme parc marin national ou aire marine protégée doit se faire après l'évaluation de la richesse de sa biodiversité et de son importance pour le fonctionnement des écosystèmes côtiers (par exemple les zones de frai)

Tableau 18: impacts positifs et négatifs des activités touristiques dans la zone côtière de Kribi-Campo

Impacts positifs possibles	contraintes locales actuelles
Création directe ou indirecte d'emploi	Tourisme très localisé et concentré Manque d'initiatives locales
Stimulation de production locale Marché pour les produits locaux	Manque d'information et d'initiatives Considération donnant aux produits d'importation
Augmentation de revenu pour le gouvernement local	faible Système de contrôle
Diversification de la formation et de la profession	bas niveau de la formation locale ou peu de structures de formation
Participation à la gestion et à la valorisation de l'environnement	Manque d'information et de synergies
Impacts négatifs	Causes
Infrastructures hôtelières inadéquates ternissant la beauté du paysage	Manque d'Etudes d'Impact Environnemental ('EIE) Manque de planification Non-application de la législation Faible système de contrôle
Pollution par déversement d'eaux usées non traitées	Manque d'équipements de traitement Manque de contrôle et mauvaise application de la législation
Croissance des conflits sociaux et socio-culturels	Non-intégration sociale des grandes structures (manque de contact, faible dialogue)
Dégradation des sites, perte de biodiversité, prélèvements excessifs de faune et de flore	Manque d'information et de sensibilisation Manque de contrôle et non application de la législation Manque d'éducation des touristes Visites excessive d'un site

4.3.7.4. Exploitation de la forêt

Actuellement la région de Campo de Kribi est caractérisée par la forêt tropicale primaire située dans l'arrière-pays du fleuve Lokoundjé à Campo. Cette région abrite les deux grandes compagnies agro-industrielles à échelle (HEVECAM et SOCAPALM), le parc national de Campo Ma'an et l'UFA (Unité Forestière d'Aménagement). La forêt fournit aux industries et aux populations: du bois en grume, du bois de chauffe, du bois comme matériaux de construction, des Produits forestiers autres que le bois en grume. La forêt joue également un rôle important dans l'équilibre du climat et des sols. L'exploitation forestière interagit avec d'autres secteurs tels que l'agriculture, la pêche (construction des pirogues), le transport, (bois utilisé pour les ponts). La forêt est un bon site et cadre pour le tourisme à cause de la riche diversité des espèces d'animaux et de plantes qu'on y trouve. Les impacts de l'exploitation forestière sont montrés dans le Tableau 19.

Tableau 19 : Impacts des Activités Forestières

Niveau d'impact	Nature des impacts	Causes	Stratégie de la Solution de Gestion	Efficacité de la Stratégie de la Solution de Gestion
Environnemental	Disparition d'espèces endémiques et d'espèces animales et végétales Dégradation des habitats et des écosystèmes Sédimentation	Dégradation massive Erosion	Étude de l'impact du déboisement sur la sédimentation	Solution adaptative mais pas encore appliquée
Economique	Perte de fertilité des sols Pertes agricoles	Déboisement massif et érosion	Étude d'impact économique Utilisation rationnelle de l'espace forestier Promotion du tourisme côtier	Solution adaptative
Social	Conflits entre les populations et : - les exploitants forestiers - les compagnies agro-industrielles - la direction de parc Campo Ma'an	Voir l'analyse des conflits	Responsabiliser les populations locales dans la gestion de la forêt et reconnaître leurs droits	Solution adaptative en cours

4.3.7.5. Gestion de la biodiversité dans la région côtière de Kribi-Campo

La région côtière de Kribi Campo est un environnement de grande valeur pour la biodiversité et un des principaux sites protégés. Le Parc National de Campo Ma'an (PNCM) est situé dans cette zone. Plus de 1500 plantes réparties en 640 genres et 141 familles dont plus de 114 espèces endémiques (Tchouto, 2004) ont été inventoriés dans le parc. 390 invertébrés (Halle & Pascal, 1992, Dounias, 1993), 122 reptiles, (Chirio, 2000), 302 oiseaux (Languy & Demey, 2000, Anye et al., 2001, Yana et al. 2001), 80 espèces des mammifères ont été identifiés dans le PNCM. La diversité de poissons marins est identique à celle connue des eaux côtières du Cameroun. Plus de 381 espèces ont été enregistrées, avec 70 espèces additionnelles vivant en eaux saumâtres (Fish Base 2004). Des 6 espèces de tortues marines régionales, 4 sont fréquentes dans la zone d'étude, en particulier sur la plage d'Ebodje située à environ de 50km au sud de Kribi. Les mammifères marins sont aussi présent notamment le *Trichelus senegalensis* qui apparaît à l'estuaire de Ntem. Le tableau 20 analyse la biodiversité dans la région côtière de Kribi Campo.

IV.4 Environnement et évaluation socio-économique de la zone côtière de Kribi-Campo

IV.4.1 Types d'environnement

On distingue dans la zone côtière de Kribi Campo, 5 types d'environnements comme illustré sur la figure 5:

- (i) Zone de Plage /littoral;
- (ii) Eaux côtières;
- (iii) Zones urbaines;
- (iv) Bas-fonds pour l'agriculture à petite échelle et plantations agro-industrielles de HEVECAM et SOCAPALM et
- (v) Région forestière comprenant le Parc National Campo Ma'an.

La Figure 5 résume les questions clés identifiées et analysées: contraintes, activités principales et mode de gestion, droit d'accès, réglementation, suivi et contrôle des activités

Tableau 20 : Analyse de la Biodiversité dans la Région Côtière de Kribi Campo.

Problèmes	Causes immédiates	Causes profondes	État de la connaissance	Parties prenantes	Impacts	Solutions principales ou recommandations pour une gestion durable
Surexploitation de certaines espèces	Braconnage dans des aires protégées Non-respect des normes de pêche (maille de filet, période de pêche)	Manque de sécurité et faible implication des populations locales dans la gestion des aires protégées Ignorance des populations locales de l'importance des zones protégées Pauvreté grandissante des populations Pression démographique mauvaise coordination entre les institutions concernées Application insuffisante de la législation existante	faible connaissance du potentiel des ressources (manque d'inventaire exhaustif) Manque d'experts dans les divers domaines	MINEP, MINEPIA, MINTOUR, MINRESI compagnies agro industrielles, compagnies industrielles, Populations	Disparition de certaines espèces Particulièrement les espèces endémiques Destruction de mangroves Pression sur les ressources halieutiques et sur le bois de grume	Délimitation des limites des aires protégées Mis en place d'une structure / organe pour la gestion participative des ressources Mis en place d'un programme de restauration / de reboisement
Partage non équitable des revenus d'exploitation des ressources avec les populations locales	Insuffisance de la réglementation, Ignorance des intérêts des populations locales	Ignorance des droits des populations	Convention sur la diversité biologique ratifiée par le gouvernement du Cameroun	MINEP, MINFOF, MINEPIA, MINRESI	Absence de mesure d'incitation des populations locales à la conservation Pauvreté aggravée des populations Épuisement des ressources	Élaboration d'une législation sur le partage équitable des bénéfices de l'exploitation des ressources. Implication des populations locales dans le processus de gestion des ressources
Dégradation de L'environnement	Non-respect des normes d'exploitation Pratiques agricoles non durables (création d'exploitations agro-industrielles sans tenir compte des aspects de conservation de la biodiversité) ; Pollution côtière	Manque de planification Non-respect des mesures environnementales faible Mécanisme de contrôle Manque de sensibilisation	L'information et les données existantes ne sont pas prises en compte pendant la formulation des politiques	MINEP, MINFOF, MINEPIA, MINRESI; ONG compagnies agro industrielles, Populations	développement non durable Perte de certaines espèces Perte de certains sites culturels	Strict respect des EIE

Problèmes	Causes immédiates	Causes profondes	État de la connaissance	Parties prenantes	Impacts	Solutions principales ou recommandations pour une gestion durable
Urbanisation non contrôlée	Installations anarchiques Pression démographique Législation insuffisante	Migration Exode rural Potentiel économique attrayant	plan d'urbanisation existant mais non respecté	MINDAF, MINDUH MINEP	Logement instable	Renforcement du plan d'urbanisation existant
Industrialisation	Attraction par la beauté de la zone côtière et l'accès à la mer projets à fort potentiel et attrayant prévus tel que le projet de port en eaux profondes	Zone stratégique pour le développement économique	plan d'urbanisation existant mais non respecté	MINIMIDT, MINDAF, MINEP etc.	Pollution Dégradation de l'environnement	Strict respect des EIE
Invasion des Aires protégées par les populations locales	Pression démographique Non implication des populations locales dans la gestion du parc	Manque d'intérêt des populations locales pour les aires protégées existantes	Plan d'aménagement existant mais non respecté	MINFOF, MINEP, MINDAF, MINATD	Conflits sociaux sur les aires protégées, et l'utilisation des ressources	L'implication des populations locales dans la création et la gestion des zones protégées Implication des populations locales dans les divers comités sur les aires protégées
Espèces envahissantes	Introduction d'espèces exotiques transport (navires commerciaux)	Ignorance de la législation Non-respect de la législation existante	Manque d'études sur les espèces exotiques envahissantes	MINEP MINRESI, MINFOF;MINEPIA, MINADER,	Perte de biodiversité Perte de source de revenu	Sensibilisation des populations locales Prévention, contrôle et élimination des espèces envahissantes
Changement climatique	réchauffement global Pollution industrielle Déboisement	Accroissement de la température élévation du niveau de la mer	Les connaissances existantes sur les mesures de prévention locale ne sont pas mise en œuvre	MINEP, MINTRANS, MINFOF, etc.	Inondations et autres catastrophes naturelles	Exécution de la mission de l'observatoire national sur le changement climatique Elaboration d'un Plan Action National d'Adaptation (PANA)

Ecosystèmes côtiers	Zone de Plage / Littoral	Eaux Côtières	Zones Urbaines	Bas-fonds pour l'agriculture à petite échelle et plantations agro-industrielles de HEVECAM et SOCAPALM	Région forestière comprenant le Parc National Campo Ma'an
Activités Principales	Urbanisation, tourisme, l'extraction de sable, Transports	Pêche Artisanale, braconnage des tortues marines, Urbanisation, Transports	Construction de logements, d'Infrastructure, de bâtiments, Transports	Urbanisation, élevage, Agro-industries, agriculture à petite échelle	· exploitation forestière artisanale · exploitation forestière Industrielle - Gestion de Parc National · Tourisme · Chasse
Type de Pression	Rejets de déchets	Rejets de déchets,	Rejets de déchets,	Hold (emprise)	Hold Drawing out (prélèvement)
Problèmes Identifiés	Réduction du littoral /érosion Perte du potentiel touristique santé publique mauvaise organisation du tourisme conflits	Perte de biodiversité marine dégradation des écosystèmes marins pêche excessive conflits entre Pêcheurs industriels et les pêcheurs artisanaux	Développement immobilier instable pollution par déchets solides et effluents conflit fonciers	Pression sur les terres et forêts, conflits fonciers transferts de sédiments dans les eaux côtières Erosion	Perte de biodiversité surexploitation des produits forestiers mauvaise organisation du tourisme mauvaise mise en œuvre du plan de gestion du parc
Mode de Gestion			Diagnostic		
Droit d'Accès	· Accès non réglementé Droits des populations locales non reconnus par le gouvernement	· Limitation de la zone de pêche artisanale à 3 miles nautiques Droits des populations locales non reconnus par le gouvernement	Décharges publiques initiatives locales des municipalités pour la gestion des déchets	· Absence de dialogue entre les populations et les agro-industries · existence de modes traditionnels d'attribution des terres	· La forêt est du domaine public · Création d'UFA pour la gestion durable des forêts
Règlementation des Activités	· Activités réglementées valorisation du tourisme	· La législation actuelle n'est pas appliquée	· Manque d'infrastructures pour le traitement des déchets · initiatives locales des municipalités pour la gestion des déchets	· Dépendre de secteur des tendances du marché international · Multiplicité des acteurs	· Création de forêts communautaires gérées par la population locale
Suivi et Contrôle	Très faible (non application de la loi)	· Très faible (non application de la loi)	· Plan d'aménagement urbain non appliqué et absence de contrôle	Code foncier pas rigoureusement appliqué	· Non application du code forestier · mauvaise mise en œuvre du plan de gestion du parc de Campo-Ma'an

Figure 5: Évaluation Environnementale et Socio-Economique de la Région Côtière de Kribi – Campo

Chapitre V. Vision, Découpage et Accord de Partenariat pour la Gestion Durable de la Zone Côtière Kribi Campo au Cameroun

V.1 La Vision

Figure 6 récapitule la vision globale et la vision zonale des parties prenantes pour la région côtière de Kribi Campo discutées et adoptées pendant l'atelier de lancement tenu à Kribi du 11 au 12 mars



Figure 6: Vision des parties prenantes locales pour la GIZC de Kribi-Campo

V.2 Découpage en zones

Reconnaissant que diverses parties de la zone côtière de Kribi-Campo peuvent être gérées à diverses fins, un système de découpage devrait être défini pour en faciliter la gestion et pour assurer la répartition optimale des ressources rares aux zones prioritaires. Un système flexible doit permettre la prise en compte d'un large éventail de circonstances écologiques, économiques, sociales et culturelles. Cette répartition en zones devrait s'appuyer sur la recherche biologique, les enquêtes de terrain, les études de faisabilité et les inventaires de la flore et de la faune existante. Bien que ces études ne soient pas encore achevées, on propose dans l'attente, les zones suivantes de gestion (Figure 7)

Zone I: Le front de mer allant du fleuve Lokoundjé au nord de Grand Batanga, comprenant la ZEE, la ville de Kribi et la zone allant du trait de côte à 5 à 10 kilomètres à l'intérieur des terres ; activités : le tourisme en plein essor, la pêche, l'urbanisation, le commerce et le transport

Zone II: Du sud de grand Batanga au sud de Lolabe comprenant la ZEE, le site du port en eaux profondes et la zone allant du trait de côte à 5 à 10 kilomètres à l'intérieur des terres ; activités : le futur projet de port en eaux profondes et le port minéralier pour l'exportation du fer ; la pêche, le tourisme, l'exploitation pétrolière.

Zone III: Du sud de Lolabe au Campo (fleuve Ntem) comprenant la ZEE, le parc national de Campo Ma'an et caractérisé par sa riche biodiversité ; site potentiel pour le futur parc marin national ; les activités sont le tourisme, la pêche, la chasse

Zone IV: elle commence après le front de mer, inclut la forêt, les plantations de SACAPALM et de HEVECAM et la zone partant de 5 à 10 kilomètres du trait de côte à 60 kilomètres à l'intérieur des terres ; cette zone inclut des plantations de SOCAPALM et de HEVECAM ; UFA No 09-026 et UFA No 09-025 avec 25.516 ha et 88.276 ha respectivement ; les activités sont l'agriculture traditionnelle, les activités agro-industrielles, la chasse, l'exploitation forestière.

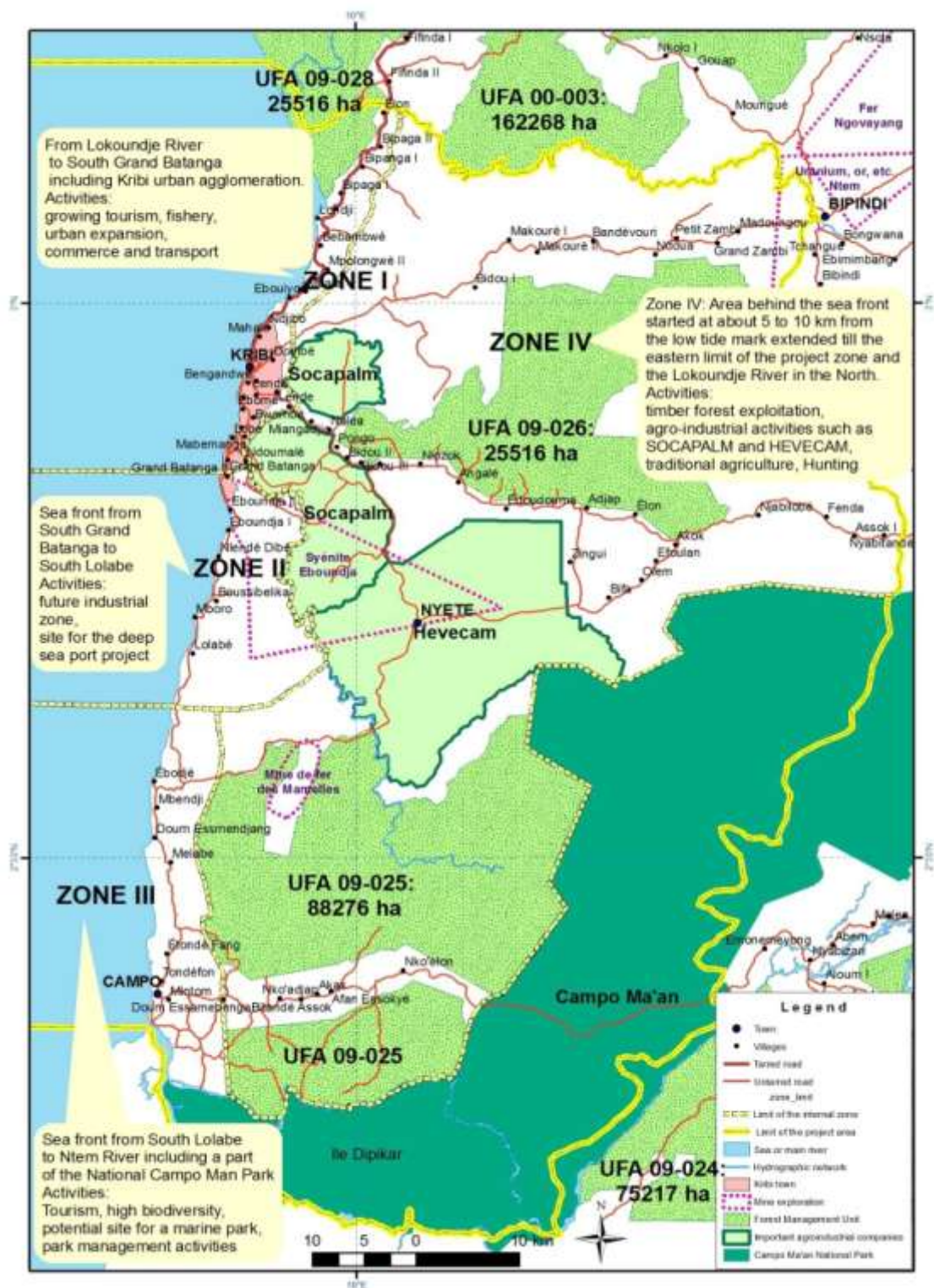


Figure 7: Découpage montrant les Zones Spécifiques de la Zone Côtière de Kribi-Campo

V.3 Accord de partenariat pour la Gestion Côtière Intégrée et Durable de la Région de Kribi-Campo au Cameroun (S-ICM-KCAC)

1 Nous, les représentants des services techniques locaux de l'administration locale du Département de l'Océan (MINEP, MINTOUR, MINDAF, MINFOF, MINRESI, MINEPIA, MINEPAT, MINEPAT, MINDEF, MINDUH), du représentant du Préfet du Département de l'Océan, du représentant de MEAO, de COOPEL, les maires de Kribi 1, 2 et Lokoundjé, le maire de la commune rurale de Campo, les représentants des Préfet de Campo, Nieté, Kribi 1, 2 et Lokoundjé, les représentants de la société civile (O.N.G., associations) les représentants du secteur privé (SOCAPALM, HEVECAM, WIJMA), le Directeur National du GEM du courant de Guinée, les divers experts, les représentants de Envi-Rep, les journalistes, nous sommes réunis pour définir le cadre de mise en œuvre de la gestion côtière intégrée durable pour la région de Kribi-Campo au Cameroun (S-ICM-kcac), à partir des acquis de la réunion du 11 et 12 mars 2010. Ce forum a adopté le principe de créer un comité de coordination de projet avec désignation libre de ses membres;

2 Nous reconnaissons l'importance et l'urgence de mettre en œuvre des recommandations de cette réunion afin de pérenniser les ressources fournies par notre océan. À cet égard, nous considérons notre coopération comme une partie essentielle de la coopération et de l'intégration économiques nationales;

3 Au cours des décennies passées, il y a eu des plaidoyers, des engagements politiques et des efforts de conservations ont été entrepris au niveau national. Cependant, l'environnement de la région côtière de Kribi-Campo continue à se dégrader à un rythme effréné ; un des soucis majeurs est l'érosion côtière dans la partie centrale de Kribi, en particulier le secteur situé au Lycée de Kribi, la dégradation de la mangrove dans la région côtière de Kribi-Campo. Il est plus intéressant d'Intégrer la tendance des dégradations futures et réduire au minimum les menaces humaines induites ou naturelles que de réparer les dégâts causés.

4 Nous croyons que la participation de toutes les parties prenantes au S-ICM-KCAC en leurs capacités respectives permettra de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Les accords passés imputaient principalement la responsabilité de la gestion environnementale et de ressources au gouvernement, et considéraient les utilisateurs et bénéficiaires de ces ressources et toutes les autres parties concernées comme observateurs. L'approche du partenariat engage toutes les parties prenantes à travailler en complémentarité, à agir dynamiquement et de manière coordonnée, afin que chacune joue pleinement son rôle dans le cadre du S-ICM-KCAC

5 Nous considérons le partenariat comme un moyen efficace de conjugaison des efforts dans la mise en œuvre commune du S-ICM-KCAC, puisqu'il permet l'initiative, définit les responsabilités, précise les résultats attendus et les rôles, et insiste sur la nécessité d'harmoniser les capacités entre toutes les parties prenantes, notamment, les autorités administratives locales, les ONG, le secteur privé, le monde scientifique, les communautés, les bailleurs de fonds et les donateurs

6 Dans ce contexte, nous sommes déterminés à sceller un partenariat durable entre parties prenantes pour l'exécution due S-ICM-KCAC. Nous encourageons l'évolution de la conception de la gestion et de l'action, de la perception sectorielle ou mono objective vers la gestion intégrée, de la réparation des dégâts à des solutions durables, de la théorie à la pratique

Cibles prioritaires pour la mise en œuvre du S-ICM-KCAC

7 Nous convenons de, et nous attèlerons à atteindre les objectifs prioritaires suivants dans la mise en œuvre du S-ICM-KCAC :

- a) La mobilisation des ressources, des capacités et des services, ainsi que le dispositions juridiques, financières et économiques y compris l'élaboration d'un programme de partenariat sur 5 ans de programme et la production d'un rapport sur l'état de la côte de Kribi-Campo avant 2015, à partir des initiatives et des programmes les nationaux et locaux pertinents existants
- b) L'élaboration et l'exécution des politiques et des plans d'action nationaux pour le développement côtier durable afin de développer et renforcer la gestion côtière intégrée au niveau local
- c) Mise en œuvre à 50% au moins du plan/programme S-ICM-KCAC d'ici 2015 en vue du développement durable des terres et des eaux côtières et favoriser les partenariats interinstitutionnelles dans la mise en place des capacités de GIZC

Mécanismes locaux d'application du S-ICM-KCAC

8 Nous sommes heureux des résultats probants réalisés par les programmes nationaux de partenariat dans la gestion environnementale pour le S-ICM-KCAC. Sur la décennie passée, le gouvernement a, par des activités sectorielles, progressivement mis en place, une gestion côtière pratique.

9 Nous avons noté en particulier que ces efforts ont, sur plusieurs sites, aboutis à, la réduction de conflits multiples, l'amélioration de la qualité de l'environnement, et la protection des espèces en danger telles que les tortues marines. Le partenariat catalysera les efforts concertés des ONG, des autorités locales et des services locaux des ministères techniques, parties prenantes au développement de la région de Kribi-Campo, par la fourniture de conseils et assistances techniques, ainsi que la promotion de la coopération sectorielle et institutionnelle. En outre, l'association s'est démontrée comme mécanisme de collaboration efficace en favorisant le développement au niveau local et national

10 Nous reconnaissons l'Accord de Partenariat comme mécanisme de coordination local pour l'exécution du plan de S-ICM-KCAC et un moyen de mise en synergie des actions pour la réalisation de nos engagements individuels. Nous acceptons, à cette fin, d'adopter en de mettre en œuvre ce partenariat dans le cadre du S-ICM-KCAC, pour en particulier :

- a) Tenir une réunion locale annuelle pour permettre à toutes les parties prenantes partenaires de s'informer et de suivre la progression de la mise en œuvre du Plan de S-ICM-KCAC;
- b) la Direction du Projet au MINEP et Comité Directeur du Projet ainsi que l'Unité Régionale de Coordination à la Commission du Courant de Guinée à Accra définiront la politique et le mode opératoire de mise en œuvre du S-ICM-KCAC tout en assurant le suivi de sa progression.

- 11 Dans les trois années à venir, nous entreprendrons les actions suivantes:
- a. Elaboration d'un Plan de travail, mobilisation de ressources et définition de mesures pour la réalisation des actions prioritaires définies dans le document du plan S-ICM-KCAC, en fonction de nos capacités respectives et l'implication de tout le capital intellectuel local pour la gestion intégrée et l'exploitation durable des ressources et de l'environnement côtiers et marins, par la participation et le partenariat de toutes les parties prenantes ainsi que l'appui scientifique, technique et de l'information
 - b. Amélioration de nos efforts pour réduire la pollution des eaux côtières et marines dans la région de Kribi-Campo, en particulier pour permettre l'accès durable à l'eau potable sur les sites critiques de pollution tels qu'Ebome et Londji
 - c. Mise en place de mécanismes novateurs de financement en vue de lever l'investissement du secteur privé et de susciter un partenariat secteur public-secteur privé en collaboration avec les institutions de financement et autres parties prenantes
 - d. Renforcer la collaboration, la coopération et le partenariat entre le projet S-ICM-KCAC et les autres programmes et initiatives locales and nationales en vue de minimiser la duplication des efforts et d'améliorer la synergie entre eux.
 - e. Mettre en place et améliorer des mécanismes locaux, inter-agences, multisectoriels et multidisciplinaires pour faciliter la mise en œuvre du Plan S-ICM-KCAC, en tenant compte des spécificités locales
 - f. Promotion de la sensibilisation et encourager la participation des parties prenantes pour assurer la large participation locale à la mise en œuvre du Plan S-ICM-KCAC

Adopté³ à la réunion des parties prenantes tenue à Kribi du 11 au 12 Mars 2010

³ Un Mécanisme de mise en oeuvre de l'Accord de Partenariat est en annexe 1

Chapitre VI. Plans ou Programmes Sectoriels de Gestion dans la Zone Côtière de Kribi Campo au Cameroun

VI.1 Introduction

Pendant l'atelier de consultation des parties prenantes tenu à Kribi du 11 au 12 mars 2010, les questions sectorielles et transversales suivantes ont été identifiées:

- **questions sectorielles:** i) la dégradation d'habitats côtiers/érosion côtière ; ii) la surexploitation des ressources halieutiques ; iii) la surexploitation de la faune ; iv) l'exploitation forestière abusive ; v) la pollution ; vi) l'inadéquation de la politique foncière ; vii) la mauvaise organisation d'un tourisme en plein essor

- **questions transversales:** i) l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines; ii) le cadre juridique non opérationnel; iii) le faible appui aux associations (ONG) ; iv) le faible niveau de développement des activités en milieu rural ; v) la marginalisation des communautés locales; vi) le manque de coordination inter sectorielle ; vii) la mauvaise priorité pour le développement côtier ; viii) les changements climatiques et ix) les conflits

La gestion intégrée de zones côtières est un processus où l'on définit plusieurs types d'intégration, par exemple intégration transversale des intérêts comportant les intérêts d'utilisation et de protection, commerciaux et récréatifs (intégration horizontale). Les intérêts sectoriels sont souvent en conflit et une approche de gestion intégrée permet la fusion des intérêts sectoriels dans un programme de développement global, ce qui pourrait impliquer des compromis. Il est donc nécessaire pendant ce processus d'identifier les objectifs de développement de chaque secteur, afin que les parties prenantes discutent et s'accordent sur les différents plans de développement, et déterminent les points d'achoppement. Les paragraphes suivants développent le plan ou le programme de gestion pour les principaux secteurs ou trans-secteurs.

VI.2 Gouvernance et Renforcement de Capacité : Développement Institutionnel et Juridique, Sensibilisation, Education et Formation dans le Cadre du GIZC de la Zone Côtière de Kribi-Campo

VI.2.1 Introduction et contexte

Le sommet mondial de Rio De Janeiro sur l'environnement et le développement durable de 1992 a considéré la gouvernance environnementale comme base pour la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles et biologiques. A cet effet, la Conférence a adopté le Principe 10 de Rio sur " la Participation Publique " dans le traitement des questions environnementales. L'Initiative d'Accès adoptée par le gouvernement du Cameroun vise la promotion du droit du public à participer au processus de décision, à accéder à l'information et la justice en matière d'environnement. Le ministère de l'environnement et de la protection de la nature en collaboration avec une coalition d'ONG nationales lance un projet du projet dénommé IAT, à travers lequel, une évaluation du système de participation publique existant a été faite, et les capacités des acteurs, notamment les communautés locale et la société civile ont été renforcées pour une participation efficiente au traitement des questions environnementales.

La zone côtière du Cameroun héberge la partie la plus riche du pays en ressources naturelles. La pêche, les minerais, les ressources forestières et la faune, ainsi que les

ressources terrestres et aquatiques sont au nombre de ces ressources naturelles dont l'exploitation peut contribuer à la croissance économique ou à contrario, être à la base de conflits sociaux qui peuvent déboucher sur des crises profondes, freins au développement économique, s'ils ne sont pas bien gérés. Une bonne gouvernance garantit la participation efficace du public, l'accès à l'information, le partage équitable des fruits d'exploitation, l'accès à la justice et le renforcement des capacités des acteurs impliqués, créant de ce fait en eux, le sentiment d'appartenance et les sensibilisant à la question de gestion et d'exploitation durable des ressources. Il a été relevé que des pratiques contraires à la bonne gouvernance telles que la gestion opaque, l'absence de démocratie, de justice et la corruption ont actuellement cours dans la gestion des ressources naturelles.

L'Initiative de Gouvernance des Codes Forestiers Africains (AFLEG) a organisé une conférence en 2003 au Cameroun qui a conclu que la majorité des populations des pays africains, situées dans les régions dont les ressources naturelles sont les plus exploitées n'en bénéficient guère.

Dans la région de Kribi-Campo, la question de gouvernance se pose dans le domaine de la forêt et de la faune où les concessionnaires n'obéissent pas aux injonctions stipulées dans leurs contrats d'exploitation, leur faisant obligation de fournir des infrastructures sociales pour les populations locales. Le paiement des redevances et leur redistribution aux populations locales n'est pas faite d'une façon équitable. Il y a aussi des coupes de bois illégales du fait de la non-application des lois. Le braconnage est élevé dans les zones protégées car les populations locales n'ont pas été consultées et n'ont pas été efficacement impliquées dans leur création et leur gestion. La population de pygmées (baka) est marginalisée et pas impliquée dans le processus décisionnel ou de mise en place des aires protégées alors que cette population et les autres communautés locales ont joué un rôle principal comme gardiens des ressources forestières dans cette zone. Les femmes et la jeunesse dans la région se sont constamment plaints de leur marginalisation pendant la conception et l'exécution de divers projets.

Des ressources génétiques importantes sont prélevées dans la région et le savoir traditionnel des communautés locales est piraté par les compagnies de prospection biologiques qui développent à partir d'elles, de nouveaux aliments et médicaments, etc... alors que ceux qui ont contribué à préserver ces ressources des temps immémoriaux n'obtiennent rien en retour. Le fait qu'il n'y a aucune législation spécifique sur **l'accès aux ressources génétiques et qui spécifie comment le partage des retombées de leur exploitation devrait être fait** constitue une échappatoire fortement exploitée par les bio-pirates. L'exploitation non durable des mangroves va crescendo. Les pots de vin et la corruption sont très présents dans ce secteur et l'absence de capacité pour l'application des lois y est une faiblesse.

Le secteur de la pêche est aussi miné par des pratiques qui mettent à mal, la bonne gouvernance. Il s'agit du manque de surveillance qui laisse les bateaux de pêche étrangers mener sans crainte, leurs activités dans les eaux territoriales du Cameroun, l'absence de données sur les prises et l'utilisation illégale de filets non conformes aux normes.

La pollution par les bateaux et autres sources telluriques n'est pas contrôlée et ceci a un impact sérieux sur la vie marine et aquatique dans la région. La qualité et la quantité de poissons et de toute autre espèce marine et aquatique dans la région reflètent le type d'activités entreprises dans la mer ou les fleuves.

La mal gouvernance dans le foncier est liée au manque de planification et la mauvaise attribution qui conduisent à l'anarchie dans le développement de la région. La variété des possibilités d'utilisation et les retombées économiques élevées de l'exploitation des terres côtières dans la zone (agriculture, extraction de pétrole, de sable et de gravier, industries Touristique/hôtelière, plages et urbanisation) accentuent la pression foncière. Une politique foncière efficace assurera la planification et attribution judicieuses des terres et que des études d'impact environnemental soient effectuées avant tout projet de développement. Les décharges pour la gestion et le traitement des déchets devraient être bien protégés pour éviter la pollution des sources d'eau de surface et souterraine.

Il n'y a aucun cadre spécifique légal et politique pour la gestion des zones côtières au Cameroun. Un tel cadre devrait être adopté avec la participation active de toutes les parties prenantes, particulièrement les pygmées, les femmes et la jeunesse de la région. L'application des lois devrait se faire sans discrimination pour assurer la protection de l'environnement marin et côtier.

La création d'un comité pour la gestion intégrée de la zone côtière et la participation de représentants de toutes les parties prenantes (pour la prise de décision et la mise en œuvre) contribueront à la bonne gouvernance. Le Comité devrait tenir des réunions régulières et fournir des conseils pour le développement dans tous les secteurs dans la région.

VI.2.2 Besoins en Renforcement de Capacités

6.2.2.1. Recherche

L'amélioration de la recherche sur les ressources côtières/marines est un élément clé de la mise en place des capacités pour la gestion efficace desdites ressources. Plusieurs secteurs manquent de données scientifiques sur l'endémisme des espèces, le taux d'épuisement des ressources halieutiques principales, les espèces en danger, la migration et l'inventaire général des ressources vivantes dans la zone, etc... L'Étude d'impact des déversements pétroliers sur la qualité et la productivité de la pêche et de toute autre espèce marine et aquatique, de la qualité et de la quantité des eaux devraient être un domaine important pour la recherche côtière et marine.

6.2.2.2. Application de la loi

Le manque de législation spécifique sur la GIZC aussi bien que la mauvaise application de sa législation a contribué à plusieurs maux dont souffre la zone côtière. Des vides juridiques devraient également être comblés par l'adoption d'une nouvelle législation dans les domaines qui n'en ont pas. Adopter de nouvelles lois ou mettre à jour celles existantes devrait être se faire avec la participation au processus étendue à tous les acteurs.

Il y a également un grand besoin de formation des formateurs dans la résolution des problèmes spécifiques à chaque secteur. Une attention particulière devrait être prêtée aux principes de bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme par les agents des brigades de contrôle environnemental, des inspections, les services forestiers, les douanes, la garde marine, les inspecteurs des pêches, etc...

6.2.2.3. Education et Partage de l'Information

Le développement de capacités en gestion de zone côtière peut se faire par l'éducation en environnement et l'information des diverses parties prenantes. Divers outils pourraient être produites par les administrations compétentes (MINSEC et MINEP), à

savoir des émissions radio et TV, des groupes de discussion cibles et des brochures. Ceux-ci pourraient être distribués aux écoles, aux communautés et à d'autres acteurs dans le but de les sensibiliser sur leurs droit à l'information, de participer à la prise de décision et d'accès à la justice dans le domaine environnemental. Un site Web sur la gestion intégrée de secteur côtier où toutes les informations et activités pertinentes sont hébergées devrait être créé et des personnes formées dans les divers domaines pour la collecte et la gestion de données. Cette formation devrait être courte et précise. Des programmes d'échange d'experts entre les pays membres du GEMCG pour stimuler le partage connaissance et d'expérience devraient être encouragés et financés.

6.2.2.4. La Sensibilisation

La sensibilisation publique dans la zone côtière vise à susciter l'intérêt et l'appui des divers acteurs à la gestion de la zone côtière. L'on doit développer les capacités des décideurs, des législateurs, des opérateurs immobiliers, des industriels, des communautés locales, à comprendre les enjeux des écosystèmes côtiers et la nécessité d'adopter et de mettre en application les politiques, les lois et les programmes appropriés qui permettent de protéger l'environnement côtier. Le renforcement de capacités pour la sensibilisation se fera par les ateliers, les formations courtes des formateurs assurées par des agents de l'Etat ou des groupes de la société civile. Des brochures et livres sur les ressources de la zone côtière et leur importance peuvent être produits et distribués au public.

6.2.2.5. Le Suivi

La mise en place d'un système adéquat de contrôle et de suivi peut contribuer à la prévention et à la protection de l'écosystème côtier et marin contre les impacts de certains phénomènes. Pour permettre la collecte d'information sur déversement pétroliers, la pêche illégale par les bateaux étrangers, le déversement de déchets, l'élévation du niveau de la mer et de vague, les glissements de terrain et autres activités dangereuses dans le secteur côtier, un mécanisme de surveillance efficace réglé en place peuvent détecter et permettre à des actions d'être pris à temps de sauver la vie et la biodiversité. L'observatoire national pour le changement climatique créé par le gouvernement doit devenir opérationnel. Les Conseils locaux, les unités administratives et les groupes communautaires doivent être formés et équipés dans les méthodes d'observation physique et de partage d'informations qui peuvent être utilisés par le gouvernement et les populations locales comme système d'alerte précoce pour prévenir ou atténuer les effets des catastrophes dans les villes et villages côtiers

6.2.2.6. L'Habilitation des populations (grâce à d'autres projets générateurs de revenus)

Puisque la pauvreté a été identifiée comme cause principale de la dégradation environnementale dans les zones côtières, elle ne peut être adressée que par l'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et des groupes marginalisés. Ceci se fera à travers des projets qui génèrent des revenus alternatifs, détournant ainsi ces populations de l'exploitation non durable des ressources côtières / marines. Ces projets peuvent inclure l'autonomisation par l'aquaculture et la mariculture, des coopératives communautaires, le recrutement des jeunes au niveau local comme gardes-chasse du parc, éco-gardes, policiers communautaires, etc. ...

6.2.2.7. Le financement

Le gouvernement devrait établir comme priorité, le financement de la gestion des écosystèmes côtiers et l'allocation de budgets aux ministères concernés ainsi qu'au Comité de coordination de la GIZC. En réalité, le financement bilatéral et multilatéral dans ce domaine dépendra de l'intérêt qu'accorde le gouvernement au financement de contrepartie. Conseils locaux et les industries situées ou susceptibles de s'installer dans la région devraient également être sensibilisés à bénéficier des fonds pour la gestion des zones côtière. Des mécanismes de financement tels que le FEM, le Fonds multilatéral et d'autres devraient être recherchés à travers des projets qui illustrent les aspects participatifs des principaux intervenants dans la gestion des divers aspects de l'écosystème côtier. Le financement devrait aussi inclure la formation des jeunes en sciences marines et côtières et appuyer la recherche dans les disciplines portant sur les écosystèmes côtiers / marins. Les sources de financement devrait inclure les domaines suivants: protection de la mangrove, gestion des aires protégées, le contrôle de la pollution et la sensibilisation, les activités génératrices de revenus alternatifs pour les communautés locales, la préservation des connaissances traditionnelles et coutumières des communautés locales dans la gestion du littoral, des ateliers éducatifs sur la gestion des zones côtières; impliquer la jeunesse dans les campagnes de nettoyage de plage, etc... une conférence de donateurs pourrait être organisée pour présenter les activités, les besoins et les projets adaptés à répondre aux préoccupations des communautés locales, des jeunes, des femmes, des chercheurs et la préservation des ressources biologiques de la zone côtière afin de susciter l'intérêt des bailleurs de fonds et attirer des financements correspondants.

VI.3 Programme de Gestion du Parc National de Campo Ma'an

VI.3.1 Introduction

Le parc national est une zone ininterrompue dont la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère, l'eau et les milieux naturels dans leur ensemble, sont d'un intérêt particulier et doivent être préservés de toute détérioration naturelle et protégée contre toute interférence humaine susceptibles de modifier leurs aspects, leur composition et leur évolution. Par conséquent, le parc devrait bénéficier d'une protection intégrale et seulement quelques activités de conservation ou de recherche devraient être autorisées dans le cadre du plan de gestion conformément à la loi. Aux alentours immédiats du parc national, une zone tampon composée d'autres usages tels que les unités gestions forestières, devrait être établie pour marquer la transition entre le parc et la zone périphérique où la chasse, les activités agricoles et d'autres sont librement effectuées

Une zone côtière intégrale protégée devrait être créée dans la région de Kribi-Campo pour la protection des tortues marines menacées d'extinction et de la communauté de mangrove restantes. Cette aire protégée devrait inclure tous les domaines d'importance capitale dans le maintien de l'intégrité écologique, des caractéristiques et des qualités essentielles naturelles de l'environnement sur le long terme. Cette zone doit être libre de toute interférence humaine et doit protéger la biodiversité côtière et de ses habitats uniques.

Une zone périphérique de terrains utilisables sera établie autour des villages qui pour vivre, dépendent en grande partie des ressources de la région, dont ils sont privés avec la création du PNCM. Cette zone doit inclure l'agriculture, l'agro foresterie, la chasse, la pêche, les zones d'exploitation de bois et des PFNL. Dans ces zones, des pratiques saines et durables de gestion foncière doivent être encouragées, le développement rural durable de la zone doit être facilité, les chasseurs locaux doivent être pourvus de moyens alternatifs de subsistance, l'exploitation durable des ressources forestières et

fauniques doit être promue, tout développement majeur soumis à une EIE, et tous les développements existants doivent être étroitement surveillés.

Les autres utilisations des terres sont:

- Un domaine spécifiquement réservé à la recherche scientifique et le suivi (le suivi de la biodiversité, l'écologie et l'environnement).
- Les Zones touristiques et écotouristiques qui comprennent tous les secteurs principalement utilisés à des fins de tourisme, d'éducation et de loisirs. Elles devraient fournir des opportunités pour la détente du public à travers les loisirs et le tourisme, et pour la promotion de l'éducation environnementale ainsi que l'amélioration de la sensibilisation du public.
- Une zone de forêts communautaires doit être identifiée à proximité de certains villages comme une alternative à la création du PNCM et de la zone côtière intégrale protégée. Conformément au code forestier, des portions de forêt déclassées peuvent être allouées à un village (ou un groupe de villages) comme forêts communautaires dans le cadre d'un accord de gestion entre la communauté villageoise et le service en charge des forêts. La gestion de la forêt est fondée sur un plan de gestion simple et relève de la responsabilité de la communauté villageoise concernée, avec l'assistance technique du service en charge des forêts. Les revenus générés par l'exploitation de la forêt devraient être utilisés pour le développement de la communauté concernée.

VI.3.2 Programme de Gestion

Ces objectifs spécifiques seront atteints à travers les programmes suivants:

- Protection et suivi: établir un système de contrôle efficace pour protéger l'intégrité du PNCM, la zone côtière et sa zone périphérique;
- Gestion Participative et développement de la collectivité: développer les opportunités, les capacités et les institutions pour la participation locale dans la gestion du PNCM, la zone côtière et ses environs;
- Recherche et suivi: établir un programme de recherche et de suivi axé sur la gestion afin que le PNCM, la zone côtière et les zones environnantes soient correctement gérées;
- Administration et finances: fournir un soutien financier et administratif substantiel pour la gestion efficace du PNCM, la zone côtière et ses zones périphériques.

6.3.2.1 Protection et Surveillance

L'objectif principal de ce programme est d'établir un système de contrôle efficace pour protéger l'intégrité de la biodiversité du parc, la zone côtière et leurs environs. Le programme de protection impliquera également la surveillance du parc et sa zone tampon et la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

a) Surveillance du PNCM, de la zone côtière et de leurs environs

La protection du parc, de la zone côtière et leur environnement se fera par des contrôles réguliers et efficaces menés par les gardes-chasse et le personnel local du MINFOF. Lors de ces contrôles, les produits forestiers et fauniques illégaux seront saisis et vendus aux enchères conformément à la loi. Les braconniers et les exploitants forestiers illégaux seront arrêtés, et l'équipement utilisé pour la chasse, la pêche ou l'exploitation

forestière seront saisis. Les cas les plus graves seront transférés au tribunal pour jugement. Plus précisément, ce programme aidera à :

- Organiser et effectuer régulièrement les contrôles effectifs des forêts sur le terrain;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de surveillance efficace pour vérifier les efforts de patrouille et de leur efficacité;
- motiver et améliorer les performances des gardes par les primes de risque et d'encouragement;
- Renforcer les capacités humaines (recrutement, formation) et logistique (équipement) les capacités du service de conservation du parc;
- Promouvoir et assurer la participation de tous les acteurs concernés (populations locales, ONG, opérateurs économiques, l'administration locale, les élites, les institutions traditionnelles et religieuses, etc.);
- Fournir un appui aux groupes d'autodéfense du village. Pour améliorer les niveaux de participation locale à la gestion de la PNCM, offrir des avantages locaux et d'exploiter les connaissances locales, il est recommandé que les gardes-chasse travaillent étroitement avec les groupes d'autodéfense locaux existants. Après une formation de base des membres de ces groupes pourrait aider à faire des patrouilles anti-braconnage avec les gardes-chasse. Les groupes d'autodéfense locaux pourraient jouir d'une proportion des amendes perçues suite aux arrestations/ saisies;
- Délimiter les limites du parc national sur le terrain, ainsi que celles de toute autre zone protégée identifiée dans la zone côtière Kribi-Campo avec la pleine participation des communautés locales concernées;
- le suivi de toutes les zones d'empiètement existantes. Pour suivre ces zones de manière efficace, une enquête de base est nécessaire pour évaluer leur taille, localisation, les activités et la «propriété». Toutes les zones d'empiètements actuelles devraient être cartographiées. Des patrouilles de surveillance régulière de tous les sites d'empiètement existants, de tous les parcs et les villages environnants sont nécessaires.

b) Sensibilisation de toutes les parties prenantes

Le programme de protection ne peut connaître de succès sans la pleine participation des populations locales et autres acteurs concernés. Ils s'agit de : l'administration locale (MINIFOF, MINEP, administration territoriale, de la justice, les forces armées, mines, etc.), les sociétés forestières (WIJMA, SCIEB), les entreprises agro industrielles (HEVECAM, SOCAPALM); du syndicat des transports, des institutions publiques décentralisées; institutions et d'Organisation à base communautaire, des petits producteurs, des opérateurs économiques privés, des universités et centres de recherche, des organisations non gouvernementales nationales et les institutions internationales.

Des programmes de sensibilisation et de formation à la conservation sont absolument nécessaires dans la région pour faciliter des actions immédiates et à assurer un avenir durable au PNCM et à la zone côtière. Il est nécessaire de sensibiliser les populations locales sur les conséquences de la dégradation écologique, pour expliquer le but de la conservation et les raisons de la création de réserves. Il est aussi nécessaire d'encourager et d'assurer la participation pleine et active des populations aux activités de conservation. La population locale doit apprendre davantage sur l'importance des plantes comme sources de produits utiles, au sujet de la menace sérieuse de la déforestation de la forêt tropicale et sur l'importance de préserver les ressources

génétiques du parc. Afin de remplir son rôle éducatif, le service de la conservation doit mener des activités de sensibilisation à tous les niveaux. Différentes approches de sensibilisation peuvent être adoptées à savoir des enseignes, visites, expositions, vidéo et des diaporamas, des démonstrations, des ateliers, des campagnes d'information.

6.3.2.2 Gestion participative et développement communautaire

La politique forestière est un témoignage de la volonté du gouvernement Camerounais à renforcer l'implication et la participation des populations locales dans la gestion durable des ressources forestières et de la faune sauvage. Ces populations devraient donc être considérées comme des partenaires incontournables dans ce processus. Cette innovation vise à encourager les populations locales à mieux gérer et protéger leurs forêts. Cette politique est en outre renforcée par des directives gouvernementales actuelles qui mettent en exergue, les nouveaux enjeux politiques tels que la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et la bonne gouvernance, promeut l'implication des populations dans la gestion forestière et le partage des revenus.

La gestion participative et un programme de développement communautaire contribueront à :

- mettre en place des mécanismes pour la gestion participative du parc, la zone côtière et leurs environs;
- développer l'écotourisme, des activités socio-économiques alternatives viables et durables génératrices de revenus avec un impact minimal sur l'environnement;
- promouvoir la création et la gestion durable des forêts communautaires, comme une compensation à la préservation du parc national.

La participation des populations Bakola / Bagyéli (pygmées) aux initiatives et activités de conservation est un défi majeur pour la gestion du parc. Vivant en marge de la société en général en raison des mauvaises politiques d'intégration. Les pygmées ont de mauvaises relations avec les communautés bantoues qui ne reconnaissent pas leurs droits sur la forêt, ses ressources et ses terres agricoles. Autour des plantations agro-industrielles, ils sont menacés par des immigrants qui ont occupé leurs territoires. Il y a aussi un conflit avec le parc national de Campo Ma'an en raison du malentendu sur la définition de la chasse de subsistance (toléré) et la chasse commerciale (interdite). La prédominance de la forêt communautaire sous le contrôle des groupes bantous accentue l'insécurité du régime foncier des Bagyéli et par conséquent accroît leur vulnérabilité.

a) Développement et mise en œuvre de mécanismes de gestion participative du PNCM, de la zone côtière et de leurs environs

Plusieurs parties prenantes peuvent être considérées comme des intervenants clés pour la gestion participative du PNCM et sa zone périphérique. Ce sont :

- Les représentants de l'administration du MINFOF en charge de la gestion des zones protégées, y compris le Service de la conservation Parc (Direction de la faune, la délégation région du sud des Forêts et de la Faune et de nombreuses autres administrations locales du MINFOF situées à proximité du parc);
- Les représentants du MINEP (Délégation Régionale région du Sud, la Délégation Départementale de l'Océan, Vallée du Ntem et de nombreuses autres administrations locales MINEP situées à proximité du parc);

- Les représentants d'autres administrations locales (MINTOUR, MINEPAT, MINRESI, le MINADER, MINEPIA, IRAD, MEAO, des politiques et des gendarmes, des bases militaires et navales qui sont situées à proximité du parc);
- Représentants de l'administration, le conseil municipal, les autorités religieuses et politiques (gouverneur, département du SO, NE, chef de district, des maires, des parlementaires, etc.) de la région, les organisations communautaires de bases et des ONG situées dans la région;
- Les représentants des populations locales (chefs, les notables, les élites, etc.);
- les représentants des opérateurs économiques (HEVECAM, SOCAPALM, WIJMA, SCIEB);
- Représentants d'organisations nationales et internationales de conservation agissant dans la région (WWF, SNV, FEDEC, PROTOMAC, GEM-CG, etc.).

Plusieurs mesures devraient être prises pour assurer la participation de tous les intervenants clés. Il s'agit de :

- La création d'un Comité de gestion conjointe du parc avec des représentants de toutes les parties prenantes clés, y compris les populations locales et la communauté pygmée Bakola / Bagyeli;
- La négociation des conventions de collaboration avec les agro industries, les industries forestières, minières et pétrolières dans le but d'améliorer la compatibilité entre leurs activités et les impératifs de conservation;
- La création d'un comité local de gestion des ressources naturelles en vue de promouvoir la gestion durable des terres du village;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication avec les divers intervenants.

b) Développement de l'écotourisme et d'activités génératrices de revenus durable

La promotion des activités d'écotourisme et d'éco-développement dans la zone côtière et la zone périphérique du PNCM contribuera à l'amélioration des conditions de vie et au bien-être des communautés locales concernées. Il aidera aussi à accroître les revenus générés par l'écotourisme en développant les infrastructures touristiques et des actions appropriées, écologiques et financièrement viables. Les principales actions porteront sur:

- L'inventaire et la gestion des principales attractions touristiques dans le parc national, la zone côtière et leurs environs;
- L'identification et la création de parcours naturels écotouristiques, la construction d'un centre d'information et de formation des guides locaux;
- Appui financier et technique aux initiatives locales de développement communautaire (création de forêts communautaires, zones de chasse communautaire, zones de pêche communautaires, etc);
- Appui financier et technique aux activités communautaires génératrices de revenus;
- Appui financier et technique à la création d'infrastructures communautaires.

c) Création et gestion durable des forêts communautaires

Développer les forêts communautaires consiste à faciliter l'accès aux ressources

forestières et leur gestion par l'adaptation du cadre juridique et institutionnel aux exigences de la gestion communautaire, en facilitant l'acquisition et la gestion durable des forêts communautaires, en soutenant les collectivités dans la gestion de leur forêt et sa faune et avec l'assistance technique des autorités locales en charge des forêts.

VI.3.3 Recherche et Suivi

6.3.3.1 Axes prioritaires de recherche et de suivi

Pour les aspects biologiques, il est nécessaire de mettre en place des parcelles permanentes pour suivre et contrôler les espèces de haute valeur écologique et socio-économique. Ces parcelles permanentes permettront de recueillir des informations scientifiques de base à des fins décisionnelles.

Pour les aspects socio-économiques, le programme mettra l'accent sur l'étude de la dynamique des populations villageoises de la région, et l'utilisation des ressources forestières par les communautés locales. Une attention particulière sera portée aux dommages causés par la faune sur les terres agricoles et l'identification de solutions réalistes.

La collecte et l'analyse des données sur l'environnement physique se feront avec l'assistance technique et la collaboration d'institutions scientifiques spécialisées nationales et internationales. La plupart des données physiques, biologiques et environnementales seront recueillies par des gardes forestiers, avec la participation de personnes ressources issues des communautés locales.

6.3.3.2 Coordination des activités de recherche et de suivi

Un comité scientifique sera créé pour la coordination des activités de recherche et de suivi. Il aura pour mandat de :

- Valider les priorités de la recherche et du suivi;
- Contrôler de la qualité scientifique de la recherche et les méthodes utilisées;
- Assurer une meilleure analyse, interprétation et application des résultats de la recherche;
- Organiser le développement de bases de données.

Se référant aux articles 13 du code forestier de 1994 et 65 du code de l'environnement de 1996, le comité scientifique sera composé de 7 membres dont 04 représentants permanents (MINFOR, MINEP, MINRESI et MINESUP), 02 experts (nationaux et internationaux par session selon les questions) et le Conservateur qui assure le secrétariat du comité. Les critères de désignation des membres devraient être fondés sur les connaissances théoriques et techniques, l'expérience et la bonne maîtrise des sujets de recherche. L'unité de recherche et de suivi est chargée de la préparation des documents qui seront traités par le comité et aidera le conservateur à mettre en œuvre les recommandations du comité scientifique.

6.3.3.3 Gestion Transfrontalière

Les engagements pris par les chefs d'État lors du Sommet de Yaoundé ont été traduits en action à travers le Plan d'Action d'Urgence, puis plus tard par la création de la COMIFAC. Afin de promouvoir cette initiative régionale, la création d'une Zone protégée Transfrontalière entre le PNCM au Cameroun et le parc national de Rio Del Campo en Guinée Equatoriale pourrait considérablement améliorer le statut international de la région, attirer et sécuriser les financements internationaux, et offrir

de meilleurs niveaux de protection mutuelle. Le programme de gestion transfrontalière contribuera à la conservation de la biodiversité, la protection de l'environnement et la gestion durable de l'Ecorégion de Campo-Ma'an / Rio Del Campo de forêt équatoriale atlantique. Les efforts et les moyens seront mis ensemble pour:

- Avoir une bonne maîtrise des problèmes de recherche, les thèmes et les priorités;
- Harmoniser les systèmes d'information et de suivi;
- Lutter efficacement contre le braconnage;
- Développer une approche commune et une politique conjointe de communication;
- Accroître les chances d'obtention de financement.

Mieux, ce programme transfrontalier contribuera à la promotion du partenariat à travers l'échange d'informations, d'expériences et d'expertise.

VI.3.4 Administration et finance

L'objectif principal de ce programme est essentiellement de soutenir financièrement et administrativement la gestion efficace du PNCM, la zone côtière et leur périphérie. Les principales activités à mener au titre de ce programme viseront :

- Le renforcement structurel du service de conservation du parc;
- Le recrutement / transfert d'un bon nombre de personnel qualifié;
- Le renforcement de la logistique et la capacité des équipements d'intervention sur le terrain;
- La création d'une plate-forme de collaboration entre les structures de conservation, les collectivités locales et les autres structures administratives locales.

6.3.4.1 Renforcement structurel du service de conservation du parc

Le service de conservation sera efficace et pleinement opérationnel, s'il est subdivisé en les unités suivantes:

- Administration et finances;
- protection;
- recherche et de suivi;
- Ecodéveloppement et l'unité de gestion participative;
- Ma'an, Akom II, Niete, les secteurs de la zone côtière.

Chacune de ces unités ou secteurs seront gérées par un chef d'unité ou de secteur. Les termes de référence pour chaque unité ou secteur sont décrits ci-dessous.

Unité de protection

- Développer et assurer la mise en œuvre de la stratégie de contrôle et de suivi de la forêt;
- Assurer la coordination des activités de surveillance et la lutte contre le braconnage dans le PNCM et sa périphérie;
- Développer et mettre en œuvre la stratégie de participation des populations locales pour la protection du parc (comité de surveillance, comité villageois d'information et de consultation);
- Organiser et coordonner les activités de surveillance des forêts pour la lutte contre le

braconnage.

Unité de recherche et de surveillance

- Assurer le suivi et l'évaluation des activités de recherche;
- Collecter et gérer les données recueillies lors des activités de recherche et de surveillance;
- Formater les résultats recueillis lors des activités de recherche et le suivi à des fins décisionnelles pour une gestion durable;
- Former le personnel aux techniques de collecte de données;
- Assurer la survie des espèces de grand valeur biologique;
- Assurer le suivi et l'évaluation des sujets de recherche définis dans le plan de gestion.

Écodéveloppement et unité de gestion participative

- Organiser des comités villageois pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques;
- Informer et former les populations locales sur l'écodéveloppement, les outils et les techniques de gestion participative;
- Diffuser et partager l'information avec les communautés locales;
- Veiller à la bonne collaboration entre le personnel de conservation, les populations locales et autres parties prenantes;
- Identifier, développer et promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus au sein des communautés locales;
- Gérer et résoudre les conflits entre le parc, la population locale et toutes les autres parties prenantes.

Unité administration et finances

- Assurer le suivi administratif du personnel;
- Élaborer, mettre en œuvre le budget et les plans de travail annuels en utilisant des procédures comptables appropriées et les systèmes;
- Aider le conservateur dans la gestion des ressources financières.

Le Secteur

- Assurer la coordination de la protection, l'écodéveloppement, la recherche et les activités de surveillance dans le secteur;
- Assurer la gestion du personnel du service de conservation au sein du secteur;
- Préparer et fournir des rapports mensuels d'activités de la conservation du secteur.

VI.4 Plan de Gestion des Pêches

VI.4.1 Introduction

La production de poissons est estimée au Cameroun à 100.000 tonnes dont près de 80.000 tonnes est de la pêche à petite échelle. L'industrie de la pêche emploie plus de 200.000 personnes (65.000 directement et 135 000 indirectement). Le pays importe près de 100.000 t par an depuis le début des années 1990, induisant un déficit estimé à

20 milliards de francs CFA dans la balance commerciale des produits halieutiques. Ses contributions sont de 15 kg / habitant / an à la sécurité alimentaire, de 5, 2% dans le secteur primaire et de 1, 1% du PIB national.

La politique a pour objectifs de : Améliorer les systèmes de production, restructurer le cadre institutionnel, améliorer les mesures incitatives et la gestion durable des ressources naturelles. Tout ceci vise à réduire la pauvreté, à satisfaire la demande croissante en protéines animales; à assurer la durabilité et la performance des systèmes de production et l'intégration aux marchés internationaux et sous régionaux.

Les données existantes sur la production de la pêche sont très peu fiables à cause, entre autres, de l'absence d'un système de collecte efficace de données, de l'accès difficile aux campements des pêcheurs artisanaux, des lourdes pertes post-pêche; de l'inadéquation du système de contrôle et de suivi des activités de pêche, etc.; le gouvernement a fait peu d'efforts pour résoudre ces problèmes. Cependant, les plus importants sont la publication de la loi sur la pêche et la forêt en 1994 et la proposition d'un nouveau projet de code des pêches, la création d'institutions chargées de la gestion du secteur, une unité de suivi et d'évaluation, toutefois, non -fonctionnelle, une assistance matérielle et financière aux pêcheurs par le biais du MINEPIA, le renforcement des capacités dans le secteur grâce au MINRESI et au MINEPIA, et la fourniture d'infrastructures sociales et institutionnelles de base. La production halieutique est en baisse depuis 1990. Il n'y a pas de plan de gestion qui régissent ce secteur. Pour une exploitation rationnelle des ressources, un plan de gestion est une condition préalable. Cela inclut, entre autres, des restrictions sur le maillage des filets, la mise en application de dispositifs de réduction des prises non ciblées (BRD) et d'exclusion des tortues (TEC) pour les pêcheries industrielles afin d'éviter prises excessives de juvéniles et les captures de tortues marines; et le suivi et l'évaluation des activités de pêche.

VI.4.2 Aperçu du secteur des pêches dans la région de Kribi-Campo

6.4.2.1. Description des activités de pêche influant sur le stock

La pêche est essentiellement artisanale et industrielle et se déroule en mer et sur les plans d'eau ouverts et le long de la côte, comme les fleuves, les mangroves et les estuaires.

a) La pêche artisanale

Il y a 796 acteurs dans le secteur (tableau 21) et 1556 canoës dans la région. 80%) des pêcheurs sont les Camerounais, le reste provenant de pays voisins (Nigeria, Bénin et Guinée Equatoriale). Le pourcentage moyen des Camerounais opérant dans le secteur de la pêche artisanale est de 17,2%. Il est donc intéressant pour les autorités locales et les entrepreneurs à investir dans le secteur de la pêche dans cette zone avec le plus grand nombre de camerounais opérant dans le secteur. Au total, 39 campements et villages de pêcheurs sont situés dans la région côtière de Kribi-Campo. On estime que 76% fonctionnent en utilisant des pirogues non motorisées et 32% ont des pirogues motorisées (MINEPIA, 2010).

Tableau 21: Nombre d'acteurs du secteur des pêches dans la région de Kribi-Campo

Acteurs	Nombre	Camerounais	Nigériens
Pêcheurs	226	92,04%	7,96%
Poissonneries	72	81,94%	18,06%

Assistant Pêcheurs	430	95,58%	4,42%
usiniers	68	83,82%	16,18%
Total	796		

Sur les débarcadères situés près de Kribi (Mboamanga et ONGye), les pêcheurs partent en mer pour deux ou trois jours. Dans les régions rurales entre Kribi et Campo ils y vont tous les jours avec une moyenne de deux voyages par jour durant la haute saison. Pirogues motorisées opèrent principalement à partir de Kribi et permettent aux pêcheurs d'opérer au large des côtes jusqu'à 20 km de leur base. Dans le cadre d'une enquête réalisée en 2009, il a été dénombré environ 1206 types d'outils répartis comme suit:

- Filets de fond: 785
- Filet de surface: 484
- Senne de Plage Senne de: 33
- Nasse: 62
- Crochets: 192
- Lignes: 549
- Autres: 1

Ces outils sont utilisés spécifiquement pour:

- Le filet mono filament Bonga ou la chaîne Bonga (connu localement comme filet Kanda), principalement utilisé pour la capture de Bonga et Sardinelle;
- La ligne avec crochet essentiellement pour la pêche au poisson-chat et barracuda;
- Le filet dérivant utilisé pour la capture de poissons pélagiques (Bonga, Sardinella, etc.);
- Le filet encerclant pour principalement pêcher le Bonga;
- Les senne de plage pour la prise de poissons pélagiques et démersaux en général dans les zones côtières sablonneuse;
- Le filet Multi filaments de fond (connu localement comme pèsè ou filet musobo et la chaîne musobo) utilisé pour la pêche des poissons démersaux principalement (courbines, threadfins, soles, silures, etc.)
- Les autres sont les casiers à crevettes, des ancres, des corps flottants et des lignes.

L'activité de pêche a cours toute l'année. La haute saison part généralement de Septembre - Octobre à Mars-Avril. En Juillet-Août, il est impossible de sortir en mer, celle-ci étant trop agitée.

Les bateaux de pêche artisanale comprennent essentiellement:

- les petites pirogues, de 4-6 m de long utilisant les crochets et les lignes pour pêcher le poisson-chat et surtout les threadfins. Ces petites pirogues embarquent 2 hommes; les pirogues en planches de taille moyenne de 7-8 m de long utilisent les filets de 100-300 m de long, 3-9 profonde et d'un maillage de 35 à 90 mm) pour pêcher courbines, threadfins et autres poissons démersaux, et aussi des pirogues en planches, de taille moyenne de 8-10 m de long, qui utilisent des filets Bonga mono filament (600-800 m de long, 12-16 de haut et de 40-45 mm de maillage) pour pêcher le Bonga. Les filets à Sardinelles ont généralement

600-800 m de long, 10-14 m de profondeur et ont une taille de maille de 35-40 mm.

- Les grandes pirogues en bois massif ou en planches utilisées pour la pêche du Bonga avec des filets encerclant. Le filet a généralement 200 à 700 m de long, 7 à 12 m de profondeur et un maillage d'environ 38 mm.

b) La pêche industrielle

La pêche commerciale le long de la côte du Cameroun et de la région d'étude utilise les chalutiers dont la taille varie entre 20 et 25 m avec 50-250 tonneaux de jauge brute (TJB). Dans chaque cas, ils pratiquent le chalutage de côté avec un filet de maille étirée en général de 30 à 41 mm. Il y a deux types: les crevettiers et les chalutiers.

- Les crevettiers.

- La première catégorie comprend les navires de 50 à 100 TJB avec un moteur de 345 chevaux et 20-22 m de long. Cette catégorie de crevettiers utilise des chaluts de 30 à maillage étiré de 34 mm. En raison de leur relative petite taille, ils sont capables de pratiquer la pêche côtière.

- Les crevettiers de la deuxième catégorie sont généralement de 25 m de long, 100-250 TJB et mus par un moteur de 520 ch. Ils sont faits pour la pêche au grand large, mais les problèmes frontaliers avec le Nigeria en Mars 1983 les obligent à se confiner dans les eaux territoriales Camerounaises.

- Les chalutiers

Il existe deux catégories de chalutiers. Ceux de la première font généralement 22 m de long, 50-100 TJB et sont propulsés par un moteur de 430 à 440 chevaux, ils ont des filets à mailles étirées de 36 à 41 mm. La deuxième catégorie comprend des navires généralement plus grands, de 27 à 31 m de long, de 142-177 TJB et un moteur de 600 à 650 chevaux.

Ces chalutiers pêchent dans une fourchette de 8 à 25 m de profondeur, principalement dans les estuaires et en particulier dans: l'estuaire du Cameroun; le fleuve Sanaga (8-22 m); le fleuve Nyong (8-15 m) et le Rio-Del-Rey (8 - 12 m).

6.4.2.2. La biodiversité faunique

a) les poissons, les crustacés et les Mollusques :

La diversité des poissons marins dans la région d'étude est comparable à celle connue des eaux côtières du Cameroun. Quelques 381 espèces, avec 70 autres espèces recensées comme étant associées à des environnements estuariens saumâtres (fishbase, 2004). Les principales espèces cibles de poissons comprennent deux grands groupes: les poissons pélagiques et démersaux (benthiques), tous deux comptant pour environ 63% et 19% respectivement de l'exploitation totale de la pêche, puis les Panéidés (2%) et *Nematopalaemon hastatus* (16%). Les crustacés ont tous été identifiés et 4 ont une valeur commerciale, à savoir: le *Nematopalaemon hastatus*, le *Parapaeneus atlantica*, le *Penaeus notialis* et le *Penaeus kerathurus*. Vingt-cinq espèces de mollusques dont le *Sphonaria Mouret*, le *Purpura collifera*, le *Purpura yetus*, le *Sepia officinalis*, le *Mytilus tenuistratus*, le *Crassostrea gasar* et le *Crassostrea rufa* (Crosnier, 1964) qui ont une valeur commerciale.

b) Les Reptiles :

Sur les six espèces de tortues marines régionales, 4 sont se reproduisent dans la région: il s'agit notamment de: la tortue verte (*Chelonia mydas*), les tortues Hawkbill

(*Eretmochelys imbricate*) et les tortues Olive Ridley (*Lepidochelys olivacea*) toutes appartenant à la famille des Cheloniidae, puis la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) de la famille des Dermochelidae (WWF, 2005).

c) Les cétacés

Les mammifères existent dans les eaux marines du sud du Gabon (voir tableau 2). Il n'y a pas eu d'observations dans la zone d'étude qui fait frontière avec le Gabon dans le nord. Cependant, il est probable que ces mammifères se reproduisent parfois dans la région d'étude. Est aussi présent, le lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis*.

6.4.2.3. Biologie des principales espèces de poisson

Les principales espèces de cette région sont *Ethmalosa fimbriata* (Bonga), *Sardinella maderensis* (sardines) et les courbines (*Pseudotolithus* spp.).

- Ethmalosa fimbriata* (Bonga): Elle est le clupéidé la plus importante dans les eaux côtières. Cette espèce va rarement en dessous de 20 m. elle est plus euryhaline que la *Sardinella* plat et se trouve dans les estuaires, la mer, les lagunes et aussi dans les zones à salinité variable. Sa biologie et les migrations semblent peu étendues et sont limitées dans les estuaires et les zones côtières adjacentes (Longhurst, 1960, Djama, 1992) et Salzen (1958). Les espèces migrent dans et hors des estuaires suivant variations saisonnières de salinité ainsi que de l'abondance de plancton dans les estuaires pendant la saison sèche. Le Bonga est plus abondant dans les estuaires de Novembre à Avril. Sa migration est probablement due aux besoins de frai et d'alimentation. La pêche saisonnière du Bonga varie en fonction de son itinéraire migratoire. Les juvéniles sont nettement plus abondants dans les rivières et dans les estuaires alors que les géniteurs (jeunes et adultes) peuvent être trouvés à la fois dans les estuaires et en mer.

- Sardinella* spp. (Sardine): C'est une espèce côtière, euryhaline, le plus souvent abondante aux embouchures. Elle préfère les eaux chaudes avec une température supérieure à 25 ° C et semble éviter les eaux troubles. Elle n'est pas très abondante dans les zones sans remontée d'eau chaude et où la faible couche saline superficielle est présente en permanence comme dans la baie du Biafra.

- Sciaenidae: Les courbines sont les principaux sciéniés dans la zone d'étude. Cette espèce de poissons est principalement marine, mais se trouve aussi de façon saisonnière dans les eaux saumâtres. La plupart des espèces habitent les fonds sablonneux et vaseux des zones de grands cours d'eau. Longhurst (1969) donne un résumé utile des données biologiques sur les courbines d'Afrique de l'Ouest. Les courbines bobo (*Pseudotolithus* (*Fonticulus*) *elongatus*): le *Pseudotolithus* (*Fonticulus*) *elongatus* préfère les environnements peu salés. On le trouve en concentration commerciale dans les grands estuaires en certaines saisons. Les Courbines Bobo vivent dans les fonds vaseux des eaux côtières jusqu'à 50 m de profondeur, mais pénètre aussi dans les estuaires et les lagunes côtières. Cette espèce, d'une longueur maximale d'environ 45 cm, s'éloigne des côtes pour frayer pendant la saison des pluies. Elle est pêchée à la fois par les flottilles artisanales et industrielles. Cible des filets de fond et aussi des chalutiers, les prises se font à l'aide de chaluts de fond, de filets, de sennes de plage et de palangres.

- les courbines nanka (*Pseudotolithus* (*Pseudotolithus*) *typus*): le *Pseudotolithus* (*Pseudotolithus*) *typus* a une taille plus grande que le *Pseudotolithus elongatus*. Il atteint une longueur maximale de 100 cm, et des poissons de 50 cm de longueur sont courants dans les prises. Il est le plus important des sciéniés commerciaux de la pêche

au chalut camerounaise. Le *Pseudotolithus* (*Pseudotolithus*) *typus* habite les fonds vaseux et sablonneux à une profondeur de 150 m mais il est plus abondant dans les eaux de moins de 60 cm et des températures supérieures à 18 ° C. Il se reproduit également dans les estuaires. Par conséquent, il est pêché à la palangre. *Pseudotolithus typus* est une espèce cible des chalutiers.

6.4.2.4. Recherche et évaluation

La recherche halieutique est peu développée dans la région en raison du manque de personnel de recherche scientifique et technique. L'unique station de recherche de la région, le CERECOMA manque de personnel scientifique et de laboratoire de recherche. Cependant, grâce aux efforts des institutions nationales et régionales, des recherches orientées vers la pollution et l'évaluation des stocks de poissons, ont été menées dans la zone d'étude. Il est estimé que la production de poissons dans la région est de 1600-3000 tonnes annuellement (CSIR, 2002) et cela a considérablement diminué à environ 2000 tonnes annuellement (MINEPIA, comm. Pers. 2010). Ces prises dépendent du type d'engin utilisé, de la période de l'année et le nombre de sorties effectuées. Les prises varient entre 3-8 kg / jour avec les engins de pêche rudimentaires, et 120 kg / jour avec des bateaux à moteur et des équipements plus sophistiqués. Il est difficile d'estimer les prises de la pêche maritime industrielle, mais en général, les tendances sur le littoral montrent un déclin au cours des dernières années c'est à dire, de 9000tons en 2000 à environ 6000tons en 2009. Environ 9 campagnes d'évaluation ont été menées par des navires de recherche étrangers dans les eaux Cameroun notamment dans la zone d'étude, sur le potentiel des ressources halieutiques depuis les années 1960. Il s'agit notamment:-l'enquête avec le navire de recherche Ombango (1962-1963); la Campagne Guinéenne de Chalutage (CGC) (1963-1964), les campagnes avec les navires de recherche le Fiolent (1976); le Dr Fridtjof Nansen 1981, le Dr Fridtjof Nansen (2004, 2005, 2006).

- La Campagne Guinéenne de Chalutage (CGC) :

Longhurst (1965), avant la campagne en 1963-1964, a souligné l'influence de la profondeur et la nature du fond marin couplés à l'effet de coupe claire de la thermocline dans le Golfe de Guinée où deux assemblage similaires se produisent: un dans les estuaires et l'autre dans le plateau continental tous deux dominés par la famille des sciénidés (la communauté des Sciénidés, de l'habitat boueux ou sableux-vaseux);-deux groupes d'espèces apparaissent au dessus (3) et en dessous (4) de la thermocline, tous les deux dominés par la famille des sparidés, (la communauté des sparidés / habitat sablonneux);-Un assemblage de formes profondément sous la rupture de pente du plateau continental (communauté de la pente continentale de l'habitat boueux et sablonneux ou -vaseux);-un assemblage profond (5), survenant à la pente continentale supérieure ou le plateau profond (communauté du plateau profond). La récolte courante est estimée à 28 519 tonnes de poissons démersaux pour 4753 mn².

- Le navire de recherche-Ombango (Crosnier, 1964)

Dans cette campagne, le plateau a été divisé en trois zones principales en fonction des conditions hydrographiques: (1) 0-20m, haute température / salinité basse (2) 20-50 m intermédiaire ou zone thermocline; (3) 50 à 90 m de la salinité élevée et à basse température.

- La Campagne Guinéenne de Chalutage (Guillaume, 1969)

La campagne a révélé 21 695 tonnes de poissons démersaux et 4500 pélagiques pour la

2717 mn² couverts.

- Le soviet R / V Fiolent (Robertson, 1977)

Cette campagne a évalué le potentiel des ressources halieutiques de l'Atlantique Est, de la latitude 4 ° N à 17 ° S, et dans la tranche de profondeur de 20 à 1000 m. la densité des poissons a diminué de façon remarquable durant la saison sèche dans la plupart des zones (probablement dus aux migrations dans les eaux peu profondes pour la reproduction car beaucoup frayent pendant la saison chaude. La surface couverte est de 2500 mn² et les résultats ont donné 2, 6 tonnes / mn² pour les espèces démersales et de 6,4 tonnes / mn² pour les pélagiques. 6500 tonnes de démersaux et 16 000 de pélagiques ont été trouvés dans les 5 m et 6 m de profondeur au-dessus du plancher océanique.

- Le R / V Dr Fridtjof Nansen (Stromme et al., 1983).

En août 1981, la campagne a été menée du Togo au Congo entre 50 à 2000 mètres de profondeur. La zone des plateaux continentaux couverte a été de 2115 mn². La biomasse trouvée a été de 190 000 tonnes de poissons pélagiques et de 117 000 tonnes de démersaux. La plupart des espèces trouvées dans les démersaux sont les Sparidés, les Ariommidae, les Centracanthidés (*Spicara alta*). Pour les espèces pélagiques, les clupéidés (*Sardinella maderensis*) et scombridés (*Scomberomus tritor*) sont les plus communes et la biomasse totale a été estimée à 100 000 tonnes pour les deux espèces pélagiques et démersales.

- Le R / V Dr Fridtjof Nansen (2004-2005 -2006).

Ces campagnes ont été menées pendant la même période de Juin à Juillet, (saison des pluies). Les principaux objectifs étaient: (i) de cartographier la distribution et estimer l'abondance acoustique des principales espèces/ groupes pélagiques dans la région ; (ii) de décrire la distribution, la composition et estimer l'abondance des principales espèces démersales sur le plateau par un programme de balayage de la région au chalut, (iii) de prélever des échantillons de phytoplancton et de zooplancton et d'identifier les espèces, (iv) de cartographier le régime hydrographique général en utilisant une sonde CTD pour suivre la température, la salinité et l'oxygène dans les stations de chalutage de fond et sur les transects hydrographiques (v) de donner une formation pratique aux scientifiques locaux sur les procédures de la campagne.

L'enquête hydroacoustique du Cameroun a couvert le plateau de la frontière avec le Nigeria à celle avec la Guinée Equatoriale et à une profondeur de 20 m sur la côte camerounaise. La campagne ne couvre pas les ressources halieutiques à moins de 20 m de profondeur. Une variété d'espèces pélagiques côtières existe, mais au cours des trois enquêtes en 2004, 2005 et 2006, aucune espèce ne s'est singularisée par une densité particulièrement élevée. La Biomasse estimée au cours de ces croisières est résumée dans le tableau 22.

Tableau 22 : Résumé de la biomasse pour les principales espèces (2004-2006)

Espèces	Année	Cameroun	Longueur moyenne
<i>Sardinelle</i>	2006	-	Entre 12.1 – 15.5 cm pour <i>S. maderensis</i> et 21 cm pour <i>S. aurita</i>
	2005	5 000	
	2004	11 000	
P1 (<i>Ilisha Africana</i>)	2006	6 000	Longueur moyenne 11 cm.
	2005	7 000	
	2004	2 000	

P2 (Carangidés, scombridés, barracudas et poisson sabre)	2006 2005 2004	13 000 30 000 14 000	Longueur moyenne 23 cm.
<i>chinchard</i>			

NB: En 2006, l'on a observé une distribution très éparse de faibles concentrations de *Sardinella maderensis* et *S. aurita*, le long des côtes du Cameroun.

Aussi, la SNH et certaines compagnies pétrolières ont réalisé des EIE dans ce domaine. Cela prend notamment en compte les travaux du CSIR (2002) dans la zone Ebodje, de SNH / HYDRAC / E & D Consulting (2009) sur les évaluations environnementales, etc. Certaines études ont été menées dans la région sur les tortues marines.

6.4.2.5. Les Perspectives pour 2010 – 2015

Les perspectives pour 2010 2015 sont principalement portées sur l'amélioration de la production halieutiques et de réduire les pertes post-pêche. Une série de mesures a donc été prise pour lutter contre la pêche INN, réglementer la pêche, améliorer la vie des pêcheurs (facilité de crédit), fournir des fours améliorés aux fumeurs de poissons.

VI.4.3 Les instruments institutionnels et juridiques pour la gestion du secteur de la pêche

1.4.3.1. Cadre Institutionnel

La pêche dans cette région est libre d'accès comme elle l'est à l'échelle nationale et est très mal gérée. Le suivi administratif et technique de la pêche dans la région est assuré par les institutions suivantes:

- La marine marchande: Autorité de réglementation et de règlement des différends
- Le délégué régional du MINEPIA: Autorité d'inspection des produits halieutiques marché et le contrôle vétérinaire et sanitaire
- La Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM): Conseils techniques et un soutien logistique aux petits pêcheurs
- La marine nationale: Application de la loi et la protection du littoral
- Le ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) réorganisé en 2005 et a pour mandat de définir la politique du pays en matière de recherche scientifique. Il comprend l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD),

Il y a aussi d'autres parties prenantes dans cette industrie que sont : - les pêcheurs – les armateurs ou patrons (les exploitants qui investissent des capitaux dans l'achat d'engins de pêche), les femmes qui transforment le poisson (fumage, et séchage, et de vente du poisson), les constructeurs de pirogues, les mécaniciens et les équipementiers.

1.4.3.2. Instruments juridiques clés

Même s'il y a de nombreuses lacunes dans la législation des pêches, les réglementations existantes ne sont guère mises en œuvre. Il s'agit de la réglementation sur la taille des mailles, de la réglementation sur la taille des espèces, de la réglementation sur les zones de pêche, de la réglementation des licences, etc. Les pêcheurs artisanaux utilisent trop souvent des mailles des filets de très petite taille et pêchent en toute impunité dans eaux peu profondes des zones côtières, des estuaires et des lagunes, qui sont des zones de frai et d'alevinage de nombreuses espèces. Les

chalutiers et les crevettiers utilisent aussi des filets à très petites mailles d'où l'abondance des prises accessoires et des juvéniles qui contribuent à réduire la productivité halieutique. En outre, la limite de la zone de pêche normale pour les chalutiers qui est censé être à au moins 3,2 km du littoral n'est pas respectée d'où les conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Une bonne gestion de cette pêche sera de garantir son redressement et son exploitation durable.

Au Cameroun, la loi n° 94/01 de Janvier 1994 fixe le régime des Forêts, de la Faune et de la pêche et définit les conditions d'exercice de la pêche. La pêche au Cameroun, souffre de diverses contraintes telles que le manque de plan de gestion pour les différentes zones de pêche; le manque de données statistiques, absence d'une autorité de contrôle et de suivi; la pauvreté des ressources humaines, le faible développement de l'aquaculture. La politique actuelle de pêche vise ;

- la modernisation des systèmes de production, l'amélioration du cadre institutionnel et des mesures incitatives, ainsi que de la gestion durable des ressources halieutiques.

La législation existante présente de nombreuses lacunes, dont:

- l'absence de réglementation des prises accessoires et des rejets, y compris l'utilisation de dispositifs sélectifs comme la BRD et TED; - La limite des zones de pêche pour les navires industriels et les bateaux de pêche artisanale est mal définie (limite de 3 miles nautiques), ce qui provoque des conflits entre ces deux secteurs ; - les pénalités pour infraction au code des pêches ne sont pas assez lourdes pour dissuader de nouvelles infractions, le contrôle et le transfert non autorisé des permis de pêche ne sont pas bien élucidées (par exemple la procédure de demande et d'acquisition de licences de pêche industrielle a de nombreuses et graves irrégularités).

- la loi n'a prévu aucune sanction pour les fausses déclarations sur les informations et les documents soumis par le demandeur; les questions liées aux bateaux étrangers (entrée, sortie, la déclaration et le débarquement des captures) ne sont pas prises en compte. Les entrées et sorties des bateaux étrangers ne sont pas actuellement suivies et leurs prises ne sont pas déclarées, mais exportées.

- les Problèmes liés au SCS des activités de pêche ne sont pas élucidés. Aussi, il n'est fait aucune mention du potentiel et des méthodes de cogestion de la ressource.

- Il n'y a aucune référence à la participation effective des parties prenantes dans la gestion et dans la cogestion,

Pour ces raisons, dans le cadre du projet FAO/TCM/2907 (A) sur le "Appui à la révision du cadre juridique des pêche et de l'aquaculture au Cameroun" un "avant-projet de Loi portant régime de la pêche et de l'aquaculture" a été proposé (FAO, 2005). Le nouveau texte proposé devra apporter des solutions à ces problèmes cruciaux. Par exemple:

Cette nouvelle législation propose les mesures de gestion suivantes:

- i) La zone d'activité de la pêche artisanale passe de 3 à 5 mn et le chalutage est interdit dans cette zone;
- ii) Il est prévu pour la protection des mangroves et des espèces intertidales, la création d'aires marines protégées où la pêche est interdite ou strictement réglementée;
- iii) la proposition pour le renforcement de la cogestion et la création d'un comité consultatif pour la gestion des pêches et l'aquaculture qui aura pour rôle d'élaborer des plans de gestion pour le secteur de la pêche;

- iv) l'interdiction de la vente de licences de pêche, de l'effacement, ou le camouflage de nom ou des mentions relatives aux bateaux de pêche;
- v) obliger les navires étrangers à notifier leur entrée et de sortie dans les eaux du Cameroun, à déclarer leurs débarquements et toutes les prises au Cameroun;
- vi) propose de lourdes amendes pour manquement à la loi; un contrôle accru des licences et des transferts non autorisés des permis de pêche; le renforcement des activités de surveillance; l'accroissement du nombre des agents du réseau de surveillance, et la mise en place d'une réglementation spécifique pour l'application de la BRD, TED et l'installation d'émetteurs-récepteurs sur tous les navires avant l'agrément.

Le niveau de conformité avec la réglementation des pêches est très pauvre. Ceci est la conséquence de plusieurs raisons dont:

- i) La récente loi de la pêche (Loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994) et son texte d'application n'ont pas été pleinement expliqués aux parties prenantes;
- ii) La faiblesse du système SCS en place;
- iii) Le manque d'inspecteurs des pêches spécifiquement formés pour l'application des règlements;
- iv) La sanction des délinquants a été très difficile et, dans certains cas impossible. Pourtant, sanctionner les contrevenants serait un bon moyen de sensibilisation des parties prenantes à l'observation de la réglementation;
- v) l'absence de programmes spécifiques pour éduquer et motiver les parties prenantes en matière de réglementation de la pêche;
- vi) La domination des étrangers dans la population de pêcheurs (par exemple, seulement 17% de Camerounais dans le secteur artisanal). Il est difficile de s'assurer que les étrangers appliquent la réglementation du pays où ils opèrent

VI.4.4 l'identification des problèmes

Le tableau 23 présente la matrice d'analyse des problèmes du secteur de la pêche pour la zone côtière de Kribi-Campo

Tableau 23: Matrice des problèmes de la pêche à Kribi-Campo

Problèmes	Causes	Effets	Solution actuelle
1/ Les fluctuations de la disponibilité des produits de la pêche	- utilisation d'outils et de méthodes de pêche inappropriés - pêche dans les zones de frai	-Diminution de la production halieutique -Intoxication alimentaire et maladies liés à l'utilisation de produits chimiques pour la pêche	- Le renforcement des capacités humaines pour l'application de la BRD et TED - Révision de la législation sur la pêche - Destruction des produits suspects par le MINEPIA
3/ pertes importantes de produits après prise	- L'utilisation de four traditionnel -Le manque d'infrastructures et de techniques de conservation adéquates	-Diminution de la production halieutique -pauvreté	- Sensibilisation à l'utilisation de fours améliorés -installation de fours améliorés dans les villages de pêcheurs

4/ dégradation de l'habitat	- Dumping de déchets pétroliers de la raffinerie, et d'autres industries côtières-dumping de déchets ménagers-déforestation des Mangroves	-Diminution de la production halieutique	-Recherche des études EIE
Social			
5 Conflit entre pêche artisanale et industrielle	- Destruction de filets de pêche artisanale et des juvéniles de poissons par bateau de pêche chinois	-Diminution de la production halieutique -pauvreté -Abandon de la pêche par certains pêcheurs	-Un texte de MINEPIA interdit l'utilisation de chaluts TCA
7/faibles connaissances sur la pêche	- Manque de formation	- L'exploitation irrationnelle des ressources	-Limiter la formation
8/ Le manque de données adéquates pour la modélisation prédictive	-Insuffisance de la recherche sur les stocks de poissons -finance inadéquate Insuffisance des capacités humaines en sciences halieutiques	L'exploitation irrationnelle des stocks et Réduction de la production	
9 / Incapacité à obtenir des financements	- Insuffisance de structures de micro finance - Absence de groupes socio-économiques		Prêts MINEPIA
10/vol de matériel de pêche	Absence de système de sécurité	Pauvreté	-
11 / VIH / SIDA dans la communauté de pêche	- Comportements à haut risque - présence des travailleurs du sexe -liquidités très disponibles	-Perte de la main-d'œuvre pour la pêche -Baisse de la production	-Études KAP de la FAO - initiative PPSAC sur la côte atlantique

VI.4.5 Mesures de gestion actuelles

6.4.5.1. Révision des définitions juridiques et des modalités de pêche

La réglementation de la pêche depuis 1984 a été accompagnée par une série de décrets régissant les activités dans les secteurs de l'élevage, de la pêche (Douffisa, 2007). Les courants marins de licences de pêche et les règlements de pêche qui ont un impact sur la crevette au chalut, ses prises accessoires et jetez comprennent entre autres:

- i) la délimitation d'une zone de non chalutage de 3 mn qui impose des restrictions sur le chalutage en mer visant essentiellement à protéger les frayères de la pêche aveugle. Elle vise également à protéger les pêcheurs artisanaux qui opèrent dans la zone, et aussi à réduire les conflits entre eux et les opérateurs de chalutiers;
- ii) La spécification du maillage à 50 mm, imposé à tout crevettier afin de promouvoir la durabilité de la pêche côtière au chalut grâce à une exploitation rationnelle. (Décret n°. 002/MINEPIA du 1^{er} Octobre, 2001);
- iii) Interdiction de pêche dans les sites sensibles (estuaires, baies, etc.) et de la pêche des juvéniles (Décret N° 95/413/PM du 20 Juin 1995). Cette mesure vise à garantir la durabilité des ressources;
- iv) Interdiction de transbordement en mer de prises accidentelles. Le but immédiat est d'encourager les navires à ramener toutes les prises au port d'attache, pour augmenter l'offre de poisson pour le marché intérieur (Décret n°. 002/MINEPIA du 1^{er} Octobre, 2001);
- v) Réglementation de la taille minimale du poisson commercialisable afin de décourager les prises de petits poissons et assurer l'utilisation de la taille légale de maille. Par exemple, il y a une interdiction de la pêche, de l'achat, de la vente, du transport et de l'utilisation de poissons et de crevettes plus petites que les longueurs/poids suivants: *Sardinella* (19cm), *P. typus* et *P. senegalensis* (25cm), Soles

(22cm) et les crevettes (inférieure ou égale à 11g) (Décret n°. 002/MINEPIA du 1^{er} Octobre, 2001);

vi) Interdiction du chalut-bœuf afin de protéger les poissons juvéniles et la biodiversité dans les zones de pêche, notamment celles qui se trouvent également être les zones d'alevinage (Décret N°. 0025/MINEPIA/DIRPEC/SDEPIA/SP);

vii) Réglementer les périodes de fermeture correspondant à la période de reproduction, de croissance des espèces juvéniles ou de présence d'espèces cibles. Ceci se fera par la restriction ou l'arrêt des efforts de pêche sur certains sites, à des moments clés (Décret n°. 002/MINEPIA du 1^{er} Octobre, 2001).

ix) mise en place des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des activités de pêche pour les navires industriels pêchant dans les eaux du Cameroun (décision N0. 024 / MINEPIA du 15 Février, 2006).

6.4.5.1. Régimes de licences

Sa délivrance est soumise (entre autres) à la soumission des documents pertinents, à l'administration des pêches. Les types de permis de pêche sont: i) Licence pour le poisson, ii) Licence pour les crevettes/crustacés et iii) les licences pour le thon. Les Permis de pêche sont regroupés en 4 catégories:

- A permis pour la pêche semi-industrielle,
- B permis pour la pêche sportive,
- C permis pour la pêche artisanale, et
- D permis de pêche scientifique.

Le système de permis pour la pêche industrielle implique le paiement d'une taxe (10000 FCFA/TJB pour les crevettiers et 5000 FCFA/TJB pour les chalutiers), et l'installation d'un émetteur-récepteur à bord du navire. L'autorisation par l'autorité compétente est soumise à une inspection préalable. Ce schéma est valable uniquement pour les bateaux de moins de 250 TJB. La licence est obligatoire et, émise pour un seul type de pêche elle est valable pour une seule année fiscale (décret N° 95/413/PM du 20 Juin 1995). La procédure de renouvellement d'une licence doit obligatoirement être finalisée deux mois avant son expiration. Ce décret interdit la délivrance de permis de pour la pratique conjointe de pêche aux crevettes et aux poissons la même année. Pour le permis de pêche artisanale, la taxe est de 3000 FCFA / an et 50.000 FCFA pour la pêche semi-industrielle.

6.4.5.3. Contrôle de l'effort et les fermetures, les AMP

Le secteur des pêches au Cameroun n'a ni plan de gestion, ni aucune limitation de l'effort de pêche. Le Décret no. 002/MINEPIA du 1^{er} Octobre 2001, sur les modalités de la protection des pêches interdit la pêche dans les sites sensibles, notamment les habitats et les zones de frai. Il donne des dispositions pour des périodes de fermeture correspondant à la période de reproduction, de croissance des espèces juvéniles ou de présence d'espèces cibles à travers:

- la restriction des zones de pêche,
- la réduction de l'effort,
- l'arrêt total des activités de pêche.

Mais il ne définit pas les saisons et ne précise pas de mesures spécifiques de contrôle de l'effort de pêche. Le Décret no. 0025/MINEPIA/DIRPEC/SDEPIA/SP interdit le chalut-bœuf dans les eaux territoriales Cameroun et autorise la création d'AMP où la pêche est interdite ou strictement réglementée. Bien que prévus par la réglementation, il y a ni saisons ni AMP au Cameroun et ce, pour de nombreuses raisons, administratives et scientifiques entre autres (par exemple, la mauvaise connaissance de la biologie de l'espèce, etc.). Il y a lieu d'intensifier la recherche afin que les décisions soient prises sur la base de solides connaissances scientifiques et de preuves concrètes.

6.4.5.4. La réglementation des engins aux fins d'améliorer la sélectivité et la taille des espèces

Afin d'améliorer la sélectivité et la taille des espèces, la réglementation sur le maillage a fixé 70 mm pour les chalutiers industriels et de 50mm pour les crevettiers en haute mer ou dans les eaux côtières (Décret no. 002/MINEPIA du 1er Octobre, 2001). Mais cette réglementation n'est pas respectée parce qu'il n'y a aucune mesure de contrôle (la plupart des crevettiers utilisent du matériel avec un maillage entre 30mm et 42mm). Comme mentionné précédemment, ce décret interdit également la pêche, l'achat, le transport, la vente et l'utilisation des longueurs ou des poids suivants:

- *Sardinella spp* (19cm),
- *P. typus* et *P. senegalensis* (25cm),
- Soles (22cm),
- Crevettes (inférieure ou égale à 11gms).

6.4.5.5. Les mesures de réduction des captures accessoires

Il n'existe aucune réglementation sur les prises et les rejets en mer ni aucun mécanisme fonctionnel pour réduire les prises accessoires et les rejets. Cependant, les parties prenantes ont été formées sur les BRD et TED dans le cadre du projet global FAO Numéro PNUE GF/2731-02-4469 & GF/4030 -02 04 FAO EP/GLO/201/GEF, sur la *"Réduction de l'impact environnemental du chalutage des crevettes tropicales par l'introduction de technologies de réduction des prises accessoires et le changement du mode de gestion (le projet REBYC)* (Njifonjou, 2002). D'autres mesures impliquent la révision des lois sur la pêche pour inclure les BRD et TED, et l'accroissement de la zone réglementée pour les pêcheurs artisanaux de 3 à 5 mn. En outre, des améliorations dans le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) est en cours: des émetteurs-récepteurs ont été installés sur la plupart des navires, quelques hors-bords sont maintenant disponibles pour le SCS, des agents a été formés et le contrôle est en cours à l'aide de petites embarcations.

6.4.5.6. Examen des systèmes de SCS en place pour la pêche au chalut, y compris l'utilisation du VMS

Dans la pêche maritime au Cameroun, les outils courants de gestion sont le contrôle des maillages, des tailles minimales pour certaines espèces, l'interdiction de certains engins et la limitation de l'accès à la zone côtière par les navires industriels pour protéger les ressources côtières vulnérables (notamment les poissons juvéniles) et réduire les conflits entre les secteurs de la pêche artisanale et de la pêche industrielle. Le Cameroun n'a pas encore la capacité de limiter l'accès autorisé à des ressources tant pour le secteur industriel qu'artisanal. Cela a *de facto* transformé nos ressources côtières en un régime de «libre accès».

La Décision N° 024/MINEPIA du 15 Février 2006, prévoit les modalités du SCS dans le secteur de la pêche. Suite à cette décision, une brigade de contrôle des activités de pêche a été mise en place à la DIRPEC. C'est la BCSAP (Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche) qui est chargée de mettre en place le système de SCS pour le Cameroun. Le système VMS par satellite en place est le système ARGOS. En 2007, 70 émetteurs ont été installés sur les navires de pêche industrielle qui ont été suivis dans une certaine mesure. Durant cette période, certains intervenants qui ont violé la limite des 3 miles nautiques ont été sanctionnés. Actuellement, la BCSAP et

ses services décentralisés ont des moyens limités pour exécuter sa mission, car il lui manque un centre de commandement sur le littoral, certains outils opérationnels et des moyens financiers suffisants. Les méthodes de collecte des données nécessaires pour une surveillance efficace et un système de contrôle sont pratiquement inexistantes. Il est donc nécessaire de développer et de mettre en place les outils pour garantir la surveillance et le contrôle effectif. A la lumière de ce qui précède, l'administration des pêches a décidé d'acquérir de plus petits bateaux afin de renforcer le système ARGOS. Aujourd'hui, la plupart des bateaux ont des émetteurs-récepteurs et l'installation d'émetteurs-récepteurs est devenue une condition préalable à la délivrance des licences. Depuis peu, le SCS utilise ces petits bateaux.

6.4.5.7. Les espèces côtières protégées et menacées face à la pêche au chalut interdite,

Une loi interdit la capture, la vente et la détention d'espèces protégées (loi No. 94/01 du 20 Janvier. 1994) et la pêche dans toutes les zones de restriction définies par l'administration. Les prises accessoires dans les eaux côtières Camerounaises incluent parfois des espèces menacées ou en danger (WWF, 2005, l'UICN, 1995). Les familles de poissons les plus touchées sont: les requins: Famille des Lamnidae (*Carcharodon spp.*), la Famille des Carchahinidae (*Carcharhinus limbatus*), la famille des Centrophoridae; les poissons scie: Pristidae (*Pristis spp.*), Les mérous (Serranidae Famille: *Epinephelus itajara*) et la famille des Syngnathidae (*Hippocampus hippocampus*). Les espèces autres que les poissons, occasionnellement prises de façon accidentelle comprennent des tortues: Chelonidae (*Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbriquées*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coriacea*). Ces tortues sont normalement utilisées pour l'alimentation et leurs carapaces à des fins ornementales. À ce jour, aucune autre espèce de mammifères menacées comme le lamantin ouest-africain (*Trichechus senegalensis*), ni pour les cétacés n'a été signalée dans les prises. L'installation des BRD et TED sur les filets des crevettiers est une exigence pour la protection de ces espèces.

VI.4.6 Fixer des objectifs pour la gestion de la pêche de Kribi-Campo

6.4.6.1. Objectifs généraux de gestion

La plupart des zones de pêche sont peuplées par plusieurs espèces de poissons qui sont pêchées par plusieurs types d'engins de pêche. Ces poissons et autres ressources halieutiques peuvent interagir de diverses manières. "Les interactions techniques» entre les engins de pêche existent partout où deux ou plusieurs engins et / ou navires opèrent dans le même espace, ou ciblent les mêmes stocks d'espèces de poissons. "Les interactions biologiques» entre les espèces de poissons ne dépendent pas vraiment de la pêche (bien qu'elles puissent être affectées par les effets d'une mortalité accrue), mais sont influencées par les relations prédateurs / proies et la concurrence alimentaire et l'occupation des habitats ou de l'espace. En fixant des objectifs pour les pêches multi spécifiques à Kribi-Campo, les gestionnaires devraient également être conscients que la pêche prolongée non pérenne, peut entraîner la baisse des prises d'espèces de valeur et l'accroissement des prises d'espèces de moindre valeur. Cet effet, connu comme "la pêche au bas de la chaîne alimentaire" (Pauly et al. 1998 à Steven J. & Smith, W.2002), survient en raison de facteurs économiques et biologiques.

Le Code de conduite pour une pêche responsable a été ratifié le 31 Octobre 1995 à la conférence de la FAO. Ce code établit les principes et les normes internationales de pratiques responsables pour la conservation efficace. En outre, Berkes et al. (2001in Steven J. & Smith, W.2002) proposent des méthodes de collecte de données pour la pêche à petite échelle et les espèces cogérées, ce qui suggère une plus grande utilisation des connaissances écologiques traditionnelles et les évaluations participatives

6.4.6.2. Objectif global

L'objectif du Plan de gestion des pêches de Kribi-Campo (FMP) est la mise en place d'une stratégie de gestion de la pêche qui permette des rendements maxima tout en protégeant le stock de la surpêche, et ce, de manière durable.

6.4.6.3. Les objectifs spécifiques

Objectif 1: Contribuer à la réalisation d'un équilibre durable entre les ressources halieutiques et leur exploitation. Objectif 2: Améliorer les conditions techniques de transformation et de commercialisation du poisson. Objectif 3: Améliorer les voies d'accès à la plage et les infrastructures des débarcadères. Objectif 4: Réduire la dégradation de l'environnement marin et côtier. Objectif 5: Réduire les conflits entre la

pêche artisanale et industrielle. Objectif 6: Améliorer le code de la pêche et renforcer les capacités du cadre institutionnel et juridique.

VI.4.7 Plan de gestion des pêches pour la zone côtière de Kribi-Campo

Les éléments clés du Plan d'action des pêches pour la région côtière de Kribi Campo au Cameroun sont présentés au tableau 24

Tableau 24: Plan de gestion des pêches pour la zone côtière de Kribi-Campo

But D1: Contribuer à la réalisation d'un équilibre durable entre les ressources halieutiques et leur exploitation						
Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects financiers (x 1000FCFA)	Observations
1.1. Promouvoir la restriction sur le matériel	1. Enquête sur les engins de pêche (nombre et taille) 2. Définir la taille limite des poissons et des mailles pour toutes les espèces cibles 3. Mettre en œuvre la BRD et TED 4. Périodes de fermeture et zones interdites	MINEPIA	MINEFI MINRESI Pêcheurs	Moyen terme	100 000	Déjà dans la législation seulement pour quelques espèces mais non appliqué
1.2. Institutionnaliser les mesures de quota	1. Former les groupes socio-professionnels 2. Instituer des quotas individuels (QI) ou de groupe 3. Surveiller et contrôler les prises	MINEPIA	MINEFI MINRESI Pêcheurs	Long terme	25 000	Absent de la législation
1.3. Établir les régions et les périodes de fermeture saisonnière	1. Etude des habitats sensibles 2. Évaluer les études sur la maturation des gonades des espèces cibles 3. Mettre en œuvre les zones / saisons de fermeture 4. Donner accès à l'IGA 5. Créer des réserves marines 6. Renforcer le suivi et le contrôle	MINEPIA	MINRESI MINEFI MINADER MINEF Pêcheurs	Long terme	150 000	Mentionnés dans la législation mais non définis
1.4. Etablir des programmes de surveillance biologique	1. Mettre en œuvre un suivi indépendant des pêches (données sur les larves) 2. Mettre en œuvre un suivi dépendant des pêches (évaluation des stocks: les données sur les prises et l'effort, données biologiques, PUE, etc. RMD et le suivi économique). 3. Mettre en œuvre la surveillance des habitats (pollution, déforestation etc.)	MINRESI	MINEPIA MINEFI MINEPAT Pêcheurs	Moyen terme	75 000	Le Programme existe mais a besoin d'être renforcé en ressources financières et humaines
1.5. Limiter l'accès	1. Créer des groupes de pêche 2. Instaurer des mesures de gestion des droits d'utilisation (droits d'accès et de retrait) (par exemple au moyen de licences restreintes et les droits	MINEPIA	MINRESI MINEFI MINEPAT Pêcheurs	Long terme	45 000	Aucune mesure n'existe encore. La pêche est actuellement libre d'accès

	d'utilisation territoriale (TURF)					
1.6. Renforcer le SCS	1. Renforcer les capacités sur la formation au VMS, 2. Sensibiliser et impliquer les pêcheurs dans le suivi 3. Rendre opérationnelle le système satellitaire de suivi des navires	MINEPIA	MINRESI/MINDEF MINTRANS MINEPAT/Pêcheurs	Court terme	120 000	Le système VMS existe mais n'est pas fonctionnel
1.7. Réguler l'effort de pêche	1. Instituer des zones et saisons de fermeture, 2. Renforcer le suivi 3. Créer des IGA	MINEPIA	MINRESI/MINEPAT Pêcheurs	Moyen terme	95000	A mettre en œuvre à partir de la législation
1.8. Promouvoir la cogestion	1. Identifier les parties prenantes du secteur de la pêche 2. Établir une coordination adéquate des stratégies de gestion 3. Renforcer la capacité de cogestion 4. Fournir un appui technique, des crédits, une assistance en marketing et, surtout, une loi habilitante	MINEPIA	MINRESI MINEFI MINEPAT Pêcheurs	Long terme	110 000	Ce système est absent
But D 2: Améliorer les conditions techniques de transformation et du marketing de poisson						
2.1. Promouvoir le renforcement des capacités et vulgariser les technologies existantes	1. Etude des processus de transformation et de commercialisation existants 2. Créer des groupes socioprofessionnels 3. Sensibiliser et former sur les technologies améliorées de gestion, de transformation et d'emballage (fours Chorkor etc.) 4. Vulgariser les technologies améliorées (fours Chorkor, coffres isothermes, etc.) 5. Former à la commercialisation de produits frais et fumés	MINRESI	MINEPIA MINPLADAT Pêcheurs	Court terme	85000	L'IRAD dispose de technologies pour fours améliorés et des coffres isothermes et offre une formation
But D3: Améliorer l'état des voies d'accès aux plages et les infrastructures des débarcadères						
3.1. Sensibilisation et recherche de financement	1. Etude des routes et des infrastructures existantes 2. Sensibiliser les décideurs sur la nécessité d'améliorer les infrastructures (fabriques de glace, etc.) 3. Recherche de financements nationaux et internationaux	MINEPAT	MINTRANS MINEPIA Pêcheurs	Moyen terme	250 000	L'infrastructure routière est très mauvaise dans la zone du projet

But D 4: Réduire la dégradation de l'environnement marin et côtier						
4.1. Contrôler les rejets de polluants et l'exploitation des ressources marines et côtières	1. Etude des sources existantes de pollution 2. Contrôle technique des déchets rejetés 3. Rendre obligatoires les EIE 4. Évaluation du niveau de pollution 5. Mettre en œuvre l'utilisation de technologies propres 6. Enquête sur les zones dégradées 7. Réhabilitation des zones dégradées 8. Installation de mesures de surveillance	MINEP	MINRESI MINEPAT MINEPIA Pêcheurs	Moyen terme	300 000	Beaucoup de sociétés d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz dans la zone Il y a aussi des plantations agricoles
But D5: Réduire les conflits entre pêche artisanale et industrielle						
5.1. Renforcement du Comité Directeur	1. Révision du code de la pêche 2. Rendre opérationnelle les systèmes de contrôle et de suivi 3. Infliger des peines lourdes aux contrevenants	MINEPIA	MINRESI MINDEF MINT/Pêcheurs	Court terme	45 000	Le SCS est en place mais manque d'équipement et de personnel
But D6: Améliorer le code de la pêche et renforcer la capacité d'intervention du personnel						
6.1. Améliorer et mettre en œuvre la législation existante de la pêche	1. Réviser la loi actuelle et identifier toutes les lacunes 2. Mettre en place un mécanisme pour l'élaboration de la nouvelle loi 3. Créer un mécanisme en charge des problèmes liés à la pêche 4. Former et sensibiliser les intervenants aux lois sur la pêche	MINEPIA	MINRESI MINEP Pêcheurs	Moyen terme	15 000	Le Project du nouveau code en cours doit être finalisé

VI.5 Gestion du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo

VI.5.1 Introduction

Le tourisme est le secteur le plus dynamique et l'une des principales activités émergentes dans la région côtière de Kribi Campo. Le secteur est caractérisé par deux grandes catégories d'acteurs: les puissants exploitants d'entreprises touristiques et les petites initiatives de tourisme. En 2008, 23 600 touristes nationaux et internationaux ont visité la région et en 2009 ce nombre est passé à 24 865. Le nombre total de chambres d'hôtel dans la zone de Kribi Campo est de 1052 avec 1208 lits à Kribi et 62 à Campo. Cela montre une distribution inégale puisque tous les hôtels sont concentrés dans la zone urbaine de Kribi. Il n'y a aucun hôtel classé à Campo et ses environs. Les infrastructures sont insuffisantes et ont tendance à ternir l'image ou la beauté du paysage côtier. Bien que le nombre de touristes augmente, les bénéfices de l'activité touristique sont très faibles et il y a peu d'opportunités d'emploi au niveau local. Le tourisme a de faibles effets positifs dans la région qui ne sont pas vraiment été perçue par la majorité des populations locales.

VI.5.2 Le cadre institutionnel et juridique pour la gestion du tourisme durable

Le Tableau 25 résume les institutions clés impliquées dans la gestion du secteur touristique au Cameroun.

Le Cameroun dispose de beaucoup de textes sur le tourisme et est signataire de nombreuses conventions ou accords internationaux relatifs à la gestion du tourisme. L'effort du gouvernement pour promouvoir la gestion durable du tourisme se traduit par:

- i) la loi N° 99/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique et son décret d'application N° 99/443/PM du 25 Mars 1999 qui définit la création d'une Commission technique nationale chargée de l'autorisation de nouvelles installations touristiques. Elle donne en son article 49, la possibilité de créer une agence communale de tourisme.
- ii) la loi N° 94/01 de Janvier 1994 sur les forêts, la faune et de la pêche définit les parcs et réserves naturels. En son article 30 sur les forêts communales, cette loi donne la possibilité aux conseils locaux de requérir un titre foncier sur une forêt dont les objectifs et les limites sont définies. Cette mesure importante est un outil précieux pour les conseils locaux face au défi qu'est la réduction de la pression foncière afin de planifier les futures installations sans contraintes.

xviii) Le Plan national de gestion environnementale (PNAE) adopté en 1996 qui a identifié les zones côtières et marines comme régions écologiques fragiles qui ont besoin d'une protection intégrale grâce à une gestion durable de leurs ressources.

Tableau 25. Résumé des institutions clés impliquées dans la gestion du tourisme

Institutions/organisation/ministères		Principal rôle et responsabilité dans le développement durable
Institution		
Présidence		Promulgue les lois votées par le parlement. Grâce aux décrets, il réglemente les politiques gouvernementales relatives à la gestion du littoral, crée et organise les structures administratives avec des rôles bien définis pour la gestion des zones marines et côtières
Assemblée Nationale		Ratifie les conventions et traités internationaux sur les questions côtières auxquels le Cameroun est signataire
Organes de coordination		
i.	Le Comité interministériel pour l'Environnement (CIE)	- Assure et coordonne la participation de tous les ministères à la gestion de l'environnement côtier et marin et ses ressources
ii.	Le Comité consultatif National sur l'Environnement et le Développement Durable	Est une plate-forme appropriée pour une approche participative efficace pour la gestion des zones côtières et marines
iii.	Le Conseil National de Tourisme	Sous la tutelle du Premier ministre, il assure la coordination entre les différentes administrations concernées par les activités touristiques avec pour objectif de faciliter la synergie d'actions pour le développement du tourisme durable; ces ministères sont les suivants: MINFOF, MINEP, MINEPAT, MINFIB, MINREX, MINT, MINTP, MINDEF, DGSN
Ministères clés		
i.	Ministère du tourisme (MINTOUR)	Élaboration de la politique nationale de tourisme
ii.	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)	Elaborer et développer la politique, les législations, les programmes et les stratégies environnementales. Gestion et coordination des activités liées à l'environnement. Chargée du suivi des études d'impact environnemental
iii.	Ministère de la forêt et de la Faune (MINFOF)	En charge de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale sur la forêt et la faune, coordonne la gestion et la conservation des forêts du domaine national
iv.	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement territorial (MINEPAT)	En charge de l'élaboration du cadre général gouvernemental pour les plans de développement à moyen et long terme, de la préparation des plans d'investissement, de la promotion des investissements publics, de la coordination de tous les projets sur la planification au niveau local et national
v.	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'énergie (MINMEE)	Coordonne la politique nationale de production, de transport et de distribution de l'eau et l'énergie
vi.	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières (MINDAF)	Conception, réalisation et évaluation de la politique de propriété foncière, gère le territoire national et propose un cadre d'utilisation des terres, protège les domaines publics et privés et conçoit des plans cadastraux, délivre les titres fonciers
vii.	Ministère de l'Urbanisme et du Développement de l'Habitat (MINUDH)	En charge de l'amélioration de l'habitat et l'occupation des terres, de la conservation de la propriété foncière et des écosystèmes naturels, de l'élaboration et l'exécution de l'urbanisation et de la politique du logement, assure la gestion des déchets urbains
viii.	Ministère du Transport (MINTRANS)	Coordonne le développement du transport terrestre, maritime et aérien
ix.	Ministère des Finances et du Budget (MINFIB)	collecte les impôts, prépare le cadre global d'exécution du budget national
x.	Ministère du Tourisme (MINTOUR)	Elaboration de la politique nationale pour le tourisme
xi.	Ministère de la Communication (MINCOM)	La facilitation et la diffusion de l'information sur les questions liées à l'aménagement du littoral
xii.	Ministère des Relations Extérieures (MINREX)	En charge des conventions internationales, traités et protocoles sur l'environnement et le développement, y compris les zones marines et côtières

VI.5.3 L'identification des problèmes

L'atelier des parties prenantes a identifié les causes profondes suivantes pour les problèmes liés au tourisme:

- la construction d'hôtels et autres installations connexes ne sont pas bien planifiées et ne respectent ni le plan directeur de développement urbain ni la réglementation en vigueur en matière de construction d'hôtel;
- limite et insuffisance des infrastructures (routes, installations électriques, adduction d'eau, communication et hébergement);
- Les collectivités locales tirent peu de bénéfices des activités touristiques;
- La plupart des hôtels sont concentrés dans la zone urbaine de Kribi;
- Aucun système de contrôle et d'organisation de ce secteur n'est en place;
- Les activités touristiques sont mal organisés;
- Les attractions touristiques sont peu développées;
- Il n'y a aucun centre d'information et de promotion du potentiel touristique de la région;
- Il n'y a ni code de tourisme ni système de planification de construction des infrastructures touristiques au niveau local.
- Manque de professionnalisme dans le secteur

VI.5.4 La gestion du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo

La gestion durable du tourisme dans la zone côtière de Kribi Campo contribuera à accroître les revenus provenant de l'écotourisme en développant les infrastructures touristiques et les actions écologiques appropriées et financièrement viables. Pour cela, les actions suivantes sont proposées:

- Développement de la politique locale et d'un plan directeur local pour le secteur du tourisme à intégrer dans le plan directeur national;
- le marketing, la publicité et l'information des visiteurs à réaliser lors de foires internationales;
- Développement des infrastructures.

6.5.4.1. Développement d'une politique locale et d'un plan directeur pour le secteur du tourisme

Élaborer une stratégie pour la gestion à long terme du tourisme et de l'écotourisme dans la région. La stratégie devrait inclure des options telles que le leasing d'opérations touristiques ou de camps à des ONG ou à des tour operators. Le plan directeur devrait être validé au niveau local et mis en œuvre avec le renforcement des capacités des structures locales pertinentes.

S'assurer que la zone est entièrement intégrée dans les stratégies touristiques nationales et régionales.

Pour stimuler la fréquentation touristique, la zone côtière de Kribi Campo doit être pleinement intégrée dans les stratégies touristiques régionales et nationales. Les

informations sur la région devraient être fournies à tous les principaux hôtels de Kribi, Limbé, Douala et Yaoundé.

Maintenir un contact étroit et efficace avec le ministère du Tourisme.

La relation doit être renforcée et une plus grande implication du MINTOUR dans la prestation des services touristiques doit être encouragée.

Inventaire et gestion des principales attractions touristiques dans le parc national, la zone côtière et leurs environs

Un inventaire de toutes les attractions touristiques le long des plages, la côte, dans le parc national de Campo Ma'an et ses environs devrait être fait. Les attractions touristiques et activités existantes doivent être entretenues. Un certain nombre de sites et d'activités localement disponibles pourraient être développées pour le tourisme. Les activités touristiques telles que les excursions en bateau et en canoë, la pêche sportive, l'observation des oiseaux, les visites guidées dans le parc national, les chutes d'eau, les mangroves etc, peuvent également être développées.

6.5.4.2. Marketing, publicité et Information des visiteurs

Produire des brochures, des fiches de renseignements et autres éléments à distribuer ou vendre, qui permettront d'améliorer l'information des visiteurs sur les potentialités et attractions touristiques de la région.

Il est nécessaire de produire une brochure d'information de haute qualité comprenant les cartes, les itinéraires, les principaux grands mammifères, les oiseaux et les espèces végétales protégés, les attractions et les installations touristiques, ainsi des dépliants sur l'hébergement, les camps, les honoraires, les transports et une carte de répartition des services clés. Une liste des mammifères, des oiseaux, des espèces végétales clés et des types de végétation devrait également être disponible.

Mise à jour régulière des sites Web pertinents avec des informations exactes

Beaucoup de touristes utilisent Internet pour accéder aux informations concernant les destinations touristiques. Il est donc important que les sites Web du WWF-CPO, MINFOF et MINTOUR contenant des informations pertinentes pour les visiteurs potentiels soient régulièrement mis à jour. Le projet devrait également étudier la possibilité d'avoir son propre site web.

Développer des liens avec les tour-operators et les agents de voyages privés

Pour une meilleure publicité de la région et afin de stimuler la fréquentation touristique et accroître les recettes, les tour-operators et agents de voyages privés, doivent s'impliquer davantage.

Viser le marché touristique extérieur

Le marché touristique extérieur représente un potentiel important et doit être visé.

Promouvoir le potentiel touristique de la région en utilisant les médias régionaux et nationaux

Pour sensibiliser sur les potentialités de la région, l'utilisation des services de médias nationaux et régionaux doit être accrue.

Créer et développer un centre d'information touristique

Un centre d'information et de promotion touristique doté d'un site web et équipé de projecteurs vidéo et de diapositives, d'appareils photo numériques et vidéo devrait

être créé à Kribi à l'intention des enfants scolarisés, des étudiants et de toute autre partie intéressée. Les informations de base concernant les heures d'ouverture, l'hébergement et les restaurants disponibles, les tarifs et les services devraient être affichés et mis en évidence à l'extérieur du bâtiment. Il devrait organiser des rencontres régulières, des conférences et projections pour expliquer l'importance de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles dans la région. L'actuel Bureau Inter Conseil de Kribi-Campo devrait être opérationnel.

Développement de l'écotourisme et des activités viables génératrices de revenus durables

Cela aidera à accroître les revenus générés par l'écotourisme et mettra en évidence les avantages potentiels de l'écotourisme dans les localités. L'on doit s'atteler à accroître les avantages du tourisme pour le peuple. Une campagne de sensibilisation est nécessaire pour encourager l'implication des populations locales dans le tourisme. Bon nombre de touristes visitant la région souhaitent repartir avec des souvenirs et les produits de l'artisanat local sont souvent préférés. L'artisanat traditionnel produit dans la région devrait être disponible à la vente au Centre d'information touristique et tous les autres sites d'attraction touristique. Par ailleurs, il est nécessaire de former les guides locaux et d'apporter un appui financier et technique aux initiatives locales de développement communautaire.

6.5.4.3. Développement des infrastructures

Les infrastructures existantes doivent être pérennisées. Des sites d'observation pour touristes, des pistes en forêt, des sentiers pédestres, des circuits et campings doivent être réalisés dans le parc national et au niveau du lobe, du Bongola dans l'île Dipikar et aux chutes d'eau du Memve'ele. D'autres infrastructures d'observation de la faune sauvage et de la forêt tropicale ainsi que des campings devraient être établis à Campo au Mont de l'éléphant et au Massif des Mamelles dans le parc national. Certaines zones forestières côtières situées à la périphérie du parc peuvent être dédiées à la chasse sportive.

Les buts principaux, les objectifs et les actions à mener pour s'attaquer aux causes profondes identifiées sont présentés dans le tableau 26.

Tableau 26: Plan d'action touristique pour la région côtière de Kribi Campo

Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects Financiers (x 1000FCFA) sur 5 ans	Observations
But F1: Gestion durable du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo visant à accroître les revenus issus des activités touristiques par le développant des infrastructures touristiques et la mise en œuvre d'actions appropriées écologiquement sensibles et financièrement viables.						
1.1 Élaborer une politique locale et un plan directeur pour le secteur du tourisme	1. Développer une stratégie pour la gestion à long terme du tourisme et l'écotourisme dans la région 2 Coordonner les activités de tourisme et d'écotourisme 3 Gestion des stocks et des principales attractions touristiques dans le parc national, la zone côtière et leurs environs 4. Elaboration d'une stratégie à plus impliquant locales de populations marginalisées telles que les pygmées	MINTOUR	MINEP; MINFOF MINEPAT; MINMEE MINLLPA; MINUDH MINTRANS MINFIB; MINCOM MINREX; Autorités; Municipalités ONG; communautés locales	Long terme Long terme Long terme Court terme	50 000	Développer un partenariat avec le conseil local et embaucher des consultants
1.2 Développer et mettre en œuvre une stratégie de marketing efficace afin d'augmenter les revenus et les opportunités d'emplois	1 Produire des brochures, des fiches techniques et autres éléments pour améliorer l'appréciation du potentiel touristique et les attractions par les visiteurs 2 Développer des liens avec les tour-operators privés et agents de voyages 3 Établir et développer un centre d'information touristique 4 Développer et promouvoir l'écotourisme et les activités pérennes génératrices de revenus du tourisme 5. Développement et valorisation des sites touristiques 6. Promouvoir le potentiel touristique de la région en utilisant les médias régionaux et nationaux 7. Identifier et vulgariser les meilleures pratiques de tourisme durable	MINTOUR	MINEP; MINFOF MINPAT; MINMEE MINTRANS MINFIB; MINCOM MINREX; Autorités Municipalités ONG; Communautés locales	Court terme Court terme Court terme Long terme Long terme Long terme Long terme	100 000	Recrutement de consultants et d'implication du secteur privé
1.3 Développer les infrastructures touristiques appropriées, les capacités humaines et d'équipements	1 Améliorer la qualité des infrastructures existantes 2 Développer et mettre en place de nouvelles infrastructures telles que les centres artisanaux et culturels, les zones d'observation touristique, des sentiers en forêt, des parcours pédestres, des circuits, des campings et des infrastructures observation de la faune et de chasse sportive 3 Assurer l'amélioration des infrastructures routières, de la fourniture d'eau et d'électricité 4. renforcement des capacités humaines et identification des besoins du secteur	MINTOUR	MINEP; MINPAT MINTRANS MINFIB; MINCOM MINREX; Autorités Municipalités; ONG Communautés locales MINFOF; MINMEE	Long terme Court terme Long terme Long terme	200 000	Développer le partenariat avec conseil local

VI.6 Les Pollutions

VI.6.1 Introduction

La pollution est un problème majeur dans la région côtière de Kribi Campo lié à la présence de deux grands groupes agro industriels (HEVECAM et de SOCAPALM) dans cette zone et aussi du fait que la région de Kribi accueille le terminal pétrolier Tchad-Cameroun avec l'installation dans les eaux côtières du Cameroun de citernes flottantes pour recevoir le pétrole brut de la République du Tchad. Il y a aussi une plate-forme pétrolière de production située à Ebome près de Kribi exploitée par la société Perenco. Cela induit un risque élevé de pollution par hydrocarbures et autres dans la région. Dans ce domaine, de nombreux projets de développement sont prévus. Il y a par exemple le projet de port en mer profonde à Grand Batanga, le port minéralier à Lolabe, à 25 km au sud de Kribi pour l'exportation de minerai de fer, l'usine à gaz à Mpolongwé et Bipaga près de Kribi fruit du partenariat entre le gouvernement du Cameroun et la compagnie d'électricité AES SONEL. Toutes ces activités font de la zone côtière de Kribi Campo un point critique de pollution dans la zone littorale.

VI.6.2 Gestion de la pollution au Cameroun

6.6.2.1. Cadre institutionnel de gestion de la pollution

Le Tableau 27 résume les principales institutions impliquées dans la gestion de la pollution. Outre ces institutions étatiques, il y a la compagnie nationale des hydrocarbures qui est un établissement parapublic créé par le gouvernement pour gérer le secteur des hydrocarbures dans le pays

6.6.2.2. Cadre juridique pour la gestion de la pollution

Le Cameroun a élaboré plusieurs législations sur la pollution et est signataire de nombreuses conventions ou accords internationaux relatifs à la gestion de la pollution

Tableau 27 : Résumé des institutions clés impliquées dans la gestion de la pollution au Cameroun

Institutions/organismes/ ministères	Principal rôle et responsabilité dans le développement durable
1)Présidence	Promulgue les lois votées par le parlement. Grâce aux décrets, il réglemente les politiques gouvernementales relatives à la gestion du littoral, crée et organise les structures administratives avec des rôles bien définis pour la gestion des zones marines et côtières
2)Assemblée Nationale	Ratifie les conventions et traités internationaux sur les questions côtières auxquels le Cameroun est signataire
organes de Coordination	
Le Comité interministériel pour l'Environnement (CIE)	Assure et coordonne la participation de tous les ministères à la gestion de l'environnement côtier et marin et ses ressources
Le Comité consultatif National sur l'Environnement et le Développement durable	Est une plate-forme appropriée pour une approche participative efficace pour la gestion des zones côtières et marines
5) Le Fonds national pour l'environnement et le développement durable (NESDF)	Mis en place par la loi cadre de l'environnement de 1996, c'est une structure de financement pour la mise en œuvre du Plan national de gestion environnementale (PNAE)
Les principaux ministères	
6) Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Ministère principal en charge de la surveillance de la pollution, la gestion et la coordination des activités liées à l'environnement Coordination des comités interministériels / multisectoriels établis au sein du MINEP sur les questions de politique de protection de l'environnement

7) Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement territorial (MINEPAT)	En charge de l'élaboration du cadre général gouvernemental pour les plans de développement à moyen et long termes, de la préparation des plans d'investissement, de la promotion des investissements publics, de la coordination de tous les projets de planification au niveau local et national
8) Ministère des Mines, de l'Eau et de l'énergie (MINMEE)	Coordonne la politique nationale de production, de transport et de distribution de l'eau et l'énergie
9) Ministère de l'Urbanisme et du Développement de l'Habitat (MINUDH)	En charge de l'amélioration de l'habitat et l'occupation des terres, de la conservation de la propriété foncière et des écosystèmes naturels, de l'élaboration et l'exécution de l'urbanisation et de la politique du logement, assure la gestion des déchets urbains
10) Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)	En chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et d'innovation à travers des structures de recherche opérationnelle
11) Ministère du Transport (MINTRANS)	Coordonne le développement du transport terrestre, maritime et aérien
12) Ministère des Mines, du Développement Industriel et Technologique (MINMIDT)	En charge de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'exploitation minière, d'industrie et de développement technologique, du suivi et de la surveillance de la pollution des eaux côtières et marines
13) Autres: ONG et associations	Sensibilisation

a) La réglementation nationale relative à la gestion de la pollution

- la Loi cadre de l'environnement N° 96/12 du 5 août 1996 sur la gestion de l'environnement. Cette loi oriente la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale (PNGE), adopté en avril 1996 et qui est en révision. Cette loi énumère les principes de précaution, de polluant-payeur, de responsabilité, de participation et de filiales.

- Le plan national de gestion environnementale (PNAE) adopté en 1996 qui a identifié les zones côtières et marines comme régions écologiques fragiles qui ont besoin d'une protection intégrale grâce par la gestion durable de leurs ressources. Pour la zone côtière et marine, l'IEMN adopte la stratégie suivante en matière de pollution:

- La prévention et le contrôle de la pollution de sources terrestres et marines;

- la Loi N° 94/01 de Janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche

- Loi N° 96/14 du 5 août 1996 réglementant le transport par pipeline des hydrocarbures liquides ou de gaz provenant de pays voisins à travers le territoire national

- Loi N° 98/005 du 14 avril 1998 sur le régime de l'eau.

Cette loi réglemente la gestion environnementale et la protection de la santé publique en lien direct avec le régime des eaux; elle insiste sur:

- la préservation de l'eau des polluants

- la Préservation des ressources en eau et la qualité de l'eau pour la consommation humaine

- Les sanctions contre les contraventions aux dispositions de cette loi

- la Loi N° 64-LF-3 du 6 avril 1964 sur le régime des substances minérales avec son décret d'application N° 68/DF-224 du 6 avril 1964

- la Loi N° 89/027 du 29 Décembre 1989 sur les déchets toxiques et dangereux

- la Loi N° 98/021 du 24 Décembre 1998 sur l'organisation du secteur portuaire et ses décrets d'application portant organisation et création des ports autonomes de Douala, Limbé, Kribi et Garoua

- le Décret N° 94/259/PM du 31 mai 1994 créant la Commission nationale consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD)
- le Décret N° 1999/780/PM du 11 Octobre 1999 modifiant et complétant les dispositions de l'article 3 du décret N° 94/259/PM du 31 mai 1994
- le Décret N° 2005/0577/PM du 23 Février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental
- le Décret N° 2001/162/PM du 8 mai 2001 fixant les modalités de désignation du personnel pour le suivi et le contrôle de la qualité de l'eau
- le Décret N° 2001/163/ PM du 8 mai 2001 réglementant la protection des sources d'eau de surface et souterraines
- le Décret N° 2001/164/ PM du 8 mai 2001 précisant les modalités de la protection des eaux superficielles et souterraines contre la pollution
- le Décret N° 77/528, du Décembre 1977 réglementant le stockage et la distribution des produits pétroliers

La mise en œuvre de ces instruments a été entravée ou retardée par plusieurs facteurs tels que:

- un cadre juridique incomplet
- des textes de loi inadéquats,
- les lacunes des instruments réglementaires
- Le manque de logistiques adéquates pour faire appliquer les lois
- la faiblesse des capacités humaines et financières
- l'insuffisance des soutiens internationaux

b) un accord international en matière de gestion de la pollution

Malgré la multitude de texte et la diversité de la législation nationale sur la gestion de la pollution, le gouvernement du Cameroun est partie prenante à plusieurs accords / conventions liées à la pollution, notamment:

- La Convention d'Abidjan, 1981 relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'ouest et du centre
- la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution, Bruxelles, 1969
- la Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident causant pollution par hydrocarbures, Bruxelles, 1969
- la Convention internationale pour la sûreté de la vie humaine en mer, Londres 1974
- la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Montego Bay, 1982
- la Convention internationale sur la prévention de la pollution marine par les navires, MARPOL 73/78
- La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, ORPC, 1990
- la Convention internationale sur la responsabilité pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures, la SIC 1969

- la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, Rio 1992
- la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Rio 1992
- La Convention RAMSAR sur les zones humides

VI.6.3 L'identification des problèmes

Au cours de l'atelier des parties prenantes qui s'est tenue à Kribi les 11-12 Mars 2010, les causes profondes suivantes ont été identifiées pour les pollutions:

- Le Manque d'installations adéquates de traitement
- Le non-respect de la réglementation
- La croissance de l'industrialisation et l'utilisation de technologies inadéquates
 - Le manque d'éducation et de sensibilisation sur les risques de pollution
- Le Manque de volonté politique
- Le Non-respect des accords internationaux
- L'Absence d'installations sur les plages publiques telles que les toilettes, système de collecte des déchets
- Le non-respect de la convention MARPOL (absence d'installations de réception dans les ports, le dumping de déchets en mer par les navires)

VI.6.4 Gestion de la pollution dans la région de Kribi Campo

Des études antérieures ont identifié dans la zone de Kribi Campo une grande variété de polluants de sources ponctuelles et non ponctuelles et montré que les déchets pénètrent les écosystèmes côtiers en grande partie par voies d'eau. Cela a des effets néfastes sur les écosystèmes côtiers et marins et la santé humaine. Malgré les nombreuses réglementations et institutions mises en place par le gouvernement il n'y a pas de contrôle efficace, le contrôle sporadique ne pouvant pas assurer une gestion efficace de la pollution. Les activités côtières devraient être planifiées et gérées pour s'assurer que la pollution et les déchets ne compromettent pas les possibilités de développement durable du littoral. Les objectifs principaux et les actions pour répondre aux causes profondes identifiées sont présentés dans le tableau 28

Tableau 28 : Plan d'action de lutte contre la pollution pour la région côtière de Kribi Campo

Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects Financiers (x 1000FCFA) sur 5 ans	Observations
But B1: Mise en œuvre du contrôle de la pollution et des mesures de gestion des déchets en vue de prévenir, de minimiser et contrôler les rejets nocifs dans l'environnement côtier						
1.1. Empêcher que la pollution de sources terrestres ponctuelles et non ponctuelles ne se retrouve dans les écosystèmes côtiers	1. Surveiller l'évacuation des déchets dans l'environnement côtier 2. Documenter et présenter une déclaration annuelle sur la quantité et la qualité des déchets 3. Coordonner les activités de contrôle de la pollution 4. Encourager le traitement des rejets polluants des sources 5. Créer des incitations économiques pour favoriser la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage 6. Établir des accords de coopération entre les autorités portuaires et les municipalités locales	MINEP	MINEPIA MINT MINIMIDT MINMEE, SNH, Autorités portuaires, municipalités, ONG	Long terme Court terme Long terme Long terme Court terme Court terme	100 000	Préparation des rapports, travail de terrain, équipement
1.2. Prévenir la pollution marine et les déchets produits par la navigation et par la maintenance des navires dans les eaux côtières	1. Mettre en œuvre les protocoles et les accords internationaux auxquels le Cameroun est partie 2. Le contrôle du déversement de déchets dangereux, toxiques, de l'eau de ballast des navires et des déchets produits par l'entretien des navires tels que le grenailage et les produits décapants	MINEP	MINT; ONG MINIMIDT MINMEE, SNH, Autorités portuaires, municipalités	Court terme Long terme	25 000	Visite et contrôle des navires
1.3. Anticiper et mettre en œuvre des mesures adéquates et effectives pour réduire les effets néfastes des catastrophes et de la pollution côtière causé par l'homme	1. Développer et mettre à jour un plan de d'urgence en cas de catastrophe locale et identifier les principaux intervenants et leurs responsabilités 2. Faire obligation à toute industrie à haut risque de pollution d'avoir un plan d'urgence et un code de conduite	MINEP	MINATD MINT; ONG MINIMIDT MINMEE, SNH, Autorités portuaires, municipalités	Long terme Court terme Court terme	100 000	Réunions, travaux techniques pour identifier et cartographie les zones à risque, etc.

	3. Évaluer le coût de nettoyage et de réhabilitation et les pénalités imposées aux pollueurs					
But B.2. Gestion des activités polluantes afin d'atténuer leurs impacts négatifs sur la santé des communautés et l'environnement côtier						
2.1. Mettre en œuvre des mesures de contrôle de la pollution et de gestion des déchets	1. Établir un système de gestion de permis de produire des déchets 2. Établir des indicateurs pertinents pour le suivi de la pollution des écosystèmes sensibles	MINEP	MINIMIDT MINMEE, SNH, Autorités portuaires, municipalités	Court terme Court terme	50 000	Elaboration des normes; recruter des consultants

VI.7 Gestion de la Mangrove, de la forêt côtière et de la faune dans la zone côtière de Kribi-Campo

VI.7.1 Introduction

La zone côtière de Kribi Campo fait partie du Parc national de Campo Ma'an (PNCM), région connue pour sa haute valeur de conservation et sa riche biodiversité. Ce site unique combine plusieurs types de végétation avec des espèces de haute priorité de conservation tels que les espèces végétales endémiques, rares et menacés, et les nouvelles espèces. Plus de 1500 plantes appartenant à 640 genres et 141 familles avec plus de 114 espèces endémiques, 390 espèces d'invertébrés, 122 de reptiles, 302 d'oiseaux et 80 de mammifères ont été identifiées dans le PNCM et ses environs. La diversité des poissons marins est comparable à celle connue dans les eaux côtières du Cameroun. Plus de 381 espèces ont été enregistrées, avec 70 autres espèces d'eaux saumâtres.

Dans la zone d'étude, les écosystèmes de mangroves ne sont pas bien développés et sont principalement situées le long du Nyong, et dans les estuaires des fleuves Lokoundjé et Ntem. Ces mangroves sont des zones d'alevinage pour plusieurs espèces de poissons. Des 6 espèces de tortues marines, quatre se reproduisent dans la zone d'étude, en particulier sur la plage d'Ebodje située à environ 50 km au sud de Kribi.

VI.7.2 Cadre institutionnel et juridique pour la gestion durable des mangroves, des forêts côtières et de la faune dans la zone côtière de Kribi Campo

Les principales institutions impliquées dans la gestion de la mangrove, de la forêt côtière et de la faune au Cameroun sont résumées dans le tableau 29

Les efforts du Cameroun pour conserver et assurer la gestion durable de son environnement marin et côtier se traduisent par :

- Le Plan national de gestion environnementale (PNAE) adopté en 1996 qui a identifié les zones côtières et marines comme régions écologiques fragiles qui ont besoin d'une protection intégrale par le biais d'une gestion durable de ses ressources.
- La loi N° 96/12 du 5 août 1996 sur le cadre environnemental. Cette loi prévoit les mécanismes pour le renforcement, les directives, les politiques et mesures stratégiques nationales, des directives pour la gestion sectorielle et trans-sectorielle en matière de protection de l'environnement côtier, pour la gestion des ressources côtières et le développement durable. La loi cadre de l'environnement élabore des mécanismes pertinents pour les études d'impact environnemental (chapitre 1); les établissements classés (article 2); la protection des milieux récepteurs (chapitre 3), des eaux intérieures et des plaines d'inondation (article 25), la protection des eaux côtières et marines (section 3), la protection du sol et du sous-sol (section 4).
- La loi N° 94/01 de Janvier 1994 sur les forêts, la faune et la pêche définit les parcs et réserves naturels. En son article 30 sur les forêts communales, cette loi donne la possibilité aux conseils locaux d'obtenir des titres fonciers restreints sur des forêts. Cette mesure importante permet aux conseils locaux de relever le défi de la pression foncière afin de planifier les futures installations sans contraintes.

Tableau 29 : Principales Institutions Impliquées dans la Gestion Durable de la Mangrove, de la Forêt côtière et de la Faune dans la zone côtière de Kribi Campo au Cameroun

Institutions/organismes/ ministères	Principal rôle et responsabilité dans le développement durable
a) Institutions	
1) Présidence	Promulgue les lois votées par le parlement. Grâce aux décrets, il réglemente les politiques gouvernementales relatives à la gestion du littoral, crée et organise les structures administratives avec des rôles bien définis pour la gestion des zones marines et côtières
2)Assemblée Nationale	Ratifie les conventions et traités internationaux sur les questions côtières auxquels le Cameroun est signataire
b) organes de Coordination	
i. Le Comité interministériel pour l'Environnement (CIE)	Assure et coordonne la participation de tous les ministères à la gestion de l'environnement côtier et marin et ses ressources
ii. Le Comité consultatif National sur l'Environnement et le Développement durable	Est une plate-forme appropriée pour une approche participative efficace pour la gestion des zones côtières et marines
iii. Le Programme sectoriel pour l'Environnement Forestier	Dédié au développement intégré cohérent de la forêt, de la faune et de l'environnement; il est chargé de la gestion des aires protégées par la mise en œuvre de leurs plans de gestion
iv. Le Fonds national pour l'environnement et le développement durable (NESDF)	Mis en place par la loi cadre de l'environnement de 1996, c'est une structure de financement pour la mise en œuvre du Plan national de gestion environnementale (PNAE)
v. Le Réseaux Camerounais pour la Mangrove	Promouvoir des politiques qui ont un impact sur les activités collectives de conservation et de restauration des écosystèmes de mangrove
c) Ministères principaux	
i. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)	Gestion et coordination des activités liées à l'environnement Coordination des comités interministériels / multisectoriels établis au sein du MINEP sur les questions de politique de protection de l'environnement
ii. Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF)	Chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique nationale sur la forêt et la faune, coordonne la gestion et la conservation des forêts du domaine national
iii. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)	Elaboration et mise en œuvre de la politique gouvernementale de développement du secteur agricole et rural
iv. Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement territorial (MINEPAT)	En charge de l'élaboration du cadre général gouvernemental pour les plans de développement à moyen et long termes, de la préparation des plans d'investissement, de la promotion des investissements publics, de la coordination de tous les projets de planification au niveau local et national
v. Ministère des Mines, de l'Eau et de l'énergie (MINMEE)	Coordonne la politique nationale de production, de transport et de distribution de l'eau et l'énergie
vi. ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries animales (MINEPIA)	Assure la gestion, la conservation et le développement de la pêche et l'élevage
vii. Ministère des Domaines et des Affaires Foncières (MINDAF)	Conception, réalisation et évaluation de la politique foncière, gère le territoire national et propose un cadre d'utilisation des terres, protège les domaines publics et privés et conçoit des plans cadastraux, délivre des titres fonciers
viii. Ministère de l'Urbanisme et du Développement de l'Habitat (MINUDH)	En charge de l'amélioration de l'habitat et l'occupation des terres, de la conservation de la propriété foncière et des écosystèmes naturels, de l'élaboration et l'exécution de l'urbanisation et de la politique du logement, assure la gestion des déchets urbains

ix. Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)	En chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et d'innovation à travers des structures de recherche opérationnelle
x. Ministère du Transport (MINTRANS)	Coordonne le développement du transport terrestre, maritime et aérien
xi. Ministère des Finances et du Budget (MINFIB)	collecte les impôts, prépare le cadre global d'exécution du budget national
xii. Ministère du Tourisme (MINTOUR)	Elaboration de la politique nationale pour le tourisme
xiii. Ministère des Travaux Publics (MINTP)	Préparer les plans et le suivi de la construction d'infrastructures du domaine des travaux publics
xiv. Ministère de la Défense (MINDEF)	Assure la sécurité du territoire national, dans la zone côtière et marine à travers la marine nationale
xv. Ministère de la communication (MINCOM)	La facilitation et la diffusion de l'information sur les questions liées à l'aménagement du littoral
xvi. Ministère des Relations Extérieures (MINREX)	En charge des conventions internationales, traités et protocoles sur l'environnement et le développement, y compris les zones marines et côtières
xvii. Ministère des Mines, du Développement Industriel et Technologique (MINMIDT)	En charge de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'exploitation minière, d'industrie et de développement technologique, du suivi et de la surveillance de la pollution des eaux côtières et marines

- le Décret N° 2005/0577/PM du 23 Février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental.

- la Décision N° du 8 Mars 6069/MINTP 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'étude d'impact environnemental.

Le Cameroun est signataire et membre de grandes conventions internationales relatives à la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et protection de l'environnement, dont les plus caractéristiques sont les suivantes:

- la Convention sur la conservation des ressources naturelles et de la nature (Alger, 1968)
- la Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel (Paris, 1972);
- la Convention sur le commerce international des espèces végétales et animales menacées (CITES de Washington, Mars 1973);
- l'Organisation africaine du bois (OAB - Bangui, 1974);
- l'Accord de coopération des pays de l'Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage (Libreville, avril 1983);

- l'Accord international sur les bois tropicaux (Vienne, 1983);
- la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (Vienne, Mars 1985);
- la Convention sur les changements climatiques (Juin 1992);
- la Convention sur la diversité biologique (Paris, Octobre 1994);
- la Convention sur la conservation des espèces animales migratrices (ratifiée en 1981);
- la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (ratifiée en 1978);
- la Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (ratifiée en 1983);
- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ratifiée en 1985);
- Le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ratifiée en 1989);
- La Convention-cadre sur les changements climatiques (ratifiée en 1994);
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés et / ou la désertification, en particulier en Afrique (ratifiée en 1994);
- la Convention de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB 1971) et le patrimoine mondial;
- la Convention relative à la coopération en matière de Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier;
- La Convention sur la lutte contre la désertification (ratifiée en 1997).

La mise en œuvre de ces instruments a été entravée ou retardée par plusieurs facteurs tels que:

- un cadre juridique incomplet
- des textes de loi inadéquats,
- les lacunes des instruments réglementaires
- Le manque de logistiques adéquates pour faire appliquer les lois
- la faiblesse des capacités humaines et financières
- l'insuffisance des soutiens internationaux

Les groupes de parties prenantes sont impliquées dans la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources forestières et fauniques dans la région:

- Les Agences Gouvernementales;
- Les institutions publiques décentralisées;
- Les institutions et organisations communautaires;
- les Collectivités locales;
- Les petits producteurs;
- Le secteur privé formel;
- Les universités et les centres de recherche;
- Les organisations non gouvernementales nationales;

-Les institutions internationales.

VI.7.3 L'identification des problèmes

En dépit de la riche biodiversité de la région, la pression locale est en augmentation et il y a plusieurs activités ayant divers impacts écologiques sur l'écosystème forestier et ses populations d'animaux sauvages qui y sont menées. Il s'agit notamment de:

- des activités agricoles de grandes entreprises agro industrielles, de l'agriculture itinérante et de l'agriculture sur brûlis;
- La surexploitation du bois et des produits forestiers non ligneux;
- La surexploitation de la faune (chasse illégale et le braconnage des espèces menacées et protégées);
- La surexploitation des ressources halieutiques;
- l'Exploitation des espèces menacées de tortues marines;
- la Dégradation de la forêt, des communautés végétales et des écosystèmes fragiles;
- la Dégradation de l'habitat côtier / l'érosion côtière.

VI.7.4 La gestion durable des mangroves, des forêts côtières et de la faune dans la zone de Kribi Campo

La gestion durable des mangroves, des forêts côtières et de la faune dans la région se fera à travers quatre objectifs principaux:

- gestion durable et la conservation des mangroves, des ressources forestières du littoral et de la faune;
- protéger et contrôler l'exploitation des ressources fauniques, de la mangrove et des forêts;
- mener à bien la recherche et de surveillance;
- promouvoir la gestion participative et le développement communautaire.

6.7.4.1. Assurer la gestion durable et la conservation des mangroves, des ressources forestières et fauniques du littoral

Les principaux domaines à protéger doivent être identifiés le long de la zone côtière et de la forêt et dédiés comme :

- Zone de conservation, de gestion et de repeuplement de la faune ainsi que de protection et de gestion des habitats et écosystèmes fragiles. Sauf autorisation du MINFOF dans le cadre de plans de gestion dûment approuvés, la chasse sera interdite dans ces zones;
- Zone d'exploitation durable des espèces de bois et produits forestiers non ligneux. Les droits coutumiers relatifs à la chasse, la pêche et la récolte doivent être contrôlés dans les forêts pour préserver leur potentiel pour;
- Sanctuaires des écosystèmes de mangrove. Toute activité conduisant à la destruction de végétaux doit y être interdite;
- Zone de chasse où les activités de chasse sont autorisés et effectués en conformité avec réglementation de la chasse.

Toutes ces aires de conservation prioritaires devraient être délimitées par un plan de gestion. Elles devraient représenter toutes les communautés naturelles distinctes

trouvées dans la région et aidera à préserver les processus écologiques et dynamiques qui soutiennent les populations et créent la biodiversité.

6.7.4.2. Protéger et contrôler l'exploitation des ressources fauniques, des mangroves et des forêts

Un système de contrôle efficace doit être développé et mis en œuvre dans la région afin d'assurer la gestion durable des ressources forestières et protéger l'intégrité de la biodiversité de la mangrove, la zone côtière, le parc national et sa zone périphérique. Cela implique la surveillance régulière de ces zones et la sensibilisation des communautés locales et tous les acteurs concernés. Afin d'assurer une protection efficace de la biodiversité dans le parc, la zone côtière et les communautés de mangroves, les actions suivantes sont proposées:

- les gardes forestiers et le personnel local du MINFOF devraient régulièrement organiser et effectuer des contrôles de terrain;
- Accroître le nombre de gardes forestier et de postes de contrôle dans la région;
- Organiser des rencontres régulières de sensibilisation avec les communautés locales et autres parties prenantes concernées afin de les éduquer et les sensibiliser sur l'importance de la conservation de la biodiversité et la nécessité de leur protection;
- Renforcer les capacités humaines (recrutement, formation, motivation financière grâce à des incitations) et logistiques (équipement) du service de la conservation du parc;
- Mettre en place des groupes de surveillance équipés, formés et fonctionnels au sein des villages pour appuyer les gardes forestiers et le personnel local du MINFOF lors des contrôles de terrain et des réunions de sensibilisation. Cela aidera à améliorer le niveau de participation locale à la gestion durable et la protection de la biodiversité dans la région.

6.7.4.3. Effectuer la recherche et le suivi

Afin d'assurer une meilleure gestion de la mangrove, de la forêt côtière et de la faune dans la région, il est urgent:

- De mettre en place des parcelles permanentes et les transects de suivi de la faune afin d'étudier et de surveiller la faune de haute valeur de conservation et des espèces végétales (en voie de disparition, menacées, les espèces endémiques), et certaines ressources d'intérêt écologique et socio-économique. Ces sites permanents permettront de recueillir des informations scientifiques de base qui seront utilisées à des fins décisionnelles.
- D'effectuer le suivi régulier de la faune, de la botanique, de l'écologie et des études socio-économiques en vue de recueillir des données additionnelles pour une meilleure gestion de la zone;
- D'organiser le développement de bases de données fiables pour une gestion efficace et l'utilisation des informations existantes;
- De créer un comité scientifique opérationnel pour la coordination des activités de recherche et de suivi. Ce comité permettra de valider les priorités de recherche et de suivi, de veiller à la qualité scientifique et aux méthodes utilisées pour la recherche, et d'assurer une meilleure analyse, interprétation et application des résultats des recherches;

6.7.4.4. Promouvoir la gestion participative et le développement communautaire.

Un tel programme permettra de mettre en place des mécanismes pour la gestion participative du parc, de la zone côtière et leurs environs, et de développer des alternatives viables durables génératrices de revenus socio-économiques ayant un

impact minimal sur l'environnement. Ceci peut être réalisé par la création et la gestion durable des forêts communautaires. Le développement de ces forêts communautaires permettra d'améliorer l'implication et la participation des populations locales dans la gestion durable des ressources forestières et de la faune avec l'assistance technique des autorités locales en charge des forêts.

Les objectifs principaux et les actions pour s'attaquer aux causes profondes identifiées sont présentés dans le tableau 30.

Tableau 30: Plan d'action pour la gestion durable des mangroves, des forêts côtières, et de la faune dans la région de Kribi-Campo

Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects Financiers (x 1000FCFA) sur 5 ans	Observations
But 1: Garantir la gestion durable et la conservation des mangroves, des ressources forestières du littoral et de la faune dans la zone de Kribi Campo						
1.1 Créer et mettre en place les principaux domaines prioritaires pour la conservation	1 Elaborer un plan d'utilisation des terres et la carte montrant les principaux domaines prioritaires pour la conservation 2 Créer et mettre en place des zones de conservation clés avec la participation de la communauté locale pour le repeuplement de la faune, la protection et la gestion des habitats et écosystèmes fragiles. 3 Créer et établir un sanctuaire de mangroves pour la protection complète des écosystèmes de mangrove Produire un plan de gestion pour chacune des zones de conservation identifiées	MINFOF	MINEP; MINTOUR MINPAT; MINADER MINLLPA; MINUDH MINRESI; MINFIB MINCOM; Autorités, Municipalités, ONG, Communautés locales	Court terme Long terme Long terme	100 000	recruter des consultants
1.2 Protéger et contrôler l'exploitation des ressources fauniques, des mangroves et des forêts	1 Élaborer une stratégie pour un système de contrôle efficace et efficient 2 Renforcer les installations et la capacité de contrôle du MINFOF et des gardes forestiers 3 Organiser et mettre en place des groupes villageois de vigilance équipés, formés et fonctionnels 4 Mener des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale	MINFOF	MINEP; MINTOUR MINPAT; MINADER MINDEF; MINUDH MINEPIA; MINFIB MINCOM; Autorités, Municipalités, ONG, Communautés locales	Court terme Court terme Court terme Long terme	100 000	Organisation d'une campagne de formation et de sensibilisation
1.3 Mener des activités de recherche et de suivi	1 Établir des sites permanents et les transects de surveillance de la faune afin d'étudier et de suivre la faune et les espèces végétales de haute valeur de conservation 2 Effectuer le suivi régulier de la faune, de la botanique, de l'écologie et des études socio-économiques 3 Développer et établir de solides bases de données pour la gestion efficace et l'exploitation des informations existantes	MINFOF	MINEP; MINRESI MINTOUR; MINPAT; MINMEE; MINLLPA; MINUDH; MINADER MINEPIA; MINFIB MINCOM; Autorités, Municipalités, ONG, Communautés locales	Long terme Court terme Long terme	75 000	Travail de terrain, recruter des consultants

1.4 Promouvoir la gestion participative et le développement communautaire	1 Élaborer et mettre en place des mécanismes pour la gestion participative du parc, de la zone côtière et de leurs environs	MINFOF	MINEP; MINTOUR MINPAT; MINMEE MINADER; MINEPIA MINDEF; MINUDH MINTRANS; MINFIB; Autorités, Municipalités, ONG, Communautés locales	Court terme	50 000	Organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation sur l'importance de la gestion du parc
	2 Promouvoir la création et la gestion durable des forêts communautaires			Court terme		
	3. Promouvoir les activités génératrices de revenus avec pour objectif l'exploitation durable des ressources de mangroves			Long terme		

VI.8 Changements climatiques et gestion des risques naturels

VI.8.1 Introduction

La zone côtière du Cameroun est exposée à des risques naturels tels que les éruptions volcaniques, les émissions de gaz toxiques, les inondations, les glissements de terrain, les tornades et l'érosion. La région de Kribi Campo est particulièrement exposée à l'érosion côtière, aux inondations, aux glissements de terrain et aux tornades. L'érosion côtière endémique dans la région qui dégrade la côte, les plages et les infrastructures, est généralement accélérée par les activités humaines comme l'exploitation minière du sable de plage, et par le réchauffement climatique (montée rapide du niveau de la mer). Dans la région de Kribi Campo, le peuplement est anarchique et mal planifié le long de la côte

VI.8.2 Cadre institutionnel et juridique

6.8.2.1. Cadre institutionnel National

Au Cameroun, le ministère en charge de la gestion des risques naturels est le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) à travers son Département de la Protection Civile. Les autres institutions sont:

- Le ministère de l'Environnement et Protection de la nature
- Le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT)
- Le ministère de la Santé publique (MINSANTE)
- Le Conseil national de la protection civile (CNPC)
- L'Observatoire National du Risque (ONR)
- Le Programme national de prévention des catastrophes et de gestion des risques (PNPCGR)
- L'Institut de recherches géologiques et minières (IRGM)
- L'Institut National de Cartographie (INC)
- La Croix-Rouge Camerounaise (CRC)
- Le Service d'aide médical d'urgence (SAMU)
- Corps National des Sapeurs-Pompiers (CNSP)
- Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR)
- Le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR)
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- L'Organisation Mondiale de la santé (OMS)

6.8.2.2. Le cadre juridique national

Il existe quelques textes ou réglementations sur la gestion des risques au Cameroun, notamment:

- La Loi N° 86/016 de Décembre 1986 réorganisant la protection civile
- Le Décret N° 98/031 du 9 Mars, 1998 portant plan d'urgence et organisation de l'aide en cas de catastrophe

- Le Décret N° 2004/099, d'avril 2004 portant réorganisation du MINATD
- l'Instruction Présidentielle N° 02/CAB/PR du 18 Janvier 1968 sur la sécurité et la protection civile

VI.8.3 Gestion des risques naturels

Le gouvernement du Cameroun a mis en place une stratégie coordonnée par le MINATD basée sur trois axes:

- i) Avant la catastrophe: promouvoir la prévention en informant le public, sensibiliser et éduquer la population
- ii) Pendant la catastrophe: mise en œuvre du plan d'urgence / de secours mis en place
- iii) Après la catastrophe: la mise en œuvre des mesures de réadaptation et de soutien aux victimes

Le Tableau 31 présente la gestion des risques naturels dans la zone côtière de Kribi Campo au Cameroun

Tableau 31: gestion des risques naturels dans la zone côtière de Kribi Campo au Cameroun

Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects Financiers (x 1000FCFA) sur 5 ans	Observations
BUT G1 : Planifier et gérer le développement côtier, afin d'éviter l'amplification des effets des risques naturels et d'éviter l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques à des risques importants liés à la dynamique côtière						
1. Mettre en place un développement côtier qui minimise les risques de catastrophes naturelles	1. Protéger la zone tampon 2. Contrôler les activités qui perturbent le drainage naturel 3. Identifier et gérer les zones à haut risque du fait de processus dynamiques tels que l'érosion côtière 4. Supprimer ou déplacer les structures fixes situées dans les zones dangereuses 5. Décourager l'extension ou la restauration de structures situées en zones dangereuses 6. Élaborer une approche décisionnelle pour la prévention des risques	MINEP	MINATD MINEPAT MINEP MINTP MINDAF MINDUH MUNICIPALIT IES	Court terme Long terme Court terme Court terme Court terme Long terme	100 000	Le MINEP est leader lorsqu'il s'agit de protection de l'environnement et de la planification et le MINATD l'est en cas de catastrophe
2. Prendre en compte les conséquences potentielles du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer associé dans la planification et le développement	1. Adopter des mesures préventives appropriées 2. Suivre l'impact des changements climatiques sur les structures côtières et les écosystèmes sensibles tels que les estuaires et les mangroves 3. Sensibiliser le public sur les implications du changement climatique dans les zones côtières	MINEP	MINATD MINEPAT MINEP MINTP MINDAF MINDUH MUNICIPALIT IES MINFOF MINRESI	Long terme Long terme Court terme	50 000	recruter des consultants

VI.9 Développement côtier et aménagement du territoire

VI.9.1 Introduction

La disponibilité de terres dans la région côtière de Kribi Campo varie suivant l'emplacement. Par exemple, près de Kribi, elle est de 1.02ha de terrain par habitant à des fins de l'agriculture et à Campo, ce chiffre est d'environ 17,2. Sa valeur la plus faible est observée à Niete (environ 40 km de Kribi ville) à proximité de l'immense complexe agro-industriel de plantations de caoutchouc où il y a moins de 0,5 ha par habitant de terres pour l'agriculture (MEAO, 2003). Comparée à la moyenne nationale qui est de 0.45ha de terrain par habitant, la Kribi Campo zone côtière n'est pas la pire lotie en matière de disponibilité de terres agricoles.

Le problème ici ce sont les conflits fonciers et l'installation anarchique. La crise foncière dans la région de Kribi Campo a commencé dans les zones urbaines et s'étend maintenant aux zones rurales. De la ville de Kribi à Grand Batanga vers le sud et de Kribi à Londji vers le nord, toutes les parcelles sont vendues et les gens ont construit dans les limites légalement interdites de 50m. L'occupation anarchique de l'espace conduit à:

- La réduction de terres agricoles pour les populations locales
- L'occupation anarchique du front de mer
- Les multiples litiges ou conflits fonciers
- L'occupation du domaine public en violation de la réglementation
- La vente du domaine public national en violation de la réglementation
- Le non-respect de la limite interdite des 50m

Il en découle qu'une bonne planification du développement et de l'aménagement du territoire dans la zone côtière de Kribi Campo est une question essentielle pour sa gestion durable

VI.9.2 Instruments Institutionnels et Juridiques

6.9.2.1. Organismes de Gestion de l'Aménagement du Territoire

- Le Ministère des Domaines et des Affaires Foncières

Au Cameroun, la gestion des terres incombe à titre principal au Ministère des Domaines et des Affaires Foncières qui a en charge la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques foncières, la gestion des terres nationales, la protection des domaines publics et privés par l'émission de titres fonciers. Il est aussi chargé du cadastre.

- Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

La mission principale de ce ministère est d'améliorer les conditions de l'habitat et l'occupation des terres dans les zones en ville, de conserver la propriété foncière et les écosystèmes naturels. Il élabore et exécute le plan d'urbanisation et du logement; et assure la gestion des déchets dans les villes

- Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Il est chargé de définir le cadre général des plans de développement à moyen et long termes; de la préparation des plans d'investissement et de promouvoir les investissements publics; de la coordination de tous les projets sur la planification au

niveau local et national

-Ministère des Travaux Publics (MINTP)

Il est chargé de préparer des plans et le suivi de la construction des principales infrastructures du ressort des travaux publics; Il est également chargé de la protection et la conservation des patrimoines nationaux que sont le port et les routes, les constructions maritimes, tels que les plates-formes pétrolières

-Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)

Ce ministère est en charge de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'organisation territoriale, de protection civile, et d'organisation des collectivités locales

- La MAETUR

La MAETUR (Mission d'Aménagement et d'Équipements des Terrains Urbains et Ruraux) est une société nationale dont la mission est d'acquérir, de morceler et de vendre des parcelles à des prix raisonnables afin que les personnes à faible revenu puissent accéder à la propriété foncière en milieu urbain. Dans la région de Kribi Campo, la MAETUR a acquis un ensemble immobilier au Bwambe Beach (3 km de du centre-ville de Kribi sur la route Kribi Campo) où 385 parcelles ont toutes été vendues il y a environ 6 ans. Aujourd'hui, moins de 20 de ces parcelles sont construites. Cette opération de la MAETUR a échoué parce qu'elle n'a pas favorisé les populations pauvres ou à revenus moyen comme indiqué dans sa mission. Les personnes nanties ont acheté ces parcelles aux fins de spéculations foncières.

6.8.2.2. Législation Nationale en matière foncière

Au Cameroun, les législations suivantes ont été mises en place pour la gestion des terres :

- La Loi N° 80/22 de 14 Juillet 1980 sur la répression contre ceux qui ne respectent pas la terre et la propriété foncière
- Le Décret N° 74 / 2 du 06 Juillet 1974 fixant le régime foncier
- Le Décret N° 72/233 de 17 Juillet 1972 créant MAEL
- Le Décret N° 81/298 de 23 Juillet 1981 organisant la MAEL (Mission d'Aménagement et d'Etudes du Littoral)

VI.9.3 Identification des Problèmes

Ces textes sont obsolètes et ont besoin d'être revus et adaptés à la situation actuelle. L'absence d'une stratégie d'aménagement du territoire globale dans la région de Kribi Campo a été clairement identifiée dans les études précédentes et au cours de l'atelier des parties prenantes a tenu à Kribi du 11 au 12 Mars 2010. Les causes profondes de l'inadéquation planification et utilisation des terres sont : la rareté des terres, le manque de sécurité foncière et de planification du développement urbain, la faible capacité de gestion, la non-application du droit foncier, le manque de contrôle, le manque de sensibilisation sur la question des terres, cadre juridique insuffisant ou incomplet.

Un certain nombre de plans de développement et d'initiatives publics et privés sont menés dans la région, traitant des questions du manque d'infrastructures d'équipements, d'utilisation inappropriée des ressources, d'opportunité

d'investissement, du développement de logements, d'amélioration de loisirs. Malheureusement, aucun d'eux n'a réussi à atteindre des niveaux significatifs de mise en œuvre en raison du mauvais cadre de mise en œuvre. Le découpage et les spécifications dans les plans locaux devraient intégrer la participation des villages dans la planification communautaire. Le but est d'établir un système qui permette la synergie politique entre le niveau national et le niveau communautaire.

VI.9.4 Le développement côtier et le plan d'aménagement territorial pour la région côtière de Kribi Campo

Le développement côtier et le plan d'aménagement territorial pour la région de Kribi Campo sont présentés au tableau 32

Tableau 32 : Développement côtier et plan d'aménagement territorial pour la région de Kribi Campo

Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects Financiers (x 1000FCFA) sur 5 ans	Observations
BUT C1 : Promouvoir la biodiversité, la vitalité et la pérennité des économies côtières donnant la préférence à celles qui sont endémiques						
1.1 Promouvoir le potentiel de développement durable de la zone côtière de Kribi-Campo	1. Protéger et améliorer les caractéristiques qui sont des opportunités de subsistance dans le but d'encourager le développement économique local adéquat 2. Créer des occasions qui augmentent les perspectives d'emploi local par la promotion des petites, moyennes et micro entreprises 3. Fournir les infrastructures, les services et les commodités nécessaires pour le développement à long terme des localités côtières 4. Améliorer les droits, la responsabilité écologique et sociale	Municipalités Locales	MINATD; MINEPAT MINEP; MINTP MINDAF MINDUH MINFOF MINRESI MINTOUR	Long terme Court terme Long terme Long terme	200 000	Travail de terrain ; recruter des consultants
1.2. bâtir des infrastructures adéquates et accessibles au grand public sur des sites côtiers adéquats	1. Améliorer les installations publiques 2. Minimiser les impacts négatifs sur les écosystèmes côtiers 3. Promouvoir des mécanismes de financement durables 4. Promouvoir le partenariat secteur public-secteur privé	Municipalités Locales	MINATD; MINEPAT MINEP; MINTP MINDAF; MINDUH.MINFOF; MINRESI; MINTOUR		150 000	Établir des partenariats avec le conseil de la zone côtière
BUT C2 : Réduire la pauvreté par le biais d'initiatives côtières proactives de développement qui génèrent des moyens de subsistance durables						

2.1. identifier les opportunités qui visent à éliminer la pauvreté côtières	1. Encourager les projets d'aménagement côtier qui lutte contre la pauvreté sur la côte 2. Diversifier les débouchés économiques pour les communautés côtières pauvres 3. Promouvoir la sécurité alimentaire dans les pauvres communautés côtières marginalisées	MINEPIA	MINEP; MINFOF MINADER; MINRESI SECTEUR PRIVÉ MUNICIPALITÉS	Long terme Court terme Long terme	50 000	recruter des consultants
BUT C3 : maintenir l'équilibre adéquat entre les zones côtières aménagées, rurales et sauvages						
3.1. Promouvoir le développement nodal pour préserver le potentiel économique, protéger l'esthétique, les valeurs culturelles et écologiques	1. Introduire des mécanismes créatifs afin de prévenir les impacts négatifs de l'étalement du développement anarchique	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER; MINTOUR; MINDAF; PROPRIÉTAIRES D'HÔTEL; MINATD; MINATD Municipalités	Long terme	50 000	Établir des partenariats avec le conseil et le ministère du développement urbain
3.2. Identifier les zones forestières à fort potentiel agricole et commercial	1. Protéger et gérer durablement les terres forestières agricoles et commerciales	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER MINTOUR; MINDAF Propriétaires d'Hôtels Municipalités	Long terme	40 000	Établir des partenariats avec le ministère de l'agriculture du développement rural
3.3. Identifier et promouvoir les opportunités de développement typiquement côtières	1. Intégrer les efforts de planification côtière au cadre local de planification et de développement	MINDUH	MINEP, MINFOF MINADER; MINATD MINTOUR; MINDAF Propriétaires d'Hôtels	Court terme	50 000	recruter des consultants, Établir des partenariats avec le conseil local
3.4. Concevoir de nouvelles structures dans les zones non aménagées qui préservent leur beauté visuelle	1. Introduire des mécanismes et des primes de récompense aux propriétaires qui conservent la beauté visuelle et les caractéristiques naturelles de la côte 2. Maintenir la valeur du paysage comme un atout	MINDUH	MINEP, MINFOF MINADER; MINATD MINTOUR; MINDAF Propriétaires d'Hôtels Municipalités	Court terme Long terme	50 000	recruter des consultants, Établir des partenariats avec le conseil local
BUT C4. Concevoir et gérer les installations côtières en harmonie avec les contraintes d'esthétique locale, d'agrément ainsi que les possibilités biophysiques et culturelles						

4.1 Design et réalisation des installations côtières en harmonie avec les caractéristiques de la localité	1. Intègre les considérations esthétiques et visuelles dans la planification 2. Établir une zone tampon entre le rivage et le développement physique 3. Conception des établissements côtiers visant à promouvoir dans la mesure du possible, un sentiment de communauté 4. Promouvoir les styles architecturaux locaux et l'utilisation de matériaux locaux et de la main d'œuvre locale 5. Orienter des routes principales vers le rivage et les routes secondaires perpendiculairement au rivage à des endroits appropriés 6. Mise à jour des installations côtières informelles en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés côtières 7. Gérer et protéger les établissements côtiers historiques	MINDUH	MINEP, MINFOF MINADER MINTOUR MINDAF MINATD Propriétaires d'Hôtels Municipalités	Long terme Court terme Long terme Long terme Court terme Court terme Long terme	150 000	recruter des consultants, Établir des partenariats avec le conseil local
4.2 Promouvoir et renforcer les avantages socio-économiques de l'environnement côtier et de la diversité	1. Contrôler et réduire la dégradation de la végétation indigène 2. Réhabiliter et remplacer la végétation dégradée 3. Gérer les accès piétons et automobiles à la côte pendant la période de haute saison 4. Promouvoir la participation des communautés locales dans la gestion du littoral	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER MINTOUR; MINDAF MINATD Propriétaires d'Hôtel Municipalités	Long terme Court terme Long terme Long terme	100 000	recruter un socio-économiste, Établir des partenariats avec le conseil local

VI.10 Gestion des conflits dans la région de Kribi Campo

VI.10.1 Contexte et justification

Ces dernières années, la croissance de la population du littoral a exacerbé les conflits pour l'occupation de l'espace côtier et l'exploitation des ressources côtières et marines le long de la zone côtière Kribi-Campo. Les conflits sur les ressources est un problème récurrent dans la zone de Kribi Campo, en particulier dans le domaine de la pêche, entre industriels et artisans, dans le domaine de l'agriculture, entre les entreprises agro-industrielles, les pygmées et les populations locales pour l'utilisation des terres. Ces conflits sont aggravés parce que les parties en conflit n'ont pas la même capacité d'action, et que certaines ne comprennent pas les processus naturels ou sont ignorantes du cadre réglementaire existant.

VI.10.2 Résultats attendus

Dans ce plan d'action, la zone de Kribi-Campo aura à:

- Effectuer le découpage de la zone pour satisfaire aux multiples sollicitations et éviter les conflits entre les utilisateurs et les exploitations
- Promouvoir autant que possible, la participation publique au processus décisionnel dans la gestion de la zone côtière de Kribi
- Créer et délimiter des zones récréatives, les zones de pêche à la nasse, les voies de navigation;
- Accroître la surveillance et le suivi des activités qui se déroulent le long de la côte de Kribi Campo
- Revoir les dispositions institutionnelles actuelles dans la Zone de Kribi-Campo
- Mettre en place un cadre transparent de négociation et règlement des litiges de la zone de Kribi-Campo

VI.10.3 Les actions prioritaires pour la gestion des conflits

Le Tableau 33 propose un plan de gestion des conflits dans la région côtière de Kribi Campo

Tableau 33 : Actions prioritaires pour la gestion des conflits dans la région côtière de Kribi Campo

Action Prioritaire	Maître d'œuvre suggéré	Parties prenantes	Durée (moyen, long-terme)	aspects Financiers (x 1000FCFA)	Observations
But 1: Développer et mettre en œuvre des mécanismes de résolution des conflits exacerbés entre les utilisateurs et les exploitations des ressources dans la zone côtière de Kribi Campo					
Action Prioritaire 1.1: Effectuer le découpage de la zone pour satisfaire aux multiples sollicitations et éviter les conflits entre les utilisateurs et les exploitations	MINDAF	MINRESI, MINEP, MINFOF, MINEE MINADER	Court terme	15 000	recruter des consultants
Action Prioritaire 1. 2: Promouvoir autant que possible, la participation publique au processus décisionnel dans la gestion de la zone côtière de Kribi	MINATD	NGO, MINEP	Court terme	15 000	Organisation d'ateliers de sensibilisation
Action Prioritaire 1.3: Créer et délimiter des zones récréatives, les zones de pêche à la nasse, les voies de navigation	MINEPIA	MINEP, MINEPIA MINRESI MINFOF,	Court terme	50 000	recruter des consultants
Action Prioritaire 1.4: Accroître la surveillance et le suivi des activités qui se déroulent le long de la côte de Kribi Campo	MINATD MINDEF	MINRESI MINFOF, MINEP, MINDAF	Court terme	10 000	Former le personnel de surveillance
Action Prioritaire 1.5: Revoir les dispositions institutionnelles actuelles dans la Zone de Kribi-Campo	MINATD	MINEP MINEPIA MINRESI	Court terme	5 000	recruter des consultants
Action Prioritaire 1.6: Mettre en place un cadre transparent de négociation et règlement des litiges de la zone de Kribi-Campo	Conseil Local	NGO; MINEP; MINFOF	Long terme	25 000	Organisation d'un forum local

VI.11 Gestion de la biodiversité dans la zone côtière Kribi-Campo

VI.11.1 Introduction

La République du Cameroun qui est située entre les latitudes 2-13° Nord et entre les longitudes 8-16° Est. Avec une superficie de 475 450 km carrés, elle est limitée au sud par la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo, du Nord par le Tchad, à l'Est par la République centrafricaine et à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria et l'Océan Atlantique. Elle a une population totale estimée en 2003 à 16 millions d'habitants et un taux de croissance de 2,5% par an. Le pays a une longue ligne côtière et des frontières terrestres. La situation géographique unique du Cameroun, qui donne au pays d'avoir six écosystèmes différents qui impactent eux aussi les conditions climatiques du pays, donne au Cameroun d'être surnommé "Afrique en miniature». Administrativement, le Cameroun est divisé en 10 régions, chacune ayant à sa tête un gouverneur, qui représente en même temps le Chef de l'Etat et chacun des ministres en matière administrative et politique. Chaque région est découpée en départements dirigés par des Préfets. Les départements sont aussi découpés en sous- départements. Les Sous-départements sont composés de conseils qui, selon la loi sur la décentralisation ont une autonomie juridique et financière. Les Conseils sont composés d'élus locaux qui gèrent les intérêts de leurs municipalités respectives. La région côtière de Kribi relève du département de l'océan dans la région du Sud au Cameroun.

En 2002, le gouvernement Camerounais, a, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ratifiée en 1994, adopté son Plan d'action stratégique national pour la biodiversité (PASNB). Ce plan, qui a reparti le pays en six zones écologiques dans le but de gérer et conserver de façon durable la richesse biologique du pays pour le bénéfice des générations présentes et futures, a adopté l'approche écosystémique pour la conservation et la gestion de la biodiversité. Ce document de politique a mis en exergue les écosystèmes suivants:

- Les écosystèmes marins et côtiers qui couvrent la partie littorale du pays (longue de plus de 402 km) comprenant l'océan, les ruisseaux, les estuaires, les mangroves, et le vaste littoral. Elle se repartie en général entre plateau continental, mangroves et zones côtières.
- L'écosystème de forêt dense équatoriale qui couvre la zone côtière et composé de la forêt primaire humide,
- L'écosystème de savane constitué d'arbustes et de hautes prairies;
- L'écosystème de montagne couvrant toutes les zones montagneuses du pays,
- L'écosystème des eaux intérieures regroupant tous les lacs, fleuves, rivières, sources, nappes aquifères, eaux saumâtres, et autres zones humides n'est pas inclus dans la zone marine et côtière, etc.
- L'écosystème sahélien qui comprend la zone qui s'étend vers le désert du Sahara avec de faibles précipitations et caractérisé par la forte déforestation, les prairies décoiffées, les montagnes Rocheuses et la désertification.

Le PASNB a identifié les problèmes spécifiques à chaque écosystème et les actions prioritaires à prendre pour remédier à ces problèmes. Ce document a été soumis à révision en 2006, mais peu de progrès ont été réalisés en raison de plusieurs facteurs. La zone côtière de Kribi-Campo fait partie de l'écosystème marin et côtier du Cameroun. Cette zone est dotée d'immenses richesses biologiques, mais exposée à la surexploitation des ses différentes ressources, attire le développement industriel en raison de sa proximité avec la mer, connaît une augmentation de sa population en raison de la migration, et victime de la non observation des lois et règlements en raison du manque de coordination dans la gestion adéquate des ressources naturelles.

La zone côtière de Kribi-Campo au Cameroun fait partie intégrante du grand écosystème marin du courant de Guinée. Les limites du GEM-CG telles que décrites par son Programme d'Action Stratégique (PAS) sont comme suit:

a. au plan géographique, le GEM-CG s'étend d'environ 12 degrés de latitude nord à 16 degrés de latitude sud et de 20 degrés de longitude ouest à 12 degrés de longitude est.

b. au plan océanographique, le GEM-CG s'étend dans la direction Nord-Sud de la zone d'intense upwelling du courant de Guinée jusqu'à la limite nord saisonnière du Courant du Bengale. Dans le sens Est-Ouest, il comprend les bassins versants des grands fleuves vers la mer pour la Guinée devant actuelle délimitant le courant de Guinée à partir des eaux océaniques.

Le GEM-CG, comprend en plus des espaces sus-cités, les zones économiques exclusives (ZEE) et les habitats côtiers de ses seize pays membres et les domaines ne relevant pas des juridictions nationales qui sont dans les limites décrites ci-dessus.

VI.11.2 La collaboration et la coopération étendue

Les pays membres du GEM-CG ont une histoire de coopération tant au plan économique qu'environnemental, comme la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale (CEDEAO), la CEMAC, l'Afrique du Sud et la Communauté économique de développement (SADC), la COMIFAC, etc. La mise en œuvre de plusieurs d'autres politiques et plans sectoriels ont un impact direct sur la zone côtière de Kribi. Sans être exhaustif, il s'agit du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de la Stratégie pour le développement rural, du Plan pour la gestion de la zone de Kribi-Campo, du Plan national de gestion forestière, de la Stratégie des pêches ainsi que Plan national de gestion environnementale (PNGE) pour le Cameroun.

VI.11.3 Identification du PASNB pour la région côtière de Kribi Campo

Le PASNB Cameroun a identifié les actions prioritaires suivantes pour les écosystèmes marins et côtiers du Cameroun:

- La gestion durable des ressources halieutiques et autres ressources marines vivantes;
- La Protection de l'habitat de mangrove,
- La Prévention de la pollution (de sources telluriques et marines).

VI.11.4 Les instruments juridiques internationaux ayant un impact direct sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans la région côtière de Kribi Campo

Les conventions suivantes (dont un bon nombre a été ratifié par le gouvernement du Cameroun), ont un impact direct sur la GIZC de Kribi Campo. Ce sont:

- La Convention sur la diversité biologique; 1992 et son protocole
- le Protocole de Carthagène sur les mouvements transfrontaliers des organismes vivants modifiés;
- La Convention de Ramsar sur les zones humides, 1971
- La Convention sur les espèces migratrices (Bonn, 1979)
- La Convention sur le commerce des espèces menacées d'extinction (Washington, 1972);
- La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques; 1992

- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer;
- La Convention d'Abidjan, relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'ouest et du centre et le Protocole de coopération relatif à la lutte contre la pollution en cas d'urgence (1981),
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger 1968),
- La Convention sur la prévention de la pollution marine par immersion de déchets et autres matières (1972),
- La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78),
- La Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination (Convention de Bâle 1989),
- L'article 39 de la Convention de Lomé IV relatif à la circulation internationale des déchets dangereux et des déchets radioactifs (1989),
- La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en cas de pollution accidentelle par hydrocarbures (OPRC 90),
- La Convention sur la coopération en matière de pêche entre les Etats africains riverains de l'océan Atlantique (1991),
- La Convention sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle et la gestion des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux produits en Afrique (Bamako 1991), qui permettent l'établissement d'accords régionaux qui peuvent être de valeur égale ou supérieure que ses propres dispositions,
- Le Programme d'action Global (GPA) pour la protection de l'environnement marin contre les activités telluriques (1995),
- La Convention sur les polluants organiques persistants (POP) (2001),
- L'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (1995),
- Le Code de conduite FAO pour une pêche responsable (1995);
- La Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (UNESCO) 1982;
- La convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et son Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- La Convention sur les eaux de ballast

La plupart des conventions citées ci-dessus ont été traduites en politiques nationales, les législations et les textes d'application tels que le plan national de gestion de l'environnement, le Plan national d'action pour la Forêt, le programme pour l'environnement et les forêts, la Stratégie pour le développement du secteur rural; la Stratégie nationale pour la biodiversité et le Plan d'action, la loi-cadre sur l'environnement, la loi forestière, fauniques et halieutiques, la loi sur la sécurité biologique, et la loi nationale des semences avec leurs décrets respectifs de mise en œuvre. L'on peut aussi citer comme initiatives de coopération régionale ayant un impact direct sur les ressources de la région :

- Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE);
- Le Comité régional des pêches du Golfe de Guinée (COREP);
- La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC);
- Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMAC);
- Le Programme régional pour la conservation des zones marines et côtières de l'Afrique occidentale (PRCM);
- L'Initiative pour l'environnement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD);
- Les commissions des bassins du lac Tchad et du fleuve Niger;

- et des ONG et OBC qui participent directement à la gestion intégrée de la zone.

VI.11.5 Dispositions Institutionnelles:

En plus des institutions internationales et sous régionales découlant des accords multilatéraux sur l'environnement mentionnées ci-dessus, il y a des ministères, des entreprises privées et autres acteurs dont les actions influent positivement ou négativement sur la gestion de la biodiversité dans la région de Kribi Campo, notamment:

Le MINEP; le MINEPIA, le MINRESI, le MINFOF, le MINADER, le MINDIC, le MINTRANS, le MINIMINT, le MINCOM, le MINFI, le MINEPAT, le MINEE, le MINTOUR; les organisations internationales du système des Nations Unies tels que le FEM, la FAO, la BAD, la Banque Mondiale, le PNUD à travers des programmes tels que le Programme Mangrove, le PSFE, le PRECESSE, des ONG internationales comme l'UICN, le WWF CARPO; BirdLife International; SNV; les Organisations du Secteur Privé: l'HEVECAM, la SOCAPALM, la COTCO, l'autorité du port en eau profonde de Kribi, les entreprises d'exploitation du bois telles que WIJMA; La Société Forestière de Campo, les OBC; les associations de pêche artisanale; les associations villageoises de développement, les groupes de femmes et de jeunes, les associations de chefs traditionnels, Les compagnies d'exploitation pétrolières.

VI.11.6 Identification des problèmes

Au cours d'un atelier consultatif des parties prenantes tenu dans le cadre du GIZC à Kribi, en Mars 2010, les principaux problèmes environnementaux suivants ont été identifiés par les participants:

- L'exploitation non durable des ressources naturelles et biologiques dans la région (la pêche, les mangroves, les forêts et la faune, etc.)
- Partage inéquitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles et biologiques;
- La dégradation environnementale due à l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles;
- L'érosion des sols et la pollution d'origine tellurique;
- L'urbanisation anarchique,
- L'industrialisation,
- L'invasion des zones protégées par les populations locales;
- Les espèces exotiques envahissantes;
- La menace du changement climatique.
- Les problèmes transversaux suivants:
 - La multiplicité des acteurs et le manque de coordination entre eux;
 - Faible développement des communautés locales et leur marginalisation
 - Mise en œuvre insuffisante de la législation existante,
 - L'insuffisance des ressources humaines et la fuite des cerveaux,
 - Le manque de sensibilisation et d'information des parties prenantes sur la valeur réelle de la richesse biologique de la zone,
 - L'absence d'un cadre national de Gestion Intégrée des Zones Côtières et marine domaine;
 - Le manque d'inventaire des ressources naturelles et biologiques de la région.

Pour la préparation d'un Plan d'action prioritaire pour la gestion de la biodiversité dans la zone côtière de Kribi-Campo au Cameroun, les Termes suivants doivent être clarifiés afin de faciliter sa compréhension et sa mise en œuvre:

Objectif global: résultats souhaités / résultats à atteindre dans un délai précis. Celles-ci doivent être mesurables et réalisables;

Action prioritaire: action majeure qui doit être mise en œuvre et contribuera de manière significative à atteindre l'objectif. Elle répond aux questions «Que devons-nous faire pour atteindre cet objectif?» Il est à noter que la date limite de réalisation de chaque cible est 2015. Le plan d'action prioritaire est estimé pour être pleinement mis en œuvre dans les délais de cinq ans.

Acteurs: dans la mise en œuvre du PA, les acteurs sont classés en deux catégories principales: les principaux acteurs et les partenaires. Le tableau ci-dessous identifie les actions prioritaires, l'acteur leader, qui doit s'engager à identifier les partenaires d'appui,

Initiative : organisation, instrument de la réalisation de l'action, pour anticiper les fréquentes modifications institutionnelles, en particulier le cas des institutions gouvernementales.

VI.11.7 Plan d'action pour la gestion de la biodiversité dans la zone côtière Kribi-Campo

Le plan d'action prioritaire est décliné en six objectifs principaux et plusieurs actions (tableau 34). Les principaux acteurs et partenaires de soutien sont mis en évidence (liste non exhaustive) ainsi que les délais pour le démarrage des activités des actions prioritaires sont indiqué. D'autres initiatives ou organisations ayant des rôles ou des missions pour la réalisation des actions sont citées. La colonne observation relève les autres efforts et programmes existants mis en œuvre ou en préparation qui pourraient améliorer la mise en œuvre du plan d'action.

Tableau 34: Plan d'action prioritaire pour la gestion de la biodiversité dans la zone côtière Kribi-Campo au Cameroun

Action Prioritaire	Maître d'œuvre suggéré	Parties prenantes	Délai	Aspects Financiers (x 1000FCFA)	Observations
But 1: Promouvoir la conservation des ressources marines et des écosystèmes côtiers, des habitats et des biomes, y compris leurs ressources biologiques					
Action Prioritaire 1.1: Créer des aires marines protégées et Cible 1: Au moins 50% des sites d'importance particulière pour la biodiversité sont protégés. Les eaux douces sont protégées dans les écosystèmes côtiers et autres zones vulnérables dans les habitats marins et côtiers; pour améliorer le frai	MINFOF	MINRESI, MINEP, MINFOF, MINEE	2011	50 000	Cette action s'inscrit dans le cadre du PAS du GEM-CG. Le programme PSFE bénéficie également de financement de sources multilatéral pour ce plan d'action à cause de son volet de conservation de la biodiversité.
Action Prioritaire 1. 2: Restaurer les stocks d'espèces menacées de poissons, de crevettes, de mollusques, d'algues, (faune et flore marines), etc. grâce à la mariculture et l'aquaculture;	MINRESI	MINEPIA MINEP	2012	25 000	Le réapprovisionnement des stocks épuisés d'espèces halieutiques est une activité qui peut contribuer à la conservation des espèces menacées, des ressources halieutiques
Action Prioritaire 1.3: Coopérer avec les pays voisins pour créer des aires marines protégées dans des zones hors des juridictions nationales pour améliorer les ressources transfrontalières	MINEPIA/ MINFOF	MINEP MINRESI	2010-2012	15 000 UNCLOS.	Cette action s'inscrit dans le cadre du PAS du GEM-CG, du programme de travail de la CDB sur la protection de la biodiversité marine et côtière et du programme de la CNUDM
Action Prioritaire 1.4: Développer des technologies alternatives de gestion durable pour inverser la destruction des habitats de mangrove	MINEP /MINFOF	MINRESI MINPROFF MINEE	2010-2011	50 000	La FAO met déjà en œuvre un financement du FEM pour la mangrove dans les régions marines et côtières du Cameroun. La Convention Ramsar soutient également le programme sur les mangroves en tant qu'habitat pour les oiseaux sauvages.
Action Prioritaire 1.5: Impliquer les populations locales dans la gestion des aires protégées terrestres et les aires marines protégées existantes;	MINFOF	MINEP; MINATD MINEPIA MINRESI	2010	40 000	Cette action relève de la CDB actuelle sur les aires protégées, ainsi que du programme de l'UICN pour les populations et les zones protégées pour les moyens de subsistance durables.
Action Prioritaire 1.6: Créer par un processus consultatif participatif des aires protégées terrestres cogérées par les collectivités locales;	MINFOF	MINEP; MINADER MINEPIA	2011	50 000 avec ILCs;	Le financement du FEM disponible à travers le processus de la CDB pour les gouvernements d'augmenter les zones protégées fait actuellement l'objet de discussions

Action Prioritaire 1.7: Établir des mécanismes appropriés d'accès aux ressources génétiques marines et côtières, et du partage juste et équitable des bénéfices qu'on en tire avec les populations locales	MINEP	MINFOF; MINREX MINRESI; MINADER; MINEPIA MINEPAT;	2011	20 000	Les appuis existants du FEM / des gouvernements suisse et allemand pour l'ABS du Cameroun sont de 530.000USD Le MINEP doit instituer une politique et une législation nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices en retirer
Action Prioritaire 1.8: Réduire substantiellement les pollutions de sources terrestres et maritimes et leurs impacts sur la biodiversité / écosystème marins et côtiers;	MINEP /MINEE	MINCOM; MINADER, MINIMINT MINSMSE	2010	20 000	Entrée en vigueur de l'obligation d'étude d'impact environnemental (EIE)
Action Prioritaire 1.9: Imposer le respect des législations nationales et internationales / accords sous régionaux dans le domaine de la biodiversité	MINEP	MINFOF; MINEPIA MINRESI; MINADER	2011	10 000	Le PNUE fournit un appui pour la mise en œuvre des AME
Action Prioritaire 1.10: Réaliser un inventaire exhaustif des espèces halieutiques, des espèces végétales des mangroves et autres ainsi que leurs niveaux d'endémisme et de menaces.	MINEPIA/ MINFOF	MINRESI MINEP	2012	10 000 gouvernements	L'Initiative taxonomique mondiale de la CDB encourage la formation de taxonomistes et promeut les inventaires
But 2: Promouvoir et restaurer l'exploitation durable des ressources naturelles / biologiques					
Cible 2: Réduction de moitié du taux de perte et de dégradation des habitats naturels / ressources biologiques					
Action Prioritaire 2.1. : Améliorer et maintenir la capacité de production des écosystèmes marins et côtiers	MINEP	MINEP	2012	10 000	La santé des écosystèmes marins et côtiers est un programme de la CDB
Action Prioritaire 2.2.: Définir les procédures d'évaluation et procéder à l'évaluation des ressources naturelles et leur importance économique et exploiter ces informations à des fins décisionnelles;	MINEPAT	MINEP MINFOF	2012	20 000	Diverses conventions dans le domaine ont des dispositions pour l'évaluation des ressources naturelles
Action Prioritaire 2.3: Établir un mécanisme de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles / biologiques;	MINEP	MINEP; MINEPIA, MINFOF; MINADER MINMINDT	2011	10 000	Le soutien aux Conventions de la CNUDM, de la CDB et d'Abidjan est assuré
Action Prioritaire 2.4: Répertoire l'érosion des sols et la pollution d'origine tellurique;	MINEP	MINEE;MINADER MINEPIA;MINMINT	2010	10 000	
Action Prioritaire 2.5: mettre en vigueur les études d'impact environnemental et les mesures correctives / normes dans les écosystèmes marins et	MINEP	MINEE; MINSANTE MINMINT; MINFOF MINADER	2011	10 000	Appliquer évaluation des impacts environnementaux et les mesures correctives / normes dans les écosystèmes marins et côtiers

côtiers					
Action Prioritaire 2.6: Instituer des Forums / organismes consultatifs des parties prenantes sur la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la GIZC	MINEP	Comité Directeur de la GIZC	2010	20 000	L'action s'inscrit dans le cadre du PAS du GEM-CG et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement
Action Prioritaire 2.7: promouvoir des activités d'écotourisme pour le développement durable	MINTOUR	MINEP MINFOF	2010	30 000	L'organigramme existant du MINOTAUR est favorable à cette mission
But 3: Lutte contre les menaces des espèces exotiques envahissantes					
Cible 3: Les modes de contamination des espèces exotiques envahissantes sont maîtrisés					
Action Prioritaire 3.1: Identifier les espèces exotiques envahissantes et leurs principaux modes de contamination;	MINEP	MINRESI	2011	10 000	l'aide financière FEM / PNUE disponible à travers le FEM 4
Action Prioritaire 3.2: Impliquer les communautés autochtones et locales dans l'identification, la prévention, le contrôle et l'éradication des espèces exotiques envahissantes;	MINEP	ICAM Pilot SC	2011	20 000	Organisation d'ateliers
Action Prioritaire 3.3: Développer et appliquer des plans de gestion pour les espèces exotiques envahissantes	MINEP	MINFOF; MINRESI MINFOF; MINEPIA	2011	30 000	Les appuis PNUE / FEM au gouvernement Camerounais sont disponibles par la FAO et l'UICN
But 4: Relever les défis que pose le changement climatique à la biodiversité marine et côtière;					
Cible 4: Maintenir et renforcer la résilience des composantes de la diversité biologique à s'adapter au changement climatique;					
Action Prioritaire 4.1: Instituer un système de surveillance et d'observation pour la collecte de données et l'analyse des risques biologiques ou physiques liés au changement climatique;	MINEP	MINRESI;MINFOF MINTRANSP MINEPIA; MINADER	2010	20 000	mise en œuvre imminente du décret créant l'Observatoire des changements climatiques
Action Prioritaire 4.2: Conception des programmes adaptatifs de gestion intégrée des zones marines et côtières en réponse aux changements de l'environnement qui jouent le rôle de systèmes d'alerte précoce face aux risques côtiers / marins.	MINEP	MINRESI MINTRANSP	2011	10 000	Le Comité Directeur de GIZC doit initier le processus
But 5: Sensibilisation générale de tous les intervenants sur la mise en œuvre de la GIZC					
Cible 5: En 2015, toutes les principales parties prenantes, notamment les communautés autochtones et locales, seront sensibilisées sur l'importance de la GIZC					
Action Prioritaire 5.1: Former les principales parties prenantes pour améliorer leur capacité à	Comité Directeur	MINEP; MINFOF MINRESI; MINEPIA	2012	10 000	l'adoption du Plan d'action national pour Kribi-Campo initiera cette action

participer à la GIZC et au développement communautaire;		MINADER; MINATD			
Action Prioritaire 5.2: Fournir des informations aux parties prenantes concernées (CVA, les femmes et les groupes de jeunes, ONG, OBC) sur le potentiel et la disponibilité des ressources naturelles / biologiques et leur exploitation durable;	MINEP/Comité Directeur	MINMINT; MINATD; MINFOF; MINAD; MINRESI; MINEE	2011	10 000	Cette action est essentielle pour la réalisation des autres actions prioritaires dans la région
Action Prioritaire 5.3: Sensibiliser les principaux décideurs et institutions sur l'importance de la biodiversité marine et côtière et les risques liés à des actions politiques non coordonnées;	MINEP	MINEPIA; MINRESI MINFOF; MINADER MINTOUR	2010	10 000	Le Comité Directeur participera activement à la réalisation de cette action
Action Prioritaire 5.4: mettre en place des moyens et programmes des sensibilisations, notamment pour sensibiliser le public sur les programmes GIAMC	Comité Directeur	MINEP; MINEPIA MINRESI; MINFOF MINADER; MINTOUR	2011	5 000	L'existence de l'environnement radio de l'UICN est un apport appréciable à la réalisation de cette action
Action Prioritaire 5.5: Créer des programmes de jumelage avec les partenaires internes et externes, les organisations, institutions académiques et de recherche	Comité Directeur	Conseils ; MINEP; MINRESI MINFOF; MINEPIA	2011	5 000	
Action Prioritaire 5.6: Sensibiliser le public sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité et sur les programmes d'adaptation;	MINEP	MINFOF; MINADER MINRESI; MINMINT MINEE	2011	15 000	Le fonctionnement de l'Observatoire national sur les changements climatiques renforcera la réalisation rapide de cette action
But 6: Renforcement des capacités des acteurs dans la GIZC					
Cible 6: La capacité de tous les acteurs impliqués dans la GIZC est significativement améliorée.					
Action Prioritaire 6.1: Former à court terme, localement ou en partenariat avec l'extérieur (taxinomistes, les spécialistes de la biodiversité marine, la pêche, les gestionnaires des aires protégées, etc.), un nombre considérable d'experts sur la GIZC à travers des ateliers.	Comité Directeur	MINRESI; MINESUP MINEP; MINFOF MINADER	2012	30 000	Comité Directeur devra communiquer avec plusieurs bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale dans le cadre du programme PRECESSE pour l'environnement, la BAD et d'autres donateurs multilatéraux
Action Prioritaire 6.2: Fournir du matériel et un soutien financier adéquats aux institutions et autres acteurs impliqués dans la GIZC dans la région de Kribi-Campo	MINEP	MINFOF; MINRESI MINADER; MINEPIA	2012	50 000	Le financement doit être assuré par le FEM par le biais de la FAO ou le PNUE et le PNUD

Action Prioritaire 6.3: financer les projets pilotes liés à la GIZC;	Comité Directeur	MINEP;MINFOF MINRESI;MINADER MINEPIA	2011	100 000	Les projets doivent être à la demande de la communauté et traiter problèmes environnementaux/socio-économiques spécifiques
Action Prioritaire 6.1.4: Fournir des financements additionnels aux projets visant à promouvoir des activités à l'intention des populations marginalisées (pygmées) et sensibles au genre;	Comité Directeur	MINAS; MINEP MINTOUR MINEPIA; MINADER	2011	20 000	Organisation de forums pour les populations marginalisées
Action Prioritaire 6.5: Soutenir le Comité de pilotage de la GIZC à Kribi Campo grâce au financement du FEM pour assurer la mise en œuvre du plan national ainsi que la participation au PAS du GEM-CG	MINEP	PILOT SC; MINFOF MINRESI; MINADER MINEPIA	2011	20 000	Processus consultatif qui sera coordonné par le MINEP en collaboration avec le Comité Directeur

VI.12 Micro-Projets

VI.12.1 Conditions et Critères d'Evaluation

Lors de l'atelier des parties prenantes tenu à Kribi du 11 au 12 Mars 2010, celles-ci ont été invitées à soumettre des propositions de micro-projets dans des domaines identifiés au cours de cet atelier. Après l'atelier, une réunion d'information a eu lieu entre le personnel d'ENVI-REP et les intervenants pour convenir des conditionnalités des micro-projets. Les intervenants ont été invités à utiliser les directives du PNUD / PMF / FEM; la version française (annexe III) a été distribuée aux participants désireux de présenter une proposition de projet.

ENVI-REP a reçu, à ce jour, 10 propositions de micro-projets qui ont été évalués par chaque membre du Comité Directeur. Les critères d'évaluation sont énumérés dans le tableau 35. Tous les micro-projets sont écrits en langue française pour faciliter la mise en œuvre, puisque dans la zone du projet, tous les acteurs sont francophones. Le document final de projet sera en français et en anglais.

Tableau 35: Critères d'évaluation des propositions de micro-projets

Code	Elément de Projet	Notes
01	Fiche de Présentation	1
02	Résumé	1
03	Brève description de l'organisation soumissionnaire	1
04	Lieu de mise en œuvre du projet	1
05	Lien du projet avec le domaine opérationnel FEM/GIZC	1
06	Justification du projet	10
07	Les résultats attendus et indicateurs de performance	10
08	Activités du Projet	10
09	Conditions du succès/ facteurs de risque	10
10	Stratégie de pérennisation	10
11	Stratégie de diffusion des résultats	10
12	Stratégie de mobilisation de ressources et de co-financement	10
13	Cadre logique du Projet	10
14	Budget du Project (l'ONUDI contribue 5000\$ maximum par projet)	5
Total		100

VI.12.2 Sélection de micro-projets

D'entre les 10 micro-projets reçus, cinq ont été sélectionnés lors de la réunion du comité de pilotage du projet tenue à Kribi le 9 Juillet 2010. Le rapport de la réunion figure ci-dessous:

Kribi, le 15 JUL 2010

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Projet Gestion Intégrée de la Zone Côtière (ICAM) KRIBI CAMPO

Le Comité de Pilotage du Projet Gestion Intégrée de la Zone Côtière (ICAM) KRIBI CAMPO a tenu sa réunion de sélection des Projets le 09 Juillet 2010 dans la salle de Conférence du CERECOMA sous la présidence de Monsieur NDOBO Kuntz Placide, représentant de Monsieur le Préfet du Département de l'Océan, Président dudit Comité. Etaient présents les membres inscrits sur la fiche en annexe.

Le Président a ouvert les travaux à 09 heures 15 minutes avant de présenter le Comité, objet de la Décision N°00077/D/MINEP/SG/DNGEM-CG/AP du 08 Juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet de « Mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière Kribi Campo » dans le cadre du Projet « Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) ».

Par la suite, il a passé la parole au coordonnateur du Projet, le Dr Jean FOLACK pour expliquer les modalités pratiques de la séance de travail. L'orateur a d'abord présenté par Retro-projecteur, le Projet avant de clarifier les modalités de validation des notations des membres. L'on s'est ainsi attardé sur le cas d'un promoteur de Projet en même temps membre du Comité, et à l'unanimité le Comité a décidé de ne pas prendre en compte sa grille de notation.

Sous le contrôle du coordonnateur du Projet, le tableau ci-dessous a été élaboré et les notations reportées pour donner le résultat ci-après :

ORGANISATION	MOUHA MA DOU	GIC LOUAN GA	WOPA	EMA	GIC PRESP I	AQUA SOL/ OPED	ACBM	PROM O CAME ROUN	SI TO U KRI	COOP. E.C KIENKE
PROJETS	<i>Studio Photo</i>	<i>Fab maté Riel Pêche</i>	<i>Culture Champig</i>	<i>Gestion déchets</i>	<i>Volaille / Piscicul</i>	<i>Pdion crevettes</i>	<i>Impact Pêche</i>	<i>Dvloment Tourisme</i>	<i>Rest touris me</i>	<i>Création fond crédit</i>
1. MINRESI	36	60	63	45	67	70	64	50	60	57
2 REP Chef Tr	38	47	92,5	96	77,5	96	90	85	55	40,5
3. MINEP	35	65	55	60	75	70	50	40	45	30
4. MINTOUR	49	63	71	43	71	76	52	69,5	55,5	64,75
5. MINEPIA	65	58,75	71,25	56	75	59,75	55,75	65,5	55,5	64,75
6. Rep Mairies kbil	53	70	76	62	65	65	45	54	55	69
7. MEAO	0	62,5	47	53	56,5	82,5	43	56	40,5	59
8. Prefecture	58,75	61,75	55,5	58,75	57,75	85,8	50,75	63,5	58	64
9. MINDAF	20	43	55	77	85	97	72	40	72	50
10. MINEPAT	73,75	68,5	77	55,25	57	94,5	70	63,5	60	60
11. MINFOF	46	56	68	71,5	50,5	69	68	64	67	73
12. WIJMA	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent
13. SOCA PALM	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent	absent
14. Rep S/ Préfet LKDJE	40	50	90	80	65	95	80	93	70	50
TOTAL	514,5	705,5	821,25	757,5	802,25	970,55	740,50	744	701	696,75
MOYENNE	42,87	58,79	68,43	63,12	66,85	80,87	61,71	62	58,41	58,06

Par conséquent, les Projets ci-après ont été retenus :

ORGANISATION	AQUASOL/OPED	WOPA	GIC PRESPI	EMA	PROMO CAMEROUN
PROJETS	<i>Production des Crevettes</i>	<i>Culture des Champignons</i>	<i>Volaille et Pisciculture</i>	<i>Gestion des Déchets</i>	<i>Développement Tourisme</i>
MOYENNE	80.87	68.43	66.85	63.12	62
RANG	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 13 heures par le mot de fin du Président de séance.

LE SECRETAIRE

 MINKO M. EBOATOM GERARD.

LE PRESIDENT

 Ndebe Fumtzy Placide
 Administrateur Civil



VI.12.3 La mise en œuvre des micro-projets sélectionnés

6.12.3.1. Introduction

Ces micro-projets sélectionnés devront servir d'exemples de réussite et de preuves tangibles qu'une Gestion Intégrée des Zones Côtières peut avoir dans la réalisation du développement durable du littoral de la zone côtière de Kribi Campo. Les autres objectifs à moyen terme des micro-projets sont :

- de favoriser le partage des responsabilités entre le gouvernement, le Secteur Privé et la société civile;
- de tester des solutions alternatives aux problèmes et inspirer les politiques futures;
- de mettre en place les institutions et les capacités pour la mise en œuvre de la politique au niveau local;
- de rédiger le profil côtier national et de contribuer à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et au développement économique de la zone côtière de Kribi.
- Les cinq micro-projets sélectionnés par le comité directeur du projet visent à satisfaire les objectifs énumérés ci-dessus, notamment par :
 - (i) la création d'une unité familiale de production de crevettes,
 - ii) la pisciculture associée à l'aviculture,
 - iii) la vulgarisation de la culture des champignons,
 - iv) le projet sur la collecte et la gestion des huiles usées
 - v) le projet sur le tourisme

Le projet de tourisme contribuera à booster le secteur touristique en plein essor, mais mal organisé dans la région. Le projet sur la gestion des huiles usagées sera un bon exemple pour la gestion des huiles usées dans la zone où la pollution par hydrocarbures est dominante avec le terminal pétrolier et la plateforme de production pétrolière de la

compagnie Perenco, ainsi que les nombreuses mototaxis. Il est également important de mentionner que les projets (i) et (ii) relèvent de la stratégie gouvernementale en matière de pêche qui est de promouvoir l'aquaculture côtière, marine et continentale dans le but d'équilibrer le déficit en produits halieutiques marins et côtiers et de fournir d'autres sources de protéines à la population locale. Le détail complet de chacun des documents des cinq micro-projets sélectionnés par le comité directeur du projet est présenté en annexe IV

6.12.3.2. Les résultats de la mise en œuvre de micro-projets

Projet 1. Création d'une unité pilote, de type familial pour la culture de crevettes marines *Penaeus notialis* (Gambas) dans le but de vulgariser son élevage dans la zone côtière

Ce projet est exécuté par AQUASOL (aquaculture et Solidarité), une ONG privée spécialisée dans la culture de crevettes, en collaboration avec le Centre de recherche spécialisée pour les écosystèmes marins (CERECOMA), la structure opérationnelle de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD).

Objectifs • Promouvoir la culture de crevettes à l'échelle familiale dans les zones côtières • Construire une unité pilote pour la culture familiale de crevettes • Former les agriculteurs côtiers locaux à l'élevage de crevettes • Créer une niche pour la culture de la crevette dans la zone côtière	 Photo1 : Taille commercial du <i>Penaeus notialis</i>
Activités principales et résultats i) Production de larves (Photo2) et de juvéniles (Photo3)	
 Photo2 : Production de larves	 Photo3 : Production de juvéniles
ii) Préparation du matériel d'alimentation: le matériel est un filet cylindrique avec des mailles d'environ 100 microns, lesté pour le maintenir au fond de l'étang, puisque les animaux sont des organismes benthiques (photo 4)	
	 Photo 4: le matériel / équipement d'alimentation

iii) la préparation des aliments: aliment est préparé avec de la farine de poisson (38%); de la farine de maïs (20%), de la farine de soja (13%), des tourteaux d'arachide (13%), de la farine de manioc (10%), des éléments minéraux (1,2%), des vitamines (0,8%), de l'huile de soja (4%). La Photo 5 montre les différentes étapes de la préparation des aliments



photo 5: les étapes de la préparation d'alimentation

iv) La production de crevettes : les crevettes sont produites dans des étangs artificiels montés avec des parpaings en ciment recouverts de film plastique (photo 6). La taille commerciale des crevettes qui est d'environ 20g est atteinte après quatre mois. Chaque bassin contient environ 3000 crevettes juvéniles; après 4 mois, ces produits auront environ 60.000 g soit 60 kg par étangs; le taux de mortalité: environ 20%; la production totale nette 60 kg -12 kg = 48 kg par bassin par mois débutant au cinquième mois pour huit mois par an. La production est faite dans une série d'étangs pour maintenir la récolte mensuelle. La production totale par bassin: 48 kg x8 = 384 kg par an. Les crevettes sont vendues à 5000 FCFA / kg; 384x5000 FCFA = 1 920 000 par an comme revenu.



Photo 6: construction d'étangs pour l'élevage de crevettes

Durabilité:

- La nature même du projet favorise la poursuite des activités à la fin du financement de l'ONUDI car il répond au besoin local d'activités à promouvoir;
- Il s'agit ici de capitaliser les techniques et les pratiques locales et de les améliorer puis d'organiser un réseau commercial local de vente de crevettes.
- Les gains générés par le financement de l'ONUDI seront réutilisés pour financer les futures activités

Les impacts économiques et sociaux:

- La vulgarisation de l'élevage de crevettes dans les communautés côtières du Cameroun avec possibilité d'extension dans d'autres communautés côtières des pays du grand écosystème marin du courant de Guinée

- La domestication de l'espèce *Penaeus notialis* et l'amélioration des performances de son élevage ainsi que des revenus familiaux dans les communautés côtières
- La création d'une nouvelle filière de production animale en zone côtière qui réduit l'importation des produits halieutiques

Problèmes et recommandations

Le principal problème ici est la fourniture d'électricité qui n'est pas régulière. En raison de ce problème, toutes les larves produites ont été envoyées à la station de l'IRAD Batoke pour la croissance. Le bassin construit à l'extérieur sera utilisé pour une unité familiale de production de crevettes lorsque le problème de l'électricité sera résolu. L'équipe de suivi a également conseillé à l'IRAD / AQUASOL d'enregistrer les données et documents du projet et de conduire une étude de faisabilité d'une unité de production de crevettes à l'échelle familiale et commerciale.

Projet 2. Appui à la vulgarisation de la culture des champignons dans le département de l'Océan

Ce projet est exécuté par l'ONG «Promotion et Assistance de la Femme» (WOPA) dont la mission est de soutenir les femmes rurales

Objectifs

- Construire une maison à champignons pilote à Kribi
- Acquérir le matériel et les produits pour la démonstration pratique lors de l'atelier de formation à Kribi
- Organiser d'un atelier de formation pour environ 30 femmes issues des groupes d'intérêt sur la culture de champignons
- Subventionner environ 15 groupes d'intérêt
- Produire des sources alternatives de protéines dans la zone côtière
- Utiliser les ressources renouvelables négligées
- Créer des sources de revenus alternatives
- Autonomisation des femmes: soutenir les femmes des villages situés dans le département de l'Océan
- Promouvoir la production à bas coût de protéines alternatives dans la zone côtière



Photo 7 : la maison à champignon



Photo 8 : Le Préfet de Kribi prononçant son discours d'ouverture de l'atelier de formation sur la culture des champignons tenu à Kribi le 25 Novembre 2010

Activités et Résultats

- construction d'une maison à champignons pilotes à Kribi pour la production pilote et la formation (photo 7)
- Organisation d'un atelier de formation à Kribi le 25 Novembre, 2010 (photos 8, 9 et 10)
- Distribution des semences de champignons, du matériel et des fonds aux groupes de femmes provenant de divers villages côtiers
- Production de champignons au bout de trois semaines (photos 11 et 12)



Photo 9 Photo de groupe lors de l'atelier de formation sur les champignons



Photo10: Les participants à la pratique lors de l'atelier de formation à Kribi, 25 Novembre 2010



Photo 11: semences de champignons plantés lors de l'atelier de formation le 25 Novembre 2010



Photo 12: Le 16 Décembre, trois semaines après, le champignon est produit et peut être vendu sur le marché local



Photo13. Les participants ont reçu la semence de champignon et un soutien financier pour mener à bien leurs propres projets chez eux

La production de champignons

10 kg de champignons ont été produits entre le 16 et le 22 Décembre et un total de 40 kg est prévu par mois. Le kg étant vendu à 1.500 FCFA, le revenu total est de 1.500 FCFA x 40 kg = 60 000 f pour un mois. Les dépenses pour le matériel de production (les semences, le maïs, les sachets), s'élèvent à environ 27 500 FCFA; le bénéfice net est donc de 32 500 FCFA c'est à dire 60,000-27,500.

Durabilité

- Chaque participant formé a reçu un soutien et va créer sa propre entreprise
- Les revenus provenant de la vente seront réinvestis pour la production future
- Chaque groupe de bénéficiaires accepte de parrainer d'autres femmes afin de maintenir les activités du projet sur place.
- Chaque groupe est encouragé à épargner les revenus de vente.

Les impacts économiques et sociaux:

- Demande provenant de restaurants
- Demande de formations provenant des régions du sud-ouest et du littoral
- Les activités de formation ont été largement présentées par la télévision nationale
- La création d'emplois
- L'amélioration des revenus des communautés côtières
- La réduction de la pauvreté pour les groupes de femmes vulnérables
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la zone côtière de Kribi Campo
- L'adhésion totale et l'adoption du projet car la culture des champignons est techniquement très facile

Problèmes et recommandations

Le problème auquel est confronté le projet est la disponibilité des semences, car il faut aller à Yaoundé pour obtenir les matières entrant dans la composition du substrat. Si les moyens sont mis à disposition, les groupes produiront sur place le maïs qui leur permettra de produire et de préparer le substrat. Le Secrétaire Exécutif, Dr Donkor a demandé que toutes les activités soient bien documentées et que l'étude de faisabilité soit menée pour afin de traduire le projet en activité commerciale.

Projet 3: Création d'une ferme associant aquaculture et aviculture

Ce projet est exécuté par un groupe d'initiative commune nommée PRESPI dont le siège social est à Kribi et le site du projet à Lende, à 5 km du centre-ville de Kribi.

Objectifs • Promouvoir l'aquaculture associée à l'aviculture dans la zone côtière • Sensibiliser les populations locales à valoriser leur environnement immédiat • Améliorer les moyens de subsistance pour les 20 familles vivant à Lende, localité située près de Kribi • Accroître la production de protéines dans les communautés côtières	 Photo 14 : Un poulailler construit sur un étang à poissons
Activités et résultats • Construction d'un poulailler au dessus d'un étang à poissons (Photo 13) • Achat d'alevins et de poussins • Elevage des poussins et alimentation des poissons avec les déchets de la volaille (figure 14) • Créer une filière pour la volaille dans la zone de Kribi	 Photo 15 : Des poussins de trois semaines

Durabilité

- Les gains générés par le financement de l'ONUDI seront réutilisés pour financer les futures activités
- Les gains tirés de la vente de poulet et de poissons seront utilisés pour régulièrement renouveler le stock d'alevins et de poussins

Impacts économiques et sociaux du projet

- Le projet a créé beaucoup d'enthousiasme à Lende et de nombreuses familles avec un environnement similaire nous demandent de les aider à mettre avoir les mêmes installations dans leurs cours;
- Augmentation significative des revenus et des autres sources de protéines dans les communautés côtières dont la principale source de protéine est le poisson

Problèmes et recommandations

Le principal problème rencontré par le promoteur de ce projet est qu'il n'est pas le propriétaire des étangs. Il a prévu obtenir ses propres étangs à l'avenir. L'équipe qui a remarqué que l'eau du bassin est de mauvaise qualité, a conseillé au responsable du projet de contrôler les paramètres de qualité de l'eau ; il devrait collaborer avec le responsable du projet de production de crevettes. Il lui a également été demandé de bien documenter le projet et conduire une étude de faisabilité.

Projet 4: Projet sur la collecte des huiles usées et de gestion

Ce projet a été exécuté par l'ONG E.M.A.

Objectifs • Réduire la quantité d'huile usée déversée sur le sol et dans les caniveaux par les garages automobiles à Kribi • Mettre en place un système de collecte et de suivi des huiles usées • Construire une station de stockage et de traitement • Créer une base de données sur les huiles usées • Sensibiliser les propriétaires de garages automobiles sur la gestion des huiles usées	 Photo 16: les mototaxis sont nombreux dans la ville de Kribi
Activités et résultats • Un système de collecte à l'aide de bicyclettes et de conteneurs en plastique a été mis en place • Une station de traitement et de stockage a été construite • Environ 500 l d'huiles usées ont été collectés au cours de deux mois • Les négociations avec BOCOM qui est un distributeur de produits pétroliers ont échoué, mais nous avons réussi à négocier avec l'entreprise forestière (Wjisma) dont les tronçonneuses recyclent 97% des huiles usées • Plus de 30 propriétaires de garages automobiles ont été sensibilisés à Kribi	 Photo 17 : Système de collecte utilisant vélos et conteneurs en plastique
 Photo 18: station de stockage	 Photo 19: Activité de sensibilisation dans un garage automobile

Durabilité

- L'infrastructure mise en place servira pour pérenniser la mise en œuvre du projet
- Les déchets collectés seront vendus à BOCOM qui a accepté de n'acheter qu'une quantité minimale de 2000 litres. Cet argent sera réinvesti dans le projet

Impact économique et social

- Plus de 100 personnes ont été sensibilisées sur la gestion des huiles usées et des risques causés à l'environnement, notamment: la pollution du sol et des voies d'eau
- Les propriétaires de garage amélioreront leurs revenus en revendant les huiles usées collectées
- La création d'emploi

Problèmes et recommandations

Le problème principal que rencontre le promoteur est d'obtenir un partenaire qui accepte de recevoir les huiles usagées collectées. Actuellement cette solution n'est pas effective car la négociation avec BOCOM bloque. Donner à l'huile usée collectée aux scieurs est une autre façon de polluer les écosystèmes forestiers; donc cette façon de faire n'est pas bonne. L'équipe de suivi conseille à l'ONG EMA de négocier avec un distributeur de produits pétroliers pour recevoir les huiles usées collectées par EMA. Ceci se fera avec le soutien du représentant du MINEP de la région de l'océan

Le deuxième problème est la technique de test de l'efficacité de la méthode de décontamination des sites sols à l'aide de diverses plantes; aucune analyse de laboratoire n'est faite. L'équipe de suivi conseille à l'EMA de faire analyser les deux échantillons de sol (sol traité et sol non traité) afin d'évaluer la quantité de matière grasse, d'hydrocarbures et de métaux lourds. Les échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire des sols de l'Université de Dschang et frais d'analyse ont été pris en charge par ENVIREP Cameroun. Le tableau 36 montre les résultats de l'analyse en laboratoire des échantillons de sol. Sur les 10 paramètres de l'analyse de pollution, la méthode de traitement utilisée par l'ONG EMA n'est efficace que pour trois d'entre eux: l'azote, le zinc et le plomb. Cette méthode n'est pas efficace donc pas recommandée.

Tableau 36: Résultats des Analyses d'échantillons de Sol

N°	Paramètres	échantillon traité	échantillon non-traité	Référence mg/kg	Observations
1	<i>pH</i>	5,14	5,22	-	Différence non significative
2	<i>Conductivité $\mu S/cm$</i>	49	44	-	Le traitement augmente légèrement la conductivité
3	<i>Azote Kjeldahl (mg/kg)</i>	8,50	13,50	1,0-2,0	Le traitement réduit la concentration en azote
4	<i>Arsenic (mg/kg)</i>	0,05	0,08	0,5	Différence non significative avec la valeur de référence
5	<i>Cobalt (mg/kg)</i>	0,10	0,12	2-5	Différence non significative avec la valeur de référence
6	<i>Zinc (mg/kg)</i>	2,23	5,47	2-5,0	Réduction de moitié de la concentration en Zinc mais l'échantillon non traité est dans la même fourchette que la valeur de référence
7	<i>Plomb (mg/kg)</i>	1,8	3,51	2,0	Réduction significative sur les échantillons traités
8	<i>Vanadium (mg/kg)</i>	-	-		
9	<i>Nickel (mg/kg)</i>	1,42	1,78	10,0	Différence non significative avec la valeur de référence
10	<i>Arsenic (mg/kg)</i>	0,97	1,02	1-2	Différence non significative avec la valeur de référence
11	<i>Cadmium (mg/kg)</i>	0,88	1,12	2,0	Différence non significative avec la valeur de référence
12	<i>Mercure total (mg/kg)</i>	Tr*	0,02	0,05	Différence non significative avec la valeur de référence
13	<i>Hydrocarbures totaux (mg/kg)</i>	4,40	5,15	5,0-10,0	Différence non significative avec la valeur de référence

Projet 5: projet de promotion du tourisme durable dans la région de Kribi-Campo

Ce projet a été mis en œuvre par PROMO Cameroun, une ONG basée à Kribi

Objectifs

- Recevoir les différents visiteurs / touristes dans un environnement propre
- Sensibiliser la population locale et les touristes à préserver la propreté des plages
- Sensibiliser la population locale sur l'exploitation incontrôlée du sable des plages
- Présenter les produits de l'artisanat local aux touristes
- Améliorer les revenus des artisans locaux



Photo20: panneau indiquant la mise en œuvre du projet



Photo 21: Touristes profitant des plages propres



Photo 22: Parc des Expositions en cours de construction

Activités et résultats

- Fabrication et installation de bannières (photo 23)
- Organisation d'une campagne de nettoyage
- Distribution de matériel de nettoyage tel que des sacs (photo 24)
- Collecte des déchets (photo 25)
- Sensibilisation de la population locale à garder les plages propres avec pour objectif l'amélioration de la qualité du tourisme balnéaire
- Sensibilisation des populations locales sur l'exploitation incontrôlée du sable de plage qui provoque l'érosion des côtes et la réduction des activités touristiques
- Distribution d'équipements tels que les tee-shirts pour la motivation
- Exposition pendant la foire locale et la vente d'articles fabriqués par des artisans locaux (photo 26)



Photo 23: Installation de bannière: Kribi ville propre



Photo 24: Les jeunes prêts à commencer les activités de nettoyage



Photo 25: collecte des déchets



Photo 26: Exposition d'articles fabriqués par des artisans locaux

Durabilité

- Les fonds de cette activité seront réinvestis dans les activités de l'année prochaine
- Beaucoup d'entreprises ont été sensibilisées et se sont engagées à prendre part aux activités de l'année prochaine

Impact économique et social

- Amélioration des revenus de l'artisanat local
- La pleine participation et l'engagement des chefs locaux
- La pleine participation et l'adoption du projet par les jeunes

Problèmes et recommandations

- Le rapport produit par l'ONG PROMO et envoyé à ENVI-REP n'était pas satisfaisant comme le montrant le Tableau 37 sur l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet. L'équipe de suivi a conseillé au promoteur du projet de tourisme de se rapprocher du projet sur le tourisme côtier au Cameroun dont les sites de démonstration sont situés dans la zone de Kribi

Tableau 37 : Évaluation du Micro Projet de Tourisme Durable sur le Littoral

N°	activités prévues	niveau d'exécution	Observations
1	Tournoi de Beach soccer	nul	Non exécuté
2	Foire gastronomique et culturelle Production d'artistes locaux groupes danse traditionnelle Présentation des meilleurs plats locaux	nul	Non exécuté
3	Présentation des produits de l'artisanat local	10%	Exposition de 3 artistes sur un potentiel de 50 artistes

VI.12.4 Les leçons tirées de la mise en œuvre des micro-projets

Les enseignements suivants peuvent être tirés de la mise en œuvre des micro-projets ci-dessus :

- La mauvaise organisation des capacités communautaires ou institutionnelles locales est un gros handicap pour le développement côtier. Il y a un besoin de renforcement des capacités à tous les niveaux
- Le partenariat entre l'institution étatique et le secteur privé peut garantir le succès, à l'exemple de celui de l'IRAD et d'AQUASOL. Les responsabilités pour l'entretien doivent être définies entre le gouvernement et la communauté
- Pour la sélection des projets, approches orientées sont souhaitables. Elles donnent aux bénéficiaires la possibilité de choisir parmi une liste d'activités. Un paquet standard peut être un point de départ, mais les besoins exprimés des bénéficiaires devraient le modifier
- La plupart des bénéficiaires confondent fonds de roulement et bénéfice
- La sélection des projets ne doit pas seulement se fonder uniquement sur la présentation du projet; une enquête devrait être menée sur le promoteur du projet, sur sa capacité à mener les activités décrites dans le document de projet. Le cas de l'ONG EMA qui a présenté un très bon projet sur la gestion et le suivi des huiles de moteur usagées dans la ville de Kribi a failli dans l'exécution du projet. Il a disparu après avoir reçu 60% des fonds comme les autres ONG et jusqu'à ce jour, il n'a rendu aucun rapport. Dans le contrat de sous-traitance signé entre EMA et ENVI-REP Cameroun (annexe VI), le premier rapport d'étape devait être fourni le 30 Novembre, 2010.
- La cessation du financement du projet conduit à une réduction drastique des activités mises en œuvre, la dégradation de la gestion et la remise en cause de sa durabilité. L'efficacité et la durabilité nécessitent l'adoption de bonnes pratiques de gestion, en particulier la pratique adéquate de l'audit et une formation appropriée. L'emploi de la main d'œuvre locale favorise la durabilité et contribue à la réussite du projet, mais des plans prudents sont nécessaires pour garantir la durabilité post-projet. L'exemple est donné avec le projet de culture de champignons qui a formé des femmes dans les différents groupes d'intérêt communautaires. Ces femmes auront besoin d'un appui continu ; leur statut doit être clairement défini et leur rôle doit être, d'une certaine façon, une source de revenus
- L'on doit établir une synergie entre les différentes activités, tel que le démontre le projet sur la culture des crevettes et celui d'aquaculture associée à l'aviculture
- L'on usera d'approches normalisées afin de cibler les bénéficiaires de chaque micro-projet
- L'on doit donner aux organisations locales (ONG, OBC etc.), la possibilité de jouer leur rôle. La possibilité qu'une Organisation à base communautaire (OBC) puisse évoluer vers une entreprise de taille moyenne doit être reconnue.
- Si la conception du projet s'appuie sur des sous-traitants tels que les ONG pour la conduite des micro-projets avec ENVI-REP Cameroun, il faut envisager un renforcement significatif des capacités car il est difficile de trouver des sous-

traitants efficaces. En général, les organisations qui ont déjà leurs propres programmes et procédures bien établis, rechignent à en adopter de nouvelles

- L'identification et le choix des projets doivent se faire à travers un processus véritablement représentatif et participatif; la communauté doit être représentée déjà à ce stade, et non pas seulement à la fin comme main d'œuvre.
- Mobilisation de l'épargne communautaire est nécessaire et les femmes sont de bien meilleures gestionnaires de micro-crédit
- La planification, l'utilisation des ressources, les codes de conduite doivent être élaborés à l'issue d'un processus représentatif, participatif et inclusif de toutes les parties prenantes
- Les plans et les politiques doivent faire l'objet d'une diffusion régulière
- Les mises en œuvre efficaces doivent être récompensées
- Des forums efficaces, participatifs, démocratiques et ouverts
- Besoin d'animateurs communautaires qualifiés pour aider les bénéficiaires
- Mise en œuvre d'un contrôle adéquat et transparent du financement et de la qualité du produit final
- Des systèmes transparents de gestion et de comptabilité et la publication des audits annuels
- La formation et le transfert de technologie sont mieux réalisés «in situ»

Chapitre VII. Plan de Gestion Intégrée de la Région Côtière de Kribi Campo au Cameroun

VII.1 Introduction

La région côtière de Kribi-Campo est un environnement diversifié déjà décrit dans les chapitres précédents. Un plan de gestion intégré de la zone côtière (GIZC) est beaucoup plus efficace que tout autre plan sur la même question et amène tous les décideurs à résoudre ensemble les problèmes garantissant ainsi l'intégration entre les politiques et les plans existants. Il est notoire que nombre d'organisations et agences peuvent faire la différence quant à la gestion à long terme de la zone et visent d'obtenir l'engagement de ces derniers à œuvrer à l'aboutissement de cette vision commune. Il existe des plans et stratégies pour la région de Kribi Campo tels que le plan de gestion de parc de Campo-Ma'an, le programme MEAO de développement de Région de l'Océan. Il ne s'agit donc pas de réinventer la roue, mais de s'assurer que tous les plans existants portant sur le développement durable de la région côtière de Kribi-Campo seront intégrés dans un même plan d'action. Le plan couvre tous les secteurs identifiés au cours de l'atelier consultatif des parties prenantes organisé à Kribi du 11 au 12 mars 2010

L'on note qu'en général, le développement dans la région côtière de Kribi-Campo n'a pas été planifié et/ou est mal contrôlé. Cette approche du développement dans cette région est à la base de nombreux problèmes: érosion, déboisement, surpêche, surexploitation des ressources forestières côtières, détérioration de la qualité de l'eau, dégradation des ressources, de l'environnement et des habitats côtiers. Le manque de plans adéquats d'occupation des sols a eu pour conséquence le développement anarchique évident de la région de Kribi et ses environs où plus de la moitié de la population de Kribi est installée

Le gouvernement du Cameroun a adopté le plan national de gestion de l'environnement (PNGE) en 1996. Ce plan a des dispositions pour le développement des zones côtières et marines et rend obligatoire l'étude d'impact environnemental (EIA) pour tous les projets de développement entrepris dans les régions côtières et marines, ce plan crée le MEAO pour la planification du développement du Département de l'Océan où se trouve la région de Kribi-Campo. Le succès de la politique de la gestion intégrée de la zone côtière dépendra de l'adoption et de l'exécution simultanée des politiques et des programmes relatifs à cette zone

Le principal objectif du plan de gestion intégré de la région côtière de Kribi-Campo est : **de conserver et de favoriser une utilisation rationnelle et durable des ressources existantes dans la région, afin de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des populations côtières**

VII.2 Le Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (Plan de GIZC)

VII.2.1 Le Plan de GIZC et le Plan National d'Action pour la gestion de la zone côtière (PNA)

Le plan ICAM fait partie du plan d'action nationale (PAN) pour la gestion des zones côtières et marines au Cameroun ; c'est pourquoi le plan de GIZC a été validé comme une annexe du document du PAN. En effet, les actions formulées dans le plan de GIZC sont reprises et

détaillées dans le document du PAN ; le plan de GIZC sera donc le principal document pilote pour la mise en œuvre du PAN. Les activités décrites et détaillées dans le plan de GIZC pour la région de Kribi-Campo peuvent être reprises dans d'autres régions de la côte autant que possible pendant l'exécution du PAN. Il est proposé des plans sectoriels de gestion dans le plan de GIZC et pas dans le PAN ; l'exécution efficiente du PAN devra utiliser ces plans sectoriels. Le PAN est un document stratégique pour la gestion durable de la zone côtière et marine. Le plan de GIZC est un outil de démonstration destiné à montrer comment un site sélectionné sur la côte peut être géré de façon durable en appliquant une approche intégrée pendant l'exécution de PAN.

VII.2.2 Principaux éléments du plan de GIZC

Les principaux éléments du plan de GIZC sont analysés et présentés dans le Tableau 38. S'appuyant sur des priorités identifiées dans le document de PAN, les composantes du plan de GIZC ont été classées par ordre de priorité de A à G et présentées dans le tableau 38. A est le plus important et G est le moins important. L'exécution commencera par les composantes les plus importantes. En fait, pendant le processus de priorisation des composants du PAN, les critères suivants ont été retenus : qualité de l'eau, épuisement des ressources halieutiques, dégradation de l'écosystème causée par la destruction des habitats, la non maîtrise de la croissance de population côtière qui occasionne un mauvais développement de la zone côtière, une mauvaise planification et utilisation des terres côtières, l'érosion côtière etc.... Cette priorisation est également fondée sur les recommandations faites pendant la table ronde des donateurs, organisée à Yaoundé le 05 avril 2011. La composante gouvernance est transversale, car l'exécution de chacune des activités du plan peut impliquer ou appliquer des aspects de gouvernance.

VII.2.3 Le cofinancement national pour la mise en œuvre du plan de GIZC

Depuis l'année dernière le MINEP a inclus dans son budget d'investissement des fonds destinés à mettre en application quelques activités du plan de GIZC ; par exemple, le MINEP a lancé l'année dernière le projet de régénération des mangroves ; en 2010, le MINEP a dépensé plus de 50 000 USD pour la protection des mangroves et ce montant doublera en 2011. En outre, ENVI-REP doit organiser une conférence nationale des donateurs afin de recueillir les fonds pour le plan de GIZC ; c'est la prochaine tâche et le principal objectif du quatrième rapport sur l'état d'avancement du plan.

Tableau 38 : Plan de Gestion Intégrée pour la Région de Kribi-Campo au Cameroun

Composante A : Gestion des Ressources Halieutiques						
Objectif A1: contribuer à la réalisation de l'équilibre durable entre les ressources halieutiques et leur exploitation						
Objectifs	Action	Maître d'œuvre	Parties Prenantes	Durée d'exécution	Aspects Financiers (x 1000FCFA) pour 5 ans	Observations
1.1. Promouvoir la restriction de matériel	1. Surveiller le matériel de pêche (nombre et taille) 2. Définir la taille des poissons et des mailles de filet pour toutes les espèces cibles 3. Mettre en œuvre la BRD et TED 4. Fermeture saisonnière et zonale	MINEPIA	MINEFI MINRESI MINEP MINATD	Court terme	50 000	Prévu par la loi pour certaines espèces seulement, mais non appliqué
1.2. Institutionnaliser les quotas	1. Former les groupes socio-professionnels 2. Instituer des quotas individuels ou par groupe 3. Surveiller et contrôler les prises	MINEPIA	MINFIB MINRESI	long terme, court terme	25 000	Absence de la législation
1.3. Prévoir des zones interdites à la pêche et des périodes de clôture de pêche	1. Suivi des habitats sensibles 2. Evaluer les études portant sur la reproduction de chaque espèce 3. Appliquer la réglementation prévoyant la fermeture saisonnière et zonale de la pêche 4. Permettre l'accès à IGA 5. Créer des réserves marines 6. Renforcer le suivi et le contrôle	MINEPIA	MINRESI MINFIB MINADER MINEP	Long terme	75 000	Prévu dans la législation, mais pas défini
1.4. Prévoir le suivi des programmes biologiques	1. Mettre en place un suivi autonome de la pêche (données sur les larves) 2. Mettre en place un suivi interne de la pêche (évaluation des stocks, données sur les prises et les efforts de pêche, données biologiques, PPUE, RMD, suivi économique)	MINRESI	MINEPIA MINFIB MINEPAT MINEP	Moyen terme	50 000	Programme existant mais nécessitant un appui financier et un renforcement de la main d'œuvre
1.5. Limiter l'accès	1. Créer des groupes de pêche 2. Mettre en place une gestion des droits d'exploitation (accord et retrait des droits) (i.e. au moyen de licences restreintes et les droits d'utilisation territoriale TURF)	MINEPIA	MINRESI MINFIB MINPLADAT	Long terme	15 000	Pas encore de mesures. La pêche est actuellement en accès libre

1.6. Renforcer le système de surveillance et de contrôle	1. Développer la capacité pour le contrôle et le suivi des navires 2. Former, sensibiliser et impliquer les pêcheurs dans la surveillance 3. Créer un système opérationnel de contrôle et de surveillance satellitaire des navires	MINEPIA	MINRESI MINDEF MINTRANS MINEPAT MINT	Court terme	60 000	Système de surveillance et de contrôle des navires existe mais n'est pas fonctionnel
1.7. Réguler les efforts de pêche	1. Instituer les zones et les saisons de fermeture de la pêche 2. Renforcer la surveillance 3. Créer des IGAs	MINEPIA	MINRESI MINEPAT	Moyen terme	30 000	A mettre en pratique à partir de la législation
1.8. Promouvoir la cogestion	1. identifier les parties prenantes du secteur de la pêche 2. Etablir les stratégies appropriées de cogestion 3. Renforcer les capacités en cogestion 4. Soutenir techniquement et financièrement 5. Assistance conseil en marketing 6. Mettre en place la législation	MINEPIA	MINRESI MINEFI MINEPAT ONG	Long terme	75 000	Ce système n'existe pas

Objectif A2: Améliorer les conditions techniques de transformation et de commercialisation des produits de la pêche

2.1. Promouvoir le renforcement des capacités et vulgariser les technologies existantes	1. Etude des processus de transformation et de commercialisation existants 2. Créer des groupes socioprofessionnels 3. Sensibiliser et former sur les technologies améliorées de gestion, de transformation et d'emballage (fours Chorkor etc.) 4. Vulgariser les technologies améliorées (fours Chorkor, glaciers etc.) 5. former à la commercialisation de produits frais et fumés	MINRESI	MINEPIA MINEPAT ONG	court-terme	50 000	L'IRAD dispose de technologies pour fours améliorés et des coffres isothermes et offre une formation
---	--	---------	------------------------	-------------	--------	--

Composante B : Développement côtier et aménagement du Territoire

Objectif B1: Promouvoir la biodiversité, la vitalité et la pérennité des économies côtières donnant la préférence à celles qui sont endémiques

1.1 Promouvoir le potentiel de développement durable de la zone côtière de Kribi-Campo	1. Protéger et améliorer les caractéristiques qui sont des opportunités de subsistance dans le but d'encourager le développement économique local adéquat 2. Créer des occasions qui augmentent les perspectives d'emploi local par la promotion des petites, moyennes et micro entreprises 3. Fournir les infrastructures, les services et les commodités nécessaires pour le développement à long	Municipalités Locales	MINATD; MINEPAT MINEP; MINTP MINDAF; MINDUH MINFOF; MINRESI MINTOUR; PRIVATE SECTORS	Court terme Court terme Long terme	200 000	Travail de terrain ; recruter des consultants
--	---	--------------------------	---	--	----------------	--

	terme des localités côtières 4. Améliorer les droits, la responsabilité écologique et sociale			Long terme		
1.2. bâtir des infrastructures adéquates et accessibles au grand public sur des sites côtiers adéquats	1. Améliorer les installations publiques 2. Minimiser les impacts négatifs sur les écosystèmes côtiers 3. Promouvoir des mécanismes de financement durables 4. Promouvoir le partenariat secteur public-secteur privé	Municipalités Locales	MINATD; MINEPAT MINEP; MINTP MINDAF; MINDUH MINFOF; MINRESI MINTOUR	Court terme Long terme Court terme Long terme	150 000	Établir des partenariats avec le conseil de la zone côtière
Objectif B2. Réduire la pauvreté par le biais d'initiatives côtières proactives de développement qui génèrent des moyens de subsistance durables						
2.1. identifier les opportunités qui visent à éliminer la pauvreté côtières	1. Encourager les projets d'aménagement côtier qui lutte contre la pauvreté sur la côte 2. Diversifier les débouchés économiques pour les communautés côtières pauvres 3. Promouvoir la sécurité alimentaire dans les pauvres communautés côtières marginalisées	MINEPIA	MINEP; MINFOF MINADER MINRESI PRIVATE SECTOR MUNICIPALITIES	Long terme Court terme Court terme	50 000	recruter des consultants
Objectif B3 : Maintenir l'équilibre adéquat entre les zones côtières aménagées, rurales et sauvages						
3.1. Promouvoir le développement nodal pour préserver le potentiel économique, protéger l'esthétique, les valeurs culturelles et écologiques	1. Introduire des mécanismes créatifs afin de prévenir les impacts négatifs de l'étalement du développement anarchique	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER/ MINATD MINTOUR; MINDAF PROPRIÉTAIRES D'HÔTEL MINATD;MUNICIP ALITIES	Court terme	50 000	Établir des partenariats avec le conseil et le ministère du développement urbain
3.2. Identifier les zones forestières à fort potentiel agricole et commercial	1. Protéger et gérer durablement les terres forestières agricoles et commerciales	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER;MINTO UR; MINDAF;PROPRIÉ TAIRES D'HÔTEL MUNICIPALITIES	Long terme	50 000	Établir des partenariats avec le ministère de l'agriculture du développement rural
3.3. Identifier et promouvoir les opportunités de développement typiquement côtières	1. Intégrer les efforts de planification côtière au cadre local de planification et de développement	MINDUH	MINEP, MINFOF MINADER; MINATD MINTOUR; MINDAF	Court terme	50 000	recruter des consultants, Établir des partenariats avec le conseil local

			PROPRIÉTAIRES D'HÔTEL			
3.4. Concevoir de nouvelles structures dans les zones non aménagées qui préservent leur beauté visuelle	1. Introduire des mécanismes et des primes de récompense aux propriétaires qui conservent la beauté visuelle et les caractéristiques naturelles de la côte 2. Maintenir la valeur du paysage comme un atout	MINDUH	MINEP, MINFOF MINADER; MINAT D; MINT OUR MINDAF; MINDUH PROPRIÉTAIRES D'HÔTEL MUNICIPALITIES	Court terme Long terme	50 000	recruter des consultants, Établir des partenariats avec le conseil local
Objectif B4 : Concevoir et gérer les installations côtières en harmonie avec les contraintes d'esthétique locale, d'agrément ainsi que les possibilités biophysiques et culturelles						
4.1 Design et réalisation des installations côtières en harmonie avec les caractéristiques de la localité	1. Intègre les considérations esthétiques et visuelles dans la planification 2. Établir une zone tampon entre le rivage et le développement physique 3. Conception des établissements côtiers visant à promouvoir dans la mesure du possible, un sentiment de communauté 4. Promouvoir les styles architecturaux locaux et l'utilisation de matériaux locaux et de la main d'œuvre locale 5. Orienter des routes principales vers le rivage et les routes secondaires perpendiculairement au rivage à des endroits appropriés 6. Mise à jour des installations côtières informelles en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés côtières 7. Gérer et protéger les établissements côtiers historiques	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER MINTOUR MINDAF PROPRIÉTAIRES D'HÔTEL MINATD MUNICIPALITIE MINDUH	Long terme Court terme Long terme Long terme Court terme Court terme Long terme	150 000	recruter des consultants, Établir des partenariats avec le conseil local
4.2 Promouvoir et renforcer les avantages socio-économiques de l'environnement côtier et de la diversité	1. Contrôler et réduire la dégradation de la végétation indigène 2. Réhabiliter et remplacer la végétation dégradée 3. Gérer les accès piétons et automobiles à la côte pendant la période de haute saison 4. Promouvoir la participation des communautés locales dans la gestion du littoral	MINDUH	MINEP; MINFOF MINADER MINTOUR; MINDAF PROPRIÉTAIRES D'HÔTEL MINATD MUNICIPALITIE	Long terme Court terme Court terme Long terme	100 000	recruter un socio-économiste, Établir des partenariats avec le conseil local
Composante C : Lutte Contre la Pollution et Gestion des Déchets						

Objectif C1: Mise en œuvre du contrôle de la pollution et des mesures de gestion des déchets en vue de prévenir, de minimiser et contrôler les rejets nocifs dans l'environnement côtier						
1.1. Empêcher que la pollution de sources terrestres ponctuelles et non ponctuelles ne se retrouve dans les écosystèmes côtiers	1. Surveiller l'évacuation des déchets dans l'environnement côtier 2. Documenter et présenter une déclaration annuelle sur la quantité et la qualité des déchets 3. Coordonner les activités de contrôle de la pollution 4. Encourager le traitement des rejets polluants des sources 5. Créer des incitations économiques pour favoriser la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage 6. Établir des accords de coopération entre les autorités portuaires et les municipalités locales	MINEP	MINEPIA MINT;MINIMIDT MINMEE, SNH, PORT AUTHORITIES; PRIVATE SECTORS MUNICIPALITIES ONG; MINATD	Long terme Long terme Court terme Court terme	100 000	Préparation des rapports, travail de terrain, équipement
1.2. Prévenir la pollution marine et les déchets produits par la navigation et par la maintenance des navires dans les eaux côtières	1. Mettre en œuvre les protocoles et les accords internationaux auxquels le Cameroun est partie 2. Le contrôle du déversement de déchets dangereux, toxiques, de l'eau de ballast des navires et des déchets produits par l'entretien des navires tels que le grenailage et les produits décapants	MINEP	MINT;MINIMIDT MINMEE, SNH, PORT AUTHORITIES, MUNICIPALITIES PRIVATE SECTORS ONG	Court terme Long terme	25 000	Visite et contrôle des navires
1.3. Anticiper et mettre en œuvre des mesures adéquates et effectives pour réduire les effets néfastes des catastrophes et de la pollution côtière causé par l'homme	1. Développer et mettre à jour un plan de d'urgence en cas de catastrophe locale et identifier les principaux intervenants et leurs responsabilités 2. Faire obligation à toute industrie à haut risque de pollution d'avoir un plan d'urgence et un code de conduite 3. Évaluer le coût de nettoyage et de réhabilitation et les pénalités imposées aux pollueurs	MINEP	MINATD;MINT MINIMIDT MINMEE, SNH, PORT AUTHORITIES, MUNICIPALITIES ONG; PRIVATE SECTORS	Court terme Court terme Court terme	100 000	Réunions, travaux techniques pour identifier et cartographie les zones à risque, etc.
1.4. Contrôler le rejet de polluants dans l'environnement côtier et marin	1. Enquête sur les sources existantes de pollution et d'évaluer leur niveau 2. Le contrôle technique des rejets de déchets 3. Faire EIE obligatoire 4. Mettre en œuvre l'utilisation de technologies propres 5. Établir un système de surveillance de la pollution 6. Réhabilitation des zones dégradées	MINEP	MINRESI MINEPAT MINEPIA MINT	Court terme Long terme Long terme Long terme Long terme Court terme	150 000	De nombreuses compagnies d'exploitation pétrolières dans la région. Il y a aussi des exploitations agricoles
Objectif C2 : Gestion des activités polluantes afin d'atténuer leurs impacts négatifs sur la santé des communautés et l'environnement côtier						

2.1. Mettre en œuvre des mesures de contrôle de la pollution et de gestion des déchets	1. Établir un système de gestion de permis de produire des déchets 2. Établir des indicateurs pertinents pour le suivi de la pollution des écosystèmes sensibles	MINEP	MINIMDT; ONG MINMEE; SNH, PORT AUTHORITIES; PRIVATE SECTORS;MUNICIPALITIES;	Court terme Court terme	50 000	Elaboration des normes; recruter des consultants
Composante D : Gestion de la Mangrove, de la Forêt et de la Faune dans la Zone Côtière de Kribi Campo						
Objectif D1: Garantir la gestion durable et la conservation des mangroves, des ressources forestières du littoral et de la faune dans la zone de Kribi Campo						
1.1 Créer et mettre en place les principaux domaines prioritaires pour la conservation	1 Elaborer un plan d'utilisation des terres et la carte montrant les principaux domaines prioritaires pour la conservation 2 Créer et mettre en place des zones de conservation clés avec la participation de la communauté locale pour le repeuplement de la faune, la protection et la gestion des habitats et écosystèmes fragiles. 3 Créer et établir un sanctuaire de mangroves pour la protection complète des écosystèmes de mangrove Produire un plan de gestion pour chacune des zones de conservation identifiées	MINFOF	MINEP; INTOUR MINPAT; MINADER MINLLPA; MINUDH MINRESI; MINFIB MINCOM; AUTHORITIES MUNICIPALITIES; ONG; COMMUNAUTÉS LOCALES	Court terme Long terme Long terme Long terme	100 000	recruter des consultants
1.2 Protéger et contrôler l'exploitation des ressources fauniques, des mangroves et des forêts	1 Élaborer une stratégie pour un système de contrôle efficace et efficient 2 Renforcer les installations et la capacité de contrôle du MINFOF et des gardes forestiers 3 Organiser et mettre en place des groupes villageois de vigilance équipés, formés et fonctionnels 4 Mener des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale	MINFOF	MINEP; MINTOUR; ONG MINPAT; MINADER MINDEF; MINUDH MINEPIA; MINFIB MINCOM; AUTHORITIES MUNICIPALITIES COMMUNAUTÉS LOCALES	Court terme Court terme Court terme	100 000	Organisation d'une campagne de formation et de sensibilisation
1.3 Mener des activités de recherche et de suivi	1 Établir des sites permanents et les transects de surveillance de la faune afin d'étudier et de suivre la faune et les espèces végétales de haute valeur de conservation 2 Effectuer le suivi régulier de la faune, de la botanique, de l'écologie et des études socio-économiques 3 Développer et établir de solides bases de données pour la gestion efficace et l'exploitation des informations existantes	MINFOF	MINEP; MINRESI; ONG; MINTOUR; MINPAT; MINMEE; MINLLPA; MINUDH; MINADER MINEPIA; MINFIB MINCOM; UTHORITIES MUNICIPALITIES; COMMUNITIES	Long terme Court terme Long terme	75 000	Travail de terrain, recruter des consultants

1.4 Promouvoir la gestion participative et le développement communautaire	1 Élaborer et mettre en place des mécanismes pour la gestion participative du parc, de la zone côtière et de leurs environs 2 Promouvoir la création et la gestion durable des forêts communautaires 3. Promouvoir les activités génératrices de revenus avec pour objectif l'exploitation durable des ressources de mangroves	MINFOF	MINEP; MINTOUR; ONG; MINPAT; MINMEE; MINFIB; MINADER; MINEPIA; MINDEF; MINUDH MINTRANS; COMMUNITIES MUNICIPALITIES;	Court terme Court terme Long terme	50 000	Organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation sur l'importance de la gestion du parc
---	--	--------	---	--	--------	---

Composante E : Gestion du Tourisme

Objectif E1 : Gestion durable du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo visant à accroître les revenus issus des activités touristiques par le développant des infrastructures touristiques et la mise en œuvre d'actions appropriées écologiquement sensibles et financièrement viables.

1.1 Élaborer une politique locale et un plan directeur pour le secteur du tourisme	1. Développer une stratégie pour la gestion à long terme du tourisme et l'écotourisme dans la région 2 Coordonner les activités de tourisme et d'écotourisme 3 Gestion des stocks et des principales attractions touristiques dans le parc national, la zone côtière et leurs environs	MINTOUR	MINEP; MINFOF; ONG MINEPAT; MINMEE; MINLLPA; MINUDH MINTRANS; MINFIB; MINCOM; MINREX; AUTHORITIES; COMMUNITIES MUNICIPALITIES; LOCAL	Long terme Long terme Court terme	50 000	Développer un partenariat avec le conseil local et embaucher des consultants
1.2 Développer et mettre en œuvre une stratégie de marketing efficace afin d'augmenter les revenus et les opportunités d'emplois	1 Produire des brochures, des fiches techniques et autres éléments pour améliorer l'appréciation du potentiel touristique et les attractions par les visiteurs 2 Développer des liens avec les tour-operators privés et agents de voyages 3 Établir et développer un centre d'information touristique 4 Développer et promouvoir l'écotourisme et les activités pérennes génératrices de revenus du tourisme 5. Développement et valorisation des sites touristiques 6. Promouvoir le potentiel touristique de la région en utilisant les médias régionaux et nationaux 7. Promouvoir l'image du Cameroun à l'étranger et créer les services de délivrance de visa d'entrée au Cameroun	MINTOUR	MINEP; MINFOF MINPAT; MINMEE MINTRANS MINFIB; MINCOM MINREX; AUTHORITIES MUNICIPALITIES ONG; COMMUNAUTÉS LOCALES	Court terme Court terme Court terme Long terme Long terme Long terme Long terme	100 000	Recrutement de consultants et d'implication du secteur privé

1.3 Développer les infrastructures touristiques appropriées, les capacités humaines et d'équipements	1 Améliorer la qualité des infrastructures existantes 2 Développer et mettre en place de nouvelles infrastructures telles que les centres artisanaux et culturels, les zones d'observation touristique, des sentiers en forêt, des parcours pédestres, des circuits, des campings et des infrastructures observation de la faune et de chasse sportive 3 Assurer l'amélioration des infrastructures routières, de la fourniture d'eau et d'électricité	MINTOUR	MINFOF; MINMEE MINEP; MINPAT; MINTRANS; MINFIB; MINCOM; MINREX; ONG AUTHORITIES MUNICIPALITIES; COMMUNAUTÉS LOCALES	Long terme Court terme Long terme	200 000	Développer le partenariat avec conseil local
--	--	---------	--	---	---------	--

COMPONENT F : Gestion des Risques Naturels dans la Zone de Kribi Campo

Objectif F1 : Planifier et gérer le développement côtier, afin d'éviter l'amplification des effets des risques naturels et d'éviter l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques à des risques importants liés à la dynamique côtière

1.1. Mettre en place un développement côtier qui minimise les risques de catastrophes naturelles	1. Protéger la zone tampon 2. Contrôler les activités qui perturbent le drainage naturel 3. Identifier et gérer les zones à haut risque du fait de processus dynamiques tels que l'érosion côtière 4. Supprimer ou déplacer les structures fixes situées dans les zones dangereuses 5. Décourager l'extension ou la restauration de structures situées en zones dangereuses 6. Élaborer une approche décisionnelle pour la prévention des risques	MINEP	MINATD MINEPAT MINEP MINTP MINDAF MINDUH MUNICIPALITIES	Court terme Long terme Court terme Court terme Court terme Long terme	100 000	Le MINEP est leader lorsqu'il s'agit de protection de l'environnement et de la planification et le MINATD l'est en cas de catastrophe
2.2. Prendre en compte les conséquences potentielles du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer associé dans la planification et le développement	1. Adopter des mesures préventives appropriées 2. Suivre l'impact des changements climatiques sur les structures côtières et les écosystèmes sensibles tels que les estuaires et les mangroves 3. Sensibiliser le public sur les implications du changement climatique dans les zones côtières	MINEP	MINATD; MINEPAT MINEP; MINTP MINDAF; MINDUH MUNICIPALITIES MINFOF; MINRESI	Long terme Long terme Long terme	50 000	recruter des consultants

Composante G : Gouvernance et Renforcement des Capacités

Objectif G1: Assurer une participation publique significative et promouvoir les partenariats entre secteurs public, privé et la société civile afin de favoriser la coresponsabilité dans la gestion du littoral

A1.1 Promouvoir une participation publique significative à tous les efforts de planification et de gestion entrepris dans la zone de Kribi Campo	1. Promouvoir un processus de participation publique et de facilitation ouvert, inclusif et transparent. 2. Impliquer les communautés et les groupes défavorisés (par exemple, les femmes, les pygmées) dans des actions côtières 3. Promouvoir les coutumes	MINEP	MINEPAT; MINFOF; MINEPIA; MINEPIA MINDAF; MINDUH MINATD ; MINTP; MINT; MINTOUR ; MINFIB ; ONG MUNICIPALITIES ;	Long terme Long terme Court terme	50 000	Les principales actions sont les réunions et les discussions
A.1.2 Développer des partenariats entre l'Etat, la société civile et le secteur privé dans la gestion du littoral	1. Sensibilisation publique sur la nécessité d'un partenariat 2. Encourager les projets et actions suscités par 3. Explorez d'autres mécanismes de partenariat y compris la cogestion ou les partenariats public-privé	MINEPAT	MINEP; MINFOF; MINEPIA; MINDAF; MINDUH;MINATD ; ONG;MINTP; MINT MINTOUR ; MINFIB ; MUNICIPALITIES ;	Court terme Court terme Long terme	50 000	Réunions et Formations
A.1.3 Développer et encourager la coresponsabilité	1. Développer un programme de sensibilisation publique sur le sens de la responsabilité 2. Etablir un système dans lequel le coût de la réparation des habitats côtiers endommagés ou dégradés sera supporté par les personnes responsables de tels situations	MINEP	MINFOF; MINEPIA; MINDAF; MINDUH MINATD ; MINTP; MINT ; GOS;MINTOUR;MINFI B; MUNICIPALITIES ;	Long terme Court terme	50 000	Etudes de faisabilité, Ateliers et Consultations
Objectif G2 : promouvoir la sensibilisation publique sur la côte et éduquer et former les parties prenantes côtières pour une planification et gestion plus efficaces des zones côtières						
A.2.1 Développer et mettre en œuvre un programme côtier de sensibilisation publique	1. Améliorer la sensibilisation publique sur la valeur et l'importance du maintien de sa diversité, sa santé et sa productivité	MINCOM	MINEP; MINFOF; MINTP MINEPIA; MINDAF; MINDUH;MINATD MINT; INTOUR; MINFIB; MUNICIPALITIES; ONG	Court terme	50 000	Ateliers et Consultations
A.2.2 Développer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation pour toutes les parties prenantes	1. Inclure la gestion côtière dans le programme de formation 2. Offrir des possibilités de formation de base visant à promouvoir la pratique sur le terrain des compétences au développement 3. Développer le dialogue avec tous les efforts d'éducation et de formation	MINEP	MINFOF; MINEPIA; MINDAF; MINDUH MINATD; MINTP; MINT MINTOUR ; MINFIB MUNICIPALITIES ; ONG ; MINEB	Long terme Court terme Court terme	50 000	Consultants pour développer des programmes; ateliers pour présenter les programmes, élaboration de mécanismes de mise en œuvre
Objectif G3 : promouvoir une coopérative, une approche de planification et de gestion des zones côtières coordonnée et intégrée						

3.1. Prendre en compte dans tous les efforts de planification et de gestion, les interactions entre terre, mer et air, et entre les écosystèmes côtiers et les hommes	1. adopter une approche de précaution dans les cas d'incertitude 2. Améliorer les droits au développement économique par la responsabilité écologique et sociale	MINEPAT	MINEP; MINFOF; ONG MINEPIA; MINEPIA MINDAF; MINDUH; INC MINATD; MINTP; MINT; MINTOUR; MINFIB ; MUNICIPALITIES ;	Long terme Long terme	25 000	Ateliers de sensibilisation et d'information et formation des administrateurs des zones côtières
3.2. Fournir un soutien financier adéquat et convenable, du personnel formé et expérimenté et un équipement approprié pour la planification côtière et la gestion	1. Fournir un financement continu suffisant 2. S'assurer que les institutions gouvernementales ayant des responsabilités sectorielles les assument 3. Etudier des mécanismes financiers durables 4. Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du personnel de gestion côtière pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de manière efficace	MINEPAT	MINEP; MINFOF; MINFIB MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT; MINTOUR MUNICIPALITIES ; ONG	Long terme Court terme Court terme Court terme	150 000	Recruter des consultants pour élaborer le programme, les mécanismes financiers appropriés, des rencontres les donateurs potentiels
3.3. Promouvoir l'autoréglementation proactive et efficace ainsi que la responsabilité collective grâce à la combinaison de réglementations et de mesures économiques	1. Promouvoir des modes flexibles de gestion du littoral, économiques et formateurs 2. Tirer les leçons de pratiques de gestion traditionnelles 3. Mettre en place un système dans lequel les incitations et les sanctions sont proportionnels aux conséquences possibles des activités côtières	MINEP	MINEPAT; MINFOF; MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT MINTOUR ; MINFIB MUNICIPALITIES ; ONG	Long terme Court terme Court terme	150 000	législation côtière revue, réunions et concertations
3.4. Prendre les dispositions institutionnelles qui favorisent le dialogue, la coopération, la coordination et l'intégration	1. Coordonner et intégrer toutes les activités de gestion des zones côtières 2. Établir des alliances entre les organes de l'Etat sur chaque sujet afin d'améliorer le dialogue, la coopération, la coordination et l'intégration 3. Mise à jour, au besoin, des procédures et dispositions réglementaires et juridiques	MINEP	MINEPAT; MINFOF; MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT ; ONG MINTOUR ; MINFIB MUNICIPALITIES	Long terme Court terme Court terme	50 000	Réunions et sensibilisation pour créer ou établir des alliances
3.5. Résoudre les conflits par la résolution des problèmes et le consensus	1. Établir des mécanismes institutionnels appropriés pour résoudre les conflits côtiers 2. Promouvoir des procédures de résolution des conflits accessibles, efficaces et économiques 3. Encourager les initiatives indépendantes et impartiales de résolution des conflits côtiers 4. Encourager le recours à l'arbitrage lorsque le consensus et les mécanismes de résolution des conflits échouent	MINATD	MINEP; MINFOF; MINTP; MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINT ; MINTOUR ; MINFIB ; MINEPAT ; ONG; MUNICIPALITIES	Court terme Court terme Long terme Long terme	50 000	Recrutement de consultants, diffusion des textes réglementaires sur les conflits et organisation d'un atelier de sensibilisation

3.6. Concevoir un système d'information efficace et accessible	1. Développer un système d'information local convivial et économique, outil d'aide décisionnel pour les acteurs côtiers et aussi mettre les informations à la disposition de tous les intervenants	MINCOM	MINEP; MINFOF; MINFIB MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT ; MINEPAT MINTOUR ; ONG MUNICIPALITIES ;	Court terme	100 000	Equiper formation du personnel
Objectif G4 : Conduire les activités de planification et de gestion côtières de façon à favoriser la formation à travers la recherche, le suivi continu, la révision et l'adaptation						
4.1. Développer et mettre en œuvre des initiatives de gestion côtière dédiées et adaptées à travers un processus de recherche, de suivi continu, la révision et l'adaptation	1. Développer et mettre en œuvre des initiatives dédiées suivies et revues de gestion des zones côtières 2. Mise à jour régulière de la législation 3. Elaborer des directives de gestion et des normes de performance pour aider la mise en œuvre de la politique 4. Promouvoir une gestion adaptative et une approche d'apprentissage 5. Développer et soutenir un programme de recherche afin de promouvoir une meilleure gestion des zones côtières 6. Établir un programme de surveillance pour évaluer la cohérence et l'effectivité de la politique mise en œuvre 7. Publier régulièrement un rapport financier	MINEPAT	MINEP; MINFOF; MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT MINTOUR MINFIB ; INC MUNICIPALITIES ONG ; MINRESI	Court terme Court terme Court terme Long terme Long terme Long terme Long terme	200 000	Enquêtes, collecte des données sur le terrain, élaboration des directives, etc.
4.2. Promouvoir des activités de planification et de gestion côtière stratégiques, ciblées et réalisables	1. Prendre des dispositions pour assurer un financement adéquat et durable pour les activités de gestion des zones côtières 2. Établir et mettre en œuvre des projets locaux de démonstration de l'efficacité de la Gestion Intégrée des Zones Côtières et pour vérifier la mise en œuvre effective 3. concentrer les efforts au départ, sur un nombre limité de questions prioritaires et inclure progressivement d'autres activités.	MINEPAT	MINEP; MINFOF; MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT MINTOUR MINFIB ; MUNICIPALITIES ONG	Long terme Court terme Court terme	150 000	Recruter des consultants, établir des partenariats avec le conseil local
Objectif G5: Remplir les obligations internationales et transfrontalières						
5.1. Signer et appliquer les conventions, les protocoles et les accords internationaux liés à la gestion côtière auxquels le Cameroun est partie	1. Ratifier les conventions, les protocoles et les accords relatifs à la planification et à la gestion côtière et pertinents pour le Cameroun 2. Etudier les avantages possibles de la participation du Cameroun aux initiatives telles que le programme des Nations Unies pour les mers régionales	MINEP	MINFOF; MINEPIA; MINT ; MINDAF; MINREX; ONG MINDUH; MINATD; MINTP MINTOUR ; MINFIB ; MINEPAT	Court terme Court terme	15 000	Voyages et coopération internationale

			MUNICIPALITIES			
5.2. Développer des relations cordiales avec la Guinée Equatoriale dont les activités affectent la diversité des écosystèmes, notamment dans la gestion du parc national de Campo Ma'an	1. Établir et maintenir des relations cordiales avec la Guinée Equatoriale pour la cohérence dans les efforts de gestion des zones côtières 2. Élaborer un mécanisme de partage d'expériences avec d'autres pays côtiers africains et les organisations internationales impliquées dans la planification côtière 3. Promouvoir les échanges de technologie, le partenariat dans la surveillance et la recherche avec les structures internationales et communautaires de recherches en gestion du littoral	MINREX	MINEP; MINFOF; MINEPIA; MINDAF MINDUH; MINATD MINTP; MINT MINTOUR ; MINFIB ; MINEPAT ; ONG MUNICIPALITIES	Long terme Court terme Long terme	50 000	Voyages et Réunions

*** Court terme signifie ici que les actions qui peuvent être entreprises dans un délai compris entre 0 et 5 ans et qui ne sont pas nécessairement des actions continues. Long terme comprend les actions continues qui peuvent durer plus de 10 ans et moyen Terme pour des actions entre 5 et 10 ans. Les coûts sont estimés sur la base des expériences précédentes et seront plus en précisant lors de l'atelier des parties prenantes pour approuver le plan**

VII.3 Rapport de l'Atelier de Validation du Programme de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de Kribi Campo

L'atelier national de validation du plan de gestion intégrée de la zone côtière de Kribi Campo et le plan d'action national pour la gestion de la zone côtière du Cameroun s'est tenu à l'hôtel "la Résidence Jully" à Kribi du 22 au 23 novembre 2010 (Annexe V). Il était prévu que cet atelier dure un jour, mais compte tenu du fait que deux documents étaient soumis à validation, un jour supplémentaire financé par le MINEP et l'ENVI-REP Cameroun était nécessaire pour permettre la réalisation de la mission.

La réunion était présidée par le Préfet de la Région de l'Océan qui représentait Son Excellence, M. HELLE Pierre, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP), assisté du Représentant du gouvernement au conseil urbain de Kribi ; Y participaient, des représentants de tous les ministères constituant le comité interministériel basé à Yaoundé, des services locaux des différents ministères, des membres de la société civile, des conseils locaux, du secteur privé et des chefs traditionnels. Tous les participants ont été invités par le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP) qui préside le comité interministériel. Il est donc clair que le plan de gestion intégrée de la zone côtière a été approuvé par les membres du comité interministériel et aussi par les représentants de la société civile, les représentants de la chefferie traditionnelle et les représentants locaux des différents ministères. Le MINEP a volontairement étendu l'approbation du plan de gestion intégrée de la zone côtière aux populations locales et à la société civile pour donner plus de poids au document et faciliter en outre sa mise en œuvre sur le terrain.

Le communiqué final était libellé comme suit:

Du 22 au 23 novembre 2010, un atelier national s'est tenu pour valider le plan d'action national pour la gestion des zones côtières et marines et le programme gestion intégrée de la zone côtière de Kribi Campo, zone faisant partie du projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée. L'atelier a été suivi par le personnel des services centraux et externes du MINEP, les représentants d'autres ministères sectoriels, des universitaires et des chercheurs, les membres de la société civile, du secteur privé et les représentants de la chefferie traditionnelle. Les activités de l'atelier étaient organisées en quatre sessions :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Présentations et discussions
3. Travail en commissions
4. Lecture du communiqué final

Dans son allocution d'ouverture, le Préfet de Région a fait l'historique du projet GEM-CG, de ses différentes phases, de sa mise en œuvre, de son avancement et de ses actions futures. En perspective, il a annoncé l'organisation d'une conférence des donateurs dans la troisième semaine du mois de février 2011 dont l'objectif principal sera la présentation du portefeuille de projets dans le cadre de la gestion des zones côtières et marines dans les pays membres du GEM-CG, et la mobilisation des fonds des partenaires, multilatéral et bilatéral, pour l'exécution de ces projets.

Il a également souligné les objectifs de ce présent atelier comme suit :

- Analyser les idées de projets dans le PAN et les propositions d'autres projets faites à partir des directives du FEM, en particulier les priorités du FEM
- pour valider le document du PAN et le plan de GIZC pour la région de Kribi Campo

Enfin, il a encouragé toutes les parties prenantes à participer activement aux sessions afin de produire un document adéquat pour une gestion durable de la zone côtière.

A la suite du Préfet de Région, Docteur WASSOUNI AMADOU, le directeur national du projet GEM-CG pour le Cameroun a présenté le programme de l'atelier

Ce programme a commencé avec deux présentations, à savoir:

- 1) présentation du projet GEM-CG par monsieur Mboufack Collins Bruno, l'assistant national de programme
- 2) présentation des documents du PAN et de GIZC du Kribi Campo par le Dr. Jean Folack, coordonnateur national pour l'élaboration du PAN et président de ENVI-REP Cameroun qui a exécuté le projet de démonstration au Cameroun

Ces présentations ont été suivies par des discussions et les participants à l'atelier ont été répartis en cinq groupes de travail :

Groupe 1 : élaboration de fiches sur les aspects socio-économique et culturels du projet

Groupe 2 : élaboration de fiches sur les aspects environnementaux du projet

Groupe 3 : vision, objectifs, stratégies, principes et approches pour le PAN

Groupe 4 : mise en œuvre des stratégies du PAN : suivi et évaluation des mécanismes, les indicateurs de performance, chronogramme et acteurs

Groupe 5 : analyse des plans de gestion sectorielle et du document de GIZC

Après les présentations et discussions par les différents groupes, les recommandations suivantes ont été faites :

- i) Que la vision du PAN soit mieux clarifiée;
- ii) Qu'une proposition détaillée de projet soit fournie en vue de l'élaboration des fiches de projet
- iii) Qu'un diagnostic approfondi soit fait pour identifier des indicateurs précis pour le projet sur Bakassi
- iv) Que des contacts soient établis avec les acteurs du projet dans la zone de Bakassi pour en obtenir les données de base
- v) Qu'un business plan soit élaboré pour le PAN et
- vi) Que des centres PAN soient créés.

A l'issue de l'atelier, les documents présentés par le consultant ont été amendés et adoptés en séance plénière sous réserve que les observations faites soient intégrées.

Fait à Kribi, le 23 novembre 2010

Les participants

VII.4 Rapport de l'atelier de Présentation du Plan de GIZC aux agences d'appui et aux donateurs

VII.4.1 Introduction et contexte

Le gouvernement du Cameroun, représenté par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), dans le respect de ses engagements internationaux liés à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement-AME, notamment l'Agenda 21 de Rio, la CDB, la Convention d'Abidjan et la mise en œuvre de Plan d'action stratégique du projet du Grand Ecosystème du Courant de Guinée, a adopté comme projet pilote de démonstration un Plan de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) de Kribi-Campo.

Un consultant de l'Organisation ENVI-REP Cameroun a été mandaté pour élaborer le plan de GIZC de la zone selon les Termes de Référence établi par les services de l'ONUDI en collaboration avec l'Unité Régionale de Coordination du projet GEM6CG. L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a soutenu le projet avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

L'adoption du plan s'est fait selon un processus consultatif, selon une approche écosystémique. Ce processus a réuni plusieurs intervenants, y compris des groupes de femmes et des organisations de la société civile ainsi que des représentants de l'industrie et des administrations sectorielles. Trois ateliers consultatifs ont été organisés dans divers domaines ciblant différentes catégories de parties prenantes. Ils ont abouti à l'adoption d'un plan à 7 composantes traitant des problèmes identifiés comme prioritaires pour une gestion efficace des ressources de la zone côtière de Kribi Campo. Durant ces ateliers, des informations sur les riches ressources de la région et ses problèmes ont été communiqués aux participants. Le plan validé représente donc un accord entre le Gouvernement et les autres parties prenantes pertinentes pour gérer de manière efficace à travers une vision globale et concertée, les ressources de la zone côtière et marine en question.

Dans le cadre de sa mission, le consultant devrait préparer une table ronde / conférence de donateurs pour informer, sensibiliser et susciter l'intérêt des bailleurs pour la région et le plan, à travers des opportunités de financements supplémentaires sous forme de micro-projets ou d'activités prioritaires visant à résoudre les problèmes identifiés dans les 7 composantes du Plan de GIZC.

La table ronde des donateurs pour le financement des activités du plan de gestion intégrée de la zone côtière de Kribi-Campo au Cameroun a été organisée par le ministère de la Protection de l'Environnement et la Nature (MINEP), avec l'appui technique de ENVI-REP - Cameroun, une Organisation Non Gouvernementale et le soutien financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI). Cette table ronde s'est tenue à Yaoundé à l'Hôtel AZUR le 05 Avril 2011. Le programme est joint en annexe VI. Les principales structures locales d'appui ont participé à cette réunion. La liste des participants est jointe en annexe VII. Les objectifs de cette table ronde étaient:

- i) Sensibiliser les institutions d'appui et les intéresser aux questions clés du Plan de GIZC de Kribi-Campo et ses microprojets
- ii) Identifier et obtenir l'implication des institutions et des donateurs pour soutenir et accompagner le gouvernement pour financer les activités du

Plan de GIZC

- iii) Harmoniser les interventions des différents acteurs qui opèrent dans la région et développer des synergies

Les résultats attendus de cette réunion sont:

- i) Tous les partenaires sont sensibilisés et intéressés aux questions clés du Plan de GIZC de Kribi-Campo et à ses microprojets
- ii) Les partenaires sont prêts à soutenir et accompagner le gouvernement pour financer les activités du Plan de GIZC
- iii) Les synergies sont développées entre les différents acteurs qui opèrent dans la région

VII.4.2 Méthodologie

Des lettres d'invitation signées par le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) ont été distribuées par le personnel d'ENVI-REP qui a rencontré personnellement partenaires et a présenté les documents joints à l'invitation (c'est à dire un CD ROM contenant la version électronique du troisième rapport, une copie papier du rapport de synthèse GIZC, un formulaire d'intérêt à remplir par les partenaires et le programme de la réunion). Ces documents ont été distribués 10 jours avant la réunion

VII.4.3 La Réunion

7.4.3.1. Cérémonie d'ouverture

La réunion a été ouverte par SEM. AkwaKum Mbong Patrick, Secrétaire permanent du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Dans ses propos liminaires, il a présenté les excuses du ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, SEM Hele Pierre, qui aurait aimé personnellement présider la réunion, mais qui venait de rentrer ce matin d'un voyage officiel dans la région de l'Extrême Nord. Il a rappelé l'objectif de la Conférence et l'importance des zones côtières du Cameroun pour les populations locales, l'économie nationale à travers les ressources et sa contribution aux services écosystémiques. Il a indiqué qu'en dépit du rôle vital joué par l'écosystème, ses ressources, notamment halieutiques se dégradent rapidement. Il a souligné que dans la plupart des cas, les causes sont d'origine humaine ou liées aux catastrophes naturelles. Après avoir cité quelques menaces liées au changement climatique et au réchauffement climatique sur cet écosystème particulier et les effets sur les populations locales ainsi que l'économie nationale et l'environnement; Il a souligné que si des mesures adéquates et ciblées ne sont pas prises par le gouvernement en collaboration avec les communautés locales, avec le soutien d'autres partenaires, la plupart des ressources des zones côtières disparaîtront à jamais et l'environnement se dégraderait de façon irréversible. C'est dans cet esprit que le gouvernement du Cameroun, à travers un processus consultatif, a adopté un plan de gestion intégrée pour l'écosystème de la zone côtière de Kribi-Campo. Ce plan, vision commune et concertée (avec sept composantes) qui souligne les problèmes spécifiques devant être traités, a besoin du soutien financier et technique de la communauté internationale pour la mise en œuvre de ses activités, ce qui justifie la table ronde actuelle. Le Secrétaire Permanent a conclu en remerciant tous les partenaires présents et en espérant que les

autres qui avaient été invités et qui n'ont pas pu être présents, enverraient leurs contributions, en particulier à travers les formulaires distribués. Cette allocution du Secrétaire Permanent du MINEP à l'ouverture officielle de la Table ronde est dans l'annexe VIII. La cérémonie officielle d'ouverture s'est terminée par une photo de groupe des participants et une pause-café.

7.4.3.2. Les discussions de la Table Ronde:

La table ronde ont repris à 11 heures animée par Mme Mary Fosi Mbantenkhu, un consultant. Les participants se sont présentés individuellement ainsi que les organisations / administrations qu'ils représentaient. Deux présentations principales ont été faites par M. Mboufack Collins (Assistant de Programme National pour le Cameroun du GEM-CG) et le Dr Jean Folack (Consultant Principal de ENVI-REP Cameroun), l'Organisation qui a élaboré le projet de document. Ces deux présentations ont souligné le contexte historique de la planification GIZC en relation avec le GEM-CG et la Convention d'Abidjan ainsi que le processus par lequel la stratégie a été adoptée. L'approche participative et écosystémique a guidé les consultations et la production des résultats qui ont été encapsulés dans les 7 composantes du Plan.

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du Plan devaient être financées sous forme de micro-projets et d'actions prioritaires pour le bien-être des populations locales, en tenant compte de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le rappel historique a retracé l'origine du concept de protection des zones côtières et marines, depuis le Sommet de la Terre de Rio et précisément l'Agenda 21 (chapitre 17), passant par la Convention sur la diversité biologique adoptée au cours de ce Sommet jusqu'au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002. Au niveau national, il y est fait référence dans le plan national de gestion pour l'environnement (PNGE) (1996) et la loi-cadre sur l'environnement (1996) où la protection des écosystèmes marins et côtiers est identifiée comme priorité. Plusieurs programmes ont été entrepris tant au niveau national que régional (GEM-CG). Le projet du GEM-CG met un accent particulier sur les problèmes qu'il a identifiés comme causes d'exploitation non durable des ressources halieutiques et des autres ressources marines, ainsi que la dégradation des écosystèmes marins et côtiers par les activités humaines.

Le système des Nations Unies avait été pleinement impliqués dans ce processus coordonné par l'ONUDI avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans son volet "eaux internationales". L'adoption d'un plan de Gestion Intégrée des Zones Côtières avait comme objectif de gérer de manière efficace, grâce à une vision globale et concertée, la raréfaction des ressources naturelles vivantes de la zone côtière et marine de Kribi-Campo. Les principaux défis à relever dans ce domaine sont les graves menaces économiques et environnementales causées par la surexploitation des ressources halieutiques, la pollution et les impacts de la pression démographique. Le plan est axé sur l'amélioration des conditions de vie des populations de ces zones, la protection de l'environnement, assurant ainsi le développement durable.

Les présentateurs ont rappelé qu'après la réunion de Douala qui a réuni différents bailleurs de fonds sur le financement du PAS du GEM-CG, la réunion de Yaoundé qui a suivi s'est focalisée sur le financement de la GIZC de Kribi-Campo en raison de la forte concentration des activités économiques et de la pression causée par la forte densité de population dans la région. La table ronde de Yaoundé a permis aux différentes parties prenantes de cet important écosystème d'indiquer leurs intérêts respectifs et les ressources allouées pour le financement de micro-projets proposés et

les activités prioritaires des 7 composantes du Plan d'ICAM. Les débats qui ont suivi les présentations ont permis aux partenaires présents d'obtenir des éclaircissements sur certains points du document (distribué une semaine avant la réunion).

7.4.3.3. Engagement des Partenaires

La troisième et dernière session de la table ronde portait sur les engagements pris par les partenaires participants qui ont exprimé les préférences de leurs organisations en ce qui concerne les priorités de la gestion intégrée et la protection des zones côtières de Kribi-Campo. Les engagements de chaque Organisation étaient contenus dans les formulaires remplis (fourni par le consultant principal) et le résumé présenté verbalement lors de la table ronde. Les formulaires originaux remplis par chaque partenaire sont résumés dans l'annexe IX intitulé «Domaines d'intérêt des bailleurs de fonds». Le Tableau 39 résume les domaines d'intérêt comme indiqué par chaque partenaire.

7.4.3.4. Recommandations:

Les recommandations suivantes ont été faites par les partenaires lors de la Table Ronde:

- i) Les micro-projets à financer ou qui ont besoin de financement additionnel doivent s'adresser au programme des petites subventions du PNUD de Yaoundé
- ii) Le plan de gestion de l'AME du Département de l'Océan devrait prendre en compte les caractéristiques de la subdivision du plan de GIZC de la zone côtière de Kribi-Campo

7.4.3.5. Cérémonie de Clôture

Alors qu'il déclarait closes les assises, M. Essou, Directeur au ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature a félicité les participants pour le niveau élevé de leurs contributions, illustration parfaite de l'intérêt que suscite la GIZC du Cameroun en général et de Kribi-Campo en particulier. Il a invité les organisations qui n'avaient pas encore exprimé leur intérêt à le faire avant la fin de la semaine en cours afin de permettre à la coordination de conclure ce processus vital et d'assurer la mise en œuvre du Plan. Il a salué la longue histoire de collaboration et de coopération existant entre le MINEP, les autres administrations et les organisations partenaires qui aboutit à des résultats retentissants, tels les engagements actuellement entrepris pour mettre en œuvre le Plan. Il a souhaité aux participants un bon retour chez eux.

Un déjeuner offert par ENVIREP à 14h30 en l'honneur des participants été le point final à la cérémonie de clôture de la table ronde historique sur le financement des projets inscrits dans le Plan de GIZC de Kribi Campo.

Tableau 39 : Domaines d'intérêt des Donateurs

Organisation/ Institution	Nom et fonction	Adresse (Tél, Fax, Email)	Domaines d'intérêt	Observations
Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) Comité de pilotage et de Surveillance des pipelines (CPSP)	MINKENG Samuel, Chef du département Environnement	P.O.Box 955 Yaoundé Tel: 237 77506474 Email: minkengsam@yahoo.fr	Gestion des pollutions par hydrocarbures	
			a) mise en œuvre de plan de contingence en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures	En cours
			b) Etude Socio-économique des communautés de pêcheurs le long des côtes camerounaises (de Bakassi à Campo)	Mis en œuvre
			c) Elaboration d'un programme de suivi de la qualité des eaux marines	En cours
			d) Elaboration d'un programme de suivi de la vitalité des mangroves	En cours
			e) Création de Centres de lutte contre la pollution par hydrocarbures à Kribi et Limbe	En cours
Ministère du Tourisme (MINTOUR)	BILACK GARKA Armand Blaise, conseiller technique en second	Tel : 237 77345228 237 22221295 Email : bilackgar@yahoo.fr	Gestion du secteur du tourisme	
			Gouvernance renforcement de capacités	
			Développement de l'écotourisme dans les zones côtières et marines	Coût du projet : deux millions FCFA
UICN	REMI JIAGHO Assistant de Programme	Tel: 237 99 760659 Email: remi.jiagho@iucn.org	gestion des mangroves, des forêts et de la faune côtières	Initiatives en perspective que l'UICN doit mettre en œuvre
			Planification du développement côtier et utilisation des terres	
Conseil Urbain de Kribi	HAPI de Nguimba Représentant le délégué du Gouvernement au conseil urbain de Kribi	Tel: 237 96660241 Email: denguimba@gmail.com	Gestion de nouveaux marchés et de nouvelles gares routières	
			Construction d'habitats sociaux sur de nouveaux sites	Acquisition de terres de réserve
			Plan du système d'égout de Kribi	Partenariat entre le Conseil urbain de Kribi et le PNUD
			Préparation de plans de gestion des quartiers défavorisés	Réaménagement des routes sur le budget du conseil
Ministère de l'économie, de la Planification et de l'aménagement territorial (MINEPAT)	LIBAM Dieudonné Christian Chef de Service	Tel: 237 77787249 Email: libamchristian@yahoo.fr	Planification, exploitation et développement côtier	
			Gestion des risques naturels dans la région de Kribi-Campo	
			Création d'une unité de production de matériel de pêche	A financer par le programme de petites subventions du PNUD
Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	MOUTE Abdoulaye Chargé d'Etudes	Tel:237 99728664 Email: moutea@yahoo.fr	Gestion des pêches	Les projets existants sur le suivi de la pêche sont financés par la Banque Mondiale

Chapitre VIII. Elaboration d'Indicateurs de Suivi et Evaluation (SE)

VIII.1 Introduction et Définition

VIII.1.1 Définitions

Un indicateur est un paramètre ou un constat quantitatif ou qualitatif qui permet de décrire les situations existantes et de mesurer les changements ou les tendances au fil du temps. Il s'agit d'une mesure ou un paramètre observé qui fournit des informations sur un système. Il permet d'appréhender certains phénomènes qui ne sont pas perceptibles, du moins pas immédiatement détectables. Cela signifie qu'un indicateur a une signification qui dépasse la simple observation. Les indicateurs fournissent un moyen extrêmement utile pour améliorer la communication, la transparence, l'efficacité et la responsabilisation. Ils sont des outils qui aident à faire des évaluations claires et des comparaisons entre des mesures de gestion à travers le temps. Ils peuvent également être utilisés pour simplifier la description de la mesure dans laquelle les objectifs de gestion du programme sont atteints.

Enfin, un indicateur définit la norme de performance qu'il faut atteindre pour que l'on puisse déclarer l'objectif atteint.

Le Suivi et Evaluation (S & E) effectif est de plus en plus reconnu comme un outil indispensable dans la gestion de projet ou de programme. S'il est bien élaboré, un plan de S & E ainsi que les indicateurs développés à cet effet, sert à la fois de moyen de correction au cours du cycle du projet, permettant des ajustements opportuns, et de guide pour structurer les projets futurs de manière plus efficace.

Pour la zone de Kribi-Campo, nous avons construit une matrice d'indicateurs basée sur les 7 composantes du plan de Gestion Intégrée des Zones Côtières. Elle comprend les types d'indicateurs suivants:

- i) **Indicateurs de Gouvernance** : Ils mesurent la performance des composantes du projet (à savoir la planification et la mise en œuvre) ainsi que les progrès et la qualité des interventions et du processus de gouvernance de la GIZC elle-même
- ii) **Indicateurs écologiques** : Ils reflètent les tendances de l'état de l'environnement. Ils sont descriptifs de nature (cas où ils décrivent l'état de l'environnement par rapport à une question particulière - par exemple perte de la biodiversité, la surpêche) mais ils deviennent des indicateurs de performance, s'ils comparent les conditions réelles en cours avec conditions écologiques idéales ciblées
- iii) **Indicateurs socio-économiques** : Ils reflètent l'état de la composante humaine des écosystèmes côtiers et marins (c'est à dire l'activité économique) et sont un élément essentiel dans l'élaboration de plans de GIZC. Ils permettront de mesurer le niveau de réussite de la GIZC dans la gestion des pressions humaines dans l'optique de non seulement améliorer l'environnement naturel, mais aussi d'une meilleure qualité de vie dans les zones côtières, ainsi que d'un développement socio-économique.

L'utilisation de ces indicateurs permettra de connaître le niveau de mise en œuvre des processus de GIZC qui permette d'assurer la durabilité de la côte. Tout en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable de la côte, les indicateurs font un retour aux décideurs, de la nécessité de mesures supplémentaires en matière de GIZC

VIII.1.2 Le rôle des indicateurs dans le suivi

Pour le FEM, le suivi est le processus continu ou périodique de collecte et d'analyse de données pour mesurer la performance d'un projet ou une activité (FEM, 2002). Partie intégrante et permanente de la gestion du projet, le suivi fournit aux gestionnaires et aux intervenants des informations régulières sur la mise en œuvre et les progrès tendant à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux. Le suivi permet de prendre les mesures correctives appropriées dans la conception ou la mise en œuvre du projet selon le cas, pour atteindre les résultats souhaités. Enfin, il peut également aider à déterminer si un projet continue d'être pertinent. Un suivi efficace nécessite:

- Des données de référence
- Des indicateurs de performance et les mesures associées
- Des activités telles que les visites de terrain
- Les consultations des parties prenantes
- Des rapports réguliers
- Mécanisme de retour d'information à des fins décisionnelles

Pour la région de Kribi Campo, les cinq types suivants d'indicateurs de suivi sont élaborés.

- indicateurs Pilote / de processus
- indicateurs de Pression / Stress
- indicateurs d'état
- indicateurs d'impact
- indicateurs de réponse

VIII.1.3 Le rôle des indicateurs dans l'évaluation

L'évaluation est un contrôle systématique et indépendant des projets ou des programmes en cours ou achevés, portant sur leur conception, leur mise en œuvre et les résultats, dans le but de déterminer la pertinence des objectifs, l'efficacité pour le développement, l'impact et la durabilité. En pratique, l'évaluation est utilisée par les gestionnaires pour améliorer leurs propres performances (gestion adaptative), ainsi que pour les rapports (responsabilisation) ou pour en tirer les leçons afin d'améliorer la planification future. Les types suivants d'évaluations sont menés:

- L'évaluation intermédiaire lors de l'exécution : est le premier examen du processus. Elle permet une projection de l'impact probable et constitue un moyen d'identifier les ajustements nécessaires pour réaliser les indicateurs de succès établis.
- L'évaluation à mi-parcours (EMP) constitue un outil d'ajustement
- Evaluation finale : Elle est effectuée à la fin du cycle de projet; elle détermine les impacts du projet, la durabilité des impacts et leurs contributions aux objectifs

environnementaux mondiaux et à l'amélioration des eaux transfrontalières dans le cadre du FEM.

L'information sur laquelle s'appuie l'évaluation peut provenir de nombreuses sources, mais la surveillance (l'observation) a une contribution particulièrement importante dans la fourniture des données de base qui sous-tendent l'évaluation.

À cet effet, les indicateurs constituent un outil utile pour identifier, hiérarchiser et quantifier les objectifs, contrôler leur réalisation, pour évaluer le programme et, finalement, pour l'ajuster.

VIII.1.4 Caractéristiques d'un bon Indicateur

Du point de vue scientifique un indicateur efficace devrait avoir les caractéristiques suivantes:

- i) facilement mesurable: accessible en utilisant les instruments existants, les programmes de surveillance et d'outils analytiques disponibles. Il doit avoir une bonne marge d'erreur, et ses signaux doivent être distincts du bruit de fond
- ii) Pas coûteux: les indicateurs devraient être abordables puisque les ressources affectées à la surveillance sont généralement limitées
- iii) Concret: les indicateurs qui sont directement observables et mesurables (plutôt que ceux reflétant les propriétés abstraites) sont souhaitables car ils sont plus facilement interprétables et acceptés par les divers groupes d'intervenants
- iv) interprétables: les indicateurs doivent traduire les préoccupations des parties prenantes; leur signification doit être comprise par le plus grand nombre possible de parties intéressées
- v) Doit avoir une base scientifique: les indicateurs doivent être fondés sur des théories scientifiques bien acceptées, plutôt que sur des théories insuffisamment définies ou mal validées
- vi) Sensible: un indicateur doit être sensible à toute variation des propriétés surveillées (par exemple, capable de détecter les tendances dans les propriétés ou les effets);
- vii) Réactif: un indicateur doit être capable de mesurer les effets de tout acte de gestion afin de faire un retour rapide et fiable sur ses conséquences;
- viii) spécifiques: un indicateur doit réagir uniquement aux propriétés qu'il est destiné à mesurer. On doit donc pouvoir distinguer les effets des autres facteurs à partir des réponses observées

VIII.1.5 Cadres d'évaluation des Programmes/projets de GIZC

Parmi les cadres souvent utilisés pour le suivi / évaluation des programmes de GIZC, il y a les cadres suivants et leurs indicateurs associés : le Processus-Stress-Etat-Impact-Réponse (PSEIR), illustré par la figure 8 (AEE, 1998), le DSR (Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, 2001) ou PSR (OCDE, 1993). Pour la région de Kribi Campo, nous utiliserons l'approche PSEIR pour analyser les liens entre tendances socio-économiques, phénomènes écologiques et la gouvernance/réponses institutionnelles ; par exemple un indicateur environnemental peut être mesuré par un paramètre socio-économique (l'élévation du niveau de la mer comme indicateur peut être mesuré par un paramètre socio-économique tel que la perte de valeur économique due à l'impact de la montée du niveau de la mer). Environ 74 indicateurs ont été

identifiés pour le suivi et l'évaluation de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) de la zone de Kribi Campo au Cameroun et sont classés en trois types dans le tableau 40: Les indicateurs de gouvernance (G), les indicateurs écologiques ou environnementaux (E) et les indicateurs socio - économiques (SE).

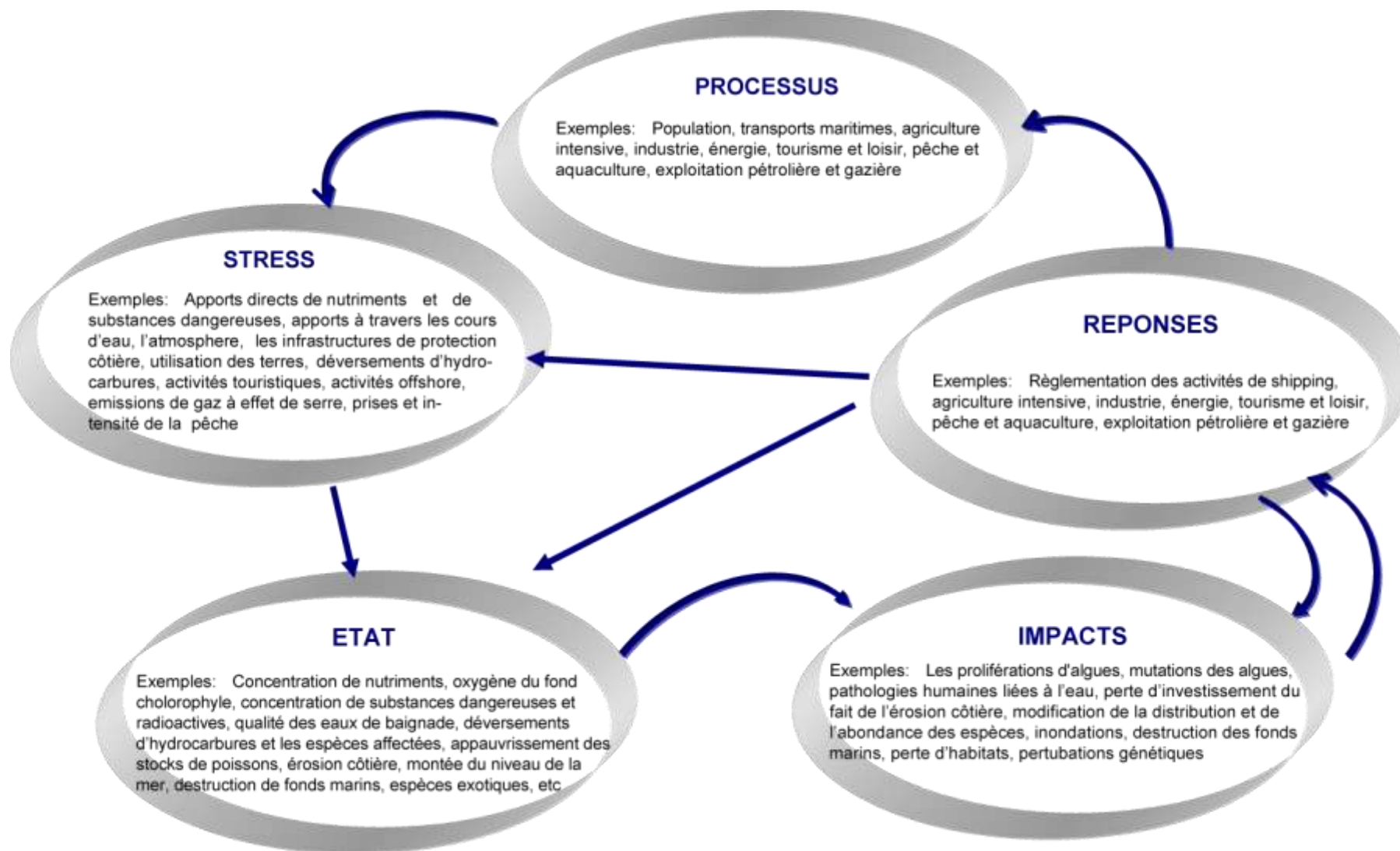


Figure 8 : Exemple de Diagramme PSEIR appliqué à l'Environnement Marin (AEE, 2000)

Tableau 40 : Fiche d'Indicateurs de GIZC pour la zone de Kribi-Campo au Cameroun

(P=Processus; S=Stress; E=Etat; I=Impacts; R= Réponse); G=indicateur de Gouvernance; E=indicateur écologique ou environnemental et SE= indicateur socio-économique

Objectifs	Cod e	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
A. Gestion des Ressources Halieutiques									
A1. contribuer à la réalisation de l'équilibre durable entre les ressources halieutiques et leur exploitation	E1	Stock et débarquement de poissons	Etat des stocks des principaux poissons par espèces et par site de débarquement						-Suivi -Echantillonnage
			Débarquements et mortalité de poissons par espèce						-Suivi -Echantillonnage
			Recrutement et biomasse féconde du stock par espèce						-Collecte de données
			Données Statistiques sur les prises et les efforts						-Collecte de données
			Détermination de la Production maximale équilibré						-Collecte et analyse de données
			Valeur du débarquement par espèce						-Collecte et analyse de données
	E2	Restriction sur le Matériel	Nombre d'enquêtes sur les outils de pêches par an						- Enquêtes
			Tailles des poissons et des mailles de filet pour toutes les espèces cibles						-Enquêtes de terrain
			Nombre de BRD et TED mis en œuvre par an						-Entretiens - Enquêtes
	E3	Usage de quota	Nombre de quotas de groupe créés par an et par type de pêche						-Entretiens - Enquêtes
			Niveau de contrôle de l'application des quotas						-Entretiens - Enquêtes
	E4	Fermeture saisonnière et zonale de la pêche	Identification des zones sensibles						-Enquêtes de terrain
			Identification des saisons de fermeture						-Enquêtes de terrain
			Recrutement pour les espèces ciblées						-collecte et analyse
			Nombre d'équipes de suivi et contrôle par pêche et par an						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
	E5	Accès aux ressources	Taux de licences par type de pêche et par an						- Enquêtes -Revue documentaire
			Application des DUTP						- Enquêtes -Revue documentaire
	E6	Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)	Nombre du personnel travaillant effectivement au SCS par an						- Enquêtes -Revue documentaire -Entretiens
			Taux d'équipement satellitaire de surveillance des navires						-Field observations -Revue documentaire -Entretiens
	G7	Régulation	Existence des zones et des saisons de fermeture de la pêche						-Entretiens - Enquêtes -Revue documentaire

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
A2. Améliorer les conditions techniques de transformation et de commercialisation des produits de la pêche	SE8	transformation et commercialisation	Nombre d’unités (nouvelles et existantes) de transformation et de commercialisation						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
	E9	Stockage d’emballage	Niveau d’application des emballages et du stockage améliorés						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
	G10	les techniques de transformation et de conservation du poisson	Niveau de formation à conservation du poisson						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
			Niveau de vulgarisation des techniques améliorées de transformation et de conservation du poisson						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
B. Développement côtier et aménagement du Territoire									
B1. Promouvoir la biodiversité, la vitalité et la pérennité des économies côtières donnant la préférence à celles qui sont endémiques	SE11	valeur économique totale	Exploitation des ressources (vivantes et non vivantes)						-Revue documentaire
			usages de non consommation (transport maritime, le tourisme et l’écotourisme)						-Bases de données -Entretiens
			Coûts de gestion et d’administration						- Enquêtes
	SE12	Tendances sectorielles de l’emploi	Emplois à plein temps, à mi-temps et saisonnier par secteur						-Revue documentaire -Bases de données
Valeur ajoutée par secteur								-Revue documentaire - Enquêtes	
B2. Réduire la pauvreté par le biais d’initiatives côtières proactives de développement qui génèrent des moyens de subsistance durables	SE13	opportunités côtières	Nombre d’opportunités						- Enquêtes
			Augmentation des opportunités d’emplois						
	G14	Planification côtière	Niveau d’intégration des efforts de planification côtière aux cadres de planification et de développement local existants						-Revue documentaire -Entretiens - Enquêtes
	SE15	Niveau de cohésion sociale	Indice d’exclusion sociale par zone						-Revue documentaire
	SE16	Prosperité des ménages	Augmentation du revenu moyen du ménage						-Bases de données
			Pourcentage de la population ayant fait des études supérieures						-Entretiens
Ratio des ménages possédant un toit à ceux ayant deux voire trois								- Enquêtes	

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
B3. Maintenir l'équilibre adéquat entre les zones côtières aménagées, rurales et sauvages	E17	Perte de la diversité culturelle	Nombre et valeur des produits locaux arborant une étiquette locale						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
	E18	Gestion efficiente des sites choisis	Taux de pertes ou de dégâts dans les aires protégées						
	SE19	Aires légalement protégées	Zones protégées pour la conservation de la nature, du paysage						
	E20	Valeur esthétique, usagère culturelle et écologique	Mécanismes pour empêcher les effets négatifs						
			Mécanisme de récompense des propriétaires qui respectent la beauté visuelle						
			Pourcentage du paysage entretenu comme patrimoine						
	SE21	Demande de propriété sur la côte	Taille, densité et proportion de la population vivant sur la côte						-Enquêtes de terrain -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens
			Valeur de la propriété résidentielle						
	E22	Zone bâtie	Pourcentage de terre bâtie en fonction de la distance de la côte						
	SE23	Taux de développement de zones non développées	Zones aménagées						
	SE24	Terres absorbées par l'agriculture intense	Proportion de terres exploitées par l'agriculture intense						
	E25	Pression pour les loisirs marins et côtiers	Nombre de mouillages pour la navigation de plaisance						
B4. Concevoir et gérer les installations côtières en harmonie avec les contraintes d'esthétique locale, d'agrément ainsi que les possibilités biophysiques et culturelles	SE26	Biens naturels et propriétés humaines menacés	Nombre de personnes vivant dans les zones à risque						-Enquêtes de terrain -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens
			Les espaces protégés situés à des zones à risque						
			Valeur des actifs économiques situés dans les zones de risques						
	E27	Protection sites et ressources du patrimoine culturel	Dénombrer et typer les ressources du patrimoine culturel						- héritages culturels - Analyse de l'air - Travaux de terrain
			Dénombrer les sites du patrimoine culturel						
			Pourcentage de sites ou de ressources du patrimoine culturel protégés						
			Usage des ressources du patrimoine culturel						
	E28	Nombre d'habitats semi-naturels	Zone d'habitat semi- naturel						- Enquêtes -Revue documentaire
	E29	Zones terrestres et marines officiellement protégées	Zone protégée pour la conservation de la nature, du paysage et du patrimoine						- Enquêtes -Revue documentaire -Entretiens
	E30	Gestion effective des sites identifiés	Taux de perte ou de dommage à des zones protégées						- Enquêtes -Revue documentaire
	E31	Modification des habitats et espèces marins et côtiers significatifs	État et tendances des habitats et des espèces spécifiées						- Enquêtes -Revue documentaire -Travaux de terrain
			Nombre d'espèces par type d'habitat						
			Nombre d'espèces côtières sur la Liste Rouge						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
C. Lutte Contre la Pollution et Gestion des Déchets									
C1. Mise en œuvre du contrôle de la pollution et des mesures de gestion des déchets en vue de prévenir, de minimiser et contrôler les rejets nocifs dans l'environnement côtier	E32	Qualité des déchets côtiers	Volume de déchets par unité de surface sur la côte						-Programmes de Suivi - Enquêtes
	E33	Qualité des déchets marins	Volume de déchets par bateau						
	E34	Qualité des eaux côtières	Les paramètres d'eutrophisation						
			Polluants et contaminants						
	E35	Production des déchets ménagers	Volume des déchets ménagers par ménage						
	E36	Enfouissement incontrôlé	Nombre de décharges incontrôlées						
E37	Volume des déchets côtiers et marins	Volume des déchets ramassés par unité de longueur donnée du littoral							
C2. Gestion des activités polluantes afin d'atténuer leurs impacts négatifs sur la santé des communautés et l'environnement côtier	E38	Qualité des eaux de baignade	Pourcentage des eaux de baignade conformes à la norme						-Programmes de Suivi -Revue documentaire - Enquêtes -Travaux de terrain -Analyses de laboratoire
	E39	Maladies et pathologies	Dénombrement des coliformes fécaux						
			Jours de fermeture de la plage						
			Étendue des espèces contaminées						
			Étendue des eaux contaminées						
			pathologies transmises par les fruits de mer						
	E40	Polluant et introduction	Pourcentage de la population desservie par des eaux usées traitées						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Volume, nombre et type de rejets de sources ponctuelles						
			Charge en éléments nutritifs de sources non ponctuelle (utilisation d'engrais par exemple)						
			Nutriments et sédiments déchargés						
			Quantité de déchets et de débris par unité de surface de plage						
	E41	Emission de gaz à effet de serre	Volume de gaz à effet de serre par an						-Programmes de Suivi -Entretiens - Enquêtes
	E42	Le niveau de pollution par hydrocarbures	Nombre et volume des déversements accidentels d'hydrocarbures						
Nombre de nappes de pétrole observées									
E43	Concentration de nutriments dans les eaux côtières	Apports fluviaux et terrestres en azote et en phosphore dans les eaux côtières							

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
D. Gestion de la Mangrove, de la Forêt et de la Faune dans la Zone Côtière de Kribi Campo									
D1. Garantir la gestion durable et la conservation des mangroves, des ressources forestières du littoral et de la faune dans la zone de Kribi Campo	E44	Taux de dégradation des mangroves	Zone dégradée par an						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes -Travaux de terrain
	E45	Taux de dégradation de la forêt	Zone défrichée par an						
	E46	Taux de régénération des mangroves et des forêts	Zone générés par an						
	E47	Défrichement de la forêt pour des plantations	Zone défrichée par an et par foyer						
	E48	Exploitation de la biomasse forestière	Le volume de bois extrait par an						-Programmes de Suivi -Enquêtes de terrain
	E49	Couvert végétal forestier	Superficie couverte par la forêt						
	E50	Taux de fragmentation des forêts	Densité des routes dans la forêt						-Revue documentaire -Enquêtes de terrain
	E51	Contribution de la faune comme source de protéine	Pourcentage d’animaux capturés						
			Nombre d'animaux capturés par chasseur et par semaine						-Programmes de Suivi -Enquêtes de terrain -Entretiens
	E52	Zone protégée et niveau de contrôle	Nombre de zones protégées						
			Nombre de gardes par zones protégées						
G53	Réforme de la législation	Nombre de lois et règlements édictés par an						-Revue documentaire	
E. Gestion du Tourisme									
E1. Gestion durable du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo visant à accroitre les revenus issus des activités touristiques par le développant des infrastructures touristiques et la mise en œuvre d’actions appropriées écologiquement sensibles et financièrement viables	SE54	Intensité du tourisme	Nombre de nuitées dans les structures d’hébergement touristique						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Les revenus provenant du tourisme côtier						
			Taux d'occupation des lits						
	SE55	Taux d’infrastructures touristiques existantes	Proportion de lits						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Nombre d'hôtels et restaurants						
	SE56	Tourisme durable	Nombre de logements écotouristiques						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Rapport du nombre de nuitées au nombre de résidents						
			Nombre de sites écotouristiques créés						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
F. Gestion des Risques Naturels dans la Zone de Kribi Campo									
F1. Planifier et gérer le développement côtier, afin d'éviter l'amplification des effets des risques naturels et d'éviter l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques à des risques importants liés à la dynamique côtière	SE57	Pression démographique sur les habitats	Utilisation du sol: types et composition de la couverture terrestre						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens
			La densité de population						
			Engins/ pratiques de pêche à fort impact						
			Dumping et matériaux extraits par dragage						
			Volume des actifs économiques un site «à risque»						
	E58	Erosion et sédimentation	Nombre de personnes vivant sur des sites «à risque»						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Enquêtes de terrain
			Longueur de côte aménagée						
			Longueur de côte soumise à l'érosion						
			Taux d'érosion ou de sédimentation						
			Superficie et volume de sédiments						
	E59	Montée du niveau de la mer, climat et catastrophes	Durées en nombre de jours d'événements extrêmes						-Programmes de Suivi -Bases de données - Analyse de données - Observation - Enquêtes -Revue documentaire
			Montée du niveau de la mer par rapport à la terre						
			Valeur économique des pertes dues aux événements liés à la météo						
			Pertes en vies humaines dues aux catastrophes climatiques et marines						
			Longueur du littoral protégé et défendu						
	SE60	dynamique démographique	Niveau d'accès publics						-Revue documentaire -Bases de données - Enquêtes
			Attachement à la mer						
			La population résidente et la population totale						
G. Gouvernance et Renforcement des Capacités									
G1. Assurer une participation publique significative et promouvoir les partenariats entre secteurs public, privé et la société civile afin de favoriser la coresponsabilité dans la gestion du littoral	G61	participation des parties prenantes	Niveau de participation des parties prenantes						-Entretiens - Enquêtes -Revue documentaire
			Niveau de satisfaction des parties prenantes de leur participation à la GIZC et des résultats obtenus						
	G62	Activités des ONG et OBC	Existence et caractéristiques des ONG et des organisations communautaires actives dans la GIZC						-Revue documentaire -Entretiens
			Niveau d'implication des ONG et des organismes communautaires actifs dans la GIZC						
	G63	Mécanisme de résolution des conflits	Procédures et mécanismes convenus de résolution des conflits						-Revue documentaire et consultation d'archives -Entretiens - Enquêtes
			Changements dans la proportion des conflits mitigés, résolus avec succès ou évités						
			Changement global dans le nombre de conflits						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
G2. promouvoir la sensibilisation publique sur la côte et éduquer et former les parties prenantes côtières pour une planification et gestion plus efficaces des zones côtières	G64	Education et formation	Les programmes d'éducation et de formation intégrant la GIZC						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Les personnes ayant suivi des programmes de formation en GIZC						
			L'emploi des personnes avec une formation en GIZC						
	G65	Technologie	Disponibilité de technologies permettant la GIZC à coût acceptable						
			Niveau de coordination de technologies permettant la GIZC						
G3. promouvoir une coopérative, une approche de planification et de gestion des zones côtières coordonnée et intégrée	G66	Mécanisme de coordination	Existence et fonctionnement d'un mécanisme de coordination pour la GIZC						-Revue documentaire (ex. rapports de réunions) - Entretiens avec les participants à la GIZC
			Résultats du processus de coordination						
	G67	Gestion Active	Niveau de mise en œuvre des plans, actions et projets de la GIZC, y compris la construction d'infrastructures						-Revue documentaire -Entretiens - Enquêtes
			Procédures, des outils juridiques et Suivi et de sanction appliquée pour l'application de la GIZC						
	G68	Instruments Economiques	Disponibilité des instruments économiques, y compris les certifications de qualité environnementale, en conjonction avec les instruments réglementaires						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens -Enquêtes
			Niveau de mise en œuvre et d'application des instruments économiques						
	G69	Législation	Existence d'une législation sur les ressources côtières et marines						-Revue documentaire -Entretiens avec les gestionnaires de GIZC et autres experts - Enquêtes
			Adéquation de la législation sur la GIZC						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
G4. Conduire les activités de planification et de gestion côtières de façon à favoriser la formation à travers la recherche, le suivi continu, la révision et l'adaptation	G70	Coutumes, innovations et pratiques	Situation et tendances en matière de diversité linguistiques autochtones						-Statistiques et recensements -Programmes et politiques publiques - auto-évaluations des communautés locales
			Reconnaissance / existence de régimes traditionnels de gestion foncières et de l'eau des communautés autochtones et locales						
			Cogestion des terres et des eaux par les communautés autochtones et locales						
			Tendances dans la mise en place et la mise en œuvre effective de programmes et de politiques gouvernementales pour la préservation des connaissances innovations et pratiques traditionnelles,						
			droits d'accès aux ressources traditionnelles côtières et marines						
			Tendances dans la manifestation des connaissances traditionnelles						
	G71	Apport de la recherche scientifique	Existence de publications de recherches et scientifiques						-Revue documentaire -Entretiens
			Achèvement d'une évaluation diagnostique qui identifie les causes profondes de la dégradation des côtes et établit la priorité des interventions						
			Existence et diffusion d'un rapport sur l'état de la côte						
			Existence et fonctionnement d'un organe scientifique consultatif						
			Evénements médiatiques traitant des questions côtières						
			Existence et mise en œuvre de routine de suivi de l'environnement dans le cadre de l'évaluation diagnostique de la GIZC						
	G72	Suivi et évaluation	Existence d'un système opérationnel de Suivi et d'évaluation avec les Indicateurs pertinents						-Revue documentaire et consultation d'archive
			Prise en compte des résultats dans les initiatives de GIZC						
			Ajustements des initiatives de GIZC						
G5. Remplir les obligations internationales et transfrontalières	G73	Conventions, accords et protocoles internationaux	Niveau de ratification des règlements internationaux						-Revue documentaire - Enquêtes
			Nombre d'actes nationaux liés à la réglementation internationale						
			Niveau de participation du pays à la conférence des parties (COP)						
	G74	Relations avec la Guinée Equatoriale	Taux de réunions bilatérales						-Revue documentaire - Enquêtes
			Niveau d'implication dans des projets communs de gestion des zones côtières						
			Nombre de projets conjoints traitant des questions de la zone côtière élaborés						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
A. Gestion des Ressources Halieutiques									
A1. contribuer à la réalisation de l'équilibre durable entre les ressources halieutiques et leur exploitation	E1	Stock et débarquement de poissons	Etat des stocks des principaux poissons par espèces et par site de débarquement						-Suivi -Echantillonnage
			Débarquements et mortalité de poissons par espèce						-Suivi -Echantillonnage
			Recrutement et biomasse féconde du stock par espèce						-Collecte de données
			Données Statistiques sur les prises et les efforts						-Collecte de données
			Détermination de la Production maximale équilibré						-Collecte et analyse de données
			Valeur du débarquement par espèce						-Collecte et analyse de données
	E2	Restriction sur le Matériel	Nombre d'enquêtes sur les outils de pêches par an						- Enquêtes
			Tailles des poissons et des mailles de filet pour toutes les espèces cibles						-Enquêtes de terrain
			Nombre de BRD et TED mis en œuvre par an						-Entretiens - Enquêtes
	E3	Usage de quota	Nombre de quotas de groupe créés par an et par type de pêche						-Entretiens - Enquêtes
			Niveau de contrôle de l'application des quotas						-Entretiens - Enquêtes
	E4	Fermeture saisonnière et zonale de la pêche	Identification des zones sensibles						-Enquêtes de terrain
			Identification des saisons de fermeture						-Enquêtes de terrain
			Recrutement pour les espèces ciblées						-collecte et analyse
			Nombre d'équipes de suivi et contrôle par pêche et par an						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
	E5	Accès aux ressources	Taux de licences par type de pêche et par an						- Enquêtes -Revue documentaire
			Application des DUTP						- Enquêtes -Revue documentaire
	E6	Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)	Nombre du personnel travaillant effectivement au SCS par an						- Enquêtes -Revue documentaire -Entretiens
			Taux d'équipement satellitaire de surveillance des navires						-Field observations -Revue documentaire -Entretiens
	G7	Régulation	Existence des zones et des saisons de fermeture de la pêche						-Entretiens - Enquêtes -Revue documentaire

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
A2. Améliorer les conditions techniques de transformation et de commercialisation des produits de la pêche	SE8	transformation et commercialisation	Nombre d’unités (nouvelles et existantes) de transformation et de commercialisation						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
	E9	Stockage d’emballage	Niveau d’application des emballages et du stockage améliorés						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
	G10	les techniques de transformation et de conservation du poisson	Niveau de formation à conservation du poisson						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
			Niveau de vulgarisation des techniques améliorées de transformation et de conservation du poisson						- Enquêtes -Entretiens -Revue documentaire
B. Développement côtier et aménagement du Territoire									
B1. Promouvoir la biodiversité, la vitalité et la pérennité des économies côtières donnant la préférence à celles qui sont endémiques	SE11	valeur économique totale	Exploitation des ressources (vivantes et non vivantes)						-Revue documentaire
			usages de non consommation (transport maritime, le tourisme et l'écotourisme)						-Bases de données -Entretiens
			Coûts de gestion et d’administration						- Enquêtes
	SE12	Tendances sectorielles de l'emploi	Emplois à plein temps, à mi-temps et saisonnier par secteur						-Revue documentaire -Bases de données
Valeur ajoutée par secteur								-Revue documentaire - Enquêtes	
B2. Réduire la pauvreté par le biais d'initiatives côtières proactives de développement qui génèrent des moyens de subsistance durables	SE13	opportunités côtières	Nombre d’opportunités						- Enquêtes
			Augmentation des opportunités d’emplois						
	G14	Planification côtière	Niveau d’intégration des efforts de planification côtière aux cadres de planification et de développement local existants						-Revue documentaire -Entretiens - Enquêtes
	SE15	Niveau de cohésion sociale	Indice d’exclusion sociale par zone						-Revue documentaire
	SE16	Prosperité des ménages	Augmentation du revenu moyen du ménage						-Bases de données
			Pourcentage de la population ayant fait des études supérieures						-Entretiens
Ratio des ménages possédant un toit à ceux ayant deux voire trois								- Enquêtes	

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
B3. Maintenir l'équilibre adéquat entre les zones côtières aménagées, rurales et sauvages	E17	Perte de la diversité culturelle	Nombre et valeur des produits locaux arborant une étiquette locale						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
	E18	Gestion efficiente des sites choisis	Taux de pertes ou de dégâts dans les aires protégées						
	SE19	Aires légalement protégées	Zones protégées pour la conservation de la nature, du paysage						
	E20	Valeur esthétique, usagère culturelle et écologique	Mécanismes pour empêcher les effets négatifs						
			Mécanisme de récompense des propriétaires qui respectent la beauté visuelle						
			Pourcentage du paysage entretenu comme patrimoine						
	SE21	Demande de propriété sur la côte	Taille, densité et proportion de la population vivant sur la côte						-Enquêtes de terrain -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens
	E22	Zone bâtie	Valeur de la propriété résidentielle						
			Pourcentage de terre bâtie en fonction de la distance de la côte						
	SE23	Taux de développement de zones non développées	Zones aménagées						
B4. Concevoir et gérer les installations côtières en harmonie avec les contraintes d'esthétique locale, d'agrément ainsi que les possibilités biophysiques et culturelles	SE24	Terres absorbées par l'agriculture intense	Proportion de terres exploitées par l'agriculture intense						-Enquêtes de terrain -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens
	E25	Pression pour les loisirs marins et côtiers	Nombre de mouillages pour la navigation de plaisance						
	SE26	Biens naturels et propriétés humaines menacés	Nombre de personnes vivant dans les zones à risque						
			Les espaces protégés situés à des zones à risque						
			Valeur des actifs économiques situés dans les zones de risques						
	E27	Protection sites et ressources du patrimoine culturel	Dénommer et typer les ressources du patrimoine culturel						-Héritages culturels -Analyse de l'air - Travaux de terrain
			Dénommer les sites du patrimoine culturel						
			Pourcentage de sites ou de ressources du patrimoine culturel protégés						
			Usage des ressources du patrimoine culturel						
	E28	Nombre d'habitats semi-naturels	Zone d'habitat semi- naturel						- Enquêtes -Revue documentaire
	E29	Zones terrestres et marines officiellement protégées	Zone protégée pour la conservation de la nature, du paysage et du patrimoine						
	E30	Gestion effective des sites identifiés	Taux de perte ou de dommage à des zones protégées						- Enquêtes -Revue documentaire
	E31	Modification des habitats et espèces marins et côtiers significatifs	État et tendances des habitats et des espèces spécifiées						
			Nombre d'espèces par type d'habitat						- Enquêtes -Revue documentaire -Travaux de terrain
			Nombre d'espèces côtières sur la Liste Rouge						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
C. Lutte Contre la Pollution et Gestion des Déchets									
C1. Mise en œuvre du contrôle de la pollution et des mesures de gestion des déchets en vue de prévenir, de minimiser et contrôler les rejets nocifs dans l'environnement côtier	E32	Qualité des déchets côtiers	Volume de déchets par unité de surface sur la côte						-Programmes de Suivi - Enquêtes
	E33	Qualité des déchets marins	Volume de déchets par bateau						
	E34	Qualité des eaux côtières	Les paramètres d'eutrophisation						
			Polluants et contaminants						
	E35	Production des déchets ménagers	Volume des déchets ménagers par ménage						
	E36	Enfouissement incontrôlé	Nombre de décharges incontrôlées						
E37	Volume des déchets côtiers et marins	Volume des déchets ramassés par unité de longueur donnée du littoral							
C2. Gestion des activités polluantes afin d'atténuer leurs impacts négatifs sur la santé des communautés et l'environnement côtier	E38	Qualité des eaux de baignade	Pourcentage des eaux de baignade conformes à la norme						-Programmes de Suivi -Revue documentaire - Enquêtes -Travaux de terrain -Analyses de laboratoire
	E39	Maladies et pathologies	Dénombrement des coliformes fécaux						
			Jours de fermeture de la plage						
			Étendue des espèces contaminées						
			Étendue des eaux contaminées						
			pathologies transmises par les fruits de mer						
	E40	Polluant et introduction	Pourcentage de la population desservie par des eaux usées traitées						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Volume, nombre et type de rejets de sources ponctuelles						
			Charge en éléments nutritifs de sources non ponctuelle (utilisation d'engrais par exemple)						
			Nutriments et sédiments déchargés						
			Quantité de déchets et de débris par unité de surface de plage						
	E41	Emission de gaz à effet de serre	Volume de gaz à effet de serre par an						-Programmes de Suivi -Entretiens - Enquêtes
	E42	Le niveau de pollution par hydrocarbures	Nombre et volume des déversements accidentels d'hydrocarbures						
Nombre de nappes de pétrole observées									
E43	Concentration de nutriments dans les eaux côtières	Apports fluviaux et terrestres en azote et en phosphore dans les eaux côtières							

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
D. Gestion de la Mangrove, de la Forêt et de la Faune dans la Zone Côtière de Kribi Campo									
D1. Garantir la gestion durable et la conservation des mangroves, des ressources forestières du littoral et de la faune dans la zone de Kribi Campo	E44	Taux de dégradation des mangroves	Zone dégradée par an						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes -Travaux de terrain
	E45	Taux de dégradation de la forêt	Zone défrichée par an						
	E46	Taux de régénération des mangroves et des forêts	Zone générés par an						
	E47	Défrichement de la forêt pour des plantations	Zone défrichée par an et par foyer						-Revue documentaire -Enquêtes de terrain -Programmes de Suivi -Enquêtes de terrain
	E48	Exploitation de la biomasse forestière	Le volume de bois extrait par an						
	E49	Couvert végétal forestier	Superficie couverte par la forêt						
	E50	Taux de fragmentation des forêts	Densité des routes dans la forêt						-Revue documentaire -Enquêtes de terrain -Programmes de Suivi -Enquêtes de terrain -Entretiens
	E51	Contribution de la faune comme source de protéine	Pourcentage d’animaux capturés						
			Nombre d'animaux capturés par chasseur et par semaine						
	E52	Zone protégée et niveau de contrôle	Nombre de zones protégées						-Programmes de Suivi -Enquêtes de terrain -Revue documentaire
		Nombre de gardes par zones protégées							
G53	Réforme de la législation	Nombre de lois et règlements édictés par an							
E. Gestion du Tourisme									
E1. Gestion durable du tourisme dans la région côtière de Kribi Campo visant à accroitre les revenus issus des activités touristiques par le développant des infrastructures touristiques et la mise en œuvre d’actions appropriées écologiquement sensibles et financièrement viables	SE54	Intensité du tourisme	Nombre de nuitées dans les structures d’hébergement touristique						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Les revenus provenant du tourisme côtier						
			Taux d'occupation des lits						
	SE55	Taux d’infrastructures touristiques existantes	Proportion de lits						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Nombre d'hôtels et restaurants						
	SE56	Tourisme durable	Nombre de logements écotouristiques						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Rapport du nombre de nuitées au nombre de résidents						
			Nombre de sites écotouristiques créés						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
F. Gestion des Risques Naturels dans la Zone de Kribi Campo									
F1. Planifier et gérer le développement côtier, afin d'éviter l'amplification des effets des risques naturels et d'éviter l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques à des risques importants liés à la dynamique côtière	SE57	Pression démographique sur les habitats	Utilisation du sol: types et composition de la couverture terrestre						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Bases de données -Entretiens
			La densité de population						
			Engins/ pratiques de pêche à fort impact						
			Dumping et matériaux extraits par dragage						
			Volume des actifs économiques un site «à risque»						
	E58	Erosion et sédimentation	Nombre de personnes vivant sur des sites «à risque»						-Programmes de Suivi -Revue documentaire -Enquêtes de terrain
			Longueur de côte aménagée						
			Longueur de côte soumise à l'érosion						
			Taux d'érosion ou de sédimentation						
			Superficie et volume de sédiments						
	E59	Montée du niveau de la mer, climat et catastrophes	Durées en nombre de jours d'événements extrêmes						-Programmes de Suivi -Bases de données - Analyse de données -Observation - Enquêtes -Revue documentaire
			Montée du niveau de la mer par rapport à la terre						
			Valeur économique des pertes dues aux événements liés à la météo						
			Pertes en vies humaines dues aux catastrophes climatiques et marines						
			Longueur du littoral protégé et défendu						
	SE60	dynamique démographique	Niveau d'accès publics						-Revue documentaire -Bases de données - Enquêtes
			Attachement à la mer						
			La population résidente et la population totale						
G. Gouvernance et Renforcement des Capacités									
G1. Assurer une participation publique significative et promouvoir les partenariats entre secteurs public, privé et la société civile afin de favoriser la coresponsabilité dans la gestion du littoral	G61	participation des parties prenantes	Niveau de participation des parties prenantes						-Entretiens - Enquêtes -Revue documentaire
			Niveau de satisfaction des parties prenantes de leur participation à la GIZC et des résultats obtenus						
	G62	Activités des ONG et OBC	Existence et caractéristiques des ONG et des organisations communautaires actives dans la GIZC						-Revue documentaire -Entretiens
			Niveau d'implication des ONG et des organismes communautaires actifs dans la GIZC						
	G63	Mécanisme de résolution des conflits	Procédures et mécanismes convenus de résolution des conflits						-Revue documentaire et consultation d'archives -Entretiens - Enquêtes
			Changements dans la proportion des conflits mitigés, résolus avec succès ou évités						
			Changement global dans le nombre de conflits						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
G2. promouvoir la sensibilisation publique sur la côte et éduquer et former les parties prenantes côtières pour une planification et gestion plus efficaces des zones côtières	G64	Education et formation	Les programmes d'éducation et de formation intégrant la GIZC						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens - Enquêtes
			Les personnes ayant suivi des programmes de formation en GIZC						
			L'emploi des personnes avec une formation en GIZC						
	G65	Technologie	Disponibilité de technologies permettant la GIZC à coût acceptable						
			Niveau de coordination de technologies permettant la GIZC						
G3. promouvoir une coopérative, une approche de planification et de gestion des zones côtières coordonnée et intégrée	G66	Mécanisme de coordination	Existence et fonctionnement d'un mécanisme de coordination pour la GIZC						-Revue documentaire (ex. rapports de réunions) - Entretiens avec les participants à la GIZC
			Résultats du processus de coordination						
	G67	Gestion Active	Niveau de mise en œuvre des plans, actions et projets de la GIZC, y compris la construction d'infrastructures						-Revue documentaire -Entretiens - Enquêtes
			Procédures, des outils juridiques et Suivi et de sanction appliquée pour l'application de la GIZC						
	G68	Instruments Economiques	Disponibilité des instruments économiques, y compris les certifications de qualité environnementale, en conjonction avec les instruments réglementaires						-Revue documentaire -Bases de données -Entretiens -Enquêtes
			Niveau de mise en œuvre et d'application des instruments économiques						
	G69	Législation	Existence d'une législation sur les ressources côtières et marines						-Revue documentaire -Entretiens avec les gestionnaires de GIZC et autres experts - Enquêtes
			Adéquation de la législation sur la GIZC						

Objectifs	Code	Indicateur	Mesure	Types de focus					Techniques de Collecte
				P	S	E	I	R	
G4. Conduire les activités de planification et de gestion côtières de façon à favoriser la formation à travers la recherche, le suivi continu, la révision et l'adaptation	G70	Coutumes, innovations et pratiques	Situation et tendances en matière de diversité linguistiques autochtones						-Statistiques et recensements -Programmes et politiques publiques - auto-évaluations des communautés locales
			Reconnaissance / existence de régimes traditionnels de gestion foncières et de l'eau des communautés autochtones et locales						
			Cogestion des terres et des eaux par les communautés autochtones et locales						
			Tendances dans la mise en place et la mise en œuvre effective de programmes et de politiques gouvernementales pour la préservation des connaissances innovations et pratiques traditionnelles,						
			droits d'accès aux ressources traditionnelles côtières et marines						
			Tendances dans la manifestation des connaissances traditionnelles						
	G71	Apport de la recherche scientifique	Existence de publications de recherches et scientifiques						-Revue documentaire -Entretiens
			Achèvement d'une évaluation diagnostique qui identifie les causes profondes de la dégradation des côtes et établit la priorité des interventions						
			Existence et diffusion d'un rapport sur l'état de la côte						
			Existence et fonctionnement d'un organe scientifique consultatif						
			Evénements médiatiques traitant des questions côtières						
			Existence et mise en œuvre de routine de suivi de l'environnement dans le cadre de l'évaluation diagnostique de la GIZC						
	G72	Suivi et évaluation	Existence d'un système opérationnel de Suivi et d'évaluation avec les Indicateurs pertinents						-Revue documentaire et consultation d'archive
			Prise en compte des résultats dans les initiatives de GIZC						
			Ajustements des initiatives de GIZC						
G5. Remplir les obligations internationales et transfrontalières	G73	Conventions, accords et protocoles internationaux	Niveau de ratification des règlements internationaux						-Revue documentaire - Enquêtes
			Nombre d'actes nationaux liés à la réglementation internationale						
			Niveau de participation du pays à la conférence des parties (COP)						
	G74	Relations avec la Guinée Equatoriale	Taux de réunions bilatérales						-Revue documentaire - Enquêtes
			Niveau d'implication dans des projets communs de gestion des zones côtières						
			Nombre de projets conjoints traitant des questions de la zone côtière élaborés						

VIII.2 Perspectives

La Gestion Intégrée des Zones Côtières est un processus dynamique et participatif. Il a donc besoin d'être régulièrement mis à jour. Ce projet sert de test pour l'ensemble des pays de la région du GEM-CG et aidera à appliquer les bonnes pratiques en termes de gestion durable du littoral. Le projet devrait être répliqué dans d'autres zones du GEM-CG; elle aidera à élaborer la deuxième génération de projets / programmes dans la région GCLME

Bibliographie

Angwe, C.A. and Gabche, C.E. 1997. Quantitative estimation of land –based sources of pollution to the coastal and marine environment of the Republic of Cameroon. FAO / IOC / WHO / IAEA/ UNEP / IRZV Research Contract. 25 pages + Annexes.

Boye M., Baltzer F., Caratini C. 1974. Mangrove of the Wouri estuary. Int. Symposium of biology and management of mangrove, Honolulu: 435-455

Brummett R.C., Cargill L.M., Lekunze D. 1999. Stream characterization and fish species associations in the Rainforest Rivers of SW Cameroon. Publisher and P.K. Njimba, 15pp

Brummett R.C. and Teugels G. 2004. Rainforest Rivers of Central Africa: Biogeography and sustainable exploitation. Proceeding of the second international symposium on the management of large rivers for fisheries. Phnom Penh, Cambodia 11-14 February 2003

Chaubert, G. et Garrand, P. 1977: Conditions de houle à la Pointe Limboh. Rapport de synthèse ONPC, Sogreah, Grenoble.

Crosnier 1964. Fonds de pêche le long des côtes de la République Fédérale du Cameroun. Cah. ORSTOM N° spécial, 133pp

Demetrio, B., 1999. South Atlantic Zooplankton.

Djama, T., 1992. Interaction between the artisanal and industrial fisheries in Cameroun. p.H.D Thesis University of Wales UK.

Durand, J.R et C. Leveque 1980. Flore et faune aquatiques de l'Afrique Sahélo-Soudanienne. 308pp.

E&D and Hydracs, 2010. Elaboration d'un programme pour la surveillance de la qualité des eaux marines au Cameroun, rapport 3 final, 68p

EEA, 1998. Europe's Environment. The Second Assessment EEA, Copenhagen ; available at <http://reports.eea.eu.int/92-828-3351-8/eu>

Ekane, D.N., P.M. Oben (2001). Biochemical indicators of marine pollution in the Douala lagoon and Limbe estuary. . Environmental Issues. J. of the Univ. Buea; pp. 119-133.

Fishbase, 2004. Overview of threatened/Endangered fish species for Cameroon.

Fogwe, N.Z., F. Ndifor, C.M. Lambi, R.M. E. Etame & K. Kanmogne (2001). Industrial water pollution: The case of the Ndogbong industrial district, Douala, Cameroon. . Environmental Issues. J. of the Univ. Buea; pp. 7-21.

Folack J., 1989. Etude préliminaire du phytoplancton d'une zone côtière d'exploitation crevetticole (Kribi-Cameroun, Golfe de Guinée, Atlantique Centre Est). Cam. J. Biol. Biochem. Sci. 2(1): 51-65

Folack J., 1995. Etat de la pollution marine et côtière au Cameroun. Rapp. Consultation, Projet CMR/92/008 sur le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), MINEF/PNUD ; 20pp

Folack J. 2001. Analyse transfrontalière pour la région du golfe de Guinée. Rapport consultation UNIDO/PNUD/PNUE : NOAA, projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) 36pp

- Folack, J. Njifonjou O. 1995. Characteristics of marine artisanal fisheries in Cameroon. The IDAF Newsl. 28: 18-21
- Fretey, J. (1999). Suivi et conservation des tortues marines dans la réserve de Campo Ma'an. Rapport projet Campo Ma'an, Kribi, Cameroun, 40p.
- Fretey, J., Dontaine, J.-F., & Billes, A. (2001). Tortues marines de la façade atlantique de l'Afrique, genre *Lepidochelys*. Bull. Soc. Herp. Fr., 98 : 43-56.
- Gabche, C.E. and Folack, J. 1995. Cameroon coastal river network and its impact on the coastal and marine environment. Paper presented at 2nd International Liege Colloquium on Ocean Hydrodynamics, Liège, Belgium, 1995.
- Gabche C.E., Hockey, 1995. Growth, mortality and reproduction of *Sardinella maderensis* (Lowe, 1841) in the artisanal fisheries of Kribi, Cameroon. Fisheries Research 24(4): 331-344
- IUCN (1995). A global Representative System of Marine Protected Areas. Marine Region 8: West Africa. Wells, S and Bleakley, C (eds). Internet report at www.deh.gov.au/coasts/mpa/nvsmmpa/gobal
- Kamdem A. 1997. Fish Biodiversity of the Ntem River Basin Cameroon: taxonomy, Ecology and Conservation. PhD thesis, Univ. Ghent, Belgium. 372pp.
- Keita, M.L., Johnson, R., Diallo, E.H., et Nzegge, J., 1991 : Courantologie de l'estuaire de la Bimbia (Cameroun). Dans : Rapport technique COMARAF. Atelier de recherche conjointe. 2-7 Déc. 1990. Limbe, Cameroun
- Kamdem A. 1997. Fish Biodiversity of the Ntem River Basin Cameroon: taxonomy, Ecology and Conservation. PhD thesis, Univ. Ghent, Belgium. 372pp.
- Krakstad, J., Isebor, C. and Oddgeir, A. (2006). Surveys of the Fish resources of the Eastern Gulf of Guinea (Nigeria, Cameroon, Sao Tome & principe, Gabon, Congo). Cruise Report Dr. Fridjof Nansen, 2006
- Longhurst, A. 1969 Synopsis of biological data on West African croakers (*Pseudotolithus typus*, *P. senegalensis* and *P. elongatus*). FAO Fish.Synops., (35) Rev. 1:40 p.
- Morin et Kuete M .1989. le littoral camerounais : problèmes morphologiques. Trav. Labo. Géographie Physique appliquée. Inst. Géogr. Univ. Bordeaux III, n° 5: 5-53.
- Meke, S.P. (2005). Validation of GCLME results and that of other surveys for Cameroon. Presentation at the Regional workshop on Fisheries, 10-14th October, Accra, Ghana
- Morin et Kuete, M: 1989. Le littoral camerounais: Problèmes morphologiques. Trav. Labo. Géographie Physique appliquée. Inst. Geogr. Univ. Bordeaux III, No. 5 : 5 – 53.
- Nguenga D.2002. Bioecological study of fishes in the Nyong River Final Rep. ICLARM IRAD Aquaculture Project. IITA Humid forest station 17pp
- Njifonjou, O. 1999. Enquête-cadre sur la pêche artisanale maritime dans la région « modèle » du Fako. Projet TCP/CMR/8821, FAO.
- NRC, 2002: National Research Council of the National Academy Oil in the sea III. Inputs, Fates and Effects. The National Academy Press, Washington D.C. 265 pp.

- Oben M. P., Oben, B.Q. (2001). A review of the constraints to the development of the Fishery sector in Cameroon. Environmental Issues. J. of the Univ. Buea; pp. 67- 85. (plankton and fisheries)
- OECD,1993. OECD Core set of indicators for environment performance reviews OECD Environment Monographs, 83, OECD, Paris
- Olivry, 1986 : Fleuves et rivières du Cameroun ORSTOM, MESIRES, Mémoire. No. 9
- Saenger, P. and M.F. Bellan, 1995. The mangrove of West Africa, a review; I.C.I.V, Toulouse, France, 96 p.
- Satia N.P.B., 1993 Aperçu sur la pêche Camerounaise et son rôle dans l'économie nationale. Exposé Présenté au séminaire national sur la politique et la planification de la pêche au Cameroun, Yaoundé 16-20 sept 1991 : 7-21
- Sayer, A.J., Harcourt, S.C., Collins, 1992. The conservation atlas of tropical forest Africa. IUCN, Macmillan Publishers Ltd, London: 13-130
- Scet 1979. Etude régionale sur la pêche maritime dans le golfe de Guinée. La pêche maritime au Cameroun,diagnostic et perspectives. CEE/FED, 95pp
- Schlieven U. 1996. Ichthyological survey of Rumpi Hill Waters. A Report to GTZ 34pp
- Sheves G.T., Corsi F., Labla S., Matthes H., Tafani C., Vallet F. 1992. Contribution au plan directeur des pêches et d'aquaculture du Cameroun. TCP/CMR/0053/, FAO, Rome: 134pp
- Soweda, 2005. Final report on Environmental monitoring. IRAD/SOWEDA Joint Monitoring and Evaluation Programme
- Tiosop, 2005. Fishery inventory and socio economic analysis of the Sanaga River. World Fish Centre Research project on fisheries information monitoring systems 17pp
- United Nations and World Bank, 2001.Indicators of Sustainable Development Guidelines and Methodologies. United Nations New York.Available at <http://www.un.org/esa/sustdev/matinfo/indicators/indisd/indisd-mg2001.pdf>
- Valet,, G. 1973. Aperçu sur la végétation marine du Cameroun. Ann. Fac. Sci. Univ. Yaoundé n° 15:17- 24
- Valet, G. 1975. Algues marines du Cameroun. I. Chlorophycées, Ann. Fac. Sci. Univ. Yaoundé n° 16: 17-24
- Villiers, J.F., 1974. Plantes camerounaises imparfaitement connues: Ocktonema olinklagei, Eng. (Ocktonémacées). Ann. Fac. Sci. Univ Yaoundé n° 18: 35-42
- Vivien J.L. 1991. Faune du Cameroun. Guide des mammifères et poisons. GICAM, ISBN 211: 271pp
- Wiese F. 2002. Estimation and impacts of seabird mortality from chronic marine oil pollution off the coast of Newfoundland. Ph.D thesis, memorial University of Newfoundland, 321pp,
- Wiafe et Frids (2000). Guide to the Identification of Marine zooplankton of the Guinea Current Ecosystem
- Wiwo,report 83. Water birds census of coastal Cameroun and Sanaga River. By Gordon Ajonina, Chi napoleon and jaap van der Waade.

- WorldBank, 1993a. Ecologically sensitive sites in Africa: vol. 1: Occidental and central Africa, World Conservation Monitoring Center.
- WWF 1989. The Korup Project: Plan for Developing the Korup national Park and its support zone
- WWF, 2005. Three years of Marine Turtle Monitoring in the Gamba Complex of protected areas, Gabon, Central Africa.
- Youmbi T.J., Djama T. Gabche C.E., 1991. Reproductive patterns of *Sardinella maderensis* with emphasis on Cameroon Fishbyte, 7(3):13-
- Zogning, A.et Kueté,M.,1985. L'équilibre écologique du littoral camerounais. Données géographiques du problème. Xème Colloque SEPANRIT CEGET. Mai 1985 Cayenne : 229-237